REVUE

DES

DEUX MONDES

XLVIIIe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue Saint-Benoît.

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLVIIIe ANNÉE. — TROISIÈME PÉRIODE

TOME VINGT-NEUVIÈME

PARIS
BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES
RUE BONAPARTE, 17

1878

11.612

054
R3274
1878 [v.5]

LE CONSEIL D'ÉTAT

ET

LES RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIRS

La juridiction administrative a été, à diverses reprises, l'objet d'attaques très vives. Ce ne sont pas seulement son organisation, ses formes de procéder, l'étendue de ses attributions, qui ont été contestées; son existence même a été mise en question, et l'on a pu croire, à certains momens, qu'elle était condamnée par l'opinion libérale. Et cependant elle est toujours debout, et les différentes assemblées législatives qui avaient entendu se produire ces attaques ont toutes, quel que fût le régime politique, ajouté des attributions nouvelles à celles dont le conseil d'état et les juridictions qui lui sont subordonnées étaient investis. Il y a là un fait dont il peut être intéressant de rechercher les causes.

Il s'est trouvé des hommes considérables pour soutenir que l'existence de la juridiction administrative était contraire au principe de la séparation des pouvoirs, tel que l'entendait Montesquieu; que l'assemblée constituante de 1789, en l'organisant, avait commis une erreur à laquelle l'avaient entraînée ses préjugés contre les parlemens, qu'il ne pouvait pas y avoir deux ordres de justice, que l'autorité judiciaire seule devait statuer sur les réclamations formées contre l'administration quand elles avaient pour base un texte de loi, de règlement ou de contrat. On a même été jusqu'à prétendre que la justice administrative était organisée pour donner toujours gain de cause à l'état, et l'on s'efforçait de le prouver en faisant ressortir les dispositions anormales qui, pendant un certain temps, ont réglé la constitution du personnel et le mode de procéder de ces juridictions.

Si ces reproches eussent été fondés, l'institution attaquée aussi

énergiquement n'aurait pas survécu à cette polémique; mais il s'est élevé des voix très autorisées pour défendre, au point de vue des principes, l'œuvre de l'assemblée constituante, confirmée, après discussion, par toutes les assemblées législatives qui lui ont succédé, et l'un des hommes qui ont le plus honoré le conseil d'état par leurs travaux, M. Vivien, a publié sur cette question en 1841, dans la *Revue*, des pages qui n'ont rien perdu de leur force. Ce n'est pas à nous qu'il conviendrait de mettre en doute l'influence considérable qu'ont exercée sur le revirement de l'opinion publique l'habileté des défenseurs de la juridiction administrative et la solidité des argumens qu'ils ont su faire valoir. Nous n'avons pas l'intention de reprendre l'œuvre de discussion qu'ils ont menée à bonne fin; mais il faut dire que le succès de leurs théories est dû en partie à deux faits considérables : les réformes introduites dans l'organisation et la procédure de cette juridiction, et les services qu'elle a rendus au public en le protégeant contre les erreurs et les entraînemens des agens de l'administration.

Il y a eu dans le premier fait une satisfaction légitime donnée aux réclamations de ceux qui lui reprochaient de ne pas offrir les garanties extérieures qu'on trouve devant l'autorité judiciaire. A ces garanties extérieures, la jurisprudence du conseil d'état est venue ajouter une démonstration pratique de la protection efficace que les droits privés pouvaient trouver dans le contrôle de la juridiction administrative; et, comme l'expérience s'est prolongée pendant plusieurs générations, à travers différens régimes politiques, il a été bien établi que ce n'était pas seulement au mérite de quelques hommes, mais à la nature même de l'institution qu'on devait attribuer ces précieux résultats.

Un des points les plus saillans, nous dirions volontiers les plus curieux, de cette jurisprudence, c'est la création du recours pour excès de pouvoirs. Le conseil d'état, on peut le reconnaître aujourd'hui, a eu quelque peine à trouver dans les textes de loi, avant la loi du 24 mai 1872, la base de ce recours qui lui fait exercer tous les pouvoirs d'une cour de cassation sur les actes de tous les agens de l'administration, sur ceux des juridictions administratives qui statuent en dernier ressort et même sur ceux des corps électifs, comme les conseils généraux et les conseils municipaux quand ils ont une autorité propre. Cependant il a réussi dans cette tâche difficile, il a développé ses doctrines avec une persévérance et un esprit de suite qui ne se sont jamais démentis pendant plus de cinquante ans, et c'est à lui plus qu'au législateur, nous sommes autorisé à le dire, que les citoyens doivent être reconnaissans des garanties données par ce recours.

Il nous faut remonter un peu loin pour présenter la série des réformes introduites dans l'organisation de la juridiction administrative et pour suivre le travail patient, ingénieux, hardi, qui a créé et développé le recours pour excès de pouvoirs. Mais c'est l'histoire de deux progrès considérables dans une branche de la justice dont le fonctionnement régulier et facile importe au plus haut degré à la marche des affaires publiques. C'est de plus un exemple, trop rare en France, de réformes sages et successives substituées à une brusque destruction. On nous pardonnera donc d'entrer dans les détails nécessaires.

I.

Le conseil d'état tenait une si grande place dans les institutions du consulat et du premier empire qu'au moment de la chute de Napoléon Ier on put croire qu'il allait disparaître. Il semblait, au premier abord, incompatible avec les institutions organisées par la charte de 1814, qui n'en faisait pas mention. Et cependant c'était aux institutions antérieures à 1789 que la constitution de l'an VIII avait emprunté le conseil d'état supprimé par la constitution de 1791. C'était à l'ancien régime qu'on avait pris l'idée d'un corps considérable, appelé à être l'auxiliaire permanent du gouvernement dans l'œuvre de la préparation des lois, de l'expédition des affaires administratives et du jugement des réclamations dirigées contre les actes de l'administration.

On peut même dire, depuis qu'on connaît, grâce à la publication des lettres, mémoires et instructions de Colbert faite par M. Pierre Clément, les détails de l'élaboration des réformes législatives accomplies sous Louis XIV, qu'il y a d'assez grandes analogies entre ces travaux et l'œuvre de codification de nos lois civiles et criminelles accomplie sous le consulat et le premier empire. Dans l'une comme dans l'autre, c'est le conseil d'état qui a la principale part. Pour l'ordonnance civile du mois d'avril 1667 et pour l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670, le conseil d'état, après de longs travaux auxquels préside Louis XIV, tient des conférences avec les députés du parlement de Paris. De 1804 à 1810, pour les travaux du code civil, du code de procédure civile, du code d'instruction criminelle, du code pénal, du code de commerce, le conseil d'état, après de longues discussions auxquelles Napoléon a pris souvent une part active, obtient l'assentiment du corps législatif, qui n'a pas modifié notablement son œuvre.

Mais la chambre des députés et la chambre des pairs n'entendaient pas être réduites au rôle effacé du corps législatif et du

sénat sous le premier empire, et l'on ne trouva pas, au début de la mise en mouvement du mécanisme des institutions constitutionnelles anglaises, un moyen terme entre l'intervention permanente et obligatoire du conseil d'état dans la préparation et l'interprétation des lois et la suppression complète de son rôle en matière législative. C'est plus tard seulement qu'on a compris l'influence utile que peut exercer dans les réformes législatives le concours d'un corps qui se préoccupe avant tout des doctrines juridiques ou administratives et des intérêts généraux du pays. Le gouvernement de la restauration consulta à peine le conseil sur quelques lois de peu d'importance et il lui fit expier la gloire d'avoir rédigé les grands codes en ne l'appelant pas à examiner le code forestier. D'autre part, les ministres, qui avaient désormais la responsabilité de leurs actes, n'admettaient pas volontiers que le conseil d'état dût être appelé, comme sous l'empire, à préparer tous les projets de règlement et la plupart des décisions en matière administrative, et les bureaux n'avaient pas de peine à leur persuader que le contrôle incessant du conseil gênait leur liberté d'action.

C'était surtout en matière contentieuse que l'intervention du conseil d'état était contestée. De 1817 à 1823, chaque année, lors de la discussion du budget, des membres de l'opposition prétendaient que l'autorité attribuée au conseil était contraire à la charte, qu'une ordonnance royale n'avait pu constituer un des organes de la justice, et soutenaient que, tant qu'une loi ne serait pas intervenue pour créer une justice régulière en matière administrative, il fallait laisser à la charge de la liste civile le traitement des membres du conseil d'état. Ces adversaires du conseil étaient M. de Villèle, le comte Roy, Dupont de l'Eure, Alexandre de Lameth, Manuel. La légalité de l'institution était, il est vrai, vivement défendue par les gardes des sceaux, notamment MM. Pasquier et de Serre, et par Cuvier, aussi éminent conseiller d'état que grand naturaliste. Et les chambres ne leur donnaient pas seulement gain de cause en maintenant au budget le crédit servant aux dépenses du conseil d'état; diverses lois consacraient ou étendaient ses attributions. Assoupie en 1823, la querelle se réveillait en 1828 à l'occasion d'une proposition de loi de M. Gaëtan de La Rochefoucauld, auquel M. Dupin aîné et M. de Salverte apportaient leur concours. Les brochures, les articles de revue, les livres n'étaient pas moins nombreux que les discours. M. Bérenger, dans son étude sur *la Justice criminelle en France*, demandait le renvoi aux tribunaux civils de toutes les affaires comprises dans le contentieux administratif. M. Duvergier de Hauranne soutenait la même thèse dans son livre sur *l'Ordre légal en France*. C'est à cet ordre d'idées que s'était

rattaché M. le duc de Broglie en 1828 dans un article de la *Revue française* où il repoussait vivement un système de réforme intermédiaire proposé par M. de Cormenin et M. Macarel et qui consistait à créer une cour de justice administrative spéciale composée de magistrats inamovibles.

Le gouvernement pouvait avoir raison contre ses adversaires au point de vue des principes; mais il n'avait pas usé avec sagesse des pouvoirs qui lui appartenaient. S'il avait fait entrer dans le conseil d'état des hommes considérables dont les uns avaient appartenu au personnel du premier empire et à leur tête Cuvier, le comte Bérenger, Allent, dont les autres avaient marqué dans les discussions parlementaires, comme MM. Royer-Collard, de Serre, Ravez, de Broglie, Camille Jourdan, de Barante, Guizot, il ne donnait pas au personnel de ce grand corps une stabilité suffisante pour rassurer les justiciables. Jusqu'en 1824, la liste du service ordinaire était arrêtée tous les ans : il suffisait d'être omis au tableau pour perdre ses fonctions; les changemens de ministères amenaient des mutations récentes.

D'autre part, l'examen des affaires contentieuses se faisait dans des conditions qui se rapprochaient trop de l'étude des affaires administratives. Sans doute depuis 1806, par suite de la création de la commission du contentieux, due à l'initiative personnelle de l'empereur (1), le conseil d'état pouvait être directement saisi par les parties intéressées et l'instruction des affaires était dirigée par des magistrats spécialement préoccupés du point de vue pratique; mais les avocats n'étaient autorisés qu'à produire des mémoires, les rapports étaient lus à huis clos, dans une assemblée générale où siégeaient tous les membres du conseil, y compris les chefs de service des ministères qui avaient le titre de conseillers en service extraordinaire, ce qui pouvait autoriser à dire que l'administration était juge et partie.

Tout en tenant tête à l'orage, le cabinet présidé par M. de Martignac crut sage de satisfaire l'opinion libérale par des réformes. On commença par les conflits d'attribution, qui permettaient aux préfets de dessaisir l'autorité judiciaire dans les contestations qu'ils considéraient comme étant du ressort de l'autorité administrative, pour faire trancher la question de compétence par une décision du roi délibérée en conseil d'état. Des abus considérables s'étaient produits : la magistrature, le barreau s'en étaient émus; les con-

(1) M. Pelet de la Lozère, dans son ouvrage intitulé : *Opinions de Napoléon Ier sur divers sujets de politique et d'administration, recueillies par un membre de son conseil d'état*, rapporte (p. 190) une discussion dans laquelle la nécessité de la commission du contentieux était vivement signalée.

flits s'étaient multipliés outre mesure, notamment à l'occasion des difficultés relatives à l'inscription sur les listes électorales. L'ordonnance du 1er juin 1828, préparée par une commission composée de magistrats et de membres du conseil et contre-signée par M. Portalis, limita les cas dans lesquels l'administration pourrait user du droit de conflit et organisa une procédure qui ménageait les justes susceptibilités de l'autorité judiciaire.

Cette tâche accomplie, une autre commission fut chargée de préparer une loi sur l'organisation du conseil d'état. Ici les questions étaient plus difficiles à résoudre: l'œuvre n'était pas achevée quand le ministère Martignac fut renversé; mais le nouveau garde des sceaux, M. Courvoisier, en comprit l'utilité, et sous sa présidence la commission adopta, au mois de janvier 1830, un projet de loi qui constituait dans le sein du conseil d'état un conseil du contentieux, composé de quinze membres nommés à vie, pour examiner les affaires contentieuses, après avoir entendu en séance publique les avocats des parties et les conclusions des commissaires du gouvernement. M. de Cormenin avait contribué beaucoup à faire adopter cette solution qu'il avait soutenue devant la chambre des députés en 1829 dans un discours fort remarqué.

On voit l'importance des réformes que le gouvernement allait proposer aux chambres lorsque survint la révolution de 1830. Le ministre chargé de présider le conseil d'état dans le premier cabinet formé après la révolution de 1830 était le duc de Broglie. Dès le 20 août 1830, une nouvelle commission fut instituée pour préparer un projet de loi sur la réforme à introduire dans l'organisation et les attributions du conseil. Elle était présidée par Benjamin Constant, devenu président de la section de législation et de justice administrative. Le but assigné à ses travaux n'était pas celui que poursuivaient M. Portalis et M. Courvoisier : donner des garanties aux justiciables sans porter atteinte au principe fondamental qui ne permettait pas aux tribunaux civils de contrôler les actes de l'administration. Il s'agissait au contraire de réaliser les idées exprimées dans l'article de la *Revue française* et de renvoyer aux tribunaux civils la plupart des questions soumises à la juridiction administrative. La commission fit un travail très approfondi. A la suite de longues délibérations, M. de Vatimesnil, nommé rapporteur, rédigea un projet de loi en deux cent quarante-cinq articles sur la compétence et la juridiction en matière de contentieux administratif, qui réduisait notablement les attributions des conseils de préfecture, des ministres et par suite celles du conseil d'état. Son travail était adopté en principe au mois de février 1831; mais, quand on reprit l'examen de la rédaction au mois de septembre suivant, le

personnel de la commission était changé en partie. Son projet fut remplacé par un autre travail qui ne modifiait pas les attributions du conseil et s'inspirait du projet de M. Courvoisier, en constituant une section du contentieux composée de dix conseillers d'état inamovibles (1).

Aussi bien le gouvernement avait déjà pris des mesures empruntées à ce même projet, qui faisaient passer immédiatement dans la pratique les réformes les plus urgentes. Deux ordonnances royales du 2 février 1831 avaient organisé la publicité des audiences dans lesquelles étaient jugées les affaires contentieuses. Désormais les avocats des parties avaient le droit de présenter des observations orales pour compléter et mettre en relief les argumens développés dans leurs mémoires. En outre un commissaire du gouvernement était appelé à donner ses conclusions dans chaque affaire, et nous pouvons dire qu'il y avait là aussi une garantie pour les parties; car si le commissaire du gouvernement est l'organe de l'intérêt social, il n'est pas le défenseur exclusif de l'administration et il compte au rang de ses devoirs les plus stricts (c'est une tradition constante) l'obligation de demander justice pour les citoyens dont la réclamation lui paraît fondée. On avait eu soin, en outre, de réserver exclusivement aux membres du conseil en séance ordinaire, à l'exclusion des chefs de service des ministères, le jugement des affaires contentieuses.

Cette réforme fut unanimement approuvée; mais une autre question plus délicate surgit lors de la discussion des projets de loi sur l'organisation du conseil d'état présentés successivement à la chambre des pairs et à la chambre des députés, de 1833 à 1845. Le conseil d'état aurait-il un pouvoir propre de juridiction, ou continuerait-il à être, même en matière contentieuse, l'auxiliaire du chef de l'état, et ses décisions n'auraient-elles force exécutoire que si le roi se les appropriait sous le contre-seing du ministre de la justice?

La tradition s'était établie dans ce dernier sens sous le régime de la constitution de l'an VIII. Elle s'était maintenue sous la restauration. Le gouvernement de juillet la consacrait expressément dans les divers projets de loi qu'il présenta, et ce système fut toujours

(1) Les procès-verbaux des travaux de la commission chargée de préparer l'ordonnance du 1er juin 1828 sur les conflits ont été publiés en 1829, par M. Taillandier, secrétaire de la commission; mais ceux des commissions instituées par M. Portalis, M. Courvoisier et M. le duc de Broglie sont restés inédits. Chargé de reconstituer les archives du conseil d'état anéanties par l'abominable incendie de 1871, nous avons fait de nombreuses démarches auprès des anciens membres du conseil ou de leurs familles. Parmi les libéralités précieuses à divers titres que nous avons été assez heureux pour obtenir figurent des copies de ces procès-verbaux si intéressans.

adopté par la chambre des pairs. Mais le système d'une juridiction propre attribuée au conseil fut énergiquement soutenu dans la chambre des députés : deux commissions, qui avaient pour organes MM. Vatout et Dalloz, l'avaient adopté en 1837 et 1840 ; M. Vivien lui donnait l'appui de son autorité en le défendant à son tour dans ses études administratives. C'est à une faible majorité que la chambre des députés consacra enfin la tradition en vertu de laquelle, suivant une expression empruntée au langage d'avant 1789, la juridiction administrative suprême était *retenue* et non *déléguée* par le chef de l'état. La loi de 1845 exigeait seulement que, dans le cas où le gouvernement statuerait contrairement à l'avis du conseil d'état, la décision fût rendue de l'avis du conseil des ministres et insérée au *Moniteur* et au *Bulletin des lois*.

On justifiait la théorie de la *justice retenue* en soutenant qu'il y aurait des dangers pour la liberté de l'administration, sans laquelle sa responsabilité n'existerait plus, à ce qu'un corps placé au centre du pays contrôlât, au point de vue légal, les actes de toutes les autorités administratives, y compris le chef de l'état lui-même. On pensait que le chef de l'état seul pouvait remplir cette mission. Toutefois on avait institué des garanties pour les particuliers, en l'obligeant à prendre l'avis d'un conseil composé d'hommes expérimentés, assez mêlés au mouvement des affaires administratives pour en bien comprendre les besoins, assez désintéressés dans cette action pour pouvoir être impartiaux, et qui, depuis la réforme accomplie en 1831, statuaient dans les mêmes conditions que les tribunaux de l'ordre judiciaire. Du reste, il n'y avait là qu'une théorie, une fiction constitutionnelle. Dans la pratique, jamais le chef de l'état n'a pris un décret contraire à celui qui lui était proposé. Nous ne connaissons que deux affaires dans lesquelles la décision proposée par le conseil d'état n'ait pas été approuvée. Encore ne s'est-il produit qu'un retard de quelques années dans l'approbation (1). Si regrettables que soient ces deux faits, ils sont du

(1) Sous la monarchie de juillet, en 1840, le roi refusa de signer un projet de décision sur une instance engagée par la liste civile contre des propriétaires qui prétendaient avoir, en vertu de ventes nationales, des droits de vue, d'accès et d'égout sur le bois de Vincennes. La décision était favorable au fond à la liste civile, mais le conseil avait admis que le ministre des finances avait le droit d'intervenir, à titre de représentant du domaine de l'état, dans cette instance, tandis que l'intendant général de la liste civile soutenait qu'il avait seul qualité pour plaider. La législation sur la liste civile ayant été modifiée sur ce point après 1852, l'affaire a été reprise et jugée à nouveau le 18 août 1856. Un fait analogue s'est produit pour un projet de décision adopté en 1852 par le conseil d'état et qui faisait droit à deux demandes que des magistrats de la cour de cassation, suspendus au mois de mars 1848 et réintégrés dans leurs fonctions le 10 août 1849, avaient formées à l'effet d'obtenir le paiement de leur traitement

nombre de ces exceptions qui mettent la règle en lumière. Les comptes-rendus quinquennaux du conseil d'état publiés à partir de 1835 établissent en effet le nombre considérable des décisions ministérielles annulées, et même d'ordonnances royales et de décrets impériaux rapportés sur l'avis du conseil d'état.

C'est qu'on sentait qu'il n'était pas possible que, lorsqu'une décision sur un procès avait été préparée par des magistrats qui avaient examiné les pièces et entendu les observations orales des parties et du ministère public, une autre solution fût substituée, sur le rapport d'un ministre, à celle qu'avait adoptée le conseil d'état. Aussi l'usage s'était-il établi depuis longtemps d'appeler arrêts du conseil les décisions prises par le souverain sur la proposition du conseil d'état délibérant au contentieux.

Le respect que le souverain avait constamment professé pour les avis du conseil d'état, en exerçant sa prérogative constitutionnelle, conduisait à faire un pas de plus dans la voie des garanties données aux justiciables.

La loi du 3 mars 1849, rendue sur le rapport de M. Vivien, avait établi le système de la juridiction propre. Ce système a disparu, il est vrai, de 1852 à 1872; mais il a été consacré de nouveau par la loi du 24 mai 1872, qui donne au conseil d'état les pouvoirs d'une juridiction souveraine. Le législateur a pensé que le droit réservé au chef de l'état de signer les décisions rendues en matière contentieuse servait de prétexte à des critiques injustes contre la juridiction administrative, sans avoir des avantages pratiques. Il a cru que la juridiction propre exercée par les membres du conseil d'état, que leurs autres fonctions tiennent au courant des nécessités permanentes de l'administration et de ses difficultés passagères, offrait les garanties nécessaires aux justiciables et ne faisait courir aucun risque à l'intérêt public. Ce n'est pas tout. Les recours devant le conseil d'état ont été facilités dans beaucoup de matières par la dispense du ministère des avocats et des frais dus au trésor. Il y a là un point qui mérite quelque attention.

Dans l'organisation judiciaire comme dans l'organisation des juridictions administratives, il existe pour les parties un droit d'appel contre la décision rendue par le juge du premier degré. Seulement, en matière judiciaire, le législateur a craint que la garantie donnée aux plaideurs contre les erreurs ou l'arbitraire du premier juge ne tournât à leur préjudice et ne favorisât des manœuvres qui aboutiraient à retarder indéfiniment la solution des affaires. Quand l'intérêt en litige ne paraît pas valoir les frais d'un nouveau procès, il interdit l'appel. Il y a plus, il frappe d'une amende le plaideur

pendant la durée de la suspension. Le décret qui approuve la décision du conseil n'a été signé que le 4 mai 1861.

qui a interjeté à tort un appel, et si cette amende est légère en général, elle peut être plus considérable dans certains cas. Il en est de même à l'égard des pourvois rejetés par la cour de cassation. Quel que soit le chiffre de l'amende, il y a là un signe des restrictions apportées au droit de recours.

Devant la juridiction administrative, le législateur a procédé tout différemment. Il n'y a qu'un très petit nombre de juridictions qui statuent en dernier ressort. Presque toutes les affaires soumises au juge du premier degré peuvent être l'objet d'un pourvoi devant le conseil d'état sur le point de fait comme sur le point de droit. Jamais la décision n'est définitive, quelque minime que soit le chiffre de l'intérêt engagé dans une affaire. Le législateur a vu de grands avantages à ce que tous les litiges qui s'élèvent entre un intérêt privé et l'intérêt général pussent être soumis à la juridiction administrative suprême, qui est en relations constantes avec le gouvernement.

Mais, pour que les justiciables puissent profiter du bénéfice de cette règle, il faut qu'ils ne soient pas arrêtés par des frais de justice, droits de timbre, d'enregistrement et de greffe dus à l'état, et surtout par les frais plus considérables du ministère des avocats au conseil. Aussi de nombreuses dispenses de frais ont été accordées. En 1824, c'était en faveur des réclamations relatives aux prestations imposées pour les chemins vicinaux; en 1831 et 1833 pour les réclamations relatives aux élections municipales et départementales; en 1832 pour les pourvois en matière de contributions directes, ce qui a entraîné la même dispense pour les pourvois relatifs aux taxes nombreuses assimilées à ces contributions; en 1850 pour les réclamations concernant la police du roulage; en 1865 pour toutes les affaires dans lesquelles les conseils de préfecture exercent une juridiction répressive, notamment en matière de police de la grande voirie, routes, chemins de fer, cours d'eau navigables. Dans toutes ces affaires, il suffit, pour saisir le conseil d'état, d'une demande écrite sur papier timbré, et même dans certain cas, pour les élections par exemple, le papier timbré n'est pas nécessaire. Ces facilités ont augmenté notablement le nombre des affaires sur lesquelles le conseil d'état est appelé à statuer. Sous la restauration on jugeait à peine 500 affaires par an; sous le gouvernement de juillet le maximum ne dépassait pas généralement 700 ou 800. De 1852 à 1865 la moyenne annuelle des affaires a été environ de 1,000, et celle des pourvois introduits sans le ministère des avocats a été à elle seule de 640. De 1872 à 1877 le total annuel a été de plus de 1,350, et celui des pourvois sans frais a été de 611. Une seule chose nous étonne, c'est qu'il ne soit pas plus considérable.

Telles sont les réformes que le législateur a successivement ac-

complies pour organiser au conseil d'état une justice spéciale qui remplît les conditions essentielles d'une bonne justice. Il y manque à la vérité l'inamovibilité des juges. Nous ne voulons pas soulever ici une question de principe; nous demandons seulement la permission de soutenir que, s'il est nécessaire qu'un juge soit impartial et soit considéré comme tel, l'inamovibilité n'est pas toujours indispensable pour arriver à ce résultat. Il est nécessaire aussi que le juge soit éclairé.

Une des raisons qui justifient la juridiction administrative, c'est précisément la nécessité que le juge ait des lumières spéciales sur les questions si variées, si délicates qui lui sont fréquemment soumises, qu'il ait la connaissance exacte des intérêts engagés dans les différens services publics. C'est ce qui faisait dire à M. de Larcy, dans son rapport présenté en 1851 sur le projet de loi relatif aux conseils de préfecture, que « le juge du contentieux administratif est d'autant plus propre à remplir sa mission qu'il est lui-même mêlé à la pratique des affaires administratives. » Dans l'organisation actuelle, le conseil d'état joue en même temps le rôle de conseil de l'administration pour de nombreuses affaires et celui de tribunal. Ce double rôle qui lui est assigné est très profitable non-seulement à l'administration qu'il empêche de s'égarer, mais aux citoyens eux-mêmes qui se plaignent qu'on ait violé leurs droits, et les lumières que les magistrats puisent dans cette collaboration habituelle aux actes des administrateurs les conduisent à appliquer avec plus de modération les dispositions rigoureuses de la loi.

Mais comment pourrait-on conserver aux membres du conseil leur rôle de conseillers du gouvernement, s'ils étaient inamovibles? Les résultats des autres garanties données aux justiciables ont démontré qu'il serait sans profit d'insister sur ce point. Il faut ajouter que la nature humaine est très complexe, et que, si l'inamovibilité est utile pour la préserver de certaines défaillances, il y a des situations qui suffisent à lui créer des habitudes d'indépendance que l'inamovibilité à elle seule ne donnerait pas. L'homme est naturellement enclin à attribuer une certaine importance à ses actes comme un certain mérite à sa personne, et, quand une mission de contrôle lui est confiée, il est plus porté à exagérer son pouvoir qu'à l'amoindrir de ses propres mains. Aussi bien la jurisprudence du conseil d'état en matière d'excès de pouvoirs en est une preuve éclatante.

II.

On sait quelle est l'importance du rôle de la jurisprudence, même dans les matières pour lesquelles le législateur a refondu et classé

méthodiquement les règles du droit dans des codes. Une foule de questions nouvelles sont soulevées tous les jours par des besoins nouveaux, par les passions et les intérêts des plaideurs, par les subtilités des légistes. Le juge, qui ne doit jamais refuser de statuer sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi est appelé à trancher toutes ces questions, et la série des précédens judiciaires complète ainsi la loi en l'interprétant et en comblant les lacunes qu'on y a signalées.

Il y a quelques années, dans un congrès de l'association des sciences sociales fondée à Londres en 1857 par l'initiative de l'illustre lord Brougham, un jurisconsulte anglais, examinant s'il serait avantageux pour son pays d'entreprendre la codification des lois en suivant l'exemple de la France et de la plupart des autres nations de l'Europe, déclarait d'abord que, à son avis, ce serait une œuvre très difficile à exécuter avec le mécanisme du régime parlementaire ; mais il ajoutait que ce serait en outre une œuvre inutile si l'on devait se borner à rédiger des travaux aussi restreints que nos codes. Il y avait cherché vainement, disait-il, la solution de beaucoup de difficultés et ne l'avait rencontrée que dans les recueils d'arrêts. Pour rendre de véritables services, selon lui, un code du droit anglais devrait avoir au moins dix fois l'étendue des codes français. S'il en était autrement, les jurisconsultes et les plaideurs anglais préféreraient se passer de code.

Nous n'avons pas à discuter ici cette opinion, qui n'étonnera pas les personnes familières avec la rédaction très développée des lois anglaises. Nous n'avons pas à rechercher si, de l'autre côté de la Manche, les plaideurs seraient sur ce point d'accord avec les jurisconsultes, qui peuvent en effet souffrir moins que d'autres de l'obscurité de la législation et de la complication des procès. Nous ne la mentionnons que pour faire ressortir combien l'œuvre de la jurisprudence est considérable dans les matières civiles, commerciales et criminelles (1).

Mais cette œuvre est bien plus considérable encore dans les matières administratives pour lesquelles diverses raisons ont empêché et empêcheront peut-être encore longtemps une codification générale. Les lacunes, les antinomies de lois très nombreuses et très fréquemment modifiées, imposent une bien lourde tâche au juge, et particulièrement au conseil d'état, qui remplit à la fois le rôle de juge en premier et dernier ressort, de cour d'appel unique et de cour de cassation. Ce que nous avons à signaler ici, c'est que les bases mêmes de ces pouvoirs si étendus ont été posées par la juris-

(1) Aussi bien le gouvernement anglais vient d'entrer dans une voie nouvelle en soumettant à la chambre des communes un projet de code pénal.

prudence plutôt que par la loi. Lorsque le conseil d'état a été réorganisé au début de ce siècle, la constitution du 22 frimaire an VIII et l'arrêté consulaire du 5 nivôse suivant n'ont pas précisé d'une manière bien nette les attributions juridiques qui lui étaient conférées. La constitution de l'an VIII le chargeait de résoudre, sous la direction des consuls, les difficultés qui s'élèvent en matière administrative; l'arrêté consulaire porte qu'il prononce sur les affaires contentieuses dont la décision était précédemment remise aux ministres. Les lois, ordonnances ou décrets postérieurs jusqu'à la loi du 24 mai 1872 ont toujours employé les mêmes mots très vagues de contentieux administratif.

Mais où se trouve la définition du contentieux administratif? A quels caractères le reconnaît-on? Bien des questions délicates s'élevaient à ce sujet. Il y a un assez grand nombre de cas dans lesquels le législateur, en confiant à l'administration le soin d'exécuter les mesures nécessaires pour l'accomplissement des services publics et le pouvoir d'imposer des sacrifices aux citoyens dans l'intérêt général, par exemple en la chargeant d'asseoir et de recouvrer les impôts, en la chargeant de faire exécuter des routes, des chemins de fer et autres travaux publics, a prévu les réclamations et a décidé qu'elles seraient portées devant une juridiction déterminée, soit de l'ordre administratif, soit même, exceptionnellement, de l'ordre judiciaire. Mais il y a beaucoup de cas où la loi est muette. Fallait-il, dans le silence de la loi, admettre au conseil d'état toutes les réclamations quelconques soulevées par des actes administratifs et que le législateur n'avait pas expressément renvoyées à un juge? Fallait-il au contraire interdire tout recours dans le cas où le législateur ne l'avait pas permis? En un mot, comment devait-on délimiter le domaine de l'administration active et celui de la juridiction administrative?

D'autre part, pour les affaires qui n'étaient pas attribuées à une juridiction administrative déterminée, était-ce bien au ministre compétent ou au conseil d'état qu'il appartenait d'en connaître, n'était-ce pas plutôt aux tribunaux de l'ordre judiciaire, surtout lorsqu'il s'agissait d'appliquer les principes qui régissent les contrats et les quasi-contrats, les délits et les quasi-délits? Ici l'on avait à fixer les frontières des deux ordres de juridiction.

C'est là l'œuvre délicate et souvent laborieuse qu'a dû accomplir le conseil d'état en donnant la définition du contentieux administratif : nous n'avons pas ici à la développer; nous en indiquons en quelques mots les élémens.

Se fondant sur le principe général de la séparation de l'autorité administrative et de l'autorité judiciaire posé par la première as-

semblée constituante dans la loi des 16-24 août 1790 et dans plusieurs autres textes, la jurisprudence a établi une série de règles de compétence sur les cas controversés entre l'administration et les tribunaux de l'ordre judiciaire : notamment la théorie de l'interprétation des actes administratifs et les règles relatives à la responsabilité de l'état pour les préjudices causés par les actes de ses agens.

D'autre part, c'est avec deux principes généraux, fondés sur la nature même des contestations juridiques, que le conseil d'état a distingué les cas dans lesquels un recours pouvait lui être soumis et ceux dans lesquels il ne lui appartenait pas de contrôler les appréciations des agens de l'administration ou celles de l'autorité gouvernementale. Toutes les fois qu'il a été allégué qu'un droit fondé sur un texte de loi, de règlement ou d'un contrat était violé par un acte administratif, il a ouvert un recours, alors même que la loi ne l'avait pas expressément autorisé. Il a exigé en même temps, pour que le débat pût avoir une conclusion pratique, que l'acte contesté devant lui fût véritablement de nature à porter actuellement atteinte à un droit et ne fût pas une simple menace, une prétention, une autorisation sans efficacité immédiate.

Mais il a scrupuleusement respecté le terrain sur lequel le législateur avait voulu laisser à l'administration la liberté de se mouvoir, sous sa responsabilité, sous le contrôle des assemblées politiques, pour l'appréciation des mesures destinées à satisfaire les intérêts généraux ou locaux du pays. Assurément les citoyens subissent parfois un sacrifice pénible, par exemple dans le cas où l'ouverture d'une voie de communication leur enlève ou morcelle leurs propriétés, et l'indemnité préalable à laquelle ils ont droit peut ne pas les dédommager à leur gré. Néanmoins ils ne sont pas recevables, comme l'a reconnu avec raison la jurisprudence, à faire obstacle à l'exécution d'un travail déclaré d'utilité publique et à contester devant une juridiction l'utilité de ce travail et la convenance du tracé adopté. Le conseil a également refusé de connaître des réclamations dirigées contre les actes qui rentraient dans les pouvoirs réservés à l'autorité gouvernementale proprement dite, notamment les faits de guerre et les actes qui se rattachent aux négociations diplomatiques, aux rapports de la France avec les pays étrangers. La nature des pouvoirs exercés en pareil cas ne lui a pas paru comporter un débat juridique.

Voilà de quels élémens s'est formée la théorie du contentieux administratif.

La théorie des recours pour excès de pouvoirs est encore plus une création dans le sens propre du mot. Il ne s'agissait plus ici

de donner le commentaire d'un texte, il s'agissait à peu près de faire sortir ce texte du néant, et l'on y a réussi.

Rien de plus net et de plus précis que l'article 9 de la loi du 24 mai 1872 : « Le conseil d'état statue souverainement sur les recours en matière contentieuse administrative et sur les demandes d'annulation pour excès de pouvoirs formées contre les actes des diverses autorités administratives. » La dernière partie de ce texte est toute nouvelle; les lois antérieures sur l'organisation et les attributions du conseil ne parlaient que du contentieux administratif. Et cependant la loi de 1872, nous l'avons dit, n'a fait que consacrer une très longue jurisprudence.

L'autorité du conseil d'état en matière de contentieux administratif ne suffisait pas en effet pour protéger les citoyens contre certaines illégalités commises par les autorités administratives. On n'a compris sous cette dénomination que les affaires dans lesquelles le conseil d'état peut réformer les décisions des autorités qui lui sont subordonnées, et substituer une décision à celle qu'il annule ou prescrire que l'acte attaqué soit modifié dans le sens qu'il détermine. Il en est ainsi quand il réforme un décret qui liquidait la pension d'un fonctionnaire, ou bien la décision d'un ministre qui réglait le décompte d'un fournisseur, ou bien encore un arrêté de conseil de préfecture qui fixe l'indemnité due à un particulier pour le dommage que lui a causé l'exécution d'un travail public. Il y a pourtant un grand nombre d'actes des agens de l'administration, des permissions, des règlemens de police qui, par leur nature, ne comportent pas un contrôle analogue à celui d'un juge d'appel. On ne pourrait pas admettre qu'une juridiction quelconque remplaçât ces actes par un acte différent; mais on comprend qu'une juridiction peut et doit être appelée à les annuler, comme fait la cour de cassation à l'égard des décisions judiciaires, quand ils contreviennent à la loi, surtout quand ils sont entachés d'incompétence ou d'excès de pouvoirs. On comprend aussi la nécessité d'un recours semblable à l'égard des juridictions administratives (le nombre en est d'ailleurs très restreint) qui statuent en dernier ressort. Comment le conseil d'état a-t-il pu donner satisfaction à ce besoin? comment la jurisprudence s'est-elle établie, quelle est la base sur laquelle elle s'était fondée en attendant que la loi de 1872 vînt la consacrer?

Pour le comprendre, il faut se rappeler ce qu'a été, depuis l'an VIII, la constitution de la juridiction administrative suprême. Nous avons exposé que depuis l'an VIII jusqu'à 1872, sauf pendant un intervalle de trois ans, de 1849 à 1852, la législation n'a appelé le conseil à donner qu'un avis en matière contentieuse comme en

matière d'administration pure. C'était le chef de l'état qui exerçait la juridiction en approuvant les projets de décision qui lui étaient présentés. Il n'y avait là, nous l'avons dit, qu'une fiction, car dans la pratique les avis du conseil étaient toujours approuvés; aussi le législateur s'est décidé en 1872 à faire disparaître des apparences dont on abusait pour contester les garanties données par la juridiction du conseil. Mais c'est précisément la fiction constitutionnelle d'une juridiction exercée par le souverain qui a permis au conseil de créer le recours pour excès de pouvoirs et de lui donner tous les développemens que nous allons signaler. Parlant au nom du souverain, chef de tous les agens de l'administration, assuré que ses décisions ne rencontreraient aucune résistance quand elles auraient été approuvées, il n'en a eu que plus de hardiesse pour protéger les droits des citoyens et il a, par cela même, rendu les plus grands services à l'administration.

Il y a des phases bien diverses dans la jurisprudence. Au début, la théorie se borne à un recours direct contre les arrêtés des préfets qui sont attaqués pour incompétence, parce qu'ils ont empiété sur les pouvoirs des tribunaux de l'ordre judiciaire, ou des juridictions administratives placées à côté ou au-dessus d'eux, les conseils de préfecture et les ministres. On trouve une dizaine de décisions de cette nature rendues sous le consulat et l'empire, et la plupart ont été insérées au *Bulletin des lois*, non pas pour leur donner force de loi, mais pour éclairer les fonctionnaires sur la marche qu'ils devaient suivre dans des circonstances analogues.

Sous la restauration, le nombre des décisions de la même nature n'est pas très considérable; mais il y en a deux qui ont une grande importance. La première est une ordonnance du 28 novembre 1818, rendue sur un pourvoi formé contre un arrêté de préfet relatif à un moulin vendu nationalement et dans laquelle la théorie est écrite pour la première fois en ces termes : « C'est devant nous et en notre conseil d'état que doivent être déférés les actes administratifs attaqués pour incompétence et excès de pouvoirs. »

En 1829, le conseil d'état fut amené à faire un nouveau pas dans la voie qu'il s'était tracée. Il s'agissait de savoir si les décisions du jury de révision institué pour le recrutement de l'armée en vertu de la loi du 10 mars 1818 pouvaient être l'objet d'un pourvoi devant le conseil. D'après l'article 13 de la loi, ces décisions étaient définitives; mais ne devait-on pas admettre les recours en cas d'incompétence, d'excès de pouvoirs et même de violation de la loi? La question avait été débattue sur la demande du ministre de la guerre, au lendemain de la promulgation de la loi de 1818. Un avis des comités de la guerre et de législation réunis, en date du 19 avril 1819,

s'était prononcé pour l'affirmative. Il n'invoquait aucun texte; mais il se fondait sur les principes généraux, d'après lesquels les décisions d'un tribunal ne sont définitives que dans les limites de sa compétence, et qu'autant qu'il a respecté la loi. Il faisait valoir que la loi du 16 septembre 1807 avait autorisé des recours pour violation des formes et de la loi contre les arrêts de la cour des comptes. Mais un avis de l'assemblée générale du conseil, en date du 27 juillet 1820, avait repoussé cette opinion et déclaré qu'aucun recours n'était admissible tant que la loi ne serait pas modifiée.

Cependant, quelques années après, le conseil d'état était saisi d'un pourvoi formé dans des circonstances qui le forçaient à revenir sur l'avis de 1820. Un conseil de révision avait exempté un jeune homme du service militaire pour cause de bégaiement, infirmité reconnue et constatée contradictoirement en présence de jeunes gens de sa classe. Dix jours après, sur la réclamation du maire de la commune, il rapportait sa décision et déclarait le jeune homme bon pour le service. Le conseil d'état jugea, le 21 janvier 1829, qu'en rapportant sa décision, qui était définitive, le conseil de révision avait excédé ses pouvoirs. M. Macarel, en reproduisant cet arrêt du conseil dans son *Recueil des arrêts*, indique en note que ce point a été longuement débattu devant le conseil d'état; « il nous semble, ajoute-t-il, que la solution adoptée (et que la force des choses a produite) est protectrice des intérêts privés. »

Telles sont les bases du recours pour excès de pouvoirs à ses débuts : la force des choses, la nécessité de protéger les intérêts privés.

Le conseil d'état du gouvernement de juillet ne pouvait manquer de confirmer cette jurisprudence libérale, mais il fallait lui trouver une base dans un texte de loi. L'ordonnance du 2 février 1831 avait établi la publicité des séances, les doctrines allaient être discutées par les avocats, par le ministère public; il ne suffisait plus d'affirmer le droit du conseil, les preuves étaient devenues nécessaires.

La question se représenta à l'occasion des réclamations que soulevaient les décisions du jury de révision de la garde nationale. La loi du 22 mars 1831 portait que ces jurys statuaient sans recours. Le conseil d'état jugea, le 15 juillet 1832, que ces décisions pouvaient donner lieu à un recours pour incompétence ou excès de pouvoirs. Il avait d'abord ajouté que ces recours ne pouvaient être introduits que sur le rapport d'un ministre, mais il abandonna bientôt cette restriction. Quant au texte qui pouvait servir de base à cette jurisprudence et prévaloir même sur les lois qui attribuaient un caractère définitif à des décisions des juridictions spéciales, on le trouva dans la loi des 7-14 octobre 1790 d'après laquelle les recours pour

incompétence à l'égard des corps administratifs sont portés au roi, chef de l'administration générale.

Qu'est-ce que ce texte qui a été, depuis 1832, si fréquemment cité, qui est encore cité dans les arrêts du conseil? C'est un décret rendu par l'assemblée constituante à propos d'une difficulté qui s'était élevée entre le directoire du département de la Haute-Saône et la municipalité de Gray au sujet des pouvoirs du directoire en matière d'alignement dans les rues de la ville servant de grandes routes. Cette difficulté avait été portée par la municipalité, qui se prétendait seule compétente, devant le bailliage de Gray. L'assemblée nationale, après avoir entendu son comité de constitution, proclama : 1° que l'administration en matière de grande voirie attribuée aux corps administratifs par l'article 6 du décret des 6-7 septembre 1790 comprend, dans toute l'étendue du royaume, l'alignement des rues des villes, bourgs et villages qui servent de grandes routes; 2° qu'aucun administrateur ne peut être traduit devant les tribunaux pour raison de ses fonctions publiques, à moins qu'il n'y ait été renvoyé par l'autorité supérieure, conformément aux lois; 3° que les réclamations d'incompétence à l'égard des corps administratifs ne sont, en aucun cas, du ressort des tribunaux; qu'elles seront portées au roi, chef de l'administration générale, et que dans le cas où l'on prétendrait que les ministres de sa majesté auraient fait rendre une décision contraire aux lois, les plaintes seront adressées au corps législatif. Ce décret se termine ainsi : « Le roi sera prié de donner les ordres nécessaires pour l'exécution des différentes parties de ce décret, et l'apport de la procédure commencée au bailliage de Gray, à l'occasion de l'une des traverses de cette ville, pour être sur ladite procédure statué ce qu'il appartiendra. »

Il est facile d'apercevoir que dans ce texte le conseil d'état n'est pas mentionné. Le conseil d'état de l'ancienne monarchie, réorganisé par diverses ordonnances de Louis XVI, notamment par un règlement du 9 août 1789, qui avait créé un comité contentieux des départemens, existait encore au mois d'octobre 1790; mais l'assemblée constituante avait résolu de le supprimer et elle le supprima en effet par les lois du 1er décembre 1790 et des 27 avril-25 mai 1791. Peut-être remarquera-t-on aussi que la loi des 7-14 octobre 1790 ne parle que de l'incompétence et ne mentionne pas les excès de pouvoirs. L'observation a été faite par M. de Cormenin en 1845, à une époque où il ne participait plus aux travaux du conseil d'état. Et cela n'est pas sans importance, car on verra bientôt comme le sens des mots excès de pouvoirs a été élargi; mais les deux mots étaient déjà indissolublement liés dans les précédens du

conseil d'état. La loi des 7-14 octobre couvrit toute la jurisprudence de son autorité.

Les recours se multipliaient. La question se présenta de nouveau en 1837 pour les conseils de révision institués en vue du recrutement de l'armée de terre. Elle fut tranchée comme elle l'avait été pour les jurys de révision de la garde nationale. Bientôt la loi du 17 juillet 1837, spéciale au jury de révision de la garde nationale de la Seine, autorisa expressément, dans son article 26, le recours au conseil d'état pour incompétence, excès de pouvoirs et même pour violation de la loi.

C'était un commencement de consécration législative pour la jurisprudence. Les projets de loi sur le conseil d'état présentés de 1833 à 1845 à la chambre des pairs et à la chambre des députés la consacraient définitivement. Dans l'énumération des attributions du conseil ces projets faisaient figurer « les recours dirigés pour incompétence et excès de pouvoirs contre les décisions des autorités administratives, » et ils ajoutaient « les recours pour violation des formes et de la loi contre les décisions administratives rendues en dernier ressort en matière contentieuse. » Cette partie du projet avait été adoptée sans contestation par la chambre des pairs; elle avait été également adoptée par toutes les commissions de la chambre des députés.

C'est au dernier moment de la discussion, en 1845, que toute énumération des attributions administratives ou contentieuses fut supprimée, sur un amendement de M. Odilon Barrot, qui ne pensait pas alors qu'il passerait les dernières années de sa longue carrière à la tête du conseil d'état. L'amendement avait pour but d'éviter une discussion au sujet de l'autorisation des poursuites dirigées contre les agens du gouvernement, qui avait donné lieu à de grands débats en 1835. Mais le rapporteur, en acceptant l'amendement au nom de la commission, déclara qu'il était bien entendu que la formule générale, qu'on employait pour désigner les affaires contentieuses sur lesquelles le conseil d'état était appelé à statuer, comprenait toutes les affaires dont le comité du contentieux était saisi dans la pratique. En somme, la jurisprudence avait reçu une confirmation qui garantissait de nouveaux progrès.

A partir de 1839, le conseil d'état arriva à décider que les actes des conseils généraux de département, bien qu'ils fussent des corps électifs, étaient soumis à son contrôle, en cas d'excès de pouvoirs, pour les matières où les conseils avaient une autorité propre, par exemple pour le classement des chemins vicinaux de grande communication. La loi du 3 mars 1849 ne modifia pas sur ce point les traditions; elle ajoutait seulement au recours des citoyens, sur lequel

elle ne s'expliquait pas, un droit de recours ouvert au ministre de la justice à l'égard des actes administratifs contraires à la loi; mais ce système ne fut pas mis en pratique. Le conseil d'état de cette époque ne paraît pas avoir eu de scrupule à appliquer la loi des 7-14 octobre 1790, bien qu'il l'ait fait avec une certaine réserve.

C'est surtout à partir de 1852 que les recours pour excès de pouvoirs prirent un développement considérable. L'origine de ce développement se trouve dans le décret du 25 mars 1852, dit de décentralisation administrative. Ce décret attribuait aux préfets le droit de statuer sur un grand nombre d'affaires ressortissant à divers ministères, et qui jusque-là étaient résolues soit par des décrets rendus après avis du conseil d'état, soit par des décisions ministérielles.

Le mot de décentralisation appliqué à cette mesure était-il exact? Nous faisons en passant nos réserves à cet égard. Donner à un agent du pouvoir central dans les fractions du territoire les attributions du chef de l'état ou de ses ministres, qui conservent d'ailleurs le droit de le contrôler, ce n'est pas décentraliser, c'est supprimer la concentration des affaires dans la capitale. Il n'y a, ce nous semble, de décentralisation que dans l'attribution de pouvoirs propres aux autorités électives chargées d'administrer les intérêts locaux. Quoi qu'il en soit, ce décret, dit de décentralisation, et qu'on pourrait appeler de *déconcentration*, pouvait faire espérer aux intéressés une solution plus prompte de leurs affaires, mais il leur enlevait la garantie d'un examen fait par les bureaux des ministères, plus éclairés que ceux des préfectures, et par les comités du conseil d'état. La statistique des travaux du conseil, publiée en 1862, constate que, pendant la période de neuf années comprise entre 1852 et 1861, le nombre moyen des affaires soumises au conseil d'état, en ce qui concerne les départemens, les communes et les établissemens de bienfaisance, était de 2,624, tandis que de 1840 à 1844, il avait été de 5,936. On voit l'importance de ce déplacement d'attributions.

Les communes ou les particuliers qui se trouvaient lésés par les décisions des préfets cherchaient à retrouver dans un recours pour excès de pouvoirs les avantages du contrôle que le conseil d'état exerçait antérieurement sur les décisions administratives. De nombreuses difficultés s'élevèrent au sujet de l'amodiation ou du partage des biens communaux, au sujet des droits privatifs appartenant aux sections de communes, si multipliées dans les départemens montagneux du centre de la France. D'autres réclamations non moins nombreuses s'élevèrent au sujet des arrêtés préfectoraux qui réglaient le curage des cours d'eau non navigables, ni flottables, et le régime des usines établies sur ces cours d'eau.

Ces recours méritaient une certaine faveur; ils furent accueillis assez largement. Quelquefois le conseil était étonné de la nouveauté des questions qui lui étaient soumises. Néanmoins il marchait toujours en avant. En 1864, invité par le gouvernement à rechercher si quelques réformes pouvaient être introduites dans la législation, le conseil proposa et fit adopter, malgré certaines résistances, un décret réglementaire qui dispensait les parties du ministère des avocats et des frais qu'il entraîne pour les recours formés en vertu de la loi des 7-14 octobre 1790.

Si l'on recherche dans les statistiques du conseil d'état de cette époque la nature des décisions qui ont été l'objet de recours pour excès de pouvoirs, on y voit figurer un grand nombre d'arrêtés de préfets (de 1861 à 1865 il y en a 228), des arrêtés de maires, des délibérations de conseils généraux et de conseils municipaux dans les cas où ces conseils exerçaient un pouvoir propre, des décisions prises par les conseils de révision pour le recrutement de l'armée de terre, par des jurys de révision pour la garde nationale, par des conseils académiques et aussi des décisions du conseil supérieur de l'instruction publique. Mais, pour bien faire apprécier toute l'étendue de l'autorité du conseil d'état, il ne suffit pas d'indiquer quels sont les actes soumis à son contrôle, il faut mettre en relief le sens qu'il a donné au mot excès de pouvoirs.

En matière judiciaire, le pourvoi en cassation peut être motivé par l'excès de pouvoirs, l'incompétence, la violation des formes, la violation de la loi. Le conseil d'état n'avait qu'un seul mot à sa disposition, l'excès de pouvoirs; mais il en a fait sortir pour lui un droit de contrôle d'une étendue presque égale.

Les dispositions des lois qui ont ouvert des recours pour excès de pouvoirs devant la cour de cassation ont un sens éminemment restrictif. D'après le savant Henrion de Pansey, elles s'appliquent « au cas où le juge, franchissant les limites de l'autorité judiciaire, se porte dans le domaine d'un autre pouvoir. » La cour de cassation n'a pas consacré complètement cette définition; mais il est bien certain qu'elle n'attribue le caractère d'excès de pouvoirs qu'à des actes exceptionnellement graves d'incompétence.

Si le conseil d'état avait suivi cette doctrine, les parties n'auraient pas eu de nombreuses occasions de s'adresser à lui pour obtenir justice. Mais il a élargi la définition autant que la cour de cassation l'avait restreinte, et il l'a fait avec juste raison en s'inspirant des conditions propres dans lesquelles s'exerce l'action administrative.

En effet, les ministres, les préfets, les maires, chargés de la satisfaction des intérêts publics, investis d'une autorité très considé-

rable, sont souvent dominés par la préoccupation du but qu'ils doivent atteindre. L'initiative est pour eux un devoir. Sans doute cette initiative doit être réglée et contenue dans les limites fixées par la loi; mais ils ne statuent pas après un examen contradictoire comme les juges. Ils ont donc plus de chances que les juges de blesser, sans le vouloir, les droits des citoyens. Par conséquent, si des recours sont ouverts contre la décision des juges, il doit à plus forte raison en être ouvert contre les actes des administrateurs. Et il ne suffit pas que les citoyens lésés puissent se plaindre devant le supérieur hiérarchique de ces agens, inspiré souvent par les mêmes préoccupations; il faut qu'ils puissent s'adresser à des magistrats qui, sans méconnaître les nécessités de l'action administrative, ont pour mission de faire toujours observer la loi. D'autre part, le gouvernement, sur qui retombe la responsabilité des fautes de ses délégués, a grand intérêt (quel que soit le régime politique) à ce que les plaintes qu'elles soulèvent puissent arriver jusqu'à lui ou jusqu'à la juridiction suprême placée auprès de lui, parce que les griefs les plus minimes peuvent en se multipliant amener de graves mécontentemens. Il y a là une sorte de soupape de sûreté qui doit être toujours facile à ouvrir.

Si l'on se place à ce point de vue, on peut comprendre qu'il y ait des espèces très variées d'excès de pouvoirs.

L'usurpation des pouvoirs d'une autre autorité peut s'appeler incompétence; mais ce n'est pas forcer le sens du mot que de l'appeler excès de pouvoirs, et l'on admettra aisément qu'il n'y ait pas de différence au point de vue des mots, nous ne disons pas au point de vue de la gravité du grief, quelle que soit l'autorité dont les attributions sont usurpées. Qu'un préfet s'arroge le pouvoir législatif en imposant à la propriété privée une servitude que la loi n'autorise pas, par exemple en interdisant d'établir des moulins à vent au bord des routes, ou le pouvoir des tribunaux civils en tranchant des difficultés relatives à la jouissance des eaux que se disputent des usiniers et des propriétaires de prairies, ou le pouvoir du chef de l'état en ordonnant des travaux qui ne peuvent s'exécuter qu'en vertu d'un décret, ou le pouvoir des maires en faisant des règlemens de police municipale, il excède les limites de ses pouvoirs.

A cet égard, il ne saurait y avoir de difficultés; mais la violation des formes prescrites par la loi ou les règlemens n'a-t-elle pas, quand on y regarde de près, un caractère analogue? Si le législateur a chargé le gouvernement ou les préfets d'apprécier souverainement certaines mesures d'utilité publique, mais en exigeant qu'avant de statuer ils prissent soin de s'éclairer soit par une enquête qui recueillera les vœux des intéressés, soit par un avis des

conseils placés auprès d'eux, n'y a-t-il pas là une condition essentielle de l'exercice du droit de l'administration, une limite de son pouvoir? La jurisprudence s'est prononcée en ce sens. Ainsi l'on sait que, parmi les dépenses des communes, il y en a un certain nombre que la loi déclare obligatoires, par exemple les dépenses du culte en cas d'insuffisance des ressources des fabriques. Si le conseil municipal se refuse à les acquitter, le préfet a le droit d'inscrire d'office au budget de la commune le crédit nécessaire; mais l'article 39 de la loi du 18 juillet 1837 exige qu'avant de prendre sa décision le préfet adresse au conseil municipal une mise en demeure. Si cette formalité n'a pas été remplie, l'arrêté du préfet est annulé. Et il ne faut pas croire que ces graves irrégularités, qualifiées si sévèrement par le conseil d'état, soient le fait exclusif des agens du pouvoir central. Les conseils généraux de département, si jaloux de leur indépendance, ont parfois méconnu aussi le droit réservé aux conseils municipaux de faire entendre leur avis à l'occasion du classement ou du déclassement des chemins vicinaux.

Ce qui est plus délicat, c'est que, tout en restant dans les limites de sa compétence, en suivant les formes prescrites par la loi et les règlemens, un agent de l'administration peut, d'après la jurisprudence, voir ses actes annulés s'il use de son pouvoir discrétionnaire pour des cas et pour des motifs différens de ceux en vue desquels la loi lui a attribué ce pouvoir. Ce n'est plus ici la violation du texte de la loi qui est réprimée, c'est la violation de son esprit; ce n'est plus seulement le dispositif de l'acte attaqué qui est examiné, ce sont ses motifs, c'est l'intention qui l'a dicté. Il est difficile de pousser plus loin la recherche scrupuleuse de la légalité. On nous permettra, pour nous faire bien comprendre, de citer quelques exemples de ces cas de détournement de pouvoirs. Voici une affaire de cette nature jugée en 1864 et 1865, dans laquelle le conseil d'état et la cour de cassation n'ont pas été d'accord et dont la solution définitive montre que la juridiction administrative est parfois mieux placée que l'autorité judiciaire pour protéger les droits des citoyens.

Les préfets ont le droit de régler l'entrée, le stationnement et la circulation des voitures publiques ou particulières dans les cours dépendant des gares de chemins de fer. Ont-ils le droit de défendre l'entrée des gares aux voitures publiques qui ne prendraient pas l'engagement de desservir tous les trains de jour et de nuit? La question a donné lieu à des arrêts en sens contraire. Les compagnies de chemins de fer, pour assurer un service régulier de correspondance dans l'intérêt public, ont traité fréquemment avec des entrepreneurs. A une certaine époque, les entrepreneurs exigeaient

comme subvention le monopole de l'entrée dans la gare. Le ministre des travaux publics avait autorisé les préfets à interdire, en pareil cas, l'entrée de la gare à toutes les voitures publiques qui n'avaient pas traité avec la compagnie. Sur plusieurs points du territoire, notamment à Fontainebleau, des réclamations se sont élevées. Les maîtres d'hôtel qui tenaient à envoyer leurs omnibus au-devant des voyageurs avaient refusé d'obéir à l'arrêté du préfet. Poursuivis devant le tribunal de police, ils soutenaient que l'arrêté était illégal. La cour de cassation, saisie de l'affaire, voyant que l'administration avait cherché à assurer un service dans l'intérêt du public et qu'elle se fondait sur une disposition de règlement général qui lui donnait des pouvoirs très étendus, a déclaré que l'arrêté du préfet était légal et obligatoire. Les maîtres d'hôtel de Fontainebleau ne se sont pas tenus pour battus. Ils ont attaqué l'arrêté du préfet devant le conseil d'état; ils ont soutenu que le préfet n'avait que le droit de prendre des mesures d'ordre pour assurer, dans les cours dépendant des stations, une circulation facile et éviter les accidens, mais qu'il ne pouvait user de son autorité pour consacrer un monopole au profit d'un entrepreneur. Le conseil d'état a décidé que le préfet avait détourné de son but le pouvoir de police qui lui était attribué, et il a déclaré illégal l'arrêté attaqué. Une nouvelle tentative faite par le préfet pour maintenir indirectement le monopole de l'entrepreneur qui avait traité avec la compagnie a réussi devant la cour de cassation et a encore échoué devant le conseil d'état. Les gares sont donc restées accessibles à toutes les voitures, sous la réserve des mesures d'ordre qui peuvent être nécessaires.

Le pouvoir de délivrer l'alignement aux propriétaires qui veulent bâtir le long de la voie publique a donné lieu souvent à des actes analogues réprimés de la même manière. L'administration n'a été investie de ce droit que pour empêcher l'empiétement sur le domaine public réservé à la circulation; mais elle a cherché quelquefois à en profiter pour empêcher les propriétaires de bâtir sur des terrains où elle avait le projet d'établir plus ou moins prochainement des rues nouvelles. Elle paralysait ainsi entre les mains des propriétaires la jouissance de leurs terrains afin de diminuer les dépenses d'expropriation. Le refus de délivrer l'alignement, le silence systématique de l'administration, ont été considérés comme des excès de pouvoirs. De nombreuses décisions ont été rendues en ce sens de 1866 à 1870 contre le préfet de la Seine.

Nous pourrions multiplier les exemples. Ceux qui précèdent nous paraissent suffisans pour caractériser nettement la jurisprudence et montrer les ressources qu'on y trouve contre l'arbitraire.

Nous ne disons pas que le contrôle du conseil d'état n'ait pas ses limites, que le conseil lui-même n'ait pas semblé craindre qu'en donnant à toutes les réclamations présentées contre les actes des agens de l'administration la forme d'un recours pour excès de pouvoirs on n'arrivât à lui constituer une compétence universelle au détriment de toutes les autres juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif. Nous comprenons même qu'on refuse d'ouvrir un double recours contre les mêmes actes, à la condition que les citoyens ne seront pas obligés de s'exposer à des poursuites devant les tribunaux de police pour faire tomber un acte administratif. Il y a là en effet des risques de diverses sortes à courir, et plutôt que de les affronter, beaucoup de gens supporteraient une mesure illégale. Il ne faut pas imposer au premier venu l'obligation d'avoir toute l'énergie qui a rendu Hampden si célèbre. Mais il reste encore, même en repoussant les réclamations auxquelles une autre autorité pourrait faire justice, un vaste champ d'action pour le conseil d'état.

Telles sont les doctrines que la loi du 24 mai 1872 a consacrées en attribuant expressément au conseil le droit de statuer souverainement sur les recours pour excès de pouvoirs contre les décisions des autorités administratives. Désormais toute cette jurisprudence, protectrice des droits des citoyens, est à l'abri de toute contestation. A côté de ce texte général, deux lois spéciales édictées à la même époque ont fait des applications spéciales du principe. La loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux a ouvert aux particuliers des recours sans frais contre les décisions des commissions départementales, sans préjudice du contrôle exercé par le gouvernement dans la forme administrative. La loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée autorise expressément, dans son article 30, les recours pour incompétence et excès de pouvoirs contre les décisions des conseils de révision. On reconnaît dans cette disposition la main d'un ancien membre, d'un ancien président du conseil d'état, M. de Chasseloup-Laubat, l'éminent rapporteur de la loi militaire; mais, en approuvant le législateur, nous avons le droit de rappeler que, depuis 1829, la jurisprudence avait eu la sagesse d'établir cette garantie indispensable.

III.

Est-il nécessaire de conclure? Nous n'avons jusqu'ici exposé que des faits; nous aimons mieux laisser à d'autres le soin de se prononcer. Aussi bien le témoignage de l'opinion publique éclairée se

retrouve dans toutes les discussions parlementaires postérieures à la restauration, et nous pouvons le rappeler en peu de mots.

Dans les longues discussions du projet de loi sur le conseil d'état de 1833 à 1845, l'opinion hostile à la juridiction administrative exprimée par le duc de Broglie dans la *Revue française* fut souvent rappelée; jamais elle ne fut reprise ni soutenue. Loin de là, celle des commissions de la chambre des députés qui proposa les modifications les plus considérables au projet du gouvernement et dans laquelle siégeaient MM. de Tocqueville, Isambert et Odilon Barrot, déclarait, par l'organe de son savant rapporteur, M. Dalloz, « qu'elle avait été unanime pour repousser l'idée de renvoyer aux tribunaux le contentieux de l'administration en tout ou en partie. »

A l'assemblée constituante de 1848, lors de la discussion de la loi sur le conseil d'état, le 23 janvier 1849, un amendement qui tendait à soumettre le contentieux administratif aux tribunaux civils fut à peine appuyé par quelques voix.

A l'assemblée législative, M. de Larcy, dans son rapport sur le projet de loi relatif aux conseils de préfecture, s'expliquait ainsi au sujet du pouvoir de juridiction que la commission dont il était l'organe entendait maintenir à ces conseils, tout en proposant certaines modifications à leur constitution actuelle : « Quel est le sens de ce respect pour l'institution, uni au désir de la voir réformée et perfectionnée? C'est que le principe d'une juridiction spéciale pour les questions administratives est universellement accepté. On sent le besoin de voir ces matières délicates, qui touchent par tant de points aux intérêts généraux, réglées par des hommes en contact habituel avec l'administration, pénétrés de son esprit et se dégageant, dans une certaine mesure, du point de vue de l'intérêt individuel et privé qui préside plus particulièrement aux décisions judiciaires. Mais en admettant sa spécialité, on voudrait aussi que cette juridiction présentât les garanties de suffisante indépendance qui sont inhérentes à toute justice. »

Les réformes qu'on avait projeté en 1851 d'introduire dans la constitution des conseils de préfecture ont trop tardé à se réaliser. C'est en 1862 seulement qu'un décret, confirmé bientôt par la loi du 21 juin 1865, a organisé des greffes spéciaux et la publicité des séances, imitant ainsi à trente ans de distance les mesures consacrées par les ordonnances de 1831 pour le conseil d'état, et l'on n'a pas encore réalisé toutes les améliorations désirables. Aussi les préventions contre les conseils de préfecture étaient très vives dans l'assemblée nationale de 1871. La commission de décentralisation avait préparé un projet de loi qui tendait à supprimer ces conseils. Ce projet, expliqué par un habile rapport de M. Amédée Lefèvre-

Pontalis, n'est cependant pas arrivé à être discuté. L'assemblée nationale a d'abord maintenu au conseil d'état en 1872 son pouvoir de juridiction dans toute sa plénitude; et quand elle a examiné les lois constitutionnelles en 1875, elle a fini par conférer aux conseils de préfecture eux-mêmes de nouvelles attributions en les chargeant de statuer sur les élections des délégués des conseils municipaux qui devront participer à l'élection des sénateurs.

Si nous voulions invoquer, pour terminer cette étude, le témoignage des nations étrangères, nous pourrions confirmer encore les renseignemens que donne à ce sujet notre propre expérience. On a souvent opposé au système adopté en France les réformes accomplies en Italie par la loi de 1865, et imitées par l'Espagne en 1868. Mais les exemples les plus récens sont loin d'autoriser à croire que la juridiction administrative serait supprimée partout en Europe. Non-seulement l'Espagne est revenue en 1875 à son ancienne législation; mais dans des lois nouvelles, résultat de discussions très approfondies, la Prusse et l'Autriche viennent d'organiser des juridictions spéciales analogues, à beaucoup d'égards, aux nôtres. Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails de ces institutions, qu'il est facile d'étudier grâce aux excellens *Annuaires* de la Société de législation comparée; on verra qu'elles ont été créées non pour donner des garanties au gouvernement, mais pour offrir une protection efficace aux droits privés en lutte contre l'administration. Les faits que nous avons exposés semblent nous autoriser à dire que, s'il y a en France des autorités différentes pour juger les contestations de droit privé et les litiges administratifs, il n'y a qu'une justice.

LÉON AUCOC.

L'ÉTOILE DE JEAN

DEUXIÈME PARTIE (1).

VII.

En revenant à Paris, Jean d'Erneau se mit à ratiociner sur ses propres affaires. Avouons-le sans oser l'en blâmer, son étoile cette fois lui semblait un peu bien vagabonde, et ce n'était pas sans quelque désarroi qu'il la voyait tout à coup s'engager dans un orbe aussi complètement imprévu. Si flegmatique qu'il fût, l'adjonction brusque de deux pères dans le courant de ses habitudes altérait malgré lui l'équilibre parfait de ses idées sur ces conventions vulgaires dont avec une si belle désinvolture il avait jusqu'alors secoué le joug. Accoutumé à un isolement dans lequel il avait pu se croire absolument sans famille, et dans les ardeurs de cette lutte, où son indépendance de cœur l'avait si bien secondé, il ne s'était jamais amolli en des pensées troublantes qui l'eussent peut-être attardé dans sa route. Cependant, à cette heure de halte, après le cours agité de sa vie, en possession d'une fortune et son but atteint, il sentait vaguement s'éveiller en lui une sorte de curiosité. L'histoire du notaire lui revenait à l'esprit comme un bizarre roman qu'il eût négligemment feuilleté. Et, comme s'il se fût agi d'un autre, il se représentait ce drame étrange autour de son berceau. Il croyait se revoir, inconscient témoin de ce conflit terrible où se jouait sa destinée. Au fond de ses souvenirs, il retrouvait sa mère pendant les rares fois qu'il l'avait visitée, et, quoiqu'il ne se sentît

(1) Voyez la *Revue* du 15 août.

pas très ému par ces rappels qui ne l'avaient jamais rendu rêveur, il ne pouvait se défendre d'un certain retour sur cette hardiesse d'abandon qu'il avait à lui reprocher.

— C'était décidément une femme de beaucoup de tête! se dit-il philosophiquement. — Puis, une fois dans ses déductions, il en arrivait forcément à cette énigme que maître Cavaillon, en sa simplesse ingénue, lui avait posée presque avec un effroi comique qui l'avait fait sourire. Fils de Marius ou de Césaire, avec les idées de Jean d'Erneau, c'était tout un. La possession d'un père lui semblait une de ces vanités trop inutiles à l'arrangement de sa vie pour qu'il se préoccupât autrement d'approfondir ce mystère. Néanmoins, sans recourir à la fameuse voix du sang, il eût parié d'emblée pour le baron. Épris de la science moderne, Jean avait lu Darwin et, le système de l'hérédité confirmant la sélection, il ne pouvait douter d'une noble origine où son caractère trouvait une si juste explication. Il n'avait rien à coup sûr de ce fermier débonnaire, dont le sentimentalisme champêtre s'était fourvoyé entre deux natures de cette force qui devaient le briser comme un verre au premier choc de leur rencontre, et, malgré les instincts démocratiques qui formaient la base la plus sérieuse de son tempérament, Jean se sentait en vérité trop supérieur pour admettre un instant ce paysan du Var comme un appoint appréciable dans l'important problème de son entrée en ce monde. Il advint cependant que, se résumant à part lui cette situation nouvelle, il se prit à songer qu'il y avait tout au moins une question de convenance à ne tenir aucun compte des révélations toutes particulières qui lui avaient été faites, pour rester dans la régularité des habitudes reçues de n'avoir qu'un seul père. Fermement résolu, en homme d'ordre, à ne point s'écarter des usages, il décida comme plus commode de ne point modifier ses sentimens pour son parrain, et de ne lui permettre point surtout de sortir d'une réserve que, dans les circonstances présentes, il allait peut-être tenter de franchir. — Ce fut dans ces dispositions d'esprit qu'il arriva à Paris, assez préoccupé de l'idée qu'il lui fallait encore repartir à la recherche d'un auteur légal de ses jours. Tout cela gênait singulièrement les affaires de Mlle Jeanne, et il ne pouvait se dissimuler qu'il la laissait un peu bien exposée sans lui. — Au débotté, son premier soin fut de courir à Meudon. Rien n'avait inquiété sa protégée, et il la trouva cette fois calme comme une fille de tête ayant pris vaillamment son parti.

— Votre goût pour les décisions nettes m'a gagnée, lui dit-elle, et vous me verrez maintenant résolue à adopter bravement toutes les mesures que vous prendrez dans l'arrangement de ma vie. Seu-

lement, ne me laissez pas trop seule avec moi-même, et tâchez que je ne pense pas trop.

Une idée vint à Jean d'Erneau.

— Vous plairait-il, par ce beau temps d'avril, de faire un petit voyage en Bretagne? demanda-t-il tranquillement; j'y ai quelque affaire, et avec de très faciles précautions, je me charge de vous y promener sans péril avec miss Clifford.

— Puisque vous vous en chargez, partons! Quand dois-je me tenir prête? ajouta-t-elle.

— Vous plairait-il demain?

— Demain, soit!

— Eh bien, nous partirons le soir, avec ma voiture, pour éviter toute mauvaise rencontre de jour, en chemin de fer. Nous irons jusqu'à Rambouillet, où nous prendrons le train de nuit jusqu'à Quimper... Est-ce dit?

— C'est dit!

— Cette fille a du sang de sa mère dans les veines et n'est pas une poupée, pensa-t-il en la quittant. — Le pauvre Arthur Verdier peut en faire son deuil!

Une heure plus tard, il faisait son entrée chez son parrain...

— Tiens, c'est toi, s'écria le baron, qui lui ouvrit ses bras.

— Oui. J'arrive de Grasse, répondit Jean, esquivant l'accolade pour se jeter dans un fauteuil, comme s'il eût fait la route à pied.

— Tu viens de Grasse? dit le parrain, surpris. — Tu as vu ta mère, alors...

— Non! mais j'ai vu le notaire pour conférer avec lui au sujet de l'héritage qu'elle me laisse.

— Comment?.. Elle est morte?..

— Il paraît, dit Jean. — Vous savez?.. vous ne m'avez pas laissé beaucoup la connaître. On aura oublié de vous avertir.

A ces mots, le baron soupçonna que l'héritier revenait certainement édifié sur bien des choses. Il eut un moment d'embarras.

— Ah! elle est morte, répéta-t-il, cherchant à rencontrer le regard de son filleul, qui s'occupait à choisir un cigare dans une boîte placée près de lui.

— Est-ce drôle, mon cher baron, reprit Jean, que l'on ne puisse trouver chez vous rien d'honnête à fumer, à moins que l'on ne vous demande d'ouvrir votre tiroir privé. C'est d'une avarice qui n'a pas de nom!

— Tu sais bien que cela, c'est pour les amis, dit naïvement le parrain en apportant une autre boîte.

— Cela ne fait pas plus votre éloge que le leur!.. Eh bien, et votre nièce, à propos?..

— Aucune nouvelle; ma sœur et Verdier partent ce soir pour Rome.

Jean d'Erneau ne répondit rien; le baron le considérait toujours comme pour scruter sa pensée.

— Enfin!.. Et ce notaire? Qu'est-ce qu'il t'a dit? demanda-t-il au bout d'un instant, et non sans quelque hésitation.

— Peuh! il m'a raconté toute sorte d'histoires qu'il fallait bien que j'apprisse. Cela ne manque pas d'être compliqué, ajouta-t-il en allumant son cigare.

Le baron devint de plus en plus pensif. Enfin, il se hasarda.

— Et ton... et Marius, reprit-il, est-ce qu'il vit toujours?

— Ça, c'est le plus obscur mystère. Il va falloir faire des fouilles pour le retrouver.

Le ton qui accompagna ces paroles convainquit le baron que son filleul savait tout. Il prit un air attendri.

— Voyons, Jean, mon enfant, insinua-t-il avec prudence, je conçois, je devine ce qui se passe dans ton cœur. C'est certainement malgré tout un grand ennui,... c'est-à-dire un grand chagrin de perdre sa mère... Mais c'est aussi une consolation de penser à ceux qui nous restent... Tu sais que j'ai pour toi des... des sentimens,... hum!.. un intérêt dont mon intention a toujours été de... te donner des preuves. Je suis resté garçon, et tu ne doutes pas qu'un jour... Enfin, j'ai élevé ton enfance, et j'ai essayé du moins de remplacer pour toi des affections.

— Mais, mon cher baron, je n'ai jamais douté de vos bonnes dispositions à mon égard, et, si peu que nous soyons liés par une attache toute spirituelle qui nous laisse parfaitement libres, chacun de notre côté, croyez que, quant à moi, je verrai toujours en vous plus qu'un étranger.

Arrêté si brusquement sur la pente de l'effusion, le baron Sauvageot demeura un peu interdit. Il crut que Jean hésitait à le comprendre, il voulut l'encourager.

— Enfin, ajouta-t-il, j'ai un nom, une position dans le monde, et certainement tout cela peut te servir au cas où ta propre situation exigerait l'appui d'une famille... Et je serais heureux, entends-moi bien, car je ne veux pas que tu l'ignores, de déclarer moi-même...

— C'est entendu, mon cher baron, interrompit Jean en lui prenant la main; comme par le passé, vous proclamerez que je suis votre filleul. C'est dit!

Et, se levant sur ces mots, il prit congé de son parrain, le laissant assez déconfit.

Là-dessus, il s'en alla faire une visite à lady O'Donor, que l'annonce d'un nouveau départ désola.

VIII.

Les gens occupés ont cela de bon, que c'est vraiment pour eux que le temps a des ailes. Lorsque Jean revint chez lui, il se rappela qu'il y avait juste huit jours, à la même heure, qu'il avait quitté son hôtel avec Mlle Jeanne Runières, et que, depuis cette heure-là, il n'y était rentré que pour prendre son bagage, faire cinq cents lieues, courir à la recherche d'une maison sûre, à l'abri de toute surprise ou de tout danger d'une rencontre indiscrète, et la faire préparer pour un séjour d'un an. Bien que cet engrenage l'eût occasionnellement servi, en amenant une visite au notaire, à laquelle il lui eût fallu se décider tôt ou tard, — ce qui, entre temps, lui procurait deux pères, — il ne put se défendre de songer que le coup de tête de Mlle Jeanne avait quelque peu altéré déjà dans son cours le fleuve paisible de sa vie, et ce fut avec une satisfaction vive qu'il se revit dans son *home*, avec tout un jour devant lui pour mettre ses affaires en ordre et s'occuper de sa correspondance attardée.

L'important pour lui, c'était qu'il avait déjà résolu du moins la principale difficulté de sa tâche, en trouvant juste à point dans les Olivets une habitation rêvée; il ne s'agissait plus que de découvrir Marius Derneau pour s'en assurer la possession prompte. Après quoi, la fugitive installée, il était délivré de tout souci sur cette folle entreprise qu'il aurait eu l'avantage de mener de front avec ses propres intérêts d'héritage.

Ce fut donc fort allégé que le lendemain il arriva à Meudon. Mlle Runières l'attendait avec miss Clifford. Toutes les précautions étaient prises, ils partirent en voiture. A Saint-Cyr, Jean avait envoyé, dès la veille, un relais de deux bons chevaux, pour gagner Rambouillet, où, vers neuf heures, ils prenaient le train de nuit dans un coupé réservé, commandé d'avance à Paris pour cette station. Au matin, après avoir traversé Quimper, ils arrivaient à Fouesnant.

— Oh! l'adorable pays! s'écria Mlle Jeanne. Vous êtes un enchanteur pour avoir découvert cela!

Il est en effet peu de sites comparables à ce village perdu, enfoui presque en plein bois sur la côte de Bretagne, comme un nid solitaire à l'abri du vent des grèves.

— Je n'ai rien découvert du tout, mademoiselle, reprit Jean, si ce n'est un point, sur la carte, qui m'a paru pittoresque, et surtout assez à l'écart de toute route pour n'y point craindre les passans.

Mais, une fois à Fouesnant, la difficulté était de trouver un logis. L'étoile de Jean d'Erneau le servit. Après une demi-heure de recherches, il casait Mlle Jeanne et sa gouvernante chez la veuve d'un

officier qui habitait une sorte de villa, bâtie par un Anglais. La bonne dame cédait une partie de sa demeure, et se chargeait de pourvoir à tout.

— Enfin! je vais donc marcher, courir hors des murs d'un jardin, dit Mlle Jeanne, qu'une longue réclusion d'une semaine avait déjà fatiguée.

Jean s'installa dans l'auberge du lieu. Après y avoir déjeuné, il rejoignit ses amies, décidément déguisées sous le nom de Mme Humphry et sa nièce. Ils partirent tous trois pour descendre à la mer.

Il faisait une de ces belles journées ensoleillées qui semblent une ivresse du renouveau. Mlle Jeanne ne se sentait pas de joie.

— Vous vous étonnez de me voir presque heureuse, dit-elle à Jean. — Hélas! il est si bon de respirer à l'aise, sans l'oppression cruelle que je portais en moi depuis que je comprends la vie!

Ils causèrent tout le long de la route. Peu assidu chez Mme Runières, nous l'avons dit déjà, Jean n'y avait rencontré l'héritière que de rares fois, à ses sorties du couvent, et, dans l'étrange hasard où les avait jetés cette fugue hardie, bien que l'enlèvement de Mlle Jeanne datât d'au moins dix jours, il l'avait à peine vue le temps nécessaire pour aviser aux soins les plus pressans de ce rôle de ravisseur qui lui tombait du ciel. — Délivrés de toute crainte, et loin de tout péril, protégés par la présence de miss Clifford, qui suivait à quelques pas en gouvernante discrète, ils se mirent à faire connaissance. — Jean n'était point pourvu de beaucoup de candeur; cependant il avait dans l'esprit une sorte de grâce d'état qui se pliait sans difficulté à toutes circonstances, fussent-elles futiles. En amateur, il apportait même parfois un certain goût curieux à écouter sérieusement les naïfs propos de jeunes filles, et ces échappées de sceptique dans les régions de l'innocence n'étaient point sans attrait pour lui. Il n'eut pas besoin de longs détours pour pénétrer du premier coup le caractère de Mlle Jeanne; il fut assez satisfait de ce qu'il y découvrit. Imagination vive et dévorante, elle avait cette heureuse spontanéité d'impressions des natures bien douées qui tournent bien ou mal selon le milieu où elles se meuvent. Les adulations que devait susciter autour d'elle son titre connu de superbe héritière et les flatteries intéressées de sa mère l'avaient rendue volontaire et fantasque comme une enfant gâtée; mais son cœur, tourmenté par un amer chagrin dont elle souffrait en silence, était resté sincère et bon. Repliée sur elle-même, elle avait vécu seule avec ses pensées; libre de cultiver son intelligence à sa guise, un naturel instinct d'orgueil lui avait fait dépasser le niveau d'études ordinaire aux couvens. Tandis qu'elle le regardait de ses grands yeux presque hardis, parlant d'abondance comme si elle se fût rattrapée d'un mutisme de huit jours, Jean

était tout surpris d'un langage où l'ingénuité se mêlait aux aperçus d'une jeune raison droite que la réflexion a mûrie. Elle remarqua bientôt l'étonnement qu'elle lui causait. Elle s'arrêta un peu confuse.

— Il ne faut pas trop m'en vouloir si je bavarde ainsi, ajouta-t-elle, il y a si longtemps que je renferme tout, faute d'un ami à qui j'ose me confier et me laisser voir telle que je suis. Séparez dans tout cela le bien du mal, et faites-moi meilleure, maintenant que vous êtes devenu mon guide.

— En vérité, mademoiselle, répondit Jean, j'aurais peur de vous nuire en vous ôtant même un défaut.

— Bon! Ceci est un madrigal que vous fleurissez aimablement. Mais, d'abord, pourquoi m'appelez-vous toujours : mademoiselle? Il faut changer cela, puisque nous voilà définitivement liés.

— Comment donc dirais-je?

— Vous diriez : Jeanne, tout court... ce qui pour le monde laisserait plus aisément croire à quelque parenté.

— Et vous, comment diriez-vous ?

— Moi, c'est différent, répondit-elle un peu embarrassée, ma qualité de fille m'attache au rivage.

— C'est vrai, répliqua Jean.

— Pourtant, ajouta-t-elle avec une mine de regret, je comprends aussi que, lorsque vous êtes si généreux, si bon, il serait bien froid de vous traiter comme un de mes danseurs au cotillon... d'ailleurs vous ne dansez jamais, j'ai vu cela.

— En ce cas, que faire? La familiarité ne peut exister entre nous que donnant, donnant.

Elle parut réfléchir à la force de cet argument.

— Vous ne feriez pas une petite concession? demanda-t-elle d'un ton insinuant.

— Laquelle, voyons?

— Eh bien, répondit-elle, comme si elle eût reconnu les justes limites qu'elle pouvait franchir, moi, par exemple, je dirais : mon camarade. — Cela vous irait-il ?

— Parfaitement, répliqua Jean.

— Alors, c'est convenu. — Commencez un peu pour voir?

— Volontiers, ma chère Jeanne.

La gouvernante survenait sur ces mots.

Devant ce premier résultat d'une demi-heure de causerie, elle demeura béante de surprise.

— Fermez la bouche, Clifford, dit Mlle Runières, mon camarade inaugure la forme nouvelle de nos relations, voilà tout!

Si Jean d'Erneau eût été fat, ou moins solide contre toute espèce de péril sentimental, il eût été certes fort exposé à perdre de son

flegme dans une aussi originale aventure. Bien que Mlle Jeanne n'eût point en partage la célèbre beauté de sa mère, moins éclatante, elle avait plus de charme, et l'on eût dit qu'elle avait dépouillé les lignes sculpturales de la statue, pour en adoucir la grâce et l'animer d'un souffle plus vivant. Les traits fins, de grands yeux bruns aux regards profonds comme s'ils fussent venus de son âme, un front intelligent et pensif couronné d'une abondante chevelure châtain clair où quelque mèche rebelle semblait toujours protester contre le joug du peigne qui rattachait son chignon. Grande, une taille de jeune déesse, dont un buste bien formé faisait ressortir le galbe; des pieds et des mains de Parisienne. Tout en elle avait une sorte de fierté juvénile, et cette élégance d'allures que l'éducation développe autant que l'instinct de race. Marchant le long du rivage, Jean se livrait à ses réflexions d'artiste. — Étant donné un camarade, il est certain qu'il le préférait ainsi.

Il était impossible de rêver un lieu plus charmant pour y vivre caché. Jeanne, au bout de deux jours, parlait déjà d'acheter à sa majorité le village, et les terres, et la grève. Libre comme l'air au milieu de ces bonnes gens de Bretagne qui lui souriaient, elle se sentait si bien en sûreté qu'elle n'admettait même plus que l'on pût jamais s'aviser de soupçonner en sa personne une autre que Mlle Humphry, citoyenne d'Amérique, voyageant avec sa tante. Elle imaginait déjà son roman pour l'avenir, l'étonnement du pays lorsqu'elle y reviendrait un jour comtesse de Mauvert. Ils bâtiraient un château. Jean écoutait ces résolutions exaltées, qui simplifiaient beaucoup sa tâche. A défaut des Olivets, Fouesnant serait à la rigueur un endroit tout trouvé qui lui permettrait d'établir la nièce de son parrain dans les meilleures conditions de convenances, et sans qu'il fût astreint à d'autre préoccupation que de veiller de loin sur elle. C'était en somme plus près de Paris.

— Eh bien, si le pays vous plaît, lui dit-il un soir, rien de plus simple que d'y chercher une maison.

IX.

Cependant, après deux ou trois jours employés en excursions, Jean songea à ses affaires. Il s'agissait maintenant de trouver Marius Derneau. Le village de Cardec, indiqué par le cousin, était à trois lieues de Fouesnant. Un matin, laissant Mlle Jeanne, et exactement renseigné sur la route, il partit dans une carriole qu'il conduisait lui-même. Un porteur de bonnes nouvelles est toujours le bienvenu. Tout en faisant trotter son cheval, il se représentait le singulier entretien qu'allait amener son entrevue

avec ce pauvre diable, qui, après tout, méritait peut-être bien de lui quelques égards. Décidé à offrir une part raisonnable des six cent mille francs de son héritage, ce n'était même point sans quelque satisfaction qu'il s'apprêtait à son rôle de réparateur providentiel des mésaventures occasionnées à son sujet par le baron Sauvageot. Il assistait déjà en pensée à l'éblouissement fort naturel que ne pouvait manquer de produire une semblable fortune, versée tout à coup comme un baume sur de vieilles blessures sans doute dès longtemps oubliées. En somme, la démarche de Jean avait un côté si bizarre que, malgré son dégagement des préjugés, il se sentait en plein dans une conjoncture rare, d'un genre qu'il n'avait jamais prévu, ce qui l'amena à repenser à sa conduite envers son parrain. A tout prendre, en repoussant des effusions paternelles qui s'étaient offertes à lui avec tant de candeur, il s'était montré un peu dur. Si étranger qu'il fût aux sentimens vulgaires, il se disait qu'en somme le pauvre baron n'était point un méchant homme, et qu'il avait eu là un bon mouvement dont son égoïsme sincère rehaussait énormément le prix. Cet orgueil naïf de paternité extralégale avait en soi quelque chose de si plaisant dans son cynisme dépourvu de tout voile, que Jean se prenait à sourire en y songeant. Avec ses libres idées, que lui importait, à lui, de donner satisfaction à cette vanité douce, en se prêtant à reconnaître entre eux l'apparence d'un titre qui le gênait si peu? Après tout, c'était à voir...

Arrivé vers midi au village de Cardec, il s'informa sur la route à un vieux Breton portant besace, qui lui parut un colporteur.

— Marius Derneau? répondit l'homme; est-ce le Provençal que vous voulez dire?.. car il y en a un autre à Pont-l'Abbé.

— Ce doit être le Provençal... Le connaissez-vous?

— Jésus! si je le connais! répliqua le vieux; nous avons travaillé autrefois ensemble deux ans aux moulins de Saint-Yves!.. Un rude homme, allez!

— Pouvez-vous m'indiquer sa demeure?

— Mais ce n'est pas ici! — Il faut que vous alliez tout droit encore une petite lieue. Une fois passé les Quatre-Bras, vous apercevrez deux grandes fermes à votre gauche, et, juste en face de l'autre côté, la chaumière, c'est là qu'il habite; mais, à cette heure, il doit être au travail dans la minoterie.

— Bien, merci, mon brave!

Jean repartit, traversa le village, sûr maintenant de trouver son Derneau. En montant une côte, il atteignit les Quatre-Bras, et vit de loin les deux fermes, à la hauteur desquelles il arriva bientôt; mais là, sur sa droite, il n'aperçut aucune chaumière. Arrêté sur la route avec sa carriole, il s'apprêtait à attacher son cheval à un pommier

pour aller interroger des paysans qui labouraient une pièce de terre, quand tout à coup du sentier voisin déboucha une jeune personne, vêtue d'une amazone, et montée sur un poney d'assez belle apparence. — A la vue d'un étranger qui semblait embarrassé de son chemin, elle ralentit sa course et s'approcha; puis, avec l'audace gracieuse d'une fille de dix-sept ans :

— Vous semblez égaré, monsieur, dit-elle. Moi, je suis du pays, et si vous avez besoin d'un renseignement sur ce que vous cherchez...

— Je cherche une chaumière que je ne vois pas, mademoiselle, répondit Jean, et que doit habiter, m'a-t-on assuré, un nommé Derneau.

— Le *nommé* Derneau : c'est mon père, monsieur! répondit la jeune amazone en riant... Et la chaumière qu'il habite, c'est ce château que vous voyez là-bas, dans les arbres, et qu'on appelle la Chaumière, comme on l'appellerait l'Oseraie, la Chesnaie ou les Tilleuls.

Jean demeura ébahi. On s'embrouillait dans le Derneau.

— Ah! mille pardons, mademoiselle, reprit-il. J'ignorais qu'il y eût ici plusieurs personnes de ce nom. L'homme dont je m'enquiers est celui qu'on désigne plutôt, je crois, sous le nom de Marius le Provençal.

— Monsieur Marius Derneau, mon père, est aussi Provençal, monsieur, comme *l'homme* dont vous vous enquériez, repartit encore en riant la jeune fille, et il n'y en a pas d'autre ici de ce nom. Si donc c'est à lui que vous avez affaire, vous pouvez me suivre au château; il est absent, mais dans une demi-heure il rentrera pour déjeuner.

— Je vous suis très obligé, mademoiselle, répondit Jean de plus en plus désorienté. Cependant j'aurais scrupule d'interrompre votre promenade...

— J'allais tout simplement au-devant de mon père, monsieur, et maman sera fort honorée de vous recevoir en l'attendant. Venez!

Et, disant ces mots, elle tourna bride.

Convaincu qu'il s'empêtrait dans quelque imbroglio qu'un hasard de nom pouvait seul expliquer, Jean suivit au pas dans sa carriole.

La jeune fille revint vers le large sentier par lequel elle était apparue, et qui n'était autre que l'allée du château. Comme ils y arrivaient, au lieu de prendre le terre-plein, son cheval, pour couper plus au court, sauta d'un bond le fossé qui bordait la route.

— Que tu es bête, Noirot! s'écria-t-elle. Nous ne sommes pas seuls; il faut de la tenue!

Au bout de cinq minutes, ils entraient à la Chaumière. — Si le

nom de château pouvait paraître ambitieux pour la demeure, elle avait à coup sûr fort bon air, et dénonçait la solide aisance et même un certain luxe chez ses hôtes. En passant devant des écuries en retour, séparées du corps de logis, la jolie amazone s'arrêta. Un vieux serviteur parut, la fit descendre de son poney, en l'enlevant sans façon par la taille, puis vint s'occuper du cheval de Jean, qui mit pied à terre.

— Si vous voulez me suivre, monsieur, dit la jeune fille en ramassant gracieusement sa longue jupe, je vais vous conduire à maman.

D'un pas leste, elle se dirigea vers le perron, monta les marches et ouvrit la porte d'un grand salon.

— Maman, dit-elle, voici un monsieur qui vient pour mon père.

Jean se trouva en face d'une femme d'environ quarante-cinq ans, en costume du pays, à la physionomie à la fois ouverte et sérieuse, avec des traits encore fort beaux.

— Mon mari ne peut tarder, monsieur, dit Mme Derneau en se levant, si vous voulez bien l'attendre...

Jean, ne doutant plus qu'il se fourvoyait, s'inclina, et prit un fauteuil qu'elle lui offrit.

Près d'un balcon donnant sur les jardins, deux enfans jouaient.

— Allez courir dehors, garçons, reprit la mère en leur donnant un baiser à chacun.

— Mais, madame, dit Jean, je serais confus de vous causer le moindre dérangement.

— Bon, répondit Mme Derneau avec un clair et franc sourire, ils aiment bien mieux cela!

Mais, à peine étaient-ils disparus, les enfans rentraient en criant :

— Voilà papa!

Par la fenêtre ouverte, Jean aperçut une voiture qui, une minute après, s'arrêtait devant le perron; il en vit descendre le maître du lieu. Sa femme et sa fille, sorties à sa rencontre, l'attendaient sur les marches.

— Ah! j'ai une faim de loup! dit-il joyeusement en les embrassant toutes deux, tandis que les enfans lui prenaient chacun une main.

On l'avertit que quelqu'un était là qui le demandait.

— En ce cas, allez, je vous rejoins, reprit-il.

Monsieur Derneau était un homme de haute taille, alerte, bien pris; il semblait avoir cinquante-cinq ans, en dépit de quelques années de surplus; des cheveux touffus, d'un noir de jais, mêlés de rares cheveux blancs, l'apparence d'une vigueur peu commune, avec un air de naturelle bonté qui se lisait dans ses yeux malgré la déci-

sion de son regard droit et vif. On devinait en lui le tempérament énergique d'un travailleur qui n'épargnait point sa peine, et devait faire marcher son monde avec autorité.

Ses expansions de père et d'époux accomplies, il se dirigea vers le salon.

— Je regrette, monsieur, de vous avoir fait attendre, dit-il en entrant, j'ignorais...

— Vous n'avez point à vous excuser, monsieur, répondit Jean, qui s'était levé, j'aurais plutôt raison de vous demander pardon moi-même de ne m'être point annoncé.

— Bien! ajouta en riant M. Derneau. — Et maintenant que les politesses sont faites, me permettrez-vous de vous demander à qui j'ai l'honneur de parler?..

Jean eut un mouvement d'embarras. Il tira un carnet de sa poche, y prit une carte qu'il tendit à son hôte.

— Voici mon nom, monsieur, dit-il.

M. Derneau eut à peine lu qu'il fit un geste de stupeur, il regarda Jean et devint très pâle.

Il se remit pourtant.

— Pardonnez-moi ma surprise, monsieur, dit-il, vous portez un nom qui semble presque être le mien, quoique un peu changé d'orthographe.

— Monsieur, répondit Jean toujours tranquille, c'est en effet tout à fait le vôtre, si vous êtes Marius Derneau, l'ancien fermier des Olivets.

Marius eut encore un mouvement de stupéfaction; mais ce ne fut cette fois qu'un éclair.

— Oui, c'est moi, dit-il, et, si je comprends bien, vous êtes le fils de Séverine Rupert.

— Tout cela est très exact, répliqua Jean en s'inclinant.

— Eh bien, qu'est-ce que vous venez faire ici?.. demanda le Provençal, comme si la simple énonciation des faits eût suffi pour justifier cette brutale question.

— Je conçois, monsieur, que ma présence chez vous a tout lieu de vous surprendre, répliqua Jean sans se désarçonner le moins du monde. Cependant il y a forcément entre nous un certain lien auquel ni vous ni moi ne pouvons rien changer, et qui fait que nous avons quelques intérêts communs, c'est pourquoi je suis venu vous trouver.

— Allons vite au but, répondit résolûment Marius... Combien veut-elle, ou combien voulez-vous?

— Oh! monsieur, reprit Jean avec un sourire; mais nous sommes très loin de compte. — C'est moi qui viens, au contraire, vous apporter votre part dans l'héritage de ma mère.

— Elle est morte?

— Comme j'ai l'honneur de vous le dire... Il s'ensuit donc qu'il faut absolument votre intervention pour les formalités de la loi.

— Oh! tout ce que vous voudrez, s'écria Marius Derneau en respirant comme un homme allégé. Mon notaire peut faire les actes aujourd'hui, les faire enregistrer demain, pour vous les remettre aussitôt.

— Eh bien! nous nous sommes entendus, monsieur, dit Jean en se levant; il ne me reste plus qu'à m'excuser encore une fois du retard que, involontairement, j'apporte à votre déjeuner.

Marius Derneau le regardait pensif. En le voyant partir, il l'arrêta.

— Voyons, reprit-il en adoucissant sa voix mâle : tout cela est en vérité bien étrange, monsieur; mais, comme vous l'avez dit, ni vous ni moi n'y pouvons rien. Tout à l'heure pourtant, en apprenant qui vous êtes, je me suis un peu trop souvenu, et j'ai laissé échapper quelques paroles dont à cette heure vous comprendrez le sens, puisque vous avez vu ma famille. — J'étais inquiet pour les miens de votre venue.

A ce langage si franc, Jean, malgré lui, se sentit à son tour une pointe de regret.

— J'ai eu tort en effet de ne point vous avertir, monsieur, répliqua-t-il. N'en accusez que ma complète ignorance de complications qu'il m'était impossible de prévoir. Croyez, en tout cas, je vous prie, qu'aucun acte, ni aucune parole de moi ne troubleront nul des vôtres, et, si vous voulez bien m'assigner un rendez-vous...

Marius le regardait toujours; il semblait réfléchir et hésiter.

— J'ai affaire pour quelques heures, dit-il enfin, si vous m'attendiez, nous irions ensuite à Quimper.

— Je suis à vos ordres, monsieur.

Marius hésita encore.

— Mais vous n'avez peut-être pas déjeuné? dit-il.

— Je l'avoue.

— En ce cas, il vaut mieux, je crois, que vous n'alliez point à l'auberge...

— J'accepterais volontiers votre hospitalité, reprit Jean. Seulement je suis depuis quelques jours dans le pays, et mon nom y est déjà connu; permettez-moi de vous en avertir.. Peut-être serait-il prudent chez vous, pour éviter les conjectures, de déclarer entre nous quelque parenté.

— Je vous remercie d'y songer, répondit Marius, et c'est en effet ce qui convient le mieux.

— Eh bien! j'arrive d'Amérique, où j'ai passé une partie de ma vie... Pour vos gens, je puis être un cousin éloigné.

X.

En entrant dans la salle à manger, Jean devina qu'on y était dans l'inquiétude, comme si l'émotion que son arrivée avait produite eût fait pressentir en lui quelque messager de malheur. En l'apercevant, Mme Derneau, étonnée, tourna vivement les yeux vers Marius comme pour l'interroger; d'un signe, son mari la rassura, puis d'un ton joyeux :

— Allons, dit-il, un couvert pour notre cousin.

Ce mot rasséréna tous les visages.

Pendant que la jeune fille courait à une crédence, le Provençal s'approcha de sa femme et, se penchant, lui parla très bas à l'oreille. Dès le premier mot, au rayonnement subit qui illumina les traits de la Bretonne, au regard d'indicible joie dont elle enveloppa tout à coup ses enfans, Jean comprit ce qu'il lui disait.

— Yvonne, Yvonne! cria-t-elle à sa fille comme dans un élan d'ivresse folle, viens m'embrasser!

A ce cri de mère, Jean sentit, ma foi, un petit brouillard sur ses yeux, tout en continuant à songer qu'il était décidément dans une série d'événemens bien complexes. En dépit de ses idées philosophiques sur le *quem nuptiæ demonstrant*, et malgré sa confiance absolue dans les ingénieux systèmes de la sélection et de l'hérédité de Darwin, il ne pouvait s'empêcher de reconnaître, après tout, qu'il y avait au fond de tout cela un grand mystère, et il roulait dans son esprit cette vague pensée que les enfans qu'il voyait là étaient enfin ses frères et sœurs, autre conjecture imprévue qui ne laissait point que d'être des plus originales.

Toute alarme passée, le déjeuner fut cordial. Sans rien comprendre à l'émotion de sa mère, Yvonne avait deviné que le cousin venait d'apporter une immense joie, et ses grands yeux pleins de reconnaissance se tournaient à chaque instant vers lui, attentifs à son moindre geste, pour le servir et le combler de mille soins. Pourtant, malgré le grand appétit qu'il avait annoncé, Marius ne mangeait guère : il regardait Jean. Il n'était point jusqu'à Mme Derneau qui, tout en lui souriant, n'eût l'air de le considérer avec une indicible attention. — Comme on était au dessert :

— Monsieur Jean, lui dit-elle, pourquoi ne resteriez-vous pas ici quelques jours?

En l'entendant prononcer son nom, qui n'avait point été révélé devant elle, il comprit qu'elle savait tout.

— Mon Dieu! madame, répondit-il, cela ne dépend pas tout à fait de moi. J'ai des amis que j'ai laissés à Fouesnant. Pourtant permettez-moi de vous remercier de votre offre obligeante.

— Maman, dit tout à coup Yvonne étourdiment, ne trouves-tu pas que notre cousin ressemble étonnamment à Paul?

La mère eut un moment d'embarras à cette question brûlante, et, l'éludant, elle s'adressa à Jean.

— Paul est notre fils aîné, monsieur, ajouta-t-elle, qui fait en ce moment un voyage en Angleterre.

— Ah! vous avez encore un fils, madame? répondit-il, voulant l'aider à détourner l'idée d'Yvonne.

Par disgrâce, Yvonne était partie.

— Mais papa, vois donc, poursuivit-elle, les mêmes yeux, le même regard, le même front!

— Eh bien, eh bien, enfant, reprit la mère, une demoiselle ne doit pas faire si hardiment, et tout haut, de ces remarques. — Pardonnez-lui, monsieur.

Yvonne rougit. Son père se leva, et l'on quitta la salle à manger pour aller prendre le café sous une tonnelle, pendant qu'on attelait une américaine avec laquelle Marius et Jean devaient se rendre à Quimper.

— On ramènera votre carriole à l'hôtel de Fouesnant, où je vous reconduirai ce soir, dit Marius.

Un quart d'heure après, ils étaient sur un petit chemin longeant le mur du parc de la Chaumière. Ils parlaient des moissons, des farines. En Amérique, Jean avait quelque temps fait le commerce des grains; il s'entendait fort bien à toutes les questions de minoterie, de mouture et de ventes, et, quoiqu'il y eût là pour lui un sujet d'étonnement, Marius ne l'interrogea point. Dans le bizarre rapprochement qu'ils subissaient tous deux, Jean devinait l'effroi que pouvait causer sa présence en Bretagne, où la moindre indiscrétion dénonçait le mariage illégitime de son père légal, et l'on eût dit que, par un accord tacite, ils voulussent éviter de pénétrer dans le passé l'un de l'autre, ou de causer même des motifs qui les avaient contraints de se rencontrer. Comme ils arrivaient à un petit bois, Marius s'arrêta devant une fort jolie habitation qui ressemblait à un cottage.

— Hé! Baptiste! cria-t-il au jardinier qui arrosait la pelouse, est-il venu un monsieur voir la maison?

Le jardinier accourut, le béret à la main, et répondit négativement, tout en priant M. Derneau de descendre un instant pour examiner un mur qui se dégradait.

— C'est mon ancienne maison que je loue, dit-il à son compagnon, qui l'avait suivi.

La visite ne fut pas longue, mais elle avait suffi pour faire venir à Jean l'idée que cette demeure charmante eût merveilleusement convenu à Mlle Jeanne, si décidément elle se résolvait pour la Bretagne et en préférait le séjour.

— Ma foi ! dit-il, voilà une habitation qu'une dame de mes amies et sa nièce, qui sont à Fouesnant, eussent peut-être été ravies de trouver. N'en connaîtriez-vous pas quelque autre ?

— Oh ! il n'y en a guère, répondit Marius ; mais qu'à cela ne tienne, puisque celle-ci est encore libre. Pour peu que vos amies la désirent, je serai enchanté de vous être agréable en la leur cédant pour le temps qu'il leur plaira.

Il fut convenu que le jour même Mme Humphry serait avisée. Ils arrivèrent à l'usine. Croyant tomber du ciel comme une Providence, Jean depuis le matin marchait de surprise en surprise, et, sur les pas du Provençal, de vagues souvenirs du marquis de Carabas lui venaient à l'esprit. La minoterie était un établissement considérable, qui dénonçait à première vue le progrès de la plus haute industrie. Ce fut le dernier coup, et la visite des moulins à vapeur intéressa l'Américain. Les ordres expédiés, ils remontèrent en voiture ; une heure après, ils étaient à Quimper. A la façon dont cet autre notaire reçut Marius Derneau, il était aisé de voir qu'il était pour l'étude un client d'importance. Les explications confidentielles furent bientôt données : il ne s'agissait plus que de minuter une procuration.

— Mais, monsieur Derneau, dit le notaire, je ne vois guère l'utilité de cet acte, car, vous étant marié sans contrat, la succession de madame votre épouse vous revient de droit, sans que monsieur votre fils y puisse rien prétendre de votre vivant : si ce n'est que, par une concession toute volontaire, il ne vous convienne de l'avantager, en avance d'hoirie.

— Oh ! il ne s'agit aucunement de mon droit, répliqua vivement Marius, il s'agit au contraire d'un abandon pur et simple de toute prétention à cet héritage, dont je ne veux rien. Et je crois pouvoir me dispenser de vous en dire les raisons.

A ces derniers mots, Jean, que rien n'étonnait plus, comprit trop bien le sentiment qui les dictait pour essayer d'intervenir. Le notaire s'inclina en homme qui connaissait son client.

— En ce cas, monsieur Derneau, reprit-il, je n'insiste pas ; seulement, et votre détermination étant prise, si vous voulez me permettre un conseil, vous ne ferez pas faire dans mon étude cet acte que vous me demandez. Certes, je puis le libeller moi-même sans recourir à un de mes clercs ; mais il y faut l'enregistrement, c'est-à-dire la divulgation, à des employés qui n'ont aucune raison pour garder le secret, de la difficulté où vous êtes. Car il est bien évident qu'il me faut énoncer que vous agissez, dans votre renonciation à cet héritage, en qualité d'époux de la dame Derneau décédée... ce qui implique que vous ne pouvez être marié ici avec la mère de vos enfans.

Marius baissa la tête tristement.

— Vous avez raison, dit-il; mais que faire, alors?

— Si déplaisant que cela puisse être pour vous, allez à Grasse et donnez là, à monsieur, tous actes nécessaires. Mais je crois qu'il nous faut d'abord réfléchir. Tout cela est beaucoup plus compliqué qu'il ne vous semble à première vue, et je vous avoue que j'ai moi-même besoin d'y penser. Je dois me rendre demain à Cardec, si vous voulez bien m'attendre à la Chaumière, nous pourrons causer à loisir.

Les argumens du notaire étaient trop sérieux pour qu'il fû possible de n'en point tenir compte. On s'en référa à ses conseils.

— Je suis désolé de vous apporter ces ennuis, dit Jean, comme il remontait en voiture avec son père légal.

— Encore une fois, nous n'y pouvons rien, monsieur, répondit Derneau, en homme habitué dès longtemps à un rude souci. En tout cas, votre démarche m'aura apporté un grand bonheur, puisque je vais pouvoir enfin régulariser cette déplorable situation de ma femme et de mes enfans. Aussi comprendrez-vous, plus que jamais, le service que j'attends de vous, en vous priant de ne rien laisser soupçonner des affaires qu'il y a entre nous.

En écoutant ces craintes, Jean ne put se défendre de songer aux avances de cette autre paternité plus qu'indiscrète du baron Sauvageot. Si bizarre que sa position lui parût, il se sentit malgré lui véritablement touché des trop justes alarmes de cet honnête homme que tout le portait à estimer.

— Mes regrets du trouble que je vous cause, dit-il vivement, vous répondent de mon silence.

Ils s'entendirent alors, et ce ne fut point long, sur cette singulière liquidation d'héritage entre père et fils qui ne s'étaient jamais vus. Le soir même, Jean écrivait à maître Cavaillon de façon que, le jour venu, tout étant préparé, Marius Derneau n'eût qu'à paraître deux ou trois jours à Grasse, pour régler définitivement cet arrangement de famille.

Une heure après, ils arrivaient à Fouesnant après être aussi convenus que, si Mme Humphry se décidait à se fixer dans le pays, Jean l'amènerait avec sa nièce, le lendemain, pour visiter la maison du petit bois.

XI.

Jean était philosophe, et, dans le courant agité de sa vie, il avait vu tant de choses qu'il ne se laissait point aisément entamer par l'inattendu de quelque événement que ce fût. Il avait des idées à lui sur les causes finales, et les complications humaines n'étaient à

ses yeux que le résultat d'équations absolues que le hasard des passions doit combiner à l'infini.

Cependant, lorsque, revenu le soir de son excursion à Cardec, il se trouva seul devant son buvard prêt à rendre compte à son notaire des conventions arrêtées avec Marius Derneau, il ne put s'empêcher de méditer, à part lui, sur les curieuses impressions qu'il avait éprouvées ce jour-là. Le *quem nuptiæ demonstrant* lui apparaissait cette fois avec des conséquences si bizarres qu'il avait vraiment besoin d'un effort de pensée pour rattacher l'histoire de maître Cavaillon, si pleine de péripéties étranges, à ce dénoûment qui tournait si brusquement à l'imprévu, et dans lequel il arrivait comme un personnage importun, maladroitement introduit dans la pièce. S'il eût été d'humeur à creuser la question du divorce, il eût certes eu beau jeu; mais il était encore trop surpris de ce qu'il avait vu pour ne point se restreindre. En résumé, la connaissance qu'il venait de faire avec le Provençal lui avait amené des idées d'un autre ordre. Bien qu'il eût trouvé d'abord une satisfaction toute personnelle à se targuer d'une plus flatteuse origine, revenant sur des conclusions premières qui lui semblaient maintenant trop hâtives, il commençait à discuter en lui les titres du baron Sauvageot, et à se demander si vraiment, sans cesser d'être impartial, il n'était point forcé de reconnaître que les présomptions de paternité étaient pour le moins balancées.

— Le choix d'un père, après tout, n'est pas chose indifférente, se dit-il.

Et sans être autrement pressé, il résolut de suspendre toute détermination jusqu'à plus ample informé.

Le lendemain, Jean retrouva Mlle Runières de plus en plus enchantée de son voyage. La Bretagne était décidément son rêve. Il lui offrit de s'y fixer, annonçant que, en ce cas, il avait découvert une villa qu'elle pouvait visiter le jour même. Elle accepta avec transport. Après déjeuner, il vint la prendre, et, dans une vieille calèche, ils partirent pour Cardec, où ils arrivaient deux heures plus tard, par des chemins si pittoresques que l'admiration de Mlle Jeanne se changeait en enthousiasme.

— Voici votre castel, dit Jean, comme ils entraient dans le petit bois.

La voiture s'arrêta bientôt à la grille. Le jardinier, reconnaissant l'étranger qu'il avait vu la veille avec son maître, accourut et s'empressa de tout ouvrir. Ils le suivirent à travers la pelouse bordée de massifs et pénétrèrent dans le logis.

— Mais vous avez vraiment une baguette de fée, s'écria Jeanne. Il est impossible de mieux réaliser mes souhaits!

La maison était en effet charmante en son confortable à la fois simple et sérieux. On eût dit un de ces jolis cottages anglais, à l'aspect si gai et si familial, qui semblent destinés à n'avoir que le bonheur pour hôte. Miss Clifford s'extasiait. Le petit parc et les jardins visités, les décisions furent bientôt prises, et le denier à Dieu au jardinier conclut l'affaire, sur la parole de Jean qu'il verrait dès le lendemain son maître et signerait le contrat.

Pour peu qu'on ait dans l'esprit le moindre grain d'indépendance, on se fait aux événemens les plus exceptionnels comme aux plus simples incidens prévus. Ainsi pensait Jean, en causant avec Mlle Jeanne pendant qu'ils revenaient à Fouesnant, ravis tous deux du succès de leur excursion. En dépit de cette vaine apparence de complications que semblait devoir amener pour lui l'enlèvement de la nièce de son parrain, tout s'arrangeait en effet d'une façon si naturelle qu'il s'étonnait lui-même de s'être un instant ému d'un dérangement de si peu d'importance. Mlle Humphry, installée à Cardec, était à coup sûr trop bien à l'abri de toute recherche pour qu'il se fît le moindre scrupule, ses affaires terminées, de rentrer à Paris comme si rien d'insolite ne lui fût survenu. Quelques visites de convenances au Cottage dans le cours de l'année, et son rôle chevaleresque était rempli.

Ce fut sous une impression d'allégement qu'il se remit en route le lendemain pour traiter son affaire de location avec Marius Derneau. Un retard pouvait lui faire manquer cette aubaine. Il croyait s'être suffisamment entendu avec son père sur la question d'incognito pour ne point trop redouter l'embarras d'une seconde apparition à la Chaumière. Ce ne fut pas sans quelque appréhension pourtant qu'il arriva comme l'avant-veille. Il s'arrêtait à la porte des écuries, lorsqu'il aperçut Yvonne sur le perron.

— Maman, maman, dit-elle, c'est notre cousin Jean !

Au même instant, Mme Derneau parut. Elle rougit un peu à ce : « bonjour, cousin » que les enfans survenus sur ses pas prodiguaient à l'envi. Mais elle se remit bien vite.

— Il est aimable à vous de nous surprendre, dit-elle avec un sourire. Le chemin de la maison vous sera connu maintenant, je l'espère.

A cet accueil si cordial, malgré le malaise qu'il devinait, Jean prit vivement la main qu'elle lui tendait, et, pour dissiper toute gêne, il enleva dans ses bras un des enfans, qu'il embrassa.

— J'ai presque toujours vécu en Amérique, madame, ajouta-t-il en riant. Aussi n'ai-je pas besoin de vous dire combien je suis ravi, après mes grands voyages, de me voir tout à coup de si gentils alliés.

Un regard de reconnaissance de la Bretonne le remercia de cette affirmation de respect pour une situation dont il ne pouvait ignorer les tristesses.

— M. Derneau est là! ajouta-t-elle, encore un peu troublée pourtant de cette visite.

Jean fut introduit dans une grande pièce où il trouva Marius assis devant un bureau.

—Justement je vous écrivais, dit le Provençal, pour vous donner rendez-vous demain. Je sais que vous êtes allé hier voir le Cottage.

L'affaire de location fut bientôt conclue sans écrit. Les ordres étaient déjà donnés pour que Mme Humphry et sa fille pussent prendre possession dès le jour même. Ce point réglé:

— J'ai aussi pris des dispositions en ce qui vous concerne, ajouta Marius, et j'ai averti de mon côté maître Cavaillon de ce dont nous sommes convenus.

— J'estime que vous en prendrez à votre aise sur ce dérangement que je vous cause, répondit Jean, car rien ne presse, et j'attendrai votre convenance.

— C'est à ce sujet que je voulais vous parler, reprit Marius d'un air soucieux, et je vous remercie de venir au-devant d'une explication nécessaire entre nous, après ce que m'a dit mon notaire de certaines difficultés, qui entraîneront sans doute un retard de quelques semaines dans la solution de votre héritage.

— Ah! s'écria vivement Jean, j'accepte d'avance tout ce que vous déciderez.

— Eh bien, reprit Marius, voici ce que nous avons combiné; mais, pour que vous le compreniez, je vous dirai d'abord ce qu'il m'importe de vous faire connaître des nécessités qui me guident.

Jean s'inclina sans répondre, en signe d'acquiescement. La contre-partie de l'histoire Cavaillon se présentait à lui avec des péripéties qui le touchaient trop au vif pour qu'il n'y apportât point le plus curieux intérêt.

— J'ignore ce que vous savez de votre mère, continua Marius, ou des raisons pour lesquelles j'ai cru devoir me séparer d'elle. Dans l'étrange différend où nous sommes tous deux, je n'ai à vous parler que de moi-même, de la famille que je me suis faite, et dont je veux avant tout sauvegarder l'avenir. Au milieu de mes luttes, j'ai eu le bonheur de rencontrer une fille de cœur qui m'a aimé avec assez de confiance pour devenir ma femme... comme elle pouvait l'être avec nos tristes lois. D'accord avec sa mère, nous avons pu faire croire que nous quittions Brest pour aller nous marier en Provence. La vérité, c'est que nous étions entrés dans une église,

et que là, devant un autel, j'ai mis un anneau à son doigt. Avec le peu que nous avions à nous deux de fortune, nous sommes alors venus nous établir dans ce pays, où, complètement inconnus, nous avons aisément forcé l'estime. Nul n'y a jamais douté de notre mariage; mais, à la naissance de mon premier fils, je me suis trouvé forcément face à face avec les rigueurs du code, puisque le code est ainsi fait qu'il ne me permettait même pas d'être honnête homme en reconnaissant notre enfant. Honnête homme, j'ai donc été contraint de recourir à des détours, et je n'avais pas le choix : — ou révéler que nous n'étions pas mariés, ou dissimuler notre véritable situation par de fausses déclarations d'état civil.— Je n'ai point hésité, la loi étant inhabile à prévoir de si cruels effets de nos stupides séparations. Il résulte de tout cela que je suis obligé à de très grandes précautions pour éviter que l'on ne découvre des irrégularités qui tomberaient même sous le coup de la justice, s'il n'y avait maintenant prescription. Je ne veux pas en tout cas que mes enfans puissent jamais soupçonner qu'ils aient eu à rougir de leur mère.

— Je ne puis qu'aprouver votre prudence, dit Jean. Il y a là en effet de si incroyables inconséquences de notre législation que c'est ma foi tant pis pour elle si, pour rester honnête homme, on est forcé de la violer... Aussi, ajouta-t-il, comptez sur moi, monsieur, pour tout ce que vous jugez nécessaire dans l'intérêt des vôtres.

— Je vous remercie encore, reprit le Provençal; mais il est un autre point plus grave que mon notaire m'a fait toucher du doigt, et que ces mêmes inconséquences de la loi m'obligent à aborder avec vous. Veuf, je puis aujourd'hui, enfin, régulariser l'avenir de ma femme. Pour ne rien divulguer dans le pays, nous irons nous marier en Angleterre; j'ai déjà pris des mesures dans cette prévision. Mais, si simple que puisse paraître cet acte, le code se dresse encore pour me forcer à commettre un nouveau délit en taisant mon veuvage. La loi est telle qu'elle me défendrait même de légitimer mes enfans, car ils sont nés pendant ma séparation. Si je dénonçais leur existence, il me faudrait révéler que j'ai fait de fausses déclarations d'état civil; et, rejetés alors comme adultérins, ils seraient déchus de tout droit d'héritage, et resteraient sans autre nom que le nom de leur mère.

— Dire que tout cela est vrai! reprit Jean en secouant la tête, et que presque partout ailleurs qu'en France de pareilles énormités sont aplanies par le divorce.

— Mais ce n'est point tout, continua Marius, et, ces difficultés expliquées, pour que vous puissiez bien me comprendre, il faut que j'en arrive au sujet principal que j'ai à traiter avec vous, car mon

mariage accompli ne suffirait point pour résoudre les questions d'intérêt entre nous deux. En fait, à l'égard de vous, je ne puis me dissimuler que toutes ces précautions sont vaines. Vous avez le droit de les attaquer aujourd'hui, comme vous aurez le droit à ma mort de faire annuler l'état civil de mes enfans. Par la seule preuve qu'étant nés du vivant de votre mère ils sont adultérins, vous pourriez les destituer de toute part de mon héritage. Il résulte donc de tout ce gâchis légal que je serais à votre discrétion, si nous n'arrivions à quelque arrangement au moyen duquel je ne sois point forcé de dénaturer mes biens, de manière à ne vous en laisser que la portion légitime dont je ne saurais vous priver. — Vous comprenez que ce sont là de bien grands embarras!

— En aucune façon, entre nous, monsieur! s'écria Jean, et je n'oserais vraiment plus me regarder en face, si je ne vous aidais moi-même à tout simplifier de ces ridicules affaires. — Voulez-vous causer en mettant tout simplement la loi dans notre poche?

— Parlez, je vous écoute.

— Eh bien, monsieur, j'ai pour principe qu'en toute chose les honnêtes gens ont pour devoir de se régler d'après leur propre estime d'eux-mêmes, et sans s'occuper des prescriptions prévues pour les coquins. Pour moi, je ne connais pas de garantie plus haute qu'une parole loyalement donnée, loyalement reçue. Or dans ce dédale de difficultés qui vous effraient, nul autre que moi ne pourrait avoir qualité pour attaquer l'état civil de vos enfans. Je veux espérer que, si je m'engage à ne jamais recourir à des contestations sur ce point, vous voudrez bien accorder à ma parole la valeur d'un acte que la loi d'ailleurs jugerait immoral et n'admettrait pas.

— Vous, oui, je vous crois! dit Marius en le regardant dans les yeux.

— En ce cas, tout est arrangé, reprit tranquillement Jean. — Veuf, vous vous remariez, et rien n'est plus simple que de faire un contrat par lequel vous reconnaissez comme apport de Mme Derneau la majeure partie de vos biens, qui ne peut plus revenir qu'à ses enfans.

— Mais vous?..

— Moi, je signe avec vous, chez maître Cavaillon, un acte de liquidation de votre premier mariage avec ma mère, dans lequel je stipule avoir reçu, en avance d'hoirie, toute ma part de votre héritage.

— Vous feriez cela?

— Parbleu! s'écria Jean.

Si Jean d'Erneau ne s'étonnait jamais de rien, il n'en était que plus porté à observer les choses avec le dégagement d'esprit d'un

philosophe. Aussi revint-il à Fouesnant avec un fonds de pensées suffisantes à le distraire. La singularité des conjonctures où il se trouvait jeté depuis deux semaines, et les péripéties qui résultaient de son héritage, étaient si exceptionnelles qu'il lui semblait assister à quelque drame étrange qui l'attirait, le mêlant à l'action en dépit de lui-même, et ce n'était point sans intérêt qu'il analysait les particularités de son rôle. Son entretien avec Marius Derneau avait en effet soulevé des questions si nettes qu'il ne pouvait plus se dissimuler que, en dépit de lui-même, un principe de filiation supérieur au système de sélection de Darwin le rattachait de fait à cette paternité légale, et par un bizarre arrangement du sort il se voyait contraint d'y renoncer!

— Allons, se dit-il philosophiquement, comme il rentrait à son auberge, il n'est rien de tel que d'avoir trop de pères, pour n'être embarrassé d'aucun.

Mlle Jeanne l'attendait avec une grande impatience. A la nouvelle que le Cottage était à sa disposition, elle décida de s'y installer le jour même. Ce désir était de facile exécution et comblait tous les vœux. Miss Clifford eut bien vite apprêté les bagages. Ils partirent; deux heures plus tard ils étaient à Cardec. La femme du jardinier s'offrait avec sa fille pour le service de Mme Humphry. Un tel exil avait l'attrait d'une villégiature charmante. Il ne restait plus qu'à régler une correspondance, qui suffirait désormais pour assurer à Mlle Jeanne le secours prompt de son défenseur. A la moindre alerte, une dépêche l'informerait à Paris. Il serait là d'ailleurs au centre des menées de Mme Runières, et saurait tout par son parrain, dans le cas où quelque découverte imprévue les mettrait sur les traces de la fugitive. Ses conventions arrêtées avec Marius qu'il n'avait plus à revoir, et résolu à partir le soir même, il dîna au Cottage, allégé de tout souci. A l'heure de prendre son congé, il fit un tour de parc avec Mlle Jeanne, afin de lui donner ses dernières instructions de prudence.

Comme elle lui confiait pour sa mère une lettre qu'il se chargeait de faire parvenir, il la vit un peu mélancolique.

— Voyons, regrettez-vous? dit-il d'un ton amical sur lequel cette fois elle ne se méprit point.

— Non, répondit-elle. Ce que je fais, il faut que je le fasse. Seulement, je n'ai plus que vous pour ami, et je m'attriste de vous voir partir.

Il lui tendit sa main, qu'elle prit.

— Me permettez-vous de vous adresser une question de frère?

— Comment pourrais-je vous le refuser, alors que vous êtes si généreusement bon? — N'êtes-vous pas mon seul guide?

— Eh bien, avez-vous écrit à Rome?

— Oh! il n'y a jamais eu de correspondance entre nous, dit-elle vivement.

— J'en suis certain... Pourtant, dans ces circonstances, j'aurais compris que vous voulussiez l'informer de ce qui est advenu.

— Je n'aurais pas osé sans votre assentiment, répondit-elle en rougissant un peu.

— Vous pourriez le faire maintenant, je pense, si vous le jugiez convenable, ne fût-ce que pour prévenir une inquiétude que je trouverais légitime.

— Oh! je m'estime assez pour ne point craindre le moindre doute, reprit-elle de ce ton hautain qui lui était une grâce, ou alors je cesserais de l'aimer.

— Bien, dit Jean imperturbable. Si cependant vous voulez m'en croire, au cas où vous écririez, vous me chargeriez de votre message que j'enverrais, et vous ne lui révélerez point où vous êtes. La prudence est utile pour quelque temps encore. Surveillé comme il doit l'être, une lettre surprise trahirait le lieu de votre retraite. Dites-lui donc de vous répondre sous le couvert de Mlle Humphry, poste restante à Paris. Le reste me regarde.

— Je vous obéirai. — Mais comment reconnaîtrai-je jamais ce que je vous devrai?

— Jeanne et Jean, répliqua-t-il, n'est-ce pas le lien de notre amitié?

XII.

De retour à Paris, Jean respira comme après l'accomplissement d'une corvée, pénétré de ce bien-être que donne le calme des pénates au souvenir des agitations traversées. Son premier soin fut de prendre langue avec son parrain. Mme Runières était à Rome avec M. Verdier. « Aucune autre nouvelle qu'une dépêche annonçant l'insuccès. M. de Mauvert n'avait point quitté son poste, et rien ne dénonçait la moindre connivence suspecte. »

Dans le monde, du reste, le terrible événement n'avait point encore transpiré. On expliquait la disparition de Mlle Jeanne en racontant que sa mère l'avait emmenée dans le midi. Pourtant les conjectures voilées, les propos des gens, tout accréditait le bruit d'une rupture du mariage annoncé; mais, bien qu'on en parlât dans les salons à mots couverts, et que la malignité mondaine s'exerçât en commentant ce mystère, rien n'avait encore révélé l'incroyable coup de tête que la famille avait tant d'intérêt à cacher.

Jean, rassuré de ce côté, s'en alla faire une visite à lady O'Donor,

qui l'accueillit avec une joie folle en apprenant que ses affaires d'héritage étaient réglées, et qu'il ne repartait plus.

— A propos, dit-elle tout à coup au milieu d'un de ces charmans transports d'enfant qui donnaient à sa beauté féline un incomparable attrait : et Mlle Runières?

— Mlle Runières... répondit Jean avec flegme ; mais, si j'en crois le baron que je viens de voir, elle va mieux, je suppose.

— Et quand allons-nous à la noce, en ce cas? reprit-elle avec son sourire de sphinx.

— Ma foi, vous m'en demandez trop, chère Maud, répondit Jean en riant comme elle, et c'est l'affaire de ce pauvre Verdier.

— C'est vraiment rompu, alors?

— Entre nous, j'en ai peur.

— Est-ce que vous ne possédez pas sur ce point quelques confidences particulières? ajouta-t-elle avec son même sourire, en le regardant dans les yeux.

— Si, mais n'en dites rien, car cette rupture est encore un grand secret.

— Oh! vous savez que moi, je suis muette, répondit-elle.

Il sembla à Jean qu'elle disait ces mots d'un air singulier; il connaissait trop l'esprit de pénétration de lady Maud pour s'étonner qu'elle eût démêlé sans peine ce que nul n'avait encore que soupçonné. Mais, ne voulant point s'appesantir sur ce que cette jalousie en éveil avait pu deviner, il détourna habilement l'entretien.

Tout arrive dans la vie! Telle était l'opinion de Jean d'Erneau, et le vagabondage de son étoile n'était point sans le confirmer sur cette redite. Pourtant, si flegmatique qu'il fût, les coups du hasard qui venaient de le surprendre étaient si singuliers, qu'il ne pouvait se défendre d'y songer parfois, non sans quelque étonnement de lui-même. En dépit de cette indépendance d'esprit et de cœur, à laquelle il devait la solidité de sa trempe, il se sentait comme vaguement engrené dans quelque rouage inconnu dont il essayait vainement de se dissimuler l'étreinte. Sa pensée, malgré lui, se reportait sur les complications étranges où l'avait jeté son voyage à Cardec, et ce chapitre inattendu de son histoire lui apparaissait maintenant avec des conséquences si curieusement excentriques qu'il avait peine à se retrouver dans le rôle qu'il avait été contraint de prendre avec ce père qu'il s'était ignoré jusqu'alors. Par une bizarre évolution de l'idée, pour la première fois il lui semblait qu'un lien s'était noué qui le rattachait à d'autres existences que la sienne. Le souvenir de Jeanne le hantait comme une préoccupation distrayante qui apportait un intérêt de lutte dans la monoto-

nie de ses satisfactions de blasé. Tout surpris, enfin, d'être le protecteur d'un autre que lui-même, il prenait goût à ce plaisir nouveau.

Une semaine après son arrivée, il trouva un jour à la poste une lettre venant de Rome à l'adresse de Mlle Humphry. Tout en la faisant diriger sur Cardec, il se mit pour la première fois à réfléchir sur les convenances de ce mariage de Jeanne qu'il s'employait à perpétrer.

Jeune et brillant de sa personne, Tancrède de Mauvert appartenait par son élégance et par ses goûts à ce monde de turf et de vie légère qui règle le ton. Bien qu'on ne lui connût aucune fortune au soleil pour alimenter l'existence joyeuse qu'il menait, il avait surtout une notoriété dans la société galante et facile des célébrités de coulisses et des héroïnes du bois. Souvent réduit aux expédiens, parfois jetant l'or à pleines mains après une veine au baccarat, il louvoyait dans cette bohème dorée que Paris seul connaît. Appuyé sur un nom qui lui ouvrait les portes du faubourg, et très répandu dans les colonies étrangères, il était accueilli partout comme un de ces mauvais sujets charmans que l'on traite en enfans prodigues. Tel qu'il était, Jean, qui ne s'embarrassait point de préjugés et le trouvait bon compagnon, n'avait vu d'abord qu'une juste répartition des biens d'ici-bas dans cet amour de Mlle Jeanne dont le monde avait parlé; mais maintenant qu'il agissait en intermédiaire, il se demandait si Mauvert était vraiment bien le fiancé qu'il eût souhaité pour elle, et cette idée le rendait soucieux.

Il en était là quand, un matin, son parrain lui annonça le retour de Mme Runières, qui le priait le soir même à dîner. Il ne manqua point de s'y rendre, pressentant qu'il allait être consulté. Il la trouva seule et triste avec M. Verdier. En peu de mots, elle lui raconta l'inutilité de son voyage... Aucune trace. Mauvert vivait paisiblement à Rome, d'où il ne s'était point absenté. Il ignorait encore tout, et n'avait nul soupçon de la disparition de sa fille.

— Vous êtes trop de la famille pour que j'hésite à vous confier mes chagrins, ajouta-t-elle d'un ton dolent.

— Cette disparition est en effet très extraordinaire, dit Jean.

— Oh! c'est cette misérable Clifford qui a tout fait, j'en suis sûre! Car la pauvre enfant sait trop combien je l'aime pour me plonger dans un tel désespoir. Il y a là une captation infâme, un but caché de fortune sans doute. — Tenez, j'ai trouvé cette lettre d'elle en arrivant ici. C'est inexplicable : voyez, elle porte le timbre de la poste de Paris.

Jean prit l'enveloppe, qu'il retourna en tous sens.

— Peuh! dit-il, rien n'est plus simple que d'avoir ici un complice qui reçoit ces missives et vous les envoie.

La conférence dura jusqu'à minuit. Jean, sollicité de prêter son inventive, démontra victorieusement que miss Clifford avait sans doute entraîné la fugitive en Écosse, où, disait-on, résidait sa famille.

Confiant dans la sécurité de Jeanne et repris par les fantasques exigences de lady O'Donor, Jean ne songeait plus guère aux écarts de son étoile quand un jour, comme il était au club, il vit entrer Mauvert.

— Quoi! lui dit-il, vous à Paris?

— Un congé pour quelques affaires de famille, répliqua le jeune diplomate en lui tendant la main.

Sans sortir de la réserve des gens de bonne compagnie, quelques intimes accueillirent cette réponse avec un sourire qui semblait plein de réticences.

— Et tu ne fais que passer, dit l'un d'eux.

— En aucune façon. Je reste un mois, reprit Mauvert gaîment, mais cependant de l'air d'un homme qui repousse faiblement l'idée d'un mystère.

Jean comprit que Mauvert accourait d'après la lettre de Jeanne, et qu'il n'ignorait plus rien des propos déjà répandus dans le monde à son sujet. Il trouva quelque fatuité à cette attitude, dont il connaissait seul le secret, et il en conçut assez de dépit pour que quelques ripostes ironiques rappelassent le diplomate à plus de prudence, en présence du filleul du baron Sauvageot. La leçon fine et discrète eut son effet, car une heure plus tard, comme Jean laissait sa partie de whist, il fut rejoint par l'élégant secrétaire d'ambassade, qui parut vouloir entamer quelque apologie ou le sonder peut-être. — J'ai eu l'honneur de voir Mme Runières il y a quelques jours à Rome, dit-il, comme s'il eût voulu se mettre à l'abri de cette confidence de bonnes relations. Elle était un peu souffrante. Seriez-vous assez bon, mon cher d'Erneau, pour me donner des nouvelles de son retour?

— Oh! elle va fort bien, répliqua Jean, qui devina son intention. Les lettres de sa fille l'ont tout à fait rassurée, et elle compte la rejoindre bientôt.

A cette attaque si directe qui déchirait d'un coup tous les voiles, Mauvert, surpris, eut un haut-le-corps et regarda Jean d'un air effaré, comme si toutes les espérances qu'il avait fondées sans doute sur l'imprudence de Mlle Runières se fussent tout à coup écroulées. Conscient de sa maladresse, avec un adversaire de cette force qu'il était imprudent de s'aliéner, et qui le perçait à jour ainsi du premier mot, il battit inopinément en retraite et tourna le colloque vers un autre sujet.

Quelques jours plus tard, Jean trouva à la poste une seconde

lettre pour Mlle Humphry. Il était évident que Mauvert se fixait à Paris dans l'intention d'y établir son siège. Conscient de cet amour naïf qui osait une telle équipée pour se garder à lui, le viveur ne doutait point que quelque message prochain ne lui révélât bientôt la retraite si bien cachée pour tous, et le pourchas d'une pareille héritière était certes un fier lot. Il voulait être prêt à se rendre à l'appel qu'elle ne pouvait manquer de lui faire un jour, ce qui ne l'empêcha point du reste de reprendre d'emblée son courant d'élégante débauche, qu'une heureuse veine au jeu lui assura pour quelques semaines.

Insouciant et roué dans les choses de la vie, ce n'était point que Jean s'étonnât le moins du monde des façons dégagées de l'amant épris, occupant si joyeusement les loisirs que lui laissaient ses mystérieuses fiançailles; il en vint cependant à des réflexions sur le contraste bizarre de sa protégée, attendant, solitaire et confiante à Cardec, la fin d'une épreuve si vaillamment subie par elle. Il se sentit froissé, dans son amour-propre de sauveur, de la désinvolture de ce fiancé, objet de tant de rêves, et dont il assurait le triomphe final. Mû par ce sentiment d'intérêt naturel qui naît au cœur pour tout être faible que l'on protège, Jean éprouvait parfois une sorte de colère rentrée en songeant à cet amour naïf de jeune fille se berçant d'illusions sur celui qu'elle aimait. Sans doute elle le croyait palpitant d'espoir et d'attente, et désolé loin d'elle. Pour déduction ordinaire de ces pensées, il se disait bien que cela ne le regardait pas; mais malgré son scepticisme il se disait aussi que, s'il était le frère de Jeanne, il interviendrait certainement pour la défendre d'un désenchantement qu'elle se préparait peut-être, par un de ces coups de tête de fille sans expérience et sans raison.

XIII.

Près d'un mois s'était écoulé depuis l'installation de Mlle Runières au Cottage, et les quelques mots de correspondance qu'elle avait échangés avec Jean ne pouvaient contenir que des faits indifférens qui ne les exposassent point à rien trahir, lorsqu'une lettre de son notaire de Grasse vint lui annoncer la conclusion définitive de ses affaires d'héritage. Quelques actes à signer à Quimper, et tout serait terminé sans autre intervention. Il apprenait en même temps que son père s'était remarié à Londres, ce qui tranchait définitivement tout lien d'intérêt entre eux. Résolu à se débarrasser au plus tôt de ce qui lui restait à régler, il décida un jour une pointe à Cardec, dont il profiterait pour assurer Mlle Jeanne de son constant intérêt. Il n'avait plus à craindre d'être un sujet de trouble

pour les Derneau, au cas où sa présence dans le voisinage de la Chaumière leur serait connu. Il était à l'aise d'ailleurs, si quelque hasard de rencontre révélait un séjour qu'une visite à Mme Humphry justifiait suffisamment. — Il partit donc un soir, et le lendemain, dans une voiture louée à Quimper, il reprenait cette route déjà parcourue, un peu étonné lui-même d'une impatience d'arriver au Cottage qui entamait quelque peu son flegme, et qu'expliquait du reste la curiosité bien naturelle de se renseigner sur les suites de son enlèvement. — A Cardec, il s'arrêta à l'auberge, retint une chambre en y laissant son bagage, et repartit.

Une belle matinée de mai égayait le bocage et les champs. Le long de la route, les pommiers en fleurs et les haies de mûriers mêlés d'épines blanches; tout ce renouveau charmant le pénétrait particulièrement ce jour-là.

— Ma foi! se dit-il, ce coin de pays est décidément très gentil!

Sa voiture s'engagea bientôt dans le chemin creux coupé dans le bois. Il apercevait déjà de loin le toit à clochetons du Cottage, quand, à un détour, il entendit tout à coup ces mots:

— Tiens, c'est le cousin Jean!

Il leva les yeux, et, sur la crête qui dominait le ravin, il reconnut Yvonne et Jeanne; un jeune homme à l'air un peu martial les accompagnait.

— Bonjour, mon camarade! dit Mlle Runières.

Assez effarouché d'une telle rencontre, Jean avait fait arrêter...

— Cousin, laissez votre équipage, ajouta Yvonne en riant, et grimpez vite nous rejoindre. Nous venions appréhender Jeanne, et elle passe la journée à la Chaumière.

Jean restait de plus en plus surpris. Le cocher congédié, il pratiqua son escalade. Deux petites mains se tendirent à la fois, prêtes à l'aider. Il prit celle d'Yvonne, qui se trouva naturellement tout à point pour lui offrir sans façons ses joues roses.

— Cousin, dit gaîment le jeune homme, mon nom est Paul Derneau; nous n'avons pas besoin d'autre présentation entre nous, je pense.

Jean se retourna à cette voix et demeura frappé d'une étrange ressemblance déjà dénoncée par Yvonne. Même taille, mêmes traits, mêmes yeux, avec quelque chose de ses façons résolues... Il crut vaguement se revoir à vingt-cinq ans.

Absolument dérouté par une suite d'incidens qu'il n'avait point prévus, il fit cependant bonne contenance en lui rendant sa bienvenue.

— Méchant camarade, reprit Jeanne d'un ton de reproche et avec cette inimitable grâce qui n'appartenait qu'à son originale personne, un mois sans venir!

Puis, remarquant son étonnement de la voir en compagnie de Paul et d'Yvonne :

— Nous voulions vous faire une surprise, dit-elle en riant. — Voilà où nous en sommes depuis le lendemain de votre départ, grâce à ma gentille Yvonne.

— Oh ! cela n'a pas été long, ajouta Yvonne. — Au matin, après avoir pris l'avis de maman, j'ai fait seller Noirot et je suis tombée au Cottage. J'ai demandé Mlle Humphry, un peu inquiète pourtant; d'après son nom, je ne sais pourquoi je m'étais imaginé une vieille fille. Elle accourt; vous jugez de l'effet quand je la vois. Je fais une révérence. — Mademoiselle, je suis la cousine de mon cousin Jean... — Voilà qu'elle m'embrasse, je lui rends son baiser, et prrrout! nous partons dans nos bavardages ! Bien entendu, à la fin de ma visite, je l'emmène à la Chaumière... où nous avons l'honneur de vous prier de nous suivre, attendu qu'elle y vient déjeuner.

Fort embarrassé, Jean hésitait à répondre, et, pris au dépourvu devant cette innocente franchise, ne savait quel prétexte de refus alléguer, après une déclaration de parenté qui rendait sans doute aux yeux d'Yvonne toute autre forme d'invitation superflue. Si discret qu'il voulût être d'ailleurs, sa présence à Cardec éventée, il n'était guère facile de décliner une visite à la Chaumière sans courir le risque d'éveiller dans l'esprit de Jeanne et de ses compagnons le soupçon de quelque mésintelligence. Il se dit qu'après tout mieux valait prendre bravement son parti, quitte à s'expliquer avec Marius Derneau sur cette nouvelle intrusion.

Ils reprirent leur route à travers le fourré, en vrais écoliers en escapade. Au milieu de ces éclats de gaîté si peu attendus, alors qu'il croyait rompre une triste solitude, Jean était pourtant troublé dans ses réflexions. Cette intimité de Jeanne avec Yvonne le jetait tout à coup dans un courant de pensées qui embarrassait un peu sa conscience, à l'idée que l'hospitalité si cordialement offerte à Mlle Humphry s'adressait à la nièce du baron Sauvageot. Il y avait certes là un concours de circonstances délicates qu'aggravait la situation de Jeanne. — Pris de scrupules, il songeait à part lui qu'il allait être contraint de s'en ouvrir loyalement avec Marius Derneau, sous peine d'encourir un jour le reproche de l'avoir abusé par son silence, ou même de l'avoir compromis dans une aventure qui pouvait n'être point sans péril.

Ce fut sous le souci de ces préoccupations que Jean arriva à la Chaumière ; mais là il fut encore bien plus surpris. Sans paraître le moins du monde étonnée de sa venue, Mme Derneau l'accueillit avec son bon sourire grave, et à la façon dont elle lui tendit la main il devina qu'il était attendu.

— Nous vous gardons, cette fois, dit-elle. Votre chambre est déjà prête depuis longtemps.

Et sans lui laisser le temps de répondre, elle donna ordre à un domestique d'aller chercher son bagage à Cardec. Marius, averti par Paul, survenait à cet instant.

— Que n'avez-vous envoyé une dépêche? lui dit-il; je vous aurais fait prendre à Quimper.

Tout cela était dit d'un ton si simple et si confiant que Jean comprit l'inutilité d'un refus. Invoquer son désir de rester à l'auberge, c'eût été certainement dénoncer pour tous une inexplicable discrétion. Concluant donc à la nécessité que les circonstances imposaient, il n'hésita point à s'y soumettre, et, sans autre objection, il suivit Marius à la chambre qui lui était destinée, un peu soucieux pourtant de la communication qu'il se voyait contraint d'aborder avec lui au sujet de Mlle Runières.

— J'ai reçu hier une lettre de Cavaillon qui m'apprend qu'il a tout terminé, dit Marius, dès qu'ils furent seuls. Je veux encore vous remercier de l'aide que vous m'avez apportée dans tous ces arrangemens.

— Bon! puisque tout est fini, n'en parlons plus, répliqua Jean. Mais c'est moi qui suis forcé maintenant d'avoir recours à toute votre indulgence au sujet d'une affaire épineuse que le hasard a amenée, contre mes prévisions, et pour laquelle j'ai besoin d'excuse auprès de vous.

— Que voulez-vous dire? demanda bonnement Marius. Y aurait-il quelque acte qui ne marcherait pas?

— Non, non, s'écria Jean. Il s'agit d'autre chose!.. Je veux parler de Mlle Humphry et des bontés, dont nulle plus qu'elle n'est digne du reste, que vous avez bien voulu lui témoigner dans votre famille.

— Rien n'était plus simple, reprit Marius Derneau. N'est-elle point votre amie?

— Certes, oui; mais, ne prévoyant pas une aussi gracieuse démarche des vôtres, je dois vous avouer que je n'avais point cru utile de vous révéler un secret important pour elle, qui eût peut-être modifié vos dispositions à son égard. En la retrouvant ainsi chez vous, et ne me jugeant pas le droit de vous engager à votre insu, je me considère comme tenu par ma loyauté de vous dévoiler le vrai nom qu'elle cache sous un nom d'emprunt.

— Quoi! dit Marius, elle n'est pas Mlle Humphry?

— Mlle Humphry est sa gouvernante qui passe ici pour sa tante. Son véritable nom est Jeanne Runières, et elle est la nièce du baron Césaire Sauvageot.

— Que me dites-vous là?.. s'écria Marius stupéfait.

Jean lui confia alors les circonstances qui avaient déterminé l'étrange résolution à laquelle il avait prêté son concours. Il révéla la détresse de la jeune fille, dans cette lutte indigne où se révoltaient son âme et son cœur, et jusqu'à ses plus chastes instincts de pudeur filiale; le complot ourdi contre cette fortune, objet des plus âpres convoitises, et sa fuite de la maison profanée de son père, et son abandon dans la vie. — Marius écoutait ému, presque indigné. Quand il eut tout entendu, il demeura un instant réfléchi.

— Il y a d'étranges fatalités! murmura-t-il. Mais vous avez bien fait de tout me dire.

— Que résolvez-vous? demanda Jean.

— Nous serons deux à la protéger, répliqua Marius. Seulement, permettez-moi de mettre ma femme dans cette confidence. Il importe que Mlle Jeanne ne soit point troublée par la pensée qu'elle est reçue chez nous par un subterfuge. Une hospitalité franche est plus digne d'elle et de nous. — Dites-lui que nous savons tout, et comptez sur notre prudence comme sur la vôtre.

La cloche du déjeuner les appelait. Ils descendirent; les enfans accoururent au-devant du cousin avec des cris de joie. Tandis qu'il causait avec Jeanne et avec Yvonne, Jean remarqua que Marius, à l'écart, parlait tout bas à sa femme. A son air surpris, au regard qu'elle porta sur Jeanne, il devina le sujet de leur entretien; il en comprit l'effet, quand, avec un sourire, Mme Derneau attira Jeanne, prit sa tête dans ses mains, et, l'embrassant sur le front, lui glissa quelques mots à l'oreille. Jeanne devint toute rouge, puis d'un élan spontané se jeta dans ses bras, et quelques pleurs mouillèrent ses yeux. N'y avait-il point là comme une absolution pour elle de l'acte hardi auquel elle s'était crue réduite? On passa dans la salle à manger.

Dans le cours excentrique de son existence isolée, Jean ne s'était jamais assis que comme un étranger à quelque foyer d'amis de rencontre que le hasard avait placés sur ses pas. En dépit d'une sorte de gêne qu'une complication aussi surprenante imposait entre Marius et lui, troublé par un sentiment bizarre, et sans y songer, en reprenant ce jour-là sa place à un repas de famille, il s'étonna presque de se découvrir certaines fibres qu'il s'était ignorées jusqu'alors. Malgré lui, peut-être, sous le joug de ce fameux *quem nuptiæ démonstrant* qui l'agitait un peu, dans ce milieu familial et charmant, une vague impression de *home* le berçait pour la première fois, il lui semblait n'être plus en voyage, et cette singulière réflexion le frappait, qu'au milieu de ces gens qu'il connaissait à peine il s'oubliait presque à se sentir à l'aise, comme s'il les eût retrouvés après une longue séparation.

Ce n'était certes là que la déduction logique d'une originale conjoncture qui n'entamait en rien son sang-froid; mais, par surcroît, sans qu'il sortît de sa réserve, il devinait qu'un même courant de pensées s'imposait à ses hôtes, comme si la conscience secrète de ce bizarre état légal, qui subsistait malgré tout, eût prévalu d'elle-même en dépit des vaines conventions de son incognito résolu. Il n'était pas jusqu'aux gentilles attentions d'Yvonne ou à la naïve familiarité des enfans, ravis de leur cousin d'Amérique, qui n'ajoutassent une note confiante en ce conflit d'émotions cachées. En somme, tout cela n'avait rien de déplaisant. Jean s'y prêtait de bonne grâce, et l'entrain de jeunesse et de gaîté le gagnait si bien qu'il lui semblait entrer dans un ordre de sensations ingénues, dont le charme le surprenait tout à coup dans son insousciance de blasé.

A un moment, Yvonne se pencha vers Jeanne, et lui parla tout bas. Puis Jeanne tourna les yeux vers Paul, et elles chuchotèrent. A leurs regards, il devina qu'il était encore question de cette singulière ressemblance qui l'avait lui-même frappé.

— Ah! vois-tu, maman, s'écria Yvonne, Jeanne dit comme moi que Paul a tout à fait l'air d'être le frère de notre cousin Jean.

Ce mot d'innocente eut un effet si étrange que Jean en ressentit un subit embarras, en voyant le trouble de Marius et de Mme Derneau, et, s'empressant de sauver la situation :

— En effet, chère cousine, dit-il, dans notre parenté, le type provençal nous donne à tous un air de famille très caractérisé.

On se levait de table, Mme Derneau prit le bras du cousin pour entrer au salon. Marius et son fils s'en allèrent à l'usine. Tandis qu'Yvonne et sa mère vaquaient à leurs soins de ménagères, Jeanne et Jean descendirent au jardin; il lui donna des nouvelles de sa mère, qu'il avait vue la veille, et la rassura sur sa parfaite santé.

— Eh bien, dit-il, commencez-vous à n'être plus inquiète?

— Ah! répondit-elle avec effusion, comment tremblerais-je encore, si sûrement protégée par vous?

— Que vous a dit tout à l'heure Mme Derneau? demanda-t-il en souriant.

— Elle m'a appelée *trompeuse*, en prononçant tout bas mon nom à mon oreille. — Ah! quel battement de cœur j'ai eu de me sentir ainsi pardonnée par elle. — Hélas! ajouta-t-elle amèrement, il me semble que d'aujourd'hui seulement je comprends ce que c'est que d'avoir une mère.

— J'ai de grandes nouvelles à vous annoncer, reprit-il, j'ai vu à Paris quelqu'un... qui vous intéresse.

— Ah! s'écria-t-elle... *il* est arrivé?

Jean l'observa un instant.

— Ne le saviez-vous pas?

— Il m'a écrit qu'il voulait quitter Rome pour se rapprocher de moi, répondit-elle en rougissant un peu, mais j'ignorais son retour.

— Et maintenant, qu'allez-vous faire?

— Je vous attendais pour prendre vos conseils, ne me croyant pas le droit de lui dire où je suis, sans votre consentement.

— Et, mes conseils, vous seriez disposée à les suivre?

— Après ce que j'ai fait, ma seule excuse est d'être loyale, en restant fidèle à la parole que je vous ai donnée de me laisser guider par vous.

— Et, s'il demandait à vous revoir?

— Vous décideriez si vous pouvez le permettre, et si vous le défendiez, je vous obéirais.

— Sans regrets?

— Sans regrets... je n'ose l'assurer! mais je me dirais, si vous m'imposiez cette épreuve, qu'elle est le rachat de ma faute, et je m'y soumettrais, certaine qu'il n'y aurait là de votre part que le souci de moi-même. J'ai fui la maison de ma mère, le monde me calomniera, je l'ai compris; mais je m'estime trop pour ne point vouloir vous laisser, à vous du moins, une plus haute idée de ce que je vaux.

— Et vous résisteriez à ses prières?

— M. de Mauvert sait ce que j'ai osé pour me garder à lui; s'il pouvait douter de ma constance, je cesserais de l'aimer. Dans un an, je lui confierai tout. Si sa foi hésitait alors, il ne serait plus digne de moi.

Jean l'écoutait surpris de ce langage.

— Eh bien, mon camarade, ajouta-t-elle en souriant, pourquoi me regardez-vous ainsi?

— C'est que vous avez parfois une telle façon de dire les choses raisonnables, que je me demande si ce n'est pas moi qui devrais me mettre sous votre tutelle.

— Vous riez, mais ne vous y fiez pas! J'ai une pauvre tête qui a besoin d'être gouvernée, et qui prend la direction qu'on lui donne, voilà tout! — Près de vous, j'ai de la raison parce que je me sens soutenue par votre force, et que je sais comprendre que ma soumission seule peut sauver mon avenir. C'est pourquoi il ne faut pas que vous m'abandonniez, dussiez-vous me faire souffrir et... *le* faire souffrir comme moi d'une séparation nécessaire... — *Il* est bien triste et bien inquiet, n'est-ce pas?

— Ah! très triste! répliqua flegmativement d'Erneau sans sourciller.

— Eh bien, si... à défaut d'une possibilité de nous revoir, je consentais à lui écrire chaque semaine, comme il m'en supplie?

— Je n'y verrais aucun péril, répondit-il en souriant, si vous ne commettiez point l'imprudence de lui révéler où vous êtes... car il accourrait, n'en doutez pas.

— Oh! je le lui défendrais!

Yvonne les rejoignait; l'entretien fut rompu.

XIV.

Après cette première journée passée à la Chaumière, seul le soir dans sa chambre, Jean se mit à songer à ce qui lui arrivait. Cette évidente ressemblance entre le fils aîné de Marius et lui l'avait jeté dans des réflexions d'un ordre tout nouveau qui entreprenait sur ses idées d'indépendance, et il en venait à se demander s'il ne lui fallait point conclure en se décidant une filiation définitive au détriment formel du baron Sauvageot. Sans croire à ces intuitions du cœur qu'il considérait comme des illusions résultant du joug des préjugés, il ne pouvait se dissimuler que l'hospitalité du Provençal semblait incontestablement régler entre eux la reconnaissance tacite d'un droit légal qui primait toute convention vaine. Malgré qu'il en eût, et toute déduction logique formulée, il était dans la maison de son père, il n'y avait plus à sortir de là, et cette idée le surprenait.

Le lendemain, d'Erneau, peu matinal, dormait encore, lorsqu'il fut réveillé par deux voix jeunes qui chantaient sous ses fenêtres :

Bon saint Jean, protégez-nous...
Donnez richesse aux étables.
. . . . . .

C'étaient Yvonne et Paul qui lui donnaient cette aubade. Il ouvrit ses volets. Aussitôt des bouquets l'assaillirent, jetés par les enfans avec de grands éclats de rire.

— Cousin! c'est aujourd'hui 6 mai, la Saint-Jean, lui cria Yvonne. — Oh! le paresseux qui dort, quand nous l'attendons pour lui souhaiter bonne fête!

Jean, qui n'avait jamais songé à son saint, trouva ce réveil charmant. L'attention des enfans à guetter son lever témoignait qu'il était définitivement posé à la Chaumière comme faisant partie de la famille.

— Ah çà! décidément, se dit-il, est-ce que la voix du sang serait

autre chose qu'un conte de bonne femme?.. Je veux bien que le diable m'enlève si tout ce petit monde-là n'a pas l'air de céder aussi à un instinct naturel, en me traitant en frère aîné.

Lorsqu'il descendit, Mme Derneau achevait un énorme bouquet.

— Ah! vous éventez ma surprise, lui dit-elle en riant. — Enfin, je vous embrasse toujours en vous assurant de mes vœux.

Puis ce fut le tour de Marius qui survint; à la façon dont il lui tendit la main, on eût dit que Jean n'avait jamais vécu hors de la maison.

Le train de la Chaumière était un confort sans recherches, où rien n'annonçait la préoccupation de briller. Jean s'aperçut dès le premier matin que sous le dehors modeste de cette simple existence de meunier se cachait le fonds solide d'une opulence qui semblait s'ignorer. Après le déjeuner, voulant faire une course au Cottage, il entra avec Paul aux écuries. Dans des boxes tenus à l'anglaise, il fut tout surpris de trouver une douzaine de chevaux qu'il eût enviés à Paris.

— Vous voyez là nos produits, lui dit Paul. Quand il vous plaira de sortir, vous ferez votre choix, et vous donnerez vos ordres à Tonny.

Engagé presque malgré lui par un pareil accueil, il était difficile que Jean ne restât point quelques jours. Cette singulière impression de la famille, si nouvelle pour son esprit positif, lui semblait une curiosité dont l'analyse, après tout, n'était point sans profit. Accoutumé au *self-government* de sa vie, il lui paraissait bizarre de se sentir gagné par des sentimens qui lui créaient un intérêt en dehors de lui-même. Il trouvait, ma foi, fort plaisant d'être ainsi choyé en passant dans ce milieu qui s'aimait. Chaque jour il allait au Cottage, ou Jeanne venait à la Chaumière, et son rôle de jeune tuteur près d'elle lui semblait vraiment original. Souvent, dès l'aube, Yvonne faisait seller Noirot.

— Jean, en route! criait-elle.

Et ils partaient tous deux pour quelques visites de charité, ou sans autre but que de courir les bois. Le plus souvent, dans ce dernier cas, ils allaient chercher Jeanne, et c'étaient des parties dont le fonds de gaîté lui donnait de ravissantes aubaines. Si blasé qu'il fût, tout en galopant entre elles, en écoutant leur babil, il s'étonnait de son emploi de protecteur auprès de ces innocentes, confiées à sa garde. Parfois l'idée qu'il était le frère d'Yvonne lui venait à l'esprit, une pointe de sentiment lui poussait. Il se sentait chatouillé dans son orgueil, à la voir si pimpante et si jolie. Cet éveil de sensations toutes neuves auxquelles il s'abandonnait en épicurien délicat, offrant à son scepticisme quelques jours de

vacances, lui paraissait comme une excursion dans l'églogue. A tout prendre, c'était un repos. Son rôle était à coup sûr flatteur et distrayant, à quelque titre qu'il l'exerçât. — Sur cette pente d'une intimité que son titre déclaré de cousin autorisait avec Yvonne, la camaraderie de Jeanne et ses grâces hautaines s'étaient fondues en une charmante familiarité de pupille volontaire et fantasque du plus piquant effet. Il en retirait mille aimables privautés qui établissaient entre eux une forme d'amitié à laquelle ses allures galantes de jeune tuteur donnaient un adorable attrait. Quand elle ne venait point à la Chaumière, il allait au Cottage, à toute heure. Jeanne était ravie de ce courant de liberté si nouveau pour elle, et qu'elle appelait sa vie de garçon.

— Ne suis-je pas citoyenne américaine ? disait-elle en riant.

Ils partaient tous deux, laissant miss Clifford au logis, et, à travers bois, gagnaient joyeusement la grève. Tout en devisant, Jean était cependant parfois distrait; il regardait son camarade.— Le teint animé par la course, alerte en sa démarche élégante, Jeanne avait un éclat de beauté, des grâces souveraines qui l'impressionnaient malgré son flegme, et lorsqu'elle fixait sur lui ses grands yeux, il se disait, ma foi, que son rôle de sauveur n'était point sans péril. Au cours de leurs causeries, ils philosophaient souvent. Douée de cette précoce raison qu'un monde de pensées avait forcément mûrie, elle l'interrogeait avec une hardiesse juvénile sur ce grand inconnu de la vie dont toute fille se forme un idéal si confus. Jean se sentait aimablement troublé par cette confiance d'ingénue qui le prenait pour Mentor, et son scepticisme s'oubliait à la suivre dans des abstractions sentimentales où il mêlait gravement un peu de cette science de la vie qui est l'arme des forts. Parfois aussi, s'échauffant lui-même à l'enthousiasme de ce jeune esprit, il abordait les hautes questions humaines.

— Mais on ne m'a jamais parlé ainsi, disait-elle. Il fallait que vous fussiez mon ami pour que j'entendisse ce fier langage qui me révèle si bien le vrai. Et je m'aperçois que l'on m'a toujours traitée comme une poupée. J'ai une âme cependant, une intelligence, un cœur !

Jean n'était point un naïf, et pourtant l'ascendant qu'il se sentait sur cette originale fille n'était point sans le flatter. Trop roué pour s'attarder aux lieux communs des sceptiques vulgaires, il connaissait trop les femmes pour ne point les estimer. L'étrange aberration de son étoile le jetait pour la première fois dans un ordre de réflexions inconnues. Cette rencontre avec la chasteté le surprenait. Il riait volontiers de lui-même en ce commerce d'innocence; mais des hauteurs de son flegme, tout en se raillant, au contact de cette candeur qu'il n'avait jamais cultivée, de cette naïveté qu'il

classait parmi les sentimens primitifs, le souvenir des femmes qu'il avait eues pour maîtresses lui revenait à l'esprit, et, analysant même ce qu'il ressentait pour lady Maud, il découvrait que ces régions du cœur inexplorées par lui méritaient quelque estime.

A coup sûr, l'idée d'une séduction n'effarouchait pas beaucoup Jean d'Erneau, et supplanter Mauvert lui paraissait une œuvre pie. Il avait néanmoins des scrupules qui l'embarrassaient un peu. Avec une héritière d'un tel renom, étant donnée la réparation qui ne pouvait manquer de s'ensuivre, la plus légère tentative prenait le caractère fâcheux d'un acte prémédité qui devait l'abaisser aux yeux de Jeanne. Essayer pareille aventure n'était-ce point déchoir de ces hauteurs où son imagination naïve l'avait placé, en venant se mettre si hardiment sous sa garde? Il entrevoyait là une sorte de trahison malpropre et vulgaire qui sentait l'intrigant d'une lieue et le destituait d'un rôle dont l'originalité n'était pas le moindre prix.

Deux semaines s'étaient écoulées cependant, et Jean d'Erneau, venu pour quelques jours, ne songeait que très vaguement à partir, s'accommodant fort bien, ma foi, de cette existence facile au sein des félicités champêtres. Il avait le caractère trop équilibré pour ne point répondre à ces avances d'affections simples, en déployant ses meilleures grâces. A quelque titre que ce fût, l'accueil hospitalier des Derneau avait un accent de sincérité qui semblait naïvement lui reconnaître des droits. Les façons de Marius avaient ce calme de la force que Jean estimait par-dessus tout; et, bien que jamais aucune allusion à leur secret étrange ne fût soulevée, il devenait évident que le fait légal s'imposait décidément entre eux, dans toute sa réalité indéniable. Il en résultait de la part du Provençal une sorte de familiarité grave, qui ressemblait presque à un acte de réparation dont sa conscience troublée lui eût prescrit le devoir étroit. — Avec Paul, les relations s'étaient bientôt changées en une véritable amitié que la différence d'âge rendait peut-être d'autant plus vive que Jean y apportait malgré lui l'influence secrète d'un frère aîné. Caractère réfléchi, Paul, avec ses vingt-cinq ans, avait ce certain sens droit et sérieux qu'une éducation plus virile imprime déjà, quoi qu'on en dise, à notre génération nouvelle, depuis que des désastres ont corrigé nos jactances. A dix-huit ans, il s'était engagé pour la guerre, et deux années de régiment l'avaient fait un homme, à l'âge où l'on quitte à peine les bancs de l'école. De brillantes études, complétées par un voyage d'Europe et par le travail pratique des hautes questions de l'industrie, avaient trempé son esprit, sans rien atténuer de cette grâce juvénile qu'une éducation saine lui avait conservée. Solide comme son père, il tenait de sa mère une sorte de sensibilité profonde qui dénonçait la fougue

de l'âme jusque dans ces gaîtés si franches qui respiraient le bonheur et la poésie de la jeunesse. A coup sûr, si Jean se fût jamais souhaité un frère, il l'eût rêvé ainsi. — Paul, de son côté, s'était pris d'admiration pour ce cousin dont il sentait la supériorité mâle, et qui se faisait si bon enfant pour lui.

Indifférent aux reproches de lady O'Donor qui l'attendaient, Jean se fût peut-être oublié dans ce milieu patriarcal, quand un jour il reçut de Quimper, la seule adresse qu'il avait donnée à son parrain, une lettre ainsi conçue :

« Nous sommes sur les traces de Jeanne, et il n'y a que toi seul qui puisses nous aider à compléter les renseignemens certains que nous avons déjà. Accours, si cela t'est possible, ou dis-moi du moins si ton retour est prochain.

« Baron C. SAUVAGEOT. »

La nouvelle était d'importance, et, bien que ce billet laconique témoignât précisément par son envoi en Bretagne qu'on ignorait tout à Paris, et que rien ne menaçait encore la sécurité de Jeanne, il eût été imprudent de n'y point répondre en s'empressant de se rendre à l'appel qu'il contenait. Depuis plus d'une semaine, Jean retardait son départ de jour en jour; il se décida, non sans regrets.

— Bah! se dit-il, c'était gentil, mais il ne faut pas trop s'acoquiner dans ces mollesses!

Sa résolution prise, il s'en alla au Cottage. Jeanne fut très attristée en apprenant ce brusque départ, dont il se garda bien de lui dire la cause. Elle lui fit promettre de revenir au plus tôt.

— Est-ce pour moi, ou pour qui je dois vous amener que vous me montrez une si aimable insistance? dit-il en riant.

Elle rougit un peu à cette question. Au cours de leurs causeries, ils avaient décidé d'accorder à Mauvert le bonheur qu'il sollicitait de la revoir.

— Vous êtes un méchant, répondit-elle avec une gracieuse moue de reproche. — N'êtes-vous plus mon camarade, et mon conseil, et mon guide?

Il fut convenu que, prenant avis des circonstances, Jean déciderait le moment opportun de l'entrevue projetée des deux amans. M. de Mauvert viendrait alors avec lui passer deux jours à Cardec, en s'entourant du plus grand mystère, pour masquer son absence de Paris. Jeanne lui remit une lettre que, comme les autres, il devait faire parvenir à sa mère. Le soir, enfin, après un dîner d'adieux à la Chaumière, il partit.

MARIO UCHARD.

(*La troisième partie au prochain n°*).

LE

PHILOSOPHE CARNÉADE

A ROME

Le génie romain, si ferme et en bien des choses si pénétrant, a laissé voir en tout temps une irrémédiable infirmité : il était incapable d'invention en philosophie. Non-seulement les Romains n'ont pas créé de systèmes, mais ils n'ont pas modifié la teneur de ceux qu'ils empruntaient. Sans goût comme sans aptitude pour la pure spéculation, ils n'entrevoyaient pas même l'utilité des théories. Aussi pendant longtemps les philosophes à Rome sont des Grecs ; en grec ils parlent et écrivent, et quand plus tard, par le progrès des lettres, les Romains peuvent enfin traiter de la philosophie dans leur propre langue, chose qui fut longtemps impossible et toujours difficile, ils ne font guère que traduire avec plus ou moins de liberté; aux plus grands esprits de Rome il ne coûte pas d'avouer sur ce point leur impuissance. Lucrèce suit Épicure pas à pas, non-seulement il s'y résigne, mais il s'en fait honneur : Cicéron, si vif pourtant et si curieux, se borne à exposer, à commenter les doctrines étrangères; il les marie par des unions plus ou moins bien assorties, il les pare à la romaine en y jetant les longs plis de sa phrase oratoire. Sénèque lui-même, si neuf dans la forme, si fécond en idées personnelles, se fait un devoir de reproduire les dogmes de la Grèce; quand il s'en éloigne, loin de se vanter il s'excuse. Tandis que chez nous chacun aime à passer pour novateur et se pique volontiers d'avoir une doctrine à lui, les Romains modestement, par une modestie nécessaire, mettaient leur gloire à se montrer bons écoliers.

Il ne faudrait pas se hâter de conclure que la philosophie romaine est sans originalité. Elle a, au contraire, un caractère propre qui

frappe tout d'abord. C'est elle qui a donné à la philosophie grecque ce qui manquait à celle-ci, le sens pratique. On peut appliquer à tous les moralistes de Rome ce qu'on a dit de l'un d'eux, qu'il parlait avec des formules grecques, mais avec un accent romain, *græcis verbis, romanis moribus*. Sans doute, les Grecs n'ont point leurs pareils dans les spéculations savantes; sans eux, je ne sais s'il y aurait dans le monde une philosophie vraiment scientifique. Avec la curiosité la plus perçante, ils ont en peu de siècles exploré tout le champ ouvert à la pensée et en ont atteint les limites. Ils ont presque en même temps créé tous les grands systèmes où l'esprit humain est encore enfermé et dont il ne peut guère sortir. Les doctrines modernes relèvent de Platon, d'Aristote, de Zénon, d'Épicure, ou bien, si nous tentons de nous en éloigner, nous parcourons des routes déjà traversées par les Héraclite, les Parménide. Mais, si les Grecs n'ont rien laissé à inventer en fait de méthodes logiques et de doctrines morales, leur science profonde, par sa profondeur même, ne pouvait devenir populaire. Elle était en même temps trop subtile, car les Grecs, qui avaient découvert les plus fins procédés de la dialectique, en abusaient avec délices, comme on fait dans la nouveauté des découvertes. Leurs doctrines n'étaient donc bien comprises que par des disciples lentement préparés, par une élite d'initiés, et ne pouvaient se répandre dans la foule. C'a été l'œuvre des Romains de tout réduire à la simplicité et de faire de ces principes abstrus des préceptes de pratique commune. Leur esprit austère, impérieux, était fort capable de tout condenser en sentences. Ils ont eu au suprême degré le talent de frapper, comme des médailles impérissables, de fortes maximes auxquelles ils savaient donner l'autorité censoriale, la précision du légiste, la brièveté du commandement militaire. A Rome, on ne s'embarrasse pas de longs raisonnemens, on va droit à la conclusion, on cherche le profit moral comme tous les autres profits, on se hâte de jeter la coquille pour avoir le fruit. Ce sens pratique a fait des Romains, sinon de rigoureux philosophes, du moins d'incomparables moralistes. Ils ont des lumières nouvelles sur les âmes, et s'ils raisonnent peu, ils observent beaucoup. Très capables d'admirer les grandeurs morales, ils aperçoivent aussi les infirmités humaines et démêlent les bassesses, les ridicules, les mensonges, tout ce qui se cache dans les recoins du cœur. Il suffit ici de rappeler, en poésie, les œuvres d'Horace, ce juge si fin de l'honnêteté mondaine; en politique, les livres de Tacite, en morale, ceux de Sénèque, dont la pénétration est merveilleuse. C'est encore ce même génie pratique qui a fait trouver aux Romains les formules du droit les plus concises, et leur a fait élever à la justice un monument d'une indestructible solidité.

Si donc la philosophie romaine n'est pas inventive comme celle des Grecs, elle est plus accessible, plus praticable, et elle a pu, par conséquent, devenir universelle. Grâce à l'étendue et à la force de leur empire, les Romains ont porté cette utile sagesse dans tout le monde civilisé; ils l'ont imposée par leurs armes, par leurs lois, par leur administration, par leur langue, ils en ont fait comme la raison du genre humain. Aujourd'hui encore nous en vivons. Leurs maximes, plus que les théories grecques, remplissent nos livres, entrent dans notre éducation, retentissent dans nos écoles et même dans nos temples, circulent dans nos entretiens et font partie de nous-mêmes. N'est-ce point assez pour nous intéresser à cette sagesse romaine et à son histoire? Nous voudrions ici en détacher un épisode, un des plus importans, le premier par la date. C'est à une sorte de hasard que cette philosophie dut la naissance; son énergie native aurait pu sommeiller longtemps encore, si elle n'avait été tout à coup éveillée, dans une circonstance mémorable, par un étranger, par un Grec, par Carnéade : grand événement philosophique qui a été souvent raconté, mais trop brièvement, souvent jugé, mais à la légère, et qui nous paraît mériter plus de détails et plus d'équité.

I.

Carnéade était le chef de la nouvelle académie, école dégénérée de Platon, laquelle, exagérant le doute socratique, avait abouti au scepticisme. Nous n'avons pas, dans le sujet particulier qui nous occupe, à retracer la méthode de cette école, ni les procédés de sa dialectique entre toutes subtile. Puisqu'il ne s'agit ici que de l'effet produit par Carnéade sur les ignorans Romains, nous devons toucher seulement à ce que les Romains pouvaient comprendre de sa philosophie et tout ramener à une certaine simplicité populaire. Aussi bien tout système, si savant qu'il soit, peut toujours se réduire à un petit nombre de propositions tout d'abord compréhensibles qui en montrent le but et la portée. Si on veut, par exemple, donner une idée du stoïcisme, il suffira de dire que sa morale repose sur la vertu, sans démonter pièce à pièce tout l'édifice logique de Zénon; de même, quand on a dit que l'épicurisme a pour principe le plaisir, on peut se dispenser de donner les fines raisons dont Épicure étayait sa doctrine. Il en est ainsi de la nouvelle académie dont quelques mots feront connaître, en général, le caractère, les intentions et la raison d'être. Le scepticisme de Carnéade n'était pas absolu et n'allait pas jusqu'à prétendre, comme celui de Pyrrhon, qu'il n'y a pas de vérité, mais la vérité,

disait le nouvel académicien, est si mêlée d'erreurs, si obscurcie, si incertaine qu'on n'est jamais sûr de l'avoir saisie, de la posséder, que par conséquent il faut examiner les choses, suspendre son jugement et, à défaut de la vérité qui se dérobe, s'attacher au vraisemblable. Les choses, selon Carnéade, sont relativement à nous, non pas vraies, mais plus ou moins probables. Il est l'auteur de la doctrine qu'on appelle le *probabilisme*, doctrine qu'il a établie et défendue avec une dialectique souvent captieuse, mais qui, au fond, n'est pas déraisonnable, bien qu'on l'ait jugée telle. Nous sommes tous probabilistes, vous et moi, savans et ignorans, nous le sommes en tout, excepté en mathématiques et en matière de foi. Dans les autres sciences et dans la vie, nous nous conduisons en disciples inconsciens de Carnéade. En physique, nous accumulons des observations et, quand elles nous paraissent concordantes, nous les érigeons en loi vraisemblable, loi qui dure, qui reste admise jusqu'à ce que d'autres observations ou des faits autrement expliqués nous obligent à proclamer une autre loi plus vraisemblable encore. Toutes les vérités fournies par l'induction ne sont que des probabilités, puisque les progrès de la science les menacent sans cesse ou les renversent. Dans les assemblées politiques où se plaident le pour et le contre sur une question, on pèse les avantages et les inconvéniens d'une proposition législative, et, si la passion ne vient pas troubler la délibération, le vote est le résultat définitif des vraisemblances que les orateurs ont fait valoir. Le vote n'est qu'une manière convenue de chiffrer le probable. De même chacun de nous, quand il faut prendre un parti, examine les raisons qu'il a d'agir ou de s'abstenir, les met comme sur une balance et incline sa décision du côté où le plateau est le plus chargé de vraisemblances. La méthode de Carnéade, comme du reste toutes les méthodes, ne fait donc qu'ériger en règles plus ou moins judicieuses ce qui se fait tous les jours dans la pratique de la vie. S'il y a eu des déductions avant Aristote, des inductions avant Bacon, on fit aussi du probabilisme avant la nouvelle académie. L'école de Carnéade, peu inventive et peu propre à rechercher et à fixer la vérité, à laquelle elle ne croyait pas ou qu'elle jugeait hors de prise, était fort capable, par sa méthode, par ses délicates pesées, de reconnaître les erreurs d'autrui. Si cette école sceptique n'avait pas abusé du sophisme, si elle ne s'était pas plu à le manier comme on joue d'un instrument, elle mériterait d'être appelée une école critique, ou encore une école de libre examen; car le mot latin *examen*, devenu français, désigne précisément la tige mobile de la balance, qui sert à marquer l'écart entre la hauteur des deux plateaux; on pourrait même, à certains égards, lui faire l'honneur

de l'appeler une école de bon sens, si on considère que le plus souvent elle n'a fait qu'appliquer avec une rigueur scientifique la méthode la plus usuelle; mais elle doit pourtant garder son nom d'école sceptique, puisqu'elle s'est toujours abstenue de conclure, qu'elle était fondée surtout pour combattre toutes les affirmations systématiques, et qu'elle s'est montrée l'ennemie de toute espèce de dogmatisme.

Il y avait alors en Grèce des écoles philosophiques qui prétendaient offrir une science certaine et qui, naturellement, par cette assurance infaillible provoquaient la contradiction. Le temps n'était plus où un Socrate, un Platon se contentaient de répandre avec une modeste grâce leurs grandes idées sur le monde et sur l'âme, tantôt affirmant, tantôt doutant, révérant trop la vérité pour oser assurer qu'ils la tenaient tout entière dans la main et se faisant comme scrupule d'ériger leurs vues en système. C'est nous aujourd'hui qui, avec beaucoup d'efforts, rapprochant, ajustant leurs idées éparses et souvent assez diverses, en composons un corps de doctrine qu'ils avaient eu garde de composer eux-mêmes. Mais après eux s'établirent des écoles, ou plutôt des sectes comme de petites églises qui, pour employer leur propre langage, firent de leurs opinions *des dogmes*, *des décrets*, *des oracles*, et enseignèrent selon un formulaire où étaient résolus intrépidement tous les problèmes sur la nature et sur l'homme. Tels étaient l'épicurisme et le stoïcisme, qui, bien qu'ennemis et fondés sur les principes les plus contraires, étaient également sûrs chacun de posséder toute la vérité. Les épicuriens ne doutaient de rien et, pour avoir appris par cœur les manuels de leur maître, savaient dans le dernier détail comment le monde s'était formé, quelle est la nature de l'âme. Quand ils parlaient de l'univers, ils avaient l'air, dit avec esprit Cicéron, de revenir à l'heure même de l'assemblée des dieux. D'autre part, les stoïciens, quoique professant une doctrine plus haute, pouvaient irriter davantage, parce qu'ils enfermaient leurs nobles idées en des formules paradoxales, qui semblaient avoir été inventées tout exprès pour impatienter ou renverser les esprits. Leur assurance hautaine, leur principe que le sage n'ignore rien, le titre qu'ils prenaient d'avocats de l'évidence, tout cela était comme un défi; leur fanatisme triste choquait d'autant plus qu'il recourait, pour attaquer ou se défendre, à des argumens pointilleux et mesquins suivis de conclusions forcées, qu'ainsi leur gravité paraissait frivole et faisait dire plus tard même à un des leurs, à Sénèque : « C'est bien la peine de lever le sourcil, d'étaler aux yeux la pâleur de la vertu pour proclamer de pareilles inepties. » Carnéade laissa les épicuriens tranquilles parce qu'ils étaient tran-

quilles eux-mêmes, mais attaqua les stoïciens. A la tête de l'école stoïcienne se trouvait alors Chrysippe, le maître des maîtres, dialecticien jusque-là sans pareil, qui avait subtilement, fil par fil, formé toute la trame de la doctrine, si bien qu'on disait de lui avec emphase : « S'il n'y avait pas de Chrysippe, il n'y aurait point de stoïcisme. » Carnéade, d'abord son disciple, se sépara de lui, devint son adversaire, et travailla toute sa vie, qui fut longue, avec une incroyable ténacité, à défaire cette doctrine si sûre d'elle-même. Ce fut l'unique emploi de sa force, ce fut sa vocation, puisqu'il se plaisait à dire en parodiant le mot cité plus haut : « S'il n'y avait pas de Chrysippe, il n'y aurait point de Carnéade (1). » Il s'initia avec ardeur à toutes les finesses de la logique pour mieux combattre le grand logicien. Il lui fit la guerre sur tous les points à tort ou à raison, en toute rencontre et parfois non sans ruse. Rien n'enivre comme la dialectique, elle ne peut s'arrêter dans ses poursuites, il lui faut sans cesse une proie ; dans son ardeur avide, elle va quelquefois jusqu'à se dévorer elle-même en défaisant ce qu'elle a fait, comme le reconnaissait Carnéade disant : « Elle ressemble au poulpe des mers, qui pendant l'hiver se mange les pattes à mesure qu'elles poussent. » Aux subtilités de Chrysippe, il opposa ses propres subtilités, exposant parfois ses propres idées à l'encontre du stoïcisme pour montrer que lui aussi savait tisser de ces toiles où se prennent les mouches. Qu'on ne s'étonne pas que dans cette lutte tout n'ait pas été sérieux ; deux dialecticiens aux prises en viennent à combattre moins pour la vérité que pour la victoire. Il s'agit de terrasser l'adversaire par force ou par adresse et de le réduire au silence. C'est à peu près ainsi qu'au moyen âge, Abélard, disciple de Guillaume de Champeaux, ne s'arrêta qu'après avoir fait déposer les armes à son maître. Assurément le stoïcisme valait mieux que la nouvelle académie, il a montré par la suite, dans toute l'histoire, ce qu'il renfermait de généreuse énergie ; mais il était bon qu'il fût combattu, rabaissé dans son orgueil, troublé dans sa quiétude autoritaire, parfois humilié, pour être contraint de se corriger. Que deviendrait le monde, s'il n'y avait que des Chrysippes et s'il n'était point de Carnéades?

Ce serait faire beaucoup trop d'honneur aux Romains de croire que leur inexpérience en philosophie ait pu pénétrer dans cette savante logique. Ce n'était point leur affaire ni leur souci de démêler les artifices par lesquels le philosophe grec montrait que rien ne porte la marque propre du vrai et du certain, qu'entre une percep-

(1) Ce mot malin est mal interprété par M. Zeller, l'exact, l'éminent historien de la philosophie grecque; il y voit l'hommage reconnaissant d'un disciple; non, le mot est une parodie et déclare l'acharnement d'un adversaire.

tion vraie et une perception fausse il n'y a pas de différence tranchée et reconnaissable; et comment les Romains auraient-ils pu suivre avec intérêt ces longs sorites qui faisaient voir que l'esprit est amené comme sur une pente insensible d'une vérité à une erreur, sans trouver le moyen de s'arrêter en chemin et de dire : Ici finit la vérité, là l'erreur commence. Toutes ces discussions si fines n'étaient à la portée que des Grecs depuis longtemps familiers avec les procédés de la dialectique, et qui non-seulement avaient l'esprit assez délié pour suivre une savante dispute, mais encore assez de loisir pour s'en laisser charmer. Tout ce que les Romains pouvaient comprendre à première vue à travers le réseau de cette sophistique c'est que la doctrine apprenait à se mettre en garde contre les affirmations absolues et téméraires, à se défier de prétendues vérités, qu'elle éveillait l'esprit sur les difficultés de la science et de la vie, en un mot, qu'elle enseignait la prudence. Ainsi l'entendit plus tard Cicéron, l'interprète le plus autorisé de l'esprit public à Rome. Pourquoi est-il entré dans la nouvelle académie ? Il le dit avec enthousiasme : « C'est que Carnéade nous a rendu un service d'Hercule en arrachant de nos âmes une sorte de monstre, l'assentiment trop prompt, c'est-à-dire la crédulité et la témérité. » Aussi, quand Cicéron discute, il dit à ses amis : « Ne croyez pas entendre Apollon sur son trépied, mes discours ne sont pas des oracles; je ne suis qu'un homme comme un autre, je cherche la vraisemblance, mes lumières ne sauraient aller plus loin. » La nouvelle académie plaît encore à Cicéron, parce qu'on peut y garder sa liberté, qu'on n'y est pas obligé de défendre une opinion de commande, tandis qu'ailleurs on se trouve lié sans avoir pu choisir. Dans un âge encore trop faible on se laisse entraîner sur les pas d'un ami, séduire par l'éloquence du premier maître qu'on entend, on juge de ce qu'on ne connaît point, « et vous voilà cramponné pour la vie à la première secte venue comme à un rocher où la tempête vous aurait jeté. » Enfin, ajoute Cicéron, comme dans notre école nous combattons ceux qui croient à tort avoir pour eux l'évidence, nous trouvons tout naturel qu'on essaie de nous réfuter et ne croyons pas nécessaire de nous montrer entêtés de nos opinions. Ainsi cette doctrine qui, tout en cherchant le vrai, ne se piquait jamais de l'avoir trouvé, qui laissait à l'esprit sa liberté et le rendait juge des vraisemblances, qui lui donnait le plaisir de s'instruire sans l'engager dans une foi, cette doctrine en quelque sorte complaisante pour soi et pour autrui, pouvait avoir de l'attrait pour les Romains, peu sectaires de leur nature et qui d'ailleurs se sentaient en tout, sous une discipline non discutée, esclaves de formules traditionnelles, incomprises, dont le sens était le plus souvent perdu. Et comment n'être

pas tenté d'entrer dans une école où on avait le plaisir et le mérite de discuter sans obstination et sans colère, où on gardait pour soi les avantages de la modération, du bon goût, de la modestie? N'y avait-il point là des séductions pour des esprits qui sans doute n'étaient pas encore délicats, mais qui aspiraient à le devenir?

Carnéade n'est pas, comme on le répète, un sophiste, mais un véritable philosophe qui, dans sa constante dispute avec les stoïciens, a presque toujours eu la raison de son côté. Était-il sophiste lorsqu'au dogmatisme trop absolu de ses adversaires, qui regardaient la sensation comme infaillible, il opposait les hallucinations des aliénés, les erreurs des songes, les illusions de la passion, et qu'il disait à sa façon ce que dira Pascal en ces termes : « Les sens abusent la raison par de fausses apparences, et cette même piperie qu'ils apportent à la raison, ils la reçoivent d'elle à leur tour. » Les objections de Carnéade contre la théologie stoïcienne, si elles ne sont pas irréfutables, ont du moins soulevé de grands problèmes, livrés depuis à la méditation des philosophes et des théologiens. A-t-il eu tort d'attaquer le panthéisme matérialiste des stoïciens et de leur prouver que, si Dieu se confond avec le monde et si le monde n'est qu'un immense animal, Dieu n'est pas éternel? Quand les stoïciens, pour démontrer l'existence de Dieu, s'appuyaient sur le consentement universel, n'était-il pas de bonne guerre de leur montrer que ce consentement ne devait pas avoir de valeur pour eux, puisque, selon leur doctrine, tous les hommes sont des insensés? Quand les stoïciens, dans leur optimisme sans mesure et sans nuance, prétendaient que tout est bien dans le monde, que la sagesse divine a tout formé pour l'utilité du genre humain, n'avait-il pas le droit de leur demander en quoi servent au bonheur de l'humanité les poisons, les bêtes féroces, les maladies, pourquoi Dieu a donné à l'homme une intelligence dont il peut abuser et qu'il peut tourner au crime? C'était poser le grand problème du mal physique et du mal moral. N'a-t-il pas eu raison de défendre la liberté humaine contre le fatalisme stoïcien, et ne faisait-il pas œuvre de philosophe en montrant qu'il y a là une grande difficulté, celle de concilier le libre arbitre avec l'ordre éternel et invariable des choses, avec ce qu'on appelle aujourd'hui la prescience divine? Sans doute Carnéade n'a pas résolu ces problèmes, mais il en a fixé les termes, si bien que depuis jusqu'à nos jours, ils ne peuvent plus être esquivés par aucune école philosophique ou religieuse. En portant le ravage dans la théologie stoïcienne, il se proposait, non de détruire l'idée divine, *non ut deos tolleret*, mais de faire voir seulement que les argumens de ses adversaires n'étaient pas solides. Bien plus, non sans courage, il heurta la religion

populaire en raillant les stoïciens qui prenaient trop complaisamment parti pour le polythéisme, et qui sur ce point, par un esprit de conciliation chez eux peu ordinaire, admettaient, en l'expliquant, la multiplicité des dieux : « Si Jupiter est dieu, disait-il, son frère Neptune sera dieu, le soleil sera dieu, vous diviniserez l'année, le mois, le jour, le matin, le soir, et peu à peu vous en viendrez à l'adoration des chiens et des chats comme chez les barbares. » La marche de ce sorite peut paraître bizarre et forcée, mais c'est la marche même de la superstition que son raisonnement suivait de degrés en degrés jusqu'à la honte. Enfin on lui doit de la reconnaissance pour avoir ruiné la divination et les oracles, que les stoïciens non-seulement croyaient possibles, mais encore dont ils donnaient de savantes explications. Carnéade n'est donc pas un simple sophiste, ni, comme disait un de ses ennemis, un charlatan qui jongle avec la dialectique, « un joueur de tours, un filou, » c'est un critique avisé, pressant et redoutable. Ses discussions sur Dieu, sur la liberté, sur le mal, ressemblent à celles de Bayle contre Leibniz. On pourrait l'appeler le Bayle de l'antiquité, mais un Bayle irrésistible. Ainsi il a été jugé par les anciens, et ceux mêmes qui l'injuriaient en avaient peur : « Ses doctrines, dit l'un d'eux, l'emportaient toujours et aucune autre ne pouvait tenir contre elles, tant il était grand et avait fasciné ses contemporains. » Devant un tel adversaire, Chrysippe fut obligé de modifier son système; son successeur, le nouveau chef du Portique, Antipater, n'osa plus affronter la discussion et, se cachant dans la retraite, se contenta de lancer contre le terrible ennemi du stoïcisme quelques écrits, comme un combattant découragé qui se venge sans péril. Carnéade avait fait le silence autour de sa supériorité accablante. « Quand il mourut, dit Diogène de Laerte, il y eut une éclipse de lune, comme si le plus bel astre après le soleil prenait part à sa mort. » La philosophie, d'après cette légende, venait de perdre sa lumière.

Ce victorieux dialecticien, qui avait fini par n'avoir plus d'adversaire, personne n'osant plus se mesurer avec lui, était en outre un grand orateur, dont la puissance est attestée par les éloges de ses admirateurs, et mieux encore par les injures et l'effroi de ses ennemis. Que Cicéron nous vante « l'incroyable énergie et l'inépuisable variété de son éloquence, » qu'il nous apprenne que dans les discussions il a toujours fait triompher le parti qu'il défendait, que jamais il n'a combattu une opinion qu'il ne l'ait renversée, ce sont là des éloges qui peuvent paraître suspects venant d'un admirateur et d'un disciple. Il vaut mieux s'en rapporter au témoignage d'un ennemi, du pythagoricien Numénius, qui parle de Carnéade avec horreur, et qui, pour n'avoir pas à reconnaître la force de ses

argumens, attribue tous ses succès au prestige de sa parole. Le bon pythagoricien, qui appartient à l'école du silence et se trouve être un bavard, s'évertue en métaphores incohérentes pour peindre la puissance et les ressources variées de son éloquence. « Il asservissait, dit-il, son auditoire;... au milieu d'une dispute subtile, tout à coup, s'il fallait produire de l'effet, il se réveillait impétueux comme un fleuve rapide coulant à pleins bords, il tombait avec force sur ses auditeurs, il les entraînait avec fracas. — Il battait en retraite comme les animaux qu'on attaque, qui ensuite reviennent avec plus de furie se précipiter sur les épieux; il n'avait fait une concession que pour reprendre son élan. — C'était un voleur qui s'introduisait à la dérobée et puis se montrait comme franc voleur, dépouillant par ruse ou par violence ceux mêmes qui étaient mieux préparés à lui tenir tête. » Les louanges les plus flatteuses seraient moins à l'honneur de Carnéade que ces outrages. Diogène de Laerte, à son tour, nous apprend que les professeurs d'éloquence fermaient leurs écoles et renvoyaient leurs disciples pour avoir le loisir de l'entendre. Tout le monde est donc d'accord sur ce point, et ceux-là même qui le regardaient comme « un monstre » convenaient avec colère que le monstre était charmant.

Cet invincible logicien, grand orateur, était de plus un homme d'esprit, qui dans les entraînemens de parole savait se ressaisir et rester maître de lui-même. Il égayait la dialectique et avait coutume, quand on lui opposait un raisonnement captieux, de riposter aussitôt par un autre de même force qui en était la parodie. C'est ainsi que, pour se moquer d'un adversaire, il repartit un jour par cet argument : « Si j'ai bien raisonné, j'ai gagné ma cause, si j'ai mal raisonné, Diogène n'a qu'à me rendre ma mine. » Carnéade avait en effet appris la logique du stoïcien Diogène, et la mine était l'honoraire qu'on donnait à un dialecticien. C'était dire aux stoïciens : J'ai appris la logique chez vous, et si je raisonne mal, c'est votre faute. D'autres fois il lui échappait des pensées aussi graves que spirituelles, nous n'en citerons qu'une sur l'éducation : « Sait-on, disait-il, pourquoi les enfans des rois et des riches n'apprennent rien comme il faut, si ce n'est monter à cheval? C'est que les maîtres les flattent et leur font croire qu'ils savent quelque chose, que même leurs jeunes compagnons dans les luttes se laissent complaisamment tomber sous eux, tandis que le cheval, sans façon, qu'on soit prince ou non, riche ou pauvre, jette par terre qui ne sait pas bien se tenir. » Pensée non moins juste que piquante, qu'on inscrit aujourd'hui dans les manèges pour l'instruction des futurs cavaliers, mais qu'on pourrait graver aussi sur les murs des palais. Voilà en quelques traits l'homme extraordinaire qui, muni de toutes les armes,

« de la force et de la grâce, » dit Plutarque, de plus doué de la voix la plus sonore, d'une voix célébrée par les anciens et capable de faire retentir les idées aux oreilles les moins ouvertes, vint à Rome amené par le hasard, et déploya le premier avec éclat les doctrines de la Grèce devant les Romains, en un temps où la république guerrière connaissait à peine le nom de la philosophie et ne le connaissait que pour s'en étonner ou le haïr.

II.

Sans doute la philosophie avait déjà effleuré la société romaine comme un souffle léger et errant. Il était impossible que de la Grande Grèce, où avait enseigné Pythagore, ne fussent point parties certaines idées pythagoriciennes pour se répandre vers le nord et s'insinuer dans la ville. Le théâtre latin, imité des Grecs, d'Euripide et de Ménandre, tous deux amis des philosophes, avait proclamé devant la foule bien des sentences plus ou moins comprises et qui peut-être n'étaient pas toutes oubliées du jour au lendemain. Des livres comme les traductions d'Épicharme et d'Évhémère par Ennius pouvaient être en quelques mains. Les armées romaines, qui venaient de conquérir la Grèce, n'avaient pas pu ne point en rapporter des sentimens nouveaux. Les mille otages achéens, personnages de marque et d'élite, qui furent disséminés dans les villes de l'Italie, ont aussi dû répandre autour d'eux les idées de leur patrie. Mais tout cela, au milieu d'une ville uniquement occupée de guerre, de politique et d'affaires, était bien inconsistant et fugitif. Il arrive un moment où la philosophie excite à la fois la curiosité et la crainte. On voudrait s'en approcher et on n'ose. Ennius, pourtant fort libre esprit, faisait dire à un de ses personnages : « Il faut la toucher du bout des lèvres, mais non s'en abreuver. » Des plaisans, comme Plaute, s'en moquaient, croyant avec un air de bonne foi que c'était l'art de duper. « Voyez, disait-il en parlant d'un esclave qui médite une friponnerie, il est en train de philosopher. » Vingt-cinq ans avant le temps dont nous nous occupons le sénat avait fait brûler les prétendus livres de Numa trouvés dans un tombeau pour le motif qu'ils renfermaient de la philosophie. Cinq ans avant l'arrivée de Carnéade, les maîtres grecs essayant d'enseigner à Rome avaient été expulsés de la ville par un sénatus-consulte qui, sans donner de motifs, disait avec un laconisme impérieux : « Nous ne voulons pas qu'ils soient à Rome, *uti Romæ ne essent.* » La philosophie attirait donc déjà l'attention, ses déconvenues mêmes le prouvent, mais une attention le plus souvent hostile. Applaudie çà et là au

théâtre dans quelques-unes de ses maximes les plus humaines, réprouvée dans l'enseignement public comme une importation étrangère et dangereuse, elle flottait entre l'estime craintive de quelques-uns et le mépris du plus grand nombre, comme un vague objet d'agrément suspect, lorsque tout à coup elle prit corps en la personne de trois députés athéniens, tous trois philosophes, qui au milieu du IIe siècle avant notre ère, en 156, donnèrent aux Romains durant leur séjour à Rome quelques leçons cette fois écoutées sans scrupule; ambassade célèbre où Carnéade eut le premier rôle, à laquelle les anciens ont eu raison de donner une grande importance historique, parce qu'elle exerça une influence décisive sur l'esprit public de Rome, sur ses destinées et, par conséquent, sur la civilisation générale. Il faut remarquer ici, en passant, combien les Romains, même dans les plus beaux temps, avaient de peine à se renseigner sur les progrès de leur culture littéraire. Cicéron, si particulièrement intéressé à connaître l'histoire de Carnéade, puisqu'il est son ardent disciple, ignore les détails de ce grand événement philosophique et demande dans une lettre à son ami Atticus, savant amateur d'antiquités, « quel était le sujet de leur ambassade et quelles furent leurs discussions. » Grâce à des écrivains postérieurs, grecs surtout, nous sommes mieux informés que Cicéron lui-même, et, en rassemblant une foule de détails épars, nous pouvons reconstruire cette histoire mieux peut-être que n'aurait pu le faire Atticus. On verra en même temps dans ce récit quelles étaient la décadence et la misère du monde grec au moment où le monde romain montait à la lumière.

Athènes, ruinée, comme toutes les villes de la Grèce, par les guerres macédoniques, plus ruinée que toutes les autres, ne sachant plus comment payer ses dettes, en était venue à ce point de détresse qu'elle se jeta sur la ville d'Orope en Béotie, une ville alliée, et la pilla de fond en comble. Pausanias dit avec une naïveté féroce que ce ne fut pas méchamment, mais par nécessité. Dans cette malheureuse Grèce, le pillage entre amis paraissait alors l'unique moyen de rétablir les finances d'un état. Les Athéniens, condamnés à cinq cents talens d'amende par les Sicyoniens pris pour arbitres, et ne pouvant payer cette somme énorme, résolurent, pour obtenir une remise ou une réduction, d'envoyer une ambassade au sénat romain, qui alors déjà se faisait volontiers juge de toutes les querelles, pour pouvoir, selon l'intérêt de sa politique, les éteindre ou les attiser. On choisit pour députés les trois hommes d'Athènes qui avaient le plus de renommée, les chefs des trois écoles philosophiques les plus célèbres, le péripatéticien Critolaüs, le stoïcien Diogène et l'académicien Carnéade, tous trois éloquens.

Dans l'antiquité, la diplomatie n'était pas comme chez nous un jeu secret où l'avantage reste souvent à celui qui parle le moins; on comptait avant tout sur l'ascendant de la parole dans ces républiques où tout se réglait par elle. Voilà pourquoi on confiait toujours ces difficiles et délicates fonctions à des orateurs et le plus souvent, quand on le pouvait, à des philosophes, parce que ceux-ci, habiles à parler, exercés dans les écoles, connaissant toutes les finesses de la dialectique, étaient encore protégés par leur réputation de sagesse, et pouvaient, à l'occasion, se permettre des libertés de langage qu'on n'aurait pas tolérées chez d'autres.

Le sénat ne parut pas s'être empressé de recevoir les ambassadeurs, ayant de plus graves affaires à traiter et sans doute aussi par orgueil, laissant avec plaisir les peuples se morfondre dans l'anxiété et attendre quelque peu leur salut à sa porte. Nous assistons ici à un épisode, petite scène agréable, qui a dû bien réjouir Carnéade, l'adversaire du stoïcisme, de cette doctrine qui, entre autres exagérations, « ne reconnaissait d'autres villes, d'autres sociétés que celles habitées par les sages. » Or un jour que Carnéade et le stoïcien Diogène, attendant une audience, se trouvaient au Capitole, où le sénat avait coutume de recevoir les députés des nations, un Romain lettré, le préteur A. Albinus, choqué sans doute d'un manque d'égard de la part de ces étrangers, dit en riant à Carnéade, qu'il prenait pour un stoïcien : « Apparemment tu ne me regardes pas comme un préteur, parce que je ne suis pas un sage, Rome ne te paraît pas une ville, ni les Romains des citoyens! — Ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela, répondit Carnéade, mais au stoïcien que voici. » — Carnéade a dû être heureux ce jour-là et triompher amicalement de son collègue en voyant que les hyperboles stoïciennes paraissaient du premier coup à un Romain aussi ridicules qu'à lui-même.

Enfin vint le jour où les philosophes ambassadeurs furent introduits dans le sénat, précédés de leur immense réputation. C'était, pour ainsi dire, la gloire de la Grèce qui allait comparaître. Ils durent être reçus non sans curiosité flatteuse, car nous savons qu'un grand personnage romain, C. Aquilius, alla jusqu'à briguer avec instance l'honneur de leur servir d'interprète. Beaucoup de sénateurs sans doute savaient le grec, mais d'autres ne le comprenant pas une traduction n'était pas superflue. Ce que dirent les ambassadeurs nous l'ignorons, mais nous connaissons l'effet produit par leurs discours. Ces Romains qui jusqu'alors, soit au Forum, soit dans la curie, n'avaient jamais entendu que leurs rudes orateurs allant droit au fait, armés de leur logique sans prudence et de leur passion sans égard, ont dû être circonvenus et captivés par une rhétorique

pour eux nouvelle, par d'insinuantes précautions oratoires, par des expositions lumineuses, par la musique des périodes et par un pathétique que ce jour-là des Grecs n'ont pas dû épargner. Les sénateurs éprouvaient des sentimens dont ils ne se rendaient pas compte. Charmés et humiliés de l'être, entraînés bien qu'ils eussent voulu résister, ils disaient naïvement en sortant : « Les Athéniens nous ont envoyé des députés non pour se justifier, mais pour nous obliger à faire ce qui leur plaît. » C'était la mauvaise humeur de l'admiration impuissante. Si ces Romains dans leurs assemblées avaient déjà tressailli sous quelques éclats d'éloquence, pour la première fois ils venaient d'être exposés aux douces violences de la persuasion.

La renommée de ces discours prononcés au sénat ou dans des réunions privées remplit aussitôt la ville, dit Plutarque, traduit par Amyot, « comme si c'eust esté un vent qui eust fait sonner ce bruit aux aureilles d'un chacun. » On vantait surtout Carnéade et on disait « qu'il estait arrivé un homme grec sçavant à merveilles, qui par son éloquence tirait et menait tout le monde là où il voulait, et ne parlait-on d'autre chose. » On entoura les philosophes, on désira les entendre; les jeunes gens surtout furent tout à coup saisis « d'un si grand et si véhément désir de sçavoir, que tous autres plaisirs et exercices mis en arrière, ilz ne vouloyent plus faire autre chose que vacquer à la philosophie, comme si ce fust quelque inspiration divine qui à ce les eust incités. » Plutarque ajoute un fait assez surprenant, qui montre que l'ignorance romaine commençait à être mûre pour la philosophie, c'est que les pères de famille romains, qui jusqu'alors l'avaient repoussée, furent heureux de voir leurs fils se plaire aux discours de ces hommes admirables et prendre goût aux lettres de la Grèce. Du reste, quand on a lu les comédies de Plaute et de Térence, qu'on sait à quoi les jeunes gens à Rome passaient leur temps, quand on les a vus dans leur monde de parasites et de courtisanes, on comprend que les pères romains, sans pourtant partager l'enthousiasme de la jeunesse pour les étrangers, aient encouragé ce goût nouveau pour la philosophie, qui de tous les goûts était le plus innocent, et, ce qui ne déplaisait pas à des Romains, le moins dispendieux.

Durant un assez long séjour à Rome, en attendant l'arrêt du sénat, les ambassadeurs, de plus en plus sollicités à parler en public, ouvrirent des cours ou plutôt, comme nous dirions, des conférences et discoururent séparément dans les lieux les plus fréquentés, devant un nombreux auditoire. S'ils exposèrent chacun, ce qu'on peut supposer, quelques points de leurs doctrines respectives, les leçons du péripatéticien Critolaüs, le disciple d'Aristote,

durent bien souvent passer l'esprit des Romains. Aussi est-il des trois philosophes celui qui paraît avoir eu le moins de succès et qui est le plus resté dans l'ombre. Dans le cas où Diogène le stoïcien aurait enseigné que le bien est dans la vertu, le mal dans le vice, que la douleur ne doit pas troubler la sérénité du sage, il eût été compris, parce que de pareils principes sont assez conformes au caractère romain; il y a comme un stoïcisme naturel à Rome, bien avant les philosophes; les Fabricius, les Régulus, sont d'avance les beaux exemplaires de l'idéal stoïque, si bien que Hegel a pu dire : « Dans le monde romain, le stoïcisme s'est trouvé dans sa maison. » Quant à Carnéade, il éblouit par sa prestigieuse dialectique qu'on ne put oublier; car Lucilius, longtemps après, dans une de ses satires, mettant en scène Neptune qui discute avec les dieux sur une question difficile, lui fait dire plaisamment « qu'on ne pourrait en venir à bout quand même Carnéade sortirait des enfers pour la résoudre. » Peut-être les doctrines frappèrent moins les Romains que l'éloquence diverse de ces orateurs qui parlaient chacun le langage de sa secte. Polybe, qui a pu les entendre, rapporte qu'ils se firent admirer chacun dans un genre différent, et Aulu-Gelle, plus précis, nous apprend que la manière de Diogène était simple et sévère, celle de Critolaüs fine et délicate, celle de Carnéade fougueuse et entraînante. Il ajoute, en grammairien préoccupé de rhétorique, que les trois orateurs représentaient le genre simple, le genre tempéré et le genre sublime, c'est-à-dire les trois aspects de l'éloquence. Ainsi, par la plus heureuse conjoncture, il était donné aux Romains d'admirer toutes les savantes merveilles de l'art oratoire et de goûter en un jour, comme en un somptueux festin littéraire, tout ce que la Grèce polie pouvait offrir de plus délicat.

III.

Durant ces fêtes de l'intelligence, alors si nouvelles à Rome, deux discours de Carnéade, l'un pour, l'autre contre la justice, ont laissé un impérissable souvenir, tant par le talent de l'orateur que par la singularité inquiétante de la discussion. Assurément Carnéade, ayant à parler de philosophie devant les Romains, ne pouvait choisir un meilleur sujet, mieux accommodé à l'esprit de ses auditeurs et à leur degré de culture. En philosophie, ce qui est le plus accessible à la foule, c'est la morale, et dans la morale le plus important des principes est celui de la justice, sur lequel tout le reste repose. Le peuple romain ayant d'ailleurs la prétention plus ou moins fondée d'être le peuple le plus juste de la terre, le choix du sujet semblait encore un hommage flatteur, mais, comme nous

le verrons, n'en fut pas un. Le premier jour, Carnéade exposa le droit naturel, et le lendemain démontra que le droit naturel n'existe pas. Là-dessus on s'est fort récrié, sinon à Rome, du moins dans les temps modernes. Ce n'était, dit-on, qu'un misérable rhéteur qui voulait éblouir les Romains par une sorte de prestidigitation oratoire où, après avoir montré son objet, il le faisait disparaître aux yeux ébahis. C'est là bien mal comprendre les intentions et la méthode du philosophe académicien. Comment peut-on croire qu'un homme si fin, qui avait besoin de crédit comme ambassadeur, ait recherché la puérile gloire de passer pour un charlatan? N'était-ce pas s'exposer à s'entendre dire : Les paroles que vous avez prononcées devant les sénateurs avec tant d'autorité et de succès n'étaient donc qu'un jeu trompeur et une moquerie. C'eût été perdre tout le fruit de son éloquence au sénat. Non, en parlant tour à tour pour et contre la justice, il ne faisait que suivre sa méthode ordinaire, celle de la science académique; il mettait encore une fois en balance les vraisemblances et les probabilités de deux doctrines adverses et rendait les auditeurs juges du problème. « Plaider le pour et le contre, dit Cicéron, répétant Carnéade, c'est le moyen le plus facile de trouver la vérité. » Il y avait même dans ce procédé une certaine bonne foi scientifique, car rien ne forçait Carnéade à étaler d'abord en beau langage les raisons de ses adversaires. En un mot, il a fait ce que font encore aujourd'hui les professeurs de philosophie, ce qu'a fait au Collège de France sur le même sujet Jouffroy dans son célèbre cours sur le droit naturel, où il a d'abord exposé la doctrine qu'il devait réfuter dans la leçon suivante. Sans doute Carnéade et Jouffroy ne sont pas dans le même camp, et leurs rôles semblent inverses, qu'importe? Il s'agit ici non de la conclusion, mais de la méthode. Que d'ignorans Romains, pour qui une pareille discussion était une nouveauté étrange, se soient mis en tête que dérouler avec éloquence un système et le mettre en pièces avec plus d'éloquence encore fût un jeu d'adresse, on conçoit chez eux cette simplicité; mais nous serions un peu simples nous-mêmes si, dans un procédé fort légitime de discussion, nous ne voyions qu'un artifice divertissant de la rhétorique.

Nous ne connaissons pas le premier discours en faveur de la justice dans lequel Carnéade exposait les hautes théories de Platon, d'Aristote et des stoïciens, où était établie l'existence d'un droit naturel, c'est-à-dire d'une loi universelle, invariable, qui dans tous les temps et dans tous les lieux s'impose à la conscience du genre humain. Mais, grâce à des passages épars de Cicéron, complétés par Lactance, nous pouvons plus ou moins recomposer le second

discours contre la justice. Là, selon sa coutume, opposant à la première thèse une antithèse, il niait cette loi immuable et commune à tous les hommes. S'il existait un droit naturel, disait-il, les hommes, qui s'accordent sur le chaud et le froid, le doux et l'amer, s'accorderaient aussi sur le juste et l'injuste; mais parcourez le monde et vous verrez quelle est la diversité entre les mœurs des peuples, leurs opinions, leurs religions. Ici le meurtre est en honneur, là le vol. Les Carthaginois, dans leur piété barbare, immolent des hommes, les Crétois mettent leur gloire dans le brigandage. Les lois sont différentes selon les pays, et dans le même pays, dans la même ville changent avec le temps. Ce que nous appelons justice n'est donc qu'une invention arbitraire et variable pour la protection des faibles et le soutien des états. L'argument n'est pas d'un rhéteur qui se joue, car il est formidable, il a eu l'honneur d'être repris par Montaigne et par Pascal, dont on connaît l'amère et hautaine saillie : « Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence... Plaisante justice qu'une rivière borne! Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. » C'est Carnéade qui le premier a introduit avec éloquence dans la discussion philosophique cette difficulté, qui n'est point méprisable. Pourquoi attribuer à la futilité et à la mauvaise foi d'un sophiste un argument qui n'a point été dédaigné par un Pascal, que de grands philosophes ont repris en leur propre nom, que l'école anglaise n'a point abandonné et qui est encore si spécieux aujourd'hui que l'Académie des sciences morales et politiques s'est crue obligée naguère d'en provoquer la réfutation? Sans doute, si dans la science c'était un crime d'embarrasser les défenseurs de la bonne cause, Carnéade mériterait les injures dont on l'accable, mais alors il n'y aurait plus de philosophie; s'il importe au contraire que même la bonne cause soit attaquée pour qu'elle ait occasion de fournir ses preuves, on ne peut savoir mauvais gré à Carnéade d'avoir contraint la philosophie à faire un effort pour défendre l'existence d'un droit naturel. Grâce à cet effort séculaire, elle est parvenue à dissiper les nuages qui obscurcissaient les principes de la morale, à saisir, sous l'infinie variété des institutions et des coutumes, la loi universelle non écrite, supérieure à toutes les lois qui en émanent, à faire enfin briller d'un éclat nouveau « cette loi immuable et sainte, qui, selon le beau mot de Cicéron, n'est autre à Athènes, autre à Rome, autre aujourd'hui, autre demain. »

Bientôt Carnéade, changeant le point de vue et maniant avec art son procédé critique qui consistait à établir des antinomies inconciliables, fait voir que la sagesse ne peut s'accorder avec la justice. Ici, il faut définir les mots. Par sagesse, il entend cet instinct légi-

time, naturel ou réfléchi, qui nous fait défendre nos intérêts, et il appelle justice la vertu qui se sacrifie aux autres. Si donc on est sage on n'est pas juste, si on est juste on n'est pas sage. Au premier abord, il semble que ce ne soit qu'une logomachie qui ne répond à rien dans la vie réelle; mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que cette contradiction existe dans les esprits, ainsi qu'en témoigne le langage populaire. Encore aujourd'hui ne dit-on pas d'un homme généreux : il fait une folie; ou bien : je ne suis pas si sot; ou bien : charité bien ordonnée commence par soi-même, ce qui veut dire : j'aime mieux être sage que juste. Bien des proverbes et les banales formules de l'égoïsme mettent en lumière la réalité du conflit. Le chrétien Lactance lui-même ne peut s'empêcher de le reconnaître et dit qu'en effet la justice a un air de sottise, *justitia speciem quamdam stultitiæ habet*. Pour faire comprendre l'opposition de la justice et de la sagesse, le philosophe orateur prenait des exemples dans la vie journalière et commune : Vous avez à vendre un esclave vicieux ou une maison insalubre. Révélerez-vous à l'acheteur les vices et les défauts que vous seul connaissez? Si vous le faites, vous serez un honnête homme, mais vous passerez pour un sot; si vous ne le faites pas, on vous trouvera sage, mais vous serez un trompeur. De pareils problèmes moraux étaient faits pour intéresser les Romains, hommes d'affaires, acheteurs et vendeurs, fort regardans. On dit ici que Carnéade corrompait les Romains, ce n'est point notre opinion; il nous semble, au contraire, qu'il éveillait et inquiétait les consciences au lieu de les mettre à l'aise. Croit-on que, jusqu'alors, un propriétaire romain, en train de vendre ou son esclave ou sa maison, se soit mis en peine de déclarer d'avance à l'acheteur des défauts qui auraient déprécié sa chose? Il lui paraissait aussi légitime que naturel de les tenir cachés. Quand donc Carnéade lui montrait, pour la première fois, qu'il n'était que sage sans être juste, il lui ouvrait les yeux sur une délicatesse morale que l'autre n'avait jamais aperçue. Ce n'est peut-être pas calomnier notre temps de dire qu'aujourd'hui encore la plupart des propriétaires vendant leur maison, peu soucieux d'en révéler les défauts, trouveraient Carnéade un peu ridicule, non parce qu'il n'est pas assez scrupuleux, mais pour l'être trop. Laissons donc là ce reproche de corruption. Loin de faire descendre les Romains des hauteurs de la morale, le philosophe les y faisait monter. Il les plaçait dans une sorte d'alternative plus ou moins poignante qui pouvait leur faire préférer la justice à une sagesse vulgaire. En tout temps, les esprits inexpérimentés trouvent un grand intérêt à des questions controversées où l'honnêteté est aux prises avec la prudence. Au fond, Carnéade, qu'on accuse de frivolité, faisait tout simple-

ment de la casuistique, science encore cultivée, bien qu'elle ne soit pas sans danger, car en prétendant fixer avec précision les règles du devoir, elle donne la tentation de chicaner sur les limites, de rester en deçà de peur d'aller au-delà, de fournir des échappatoires en ouvrant d'étroits défilés, qui sont sans doute commodes pour entrer dans la morale, mais non moins commodes pour en sortir. Toutefois, à Rome, devant un peuple neuf encore, cette science à l'état élémentaire n'offrait pas ces périls et pouvait avoir ce bon effet de montrer à plus d'un Romain que la satisfaction de l'intérêt personnel, ce qu'on appelait la sagesse, n'est pas tout l'homme, que le titre de sage ne donne pas droit à celui de juste. En un mot, Carnéade faisait voir à des hommes simples que dans les circonstances les plus ordinaires de la vie se rencontrent des problèmes de morale.

L'orateur laisse là ces exemples vulgaires où la justice n'exige qu'un sacrifice d'argent et, pour frapper plus vivement les esprits, imagine des situations tragiques et romanesques où il s'agit, non d'un simple dommage, mais de la vie même. Tu as fait naufrage, et sur la mer, sans témoins, tu vois un plus faible que toi cramponné à une planche qui ne peut soutenir qu'un seul homme. Si tu lui laisses la planche, tu es juste, si tu la lui arraches, tu es sage. — Après une bataille, dans une déroute, poursuivi par l'ennemi, tu rencontres un blessé à cheval. La sagesse veut que tu prennes le cheval à ce blessé sans défense, la justice que tu le lui laisses. Ces cas de conscience et d'autres pareils étaient fort agités dans les écoles en Grèce, surtout par les stoïciens, qui furent les inventeurs de la casuistique. Quelques-uns de ces exemples, celui du naufragé entre autres, paraissent même avoir été classiques, car nous les voyons reparaître dans les ouvrages de morale comme des difficultés non encore résolues. Hécaton, dans son traité des *Devoirs*, décide que la planche doit appartenir à celui des deux naufragés qui a le plus de mérite. Quelquefois on compliquait le problème d'une façon ridicule : « Qu'arrivera-t-il, disait-on, si tous deux sont des sages? — La planche doit être cédée à celui dont la vie importe le plus à la république. — Oui, mais si toutes choses sont égales de part et d'autre? — Eh bien! c'est au sort à décider. » Voyez-vous d'ici, au milieu de la mer orageuse, ces deux malheureux à demi noyés, discutant devant le bois sauveur sur leurs mérites comparés, sur leur importance respective, comme pourraient le faire deux dignitaires se disputant la préséance dans une solennité? La morale antique, bien qu'elle fût subtile, peut-être parce qu'elle l'était trop, hésitait sur des points où la morale moderne, plus éclairée, n'hésiterait pas un instant. Ce qui prouve que ces

questions étaient embarrassantes pour les anciens, c'est que Lactance, qui cite ces exemples du naufragé et celui du soldat poursuivi, ne trouve guère à répondre que ceci : « Ce sont là des difficultés pour les païens, mais non pour nous, chrétiens, car un chrétien, par cela qu'il méprise les richesses, ne courra pas les mers et ne fera pas naufrage, et comme d'autre part il ne fera point la guerre, il ne se trouvera jamais dans le cas proposé par Carnéade. » Une pareille réponse, si visiblement évasive, montre qu'on ne savait trop que répondre. N'insistons pas davantage sur cette vieille casuistique, aujourd'hui sans intérêt. Ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que Carnéade, en opposant la justice et la sagesse, ne prenait point parti, comme on croit, contre la justice. Il ne résolvait pas les problèmes et trouvait sans doute plus piquant de les livrer aux réflexions de ses auditeurs; mais sa morale ne manquait pas de délicatesse, car elle est de lui, cette pensée admirée par Cicéron : « Si tu savais qu'il y eût en quelque endroit un serpent caché et qu'un homme qui n'en saurait rien et à la mort duquel tu gagnerais fût sur le point de s'asseoir dessus, tu ferais mal de ne pas l'en empêcher; cependant tu aurais pu impunément ne pas l'en avertir. Qui t'accuserait? » C'est donc inutilement dépenser sa sensibilité de dire que Carnéade, par son discours, dépravait les Romains, quand, au contraire, à des esprits uniquement occupés d'intérêts, soit privés, soit publics, il offrait un texte ingénieux de réflexions morales et de salutaires perplexités.

On va donc trop loin quand on assure qu'en soulevant ces difficultés, en imaginant ces exemples et d'autres pareils qui mettaient en lumière la même contradiction, le philosophe s'était proposé de détruire dans les âmes l'idée et le sentiment de la justice. « Carnéade, dit Quintilien, en plaidant pour et contre, n'était pas pour cela un homme injuste. » Numénius, qui pourtant est son détracteur, ne laisse pas de reconnaître que l'ardent dialecticien « qui, par rivalité contre les stoïciens, se plaisait en public à tout confondre, rendait hommage à la vérité dans ses entretiens avec ses amis et parlait comme tout le monde. » Nous voudrions ici pouvoir dire quelque chose de sa morale dogmatique; mais en avait-il une? Le principe même de son scepticisme l'empêchait d'établir un système; d'autre part, son rôle de critique militant lui faisait une loi prudente de ne pas en établir. Un combattant est bien plus à l'aise quand il n'a rien à défendre, qu'il peut porter des coups sans en recevoir. Aussi, son plus fidèle disciple, Clitomaque, affirme que sur n'importe quel point il n'a jamais su quelle était l'opinion véritable de son maître. Cependant, comme le scepticisme n'est pas de mise dans la pratique de la vie, que sans conclure il faut se conduire selon des règles plus

ou moins précises et constantes, on peut supposer, d'après certains indices, que la morale de Carnéade avait quelque analogie avec celle d'Épicure, dont il était l'ami, que c'était la morale de l'intérêt bien entendu, où la vertu est honorée comme un plaisir et une sécurité. Il semble avoir gardé le milieu entre Aristippe, « qui n'a soin que du corps, comme si nous n'avions pas d'âme, et Zénon, qui s'attache à l'âme, comme si nous n'avions pas de corps. » L'union de l'honnête et du plaisir, *voluptas cum honestate*, telle paraît avoir été sa vague, mais honorable devise.

Quoi qu'il en soit, qu'il eût une morale ou non, pour ne parler que de la discussion présente, l'académicien déclarait seulement que les principes absolus sur la justice proclamés par Platon et les stoïciens n'étaient pas conformes à l'opinion populaire. Le peuple appelle sage celui qui ménage son propre intérêt, les philosophes appellent juste celui qui se sacrifie aux autres. Carnéade se bornait à constater le conflit, car, dit formellement Lactance, « il ne pensait pas que le juste fût en effet un insensé, il se demandait seulement pourquoi il semblait tel au peuple, » et, s'étonnant de cette contradiction, il concluait que l'idée de justice n'est pas si absolue, si universelle qu'on le prétendait, et il arrivait à cette conclusion dernière, que la vérité sur ce point, comme sur les autres, est difficile à découvrir, et que par conséquent son scepticisme était raisonnable et légitime. Le sceptique avait le droit de se prévaloir de cette opposition, qui est réelle. Non-seulement elle se fait jour, comme on l'a vu, dans les prudentes sentences de la conversation commune, mais encore dans l'histoire, ainsi qu'en témoigne le plus illustre exemple qu'on puisse choisir. Quand la charité chrétienne parut dans le monde, que l'on vit des hommes sacrifier leurs biens et leur vie, on les traita d'insensés. Les chrétiens disaient : « Nous sommes des justes, » les païens répondaient : « Vous êtes des fous. » C'est ce que Bossuet appelle hardiment « l'extravagance du christianisme. » En effet, en donnant ici aux mots le sens qu'ils ont dans notre discussion, les chrétiens étaient justes, mais n'étaient pas sages. Aussi, chose peut-être inattendue, les chrétiens approuvaient Carnéade et se rangeaient de son côté. Lactance estime que Platon et Aristote, les défenseurs de la justice absolue, en dépit de leurs honnêtes intentions, ont établi une doctrine chimérique, *opus inane et inutile*, que c'est une chimère de vouloir une justice absolument désintéressée qui se sacrifie à l'intérêt d'autrui sans espoir de récompense, qu'une pareille justice serait une duperie : « Il est heureux, dit-il, qu'il se soit rencontré un pénétrant génie, Carnéade, pour réfuter cette doctrine et renverser cette justice qui n'a point de fondement solide. » Lactance insiste avec force, et à plusieurs

1162

reprises prétend que Carnéade avait raison contre les anciens philosophes, mais que son argument n'avait pas de valeur contre la doctrine chrétienne, car les chrétiens, disait-il, en sacrifiant leurs biens terrestres sont récompensés par des biens éternels; ils sont donc sages, aussi bien que justes; ils ont pour la première fois concilié deux vertus jusque-là incompatibles, et par ce sacrifice rémunéré ils ont fait de la sagesse et de la justice une seule et même chose. Nous laissons à Lactance la responsabilité de son opinion, mais elle prouve du moins qu'aux yeux de l'antiquité, même de l'antiquité chrétienne, l'antinomie de Carnéade n'était pas vaine et ne peut passer pour une subtilité de rhéteur.

Nous n'avons pas à réfuter la doctrine de Carnéade, ce qui serait une entreprise inutile, le problème aujourd'hui n'étant plus posé en ces termes. Nous voulons seulement en historien peindre une scène oratoire, et, en rajustant plus ou moins bien des morceaux épars, montrer que le discours de Carnéade ne fut pas un jeu de paroles, mais une discussion sérieuse, pénétrante et forte. Ainsi, ce n'est pas sans de graves raisons que le philosophe sceptique a essayé dans la suite de renverser une des idées les plus sublimes de Platon sur la justice absolue. Platon, dans sa *République*, pour faire resplendir la beauté de la justice, avait imaginé une comparaison entre l'homme juste et l'homme injuste. D'une part, il nous présente un scélérat qui, trompant ses concitoyens par la ruse et l'éloquence, est parvenu au comble du bonheur, il est honoré, puissant, et, par ses richesses et de magnifiques offrandes, il a même acheté la bienveillance des dieux, si bien qu'il est à la fois le favori de la terre et du ciel; d'autre part, il nous peint l'homme juste méconnu, bafoué, mis en croix, tourmenté par les hommes, abandonné des dieux, et par ce frappant contraste de la prospérité inique et de la misère imméritée, il donne à entendre que la justice est en soi un si grand bien que, dans l'excès du malheur et du mépris, elle sera encore préférable à l'injustice adulée et triomphante. Carnéade refait le tableau de Platon et se demande s'il ne faut pas en tirer une conclusion contraire : « Supposons enfin, dit-il, que l'homme de bien soit le plus malheureux des hommes et qu'il paraisse le plus digne de l'être, que le méchant soit entouré de respect, que les honneurs, les commandemens aillent à lui, qu'il soit proclamé par l'estime publique l'homme le plus vertueux et celui qui mérite le plus d'être heureux, est-il quelqu'un assez insensé pour hésiter sur le choix de ces deux destinées? » Faut-il voir dans cette préférence pour l'injustice heureuse une déclaration impudente ou une platitude? Nous ne le pensons pas. Carnéade, en renversant la théorie absolue du sacrifice entièrement gratuit, n'était encore que l'interprète de l'opinion po-

pulaire. Jamais le peuple, qui ne se soucie pas des théories subtiles, si nobles qu'elles soient, n'admettra que le juste puisse être ainsi immolé sans recevoir le salaire de sa vertu soit dans cette vie, soit dans une vie future. C'est l'instinct même de la justice qui lui dit que la vertu, selon le proverbe, doit avoir sa récompense; non sans raison le peuple trouverait étrange que la justice, à laquelle chacun a droit, fût précisément refusée à celui qui en est le plus parfait modèle, et que, par la plus odieuse exception, il n'y eût que l'homme juste à qui la justice ne fût pas accordée. De là vient que toutes les religions, pour répondre à ce sentiment populaire, enseignent que le malheur du juste sera consolé; de là vient que la plupart des doctrines philosophiques, tout en reconnaissant ce qu'il y a d'admirable dans la théorie de Platon, laquelle présente avec tant d'éclat la beauté de la vertu qui se suffit, ne manquent pas de conclure qu'il est dû à l'homme héroïquement juste d'autres satisfactions terrestres ou divines que celles qu'il trouve en lui-même. C'est là ce que Carnéade a vu avec son profond sens critique, c'est ce qui lui a fait dire dans le langage propre à sa doctrine que la justice telle que l'entendaient ses adversaires est contraire à la sagesse; c'est là aussi ce qui nous fait comprendre comment un père de l'église, Lactance, a pu, avec une sorte d'enthousiasme, donner raison au philosophe sceptique contre le divin Platon.

Tout à coup Carnéade, élevant le débat, le transporta dans la politique pour mettre sur ces hauteurs le conflit en pleine lumière et le faire éclater à tous les yeux. « Les exemples que fournit la conduite des gouvernemens sont plus illustres, et, puisque le droit est nécessairement le même pour les nations que pour les individus, il vaut mieux considérer ce que la sagesse exige des états, » car tant qu'il ne s'agit que d'intérêts particuliers, la question reste confuse: qu'un homme se sacrifie et consente à l'exil, à la servitude, à la mort, cela peut rester inaperçu ou ne pas toucher le monde; mais un état peut-il consentir à mourir? « Quel est, dit Carnéade, l'état assez aveugle pour ne pas préférer l'injustice qui le fait régner à la justice qui le rendrait esclave? » C'est donc en politique surtout qu'on voit paraître l'inconciliable contradiction entre la sagesse et la justice. Sans parler ici de ces grandes catastrophes mortelles dont un peuple cherchera toujours à se défendre par n'importe quel moyen, n'est-il pas vrai que la politique, cette sagesse des nations, non-seulement ne craint pas de se mettre en conflit avec la justice, mais qu'elle fait souvent profession de la violer? Il est même pour cela des termes consacrés et solennels. Quand un prince invoque la *raison d'état*, quand une république proclame que *le salut du peuple est la loi suprême*, ils déclarent l'un et

l'autre, en termes convenus et plus ou moins bienséans, que leur sagesse repousse la justice. Qu'est-ce que l'histoire, sinon le témoin et le juge de cette lutte perpétuelle? Que sont les grandes discussions devant les parlemens, si ce n'est le débat des deux principes contraires? Les nations, comme les individus, selon leur caractère, sont plus ou moins portées à sacrifier un principe à l'autre. De tel peuple trop généreux qui se met gratuitement au service d'une noble idée on peut dire qu'il est follement juste, de tel autre peuple plus pratique on dirait volontiers qu'il est injustement sage. Il y a donc entre les deux grands mobiles de la conduite humaine une réelle contradiction qui, on peut l'espérer, ne sera pas éternelle, puisque le progrès de la raison publique tend à les rapprocher. Ce progrès est constant et visible dans l'histoire. Au temps de Machiavel, on se piquait effrontément d'être sage sans être juste, mais depuis un siècle, ne fût-ce que par un certain besoin de décence, on n'ose plus afficher cette sagesse infâme, et il n'est presque plus de politique ni de conquérant qui ne prétende donner à ses usurpations une apparence de justice. Peut-être un temps viendra où on ne se contentera plus de ces apparences, où on comprendra que, pour les peuples comme pour les particuliers, le parti le plus juste est aussi le plus sage, que la plus sûre politique et la plus durable est celle qui s'accorde avec la morale. Alors l'antinomie de Carnéade pourra être reléguée parmi les erreurs surannées; mais elle subsiste encore aujourd'hui, et durant tant de siècles elle a bien assez consterné la conscience humaine pour qu'il nous soit permis de dire hautement que notre philosophe ne posait pas un problème futile.

Maintenant il faut suivre non plus le philosophe, mais l'orateur, qui se montre tout à coup aussi spirituel que hardi. Encouragé sans doute par le succès de son discours, il ose toucher à la politique de Rome et user d'un argument non pas *ad hominem*, mais *ad populum romanum*. Tout en ayant l'air de ne plaider qu'un thème d'école, il fait entendre de courageuses vérités. Ici il nous faut un peu deviner la suite du discours d'après des passages de Cicéron et de Lactance, qui ne sont pas exactement empruntés à Carnéade, mais visiblement inspirés par lui. Si nous ne pouvons pas suivre sa parole dans tout son cours, nous en entrevoyons de loin les détours et les sinuosités. Ce n'est point sans précaution qu'il dut aborder un si dangereux sujet. Il se sert d'abord d'un illustre exemple emprunté à la Grèce, lequel rendra moins insolente l'allusion à la politique romaine. « Voyez Alexandre, disait-il, ce grand capitaine; aurait-il pu étendre son empire sur toute l'Asie s'il avait respecté le bien d'autrui? Et vous-mêmes, Romains, si vous êtes devenus

les maîtres du monde, est-ce par votre justice ou par votre politique, vous qui étiez d'abord le moindre de tous les peuples? Sans doute ce que vous avez fait est dans le noble intérêt de la patrie; mais qu'est-ce donc que l'intérêt de la patrie, sinon le dommage d'un autre peuple, c'est-à-dire l'extension du territoire par la violence? L'homme qui procure à sa patrie de tels avantages, qui, renversant des villes, exterminant les nations, a rempli d'argent le trésor public et enrichi ses concitoyens, cet homme est porté jusqu'aux cieux. » Nous refaisons cette partie du discours d'après des résumés plus ou moins fidèles et sur de simples vraisemblances, mais qui ne manquent pas de valeur, puisqu'elles sont confirmées par un texte certain où se trouve cette conclusion : « Tous les peuples qui ont possédé l'empire, et les Romains eux-mêmes, maîtres du monde, s'ils voulaient être justes, c'est-à-dire restituer le bien d'autrui, en reviendraient aux cabanes et n'auraient plus qu'à se résigner aux misères de la pauvreté. » Il faut que Carnéade se soit bien emparé des esprits pour oser proclamer avec un air d'innocence doctrinale de si déplaisantes vérités devant un auditoire de conquérans. Le Grec, confiant dans son éloquence, se donne la joie de faire payer à l'orgueil romain les frais de sa démonstration philosophique.

A qui connaît la finesse grecque il paraîtra évident que Carnéade, en remplissant le rôle de philosophe, n'avait pas oublié pourquoi il était venu à Rome, qu'il était ambassadeur, qu'il était un avocat chargé de plaider la cause d'Athènes accusée et punie pour avoir dévasté la ville d'Orope; car, en y regardant de près, la conclusion de tout ce discours, conclusion implicite, mais que les Romains pouvaient tirer eux-mêmes, est celle-ci : Si vous, Romains, vous avez patriotiquement pillé le monde, pourquoi seriez-vous sévères pour nous, Athéniens chétifs, qui n'avons pillé qu'une bicoque? Ce qui nous fait croire que telle a été l'intention secrète de l'orateur, c'est que nous trouvons dans un fragment de Cicéron cette anecdote citée par Carnéade : « Un jour Alexandre demandait à un corsaire quel mauvais génie le poussait à infester les mers avec un seul brigantin. — Le même mauvais génie, répondit-il, qui te fait dévaster l'univers; parce que je n'ai qu'un frêle navire, on m'appelle pirate, et parce que tu as une grande flotte, on te nomme conquérant. » Alexandre ici c'est Rome, le pirate c'est Athènes. Nous sommes même tenté de croire que tout le discours sur la justice n'a été entrepris que dans ce dessein, et pour incliner les esprits à l'indulgence. Sans doute le scepticisme de Carnéade sur ce point, comme sur tous les autres, était sincère, puisqu'il l'a défendu toute sa vie; mais, d'autre part, il faut bien reconnaître que jamais ce scepticisme n'a été plus opportun et d'un plus utile emploi. M. Momm-

sen juge tout le discours avec une extrême sévérité et le blâme surtout pour avoir été impertinent envers les Romains; il nous semble pourtant que l'illustre savant montre ici un excès de délicatesse et que l'impertinence est plus excusable envers un vainqueur qu'envers un vaincu.

IV.

Cette grande scène oratoire, si imposante par le sujet traité, si piquante par l'éloquence inconnue de l'orateur et par son audace, devait encore une partie de son éclat à la majesté de l'auditoire. A ce discours assistait tout ce que Rome renfermait alors de plus distingué par le nom, le talent, la vertu, l'autorité. C'étaient Scipion Émilien, le futur destructeur de Carthage et de Numance, son ami Lélius surnommé le Sage, le lettré élégant Furius Philus, le futur jurisconsulte Scévola, le savant Sulpicius Gallus, qui avait prédit une éclipse de lune avant la bataille de Pydna, Galba, le plus grand orateur du temps, enfin le vieux et terrible Caton. Jamais leçon de philosophie ne fut faite devant une assemblée plus redoutable et, à ce qu'il semble, plus incommode. Mais il ne faut pas croire que cette leçon ait, comme on a dit, causé du scandale. Tous ces politiques tenaient fort peu à la justice absolue, ignoraient peut-être ce qu'elle est, et n'étaient pas tentés d'en prendre la défense. Leur justice à eux c'était la justice de Rome, la vraie morale, la morale romaine. Quand Carnéade, par exemple, essayait de leur prouver que la diversité des mœurs et des institutions chez les différens peuples est contraire à l'existence d'un droit naturel, les Romains étaient tout prêts à reconnaître cette diversité qu'ils avaient d'ailleurs observée eux-mêmes dans leurs courses à travers le monde, et, bien loin d'être choqués de cette affirmation qui leur paraissait irréfutable, ils en étaient plutôt flattés et en tiraient seulement cette fière conséquence, que les mœurs et les institutions de leur propre cité étaient de toutes les meilleures. Il est d'ailleurs à remarquer que dans tous les temps, aux yeux des hommes politiques, la justice absolue est plutôt un embarras qu'un secours, car c'est en son nom, au nom de ses principes, qu'on demande dans l'état des changemens, que se font les revendications téméraires et que se préparent les révolutions. Si on eût proposé à ces glorieux auditeurs, à ces âmes civiques, de choisir entre la sagesse et la justice, elles n'eussent pas hésité à se ranger du côté de la sagesse, c'est-à-dire de la politique, comme le prouvent d'ailleurs leurs hauts faits. Est-ce pour la justice que Scipion Émilien anéantira les villes rivales de Rome, que Lélius, président futur des commissions

répressives, poursuivra avec une sévérité atroce les amis et partisans des Gracques, que Furius Philus, consul, rompra sans pudeur le traité conclu avec les Numantins, que Galba massacrera trente mille Lusitaniens désarmés, que Caton demandera avec tant de constance l'entière destruction de Carthage? C'était non la justice, mais la sagesse romaine, l'intérêt de l'état, qui leur dictait ces terribles et iniques exécutions. On répète partout que Caton, en entendant le discours du philosophe, fut indigné contre sa doctrine. Non, Plutarque dit formellement « qu'il n'en voulait pas à Carnéade. » La doctrine n'était pas ce qui l'irritait, car de tous les philosophes grecs celui que le vieux censeur paraît avoir le plus détesté c'est Socrate, qui est précisément l'auteur de la théorie sur la justice absolue. Caton l'appelait « un bavard et un séditieux qui pervertissait les mœurs de son pays en tirant ses concitoyens en opinions contraires à leurs lois et coutumes anciennes. » Caton, on le voit, exécrait les novateurs par cela qu'ils étaient novateurs, sans même examiner si les innovations étaient justes ou non. Dans la circonstance présente, le vigilant gardien des institutions romaines voyait avec impatience le goût nouveau de la jeunesse pour une éloquence oisive, pour de séduisantes discussions qui pouvaient la détourner des travaux militaires. « Il craignait, dit Plutarque, que les jeunes gens ne tournassent entièrement là leur affection et leur étude et ne quittassent la gloire des armes et de bien faire pour l'honneur de savoir et de bien dire. » Il méprisait les orateurs qui n'étaient point hommes d'action, qui vieillissaient dans les écoles et n'étaient bons, disait-il, « qu'à plaider des causes en l'autre monde devant Minos. » Ce qui l'animait encore, c'était la haine de l'étranger, lui qui disait à son fils en grossissant sa voix plus que la vieillesse ne le lui permettait : « Toutes et quantes fois que les Romains s'adonneront aux lettres grecques, ils perdront et gâteront tout. » En un mot, Caton, — l'homme pratique par excellence, — était l'ennemi des théories et de ceux que depuis d'autres politiques ont appelés les idéologues, et, de plus, en vrai Romain, repoussait les importations étrangères. C'est pourquoi, après le discours et l'inquiétant succès de Carnéade, il courut au sénat et proposa de son ton acerbe et chagrin, non pas d'expulser, comme on a dit, mais d'éconduire sous quelque honnête prétexte les dangereux étrangers : « Pourquoi retenir si longtemps ces ambassadeurs? Ce sont des gens capables de nous persuader tout ce qu'ils veulent. Dépêchez donc leur affaire, renvoyez-les en leurs écoles disputer avec les enfans des Grecs et qu'ils laissent ceux des Romains apprendre à obéir à nos lois, à nos magistrats, comme auparavant. » Le sénat hâta l'affaire d'Orope; l'amende fut modérée,

et les Athéniens condamnés à cent talens au lieu de cinq cents. Tout fut pour le mieux : Athènes gagna quatre cents talens et Rome apprit à penser.

Si Caton eut tort de mépriser les lettres et la philosophie, il avait bien raison de railler dans son discours au sénat les « enfans des Grecs » dont les occupations étaient en effet assez ridicules, depuis qu'ils avaient été condamnés aux loisirs forcés de la servitude. Sous la domination macédonienne ou romaine, ne pouvant plus agir, ils se dédommageaient en parlant. Le scepticisme de la nouvelle académie, par cela qu'il n'affirmait rien, permettait de disputer sur tout. Un contemporain, un Grec, Polybe, nous a laissé un spirituel tableau où il nous fait assister à cette folie savante et bavarde qui s'était emparée des maîtres et des élèves. « Quelques-uns de ces philosophes, pour embarrasser leurs adversaires, dans les questions les plus claires aussi bien que dans les plus obscures, usent de telles subtilités, savent vous troubler l'esprit par de si trompeuses vraisemblances qu'on en est à se demander s'il ne serait pas possible de sentir à Athènes l'odeur des œufs cuits à Éphèse, et si, dans le moment même où on se livre dans l'académie à ces disputes, on n'est pas tranquillement chez soi discourant sur autre chose... En proie à cette manie, les jeunes gens laissent là les questions de morale et de politique, qui seules ont de l'utilité en philosophie, pour chercher leur gloire dans un vide et paradoxal parlage. » Sans doute il eût été fâcheux que cette espèce de maladie mentale pénétrât dans Rome, mais il n'était pas à craindre que la jeunesse romaine s'éprît de ces inutiles exercices. Son esprit était d'ailleurs trop peu souple et trop lourd pour se plaire à ces agilités et à ces tours de la sophistique. A l'opposé des jeunes Grecs dépeints par Polybe, les jeunes Romains devaient ne chercher dans la philosophie que l'utilité pratique, c'est-à-dire précisément la politique et la morale. Sans doute le scepticisme de Carnéade ne leur apportait point la vérité, mais par l'incertitude piquante où il les laissait il les incitait à la chercher. Au premier abord, on est tenté de dire qu'une doctrine sceptique, le dernier fruit d'une civilisation fatiguée, désabusée et sénile, n'était pas faite pour un peuple jeune encore et à ses débuts; mais bientôt on reconnaît qu'il fallait d'abord à Rome mettre les esprits en branle, les agiter, les troubler même, montrer qu'il y a des problèmes et par l'éloquence produire un certain entraînement vers la philosophie. Pour des esprits pesans et inertes, il n'y a de coups qui portent que ceux qui renversent. L'étonnement est la première des forces persuasives, et de tout temps une certaine inquiétude a été l'origine de la philosophie. Qu'on estime peu en lui-même le scepticisme de Carnéade, nous le com-

prenons, mais qu'on reconnaisse du moins qu'il avait plus que toute autre doctrine le pouvoir d'éveiller les intelligences. Carnéade faisait à Rome ce qu'il avait déjà fait en Grèce, au témoignage de Cicéron : « Il donnait aux hommes le désir de chercher le vrai, *excitabat... ad veri investigandi cupiditatem.* Maintenant à Rome on a soif de lumière; on avait vu briller le soleil. Des écoles vont s'ouvrir non-seulement de philosophes grecs, mais de rhéteurs latins. La vieille discipline catonienne cherchera quelque temps à se défendre et provoquera encore des mesures de rigueur. Il y aura un sénatusconsulte contre les maîtres latins, comme il y en eut cinq ans auparavant contre les maîtres grecs; mais les lois seront impuissantes contre les idées nouvelles. Le sénat, en train de dompter le monde, s'étonnera de ne rien pouvoir sur les esprits. On venait de vaincre Annibal, on ne vaincra pas Carnéade.

V.

Ce grand événement, si important par ses résultats, puisqu'il initia les Romains à la philosophie, mérite d'autant plus d'être raconté en détail que les écrivains modernes en ont toujours parlé avec une dédaigneuse brièveté ou une sévérité injurieuse. Presque partout en des livres d'histoire ou de philosophie on lit des jugemens tels que ceux-ci : Carnéade est un écolâtre grec, un rhéteur, un sophiste; on flétrit le scandale de sa doctrine, son excès d'impudence, son scepticisme puéril, on parle de son expulsion méritée. De pareils jugemens nous paraissent fort légers et peu conformes aux sentimens éprouvés par les Romains du temps. On méconnaît entièrement la noblesse de la scène : noble a été la controverse profonde de Carnéade, noble le ravissement des auditeurs, noble aussi l'impatience civique de Caton. Il n'y eut ni scandale, ni expulsion, mais des hommages rendus, des hommages si éclatans qu'ils finirent par inquiéter le vieux censeur et lui firent chercher un prétexte, honorable encore, pour ramener chez eux ces trop séduisans étrangers. Pourquoi serions-nous plus sévères que les Romains qui parlent toujours de Carnéade avec admiration et respect? Aux yeux de Lactance, c'est « un homme du plus grand génie; » Valère Maxime le regarde comme « le laborieux et infatigable soldat de la philosophie; » Pline l'Ancien appelle la députation athénienne « cette imposante ambassade des trois princes de la sagesse. » Parmi les modernes, le seul peut-être qui se soit montré équitable c'est Rollin, qui estime que l'éloquence de Carnéade était « solide et ornée; » il va jusqu'à dire que « la prévention de Caton était mal fondée, comme si l'étude de la philosophie et de l'éloquence était

opposée à l'obéissance qu'on doit aux lois et aux magistrats. » C'est assurément une des curiosités de notre sujet de voir qu'à propos des prétendus périls que la philosophie fait courir à la vertu, l'écrivain qui a montré le plus libre esprit est le pieux Rollin.

On a été plus loin, et en certains livres savans on a déploré la venue de Carnéade à Rome comme le commencement et la cause de la corruption romaine : « Maintenant tout est perdu, s'est-on écrié, vienne un Sylla, un César, ils trouveront les Romains façonnés à la servitude! » En un mot, on attribue à la philosophie la chute des mœurs et de la république. Déjà Montesquieu en avait rendu responsable Épicure; d'autres, après lui, ont imputé cette corruption à diverses doctrines et à l'exercice même de la libre pensée. Sans doute, une fois la digue rompue par Carnéade, l'invasion subite des idées grecques ne fut pas en tout heureuse. Ces sortes d'inondations morales ne vont pas sans dommage. Si dans la suite elles fécondent les esprits, elles commencent par les bouleverser. Rome a dû être particulièrement déconcertée, puisque, par une singulière rencontre, sa simplicité ignorante fut tout d'abord en proie aux raffinemens de la Grèce dégénérée. Il se trouva que la jeune Rome, au moment où elle désira s'instruire, reçut une sagesse usée et doutant d'elle-même. Ce n'était pas en tout pour un peuple neuf encore la meilleure des écoles. Aussi n'est-il pas étonnant que les vieux Romains, à leur tête Caton le censeur, aient repoussé comme un péril public ces idées étrangères, et que par leurs bons mots méprisans ou des mesures de rigueur ils aient résisté à cette science suspecte. Leur erreur seulement a été de croire que l'ignorance était une vertu patriotique, que cette ignorance pourrait durer toujours, qu'un peuple maître du monde, chargé de ses dépouilles, voudrait rester pauvre et simple et ne céderait pas à l'attrait des loisirs, des arts et de la science. Ces vieux Romains opiniâtres, mais à courte vue, travaillaient, sans le savoir, à établir ce qu'ils redoutaient le plus. C'étaient eux qui conseillaient sans cesse de nouvelles conquêtes, qui demandaient la ruine de Carthage; c'étaient eux, Caton surtout, qui dépouillaient le plus consciencieusement les provinces au profit de Rome; c'étaient eux enfin qui, dans leur patriotique avidité, contribuaient le plus à détruire cette pauvreté qu'ils déclaraient, par une singulière contradiction, la gardienne des mœurs.

Les écrivains politiques de Rome, qui pouvaient juger sur place les effets et les causes, n'accusent pas la philosophie et attribuent tout le mal à la soif des richesses que la conquête excita chez les plus humbles comme chez les grands. Tel est le sentiment de Salluste dans ses mélancoliques réflexions sur la conjuration de Catilina.

Ces causes étaient si manifestes qu'elles furent sans cesse remises en lumière et finirent par être célébrées par les poètes, interprètes de l'opinion publique. On connaît les beaux vers de Lucain « sur la pauvreté, mère des héros, » ceux de Juvénal « sur l'opulence qui venge l'univers vaincu. » Poètes et moralistes sont d'accord pour reconnaître que l'état déclina quand il n'eut plus à se défendre, pour déclarer que les citoyens furent corrompus d'abord par la victoire et la richesse, puis corrompus par les profusions insensées ou criminelles que la richesse permettait, enfin plus corrompus encore par la ruine qu'amenaient ces profusions, et que tout fut perdu quand il s'éleva une génération de gens qui, selon l'énergique et concise expression de Salluste, « ne pouvaient avoir de patrimoine, ni souffrir que les autres en eussent. » Le peuple était en proie aux mêmes convoitises que les nobles, car c'est une erreur de croire que la foule fut peu à peu dépravée par les classes élevées, les seules alors accessibles à un enseignement philosophique. La contagion fut subite, générale, et courut dans tous les rangs, avec cette seule différence que les uns pouvaient satisfaire de monstrueuses fantaisies, et que les autres se contentaient de les rêver.

Il en est de ces reproches adressés aujourd'hui à la philosophie comme de ceux qu'à Rome on faisait aux beaux-arts. Bien des Romains amoureux d'ignorance, ennemis de tout ce qui était étranger, condamnant tous les luxes, surtout celui de l'esprit, invectivaient contre les nouveaux amateurs de tableaux et de statues, et les regardaient comme des gens pervertis. Ils trouvaient tout naturel qu'on eût enlevé aux peuples vaincus leurs chefs-d'œuvre pour en orner les places et les temples de Rome; mais ils ne voulaient pas qu'on y attachât les yeux et le cœur. Bizarre et naïf reproche! Puisque Rome, par droit de conquête, avait rassemblé dans ses murs les merveilles de l'art, que pouvaient faire de mieux les citoyens que d'apprendre à les admirer? C'est une honteuse folie, disait-on, que de donner quelques millions de sesterces pour une toile ou un marbre. Mais, puisque les gigantesques fortunes romaines permettaient de si coûteux caprices, et que rien n'était plus ordinaire que les profusions insensées, n'était-il pas plus honorable d'enlever à l'enchère un Zeuxis ou un Praxitèle que d'acheter au même prix, comme il arriva quelquefois, un surmulet pour la table ou quelque oiseau rare? Ces invectives contre l'influence pernicieuse des arts nous paraissent aujourd'hui outrées, mais elles avaient cours et se rencontrent chez de grands écrivains. En tout temps et en tout pays, les sociétés qui se sentent malades cherchent en aveugles la cause de leur mal; elles le voient où il n'est pas et ne le voient point où il est. Dans les temps antiques, à Rome du moins, c'étaient les arts

qui semblaient être les coupables; dans les temps modernes, c'est le plus ordinairement la philosophie.

On accuse encore la philosophie et, en général, la culture littéraire d'avoir donné aux Romains le goût d'une instruction autre que celle des camps et d'avoir affaibli leur esprit militaire. Qu'un tel regret soit sorti de la bouche de quelque vieux quirite uniquement jaloux de conserver à sa patrie ses fortes et égoïstes vertus, on le comprend, mais sous la plume des modernes ces doléances sont faites pour surprendre. La domination romaine n'a-t-elle pas été assez universelle et accablante? Peut-on souhaiter que le monde eût été conquis par un peuple resté farouche et ignorant? Peut-on se figurer seulement que la Grèce et l'Asie soient gouvernées par les héros des anciens jours, par les Curius et les Fabricius? Le joug n'eût-il pas été encore plus pesant sous des mains intègres sans doute, mais rustiques? Qui sait si Fabricius n'eût pas fait en Grèce ce qu'il propose de faire dans la célèbre prosopopée de Rousseau : « Romains, brisez ces marbres, brûlez ces tableaux... le seul talent digne de Rome est celui de conquérir le monde. » Il est plus heureux que les armées romaines dans les pays des lettres et des arts aient été commandées par les Scipions et leurs pareils qui goûtaient le génie délicat des vaincus. C'est peut-être grâce à cette culture de Rome que les monumens des arts et des lettres n'ont pas péri. Que seraient-ils devenus si le grossier conquérant ne s'était pas laissé conquérir par les charmes savans de la nation conquise? A nos yeux, Rome n'a eu des droits sur le monde que pour s'être laissé instruire et pour avoir pu dès lors porter à d'autres peuples une civilisation supérieure. C'est pourquoi, en lisant l'histoire, nous faisons des vœux pour le succès de ses armées, vœux qui seraient déraisonnables et impies si ces armées n'avaient pas amené à leur suite une administration intelligente, une justice éclairée et des lois épurées par la raison des sages et rendues sans cesse plus justes par l'influence croissante de la philosophie.

Enfin la suprême accusation contre la philosophie romaine, c'est qu'elle a ébranlé la religion. C'est le grief qu'on fait surtout valoir dans les livres qui se piquent le plus d'être chrétiens. Pourquoi donc prendre tant à cœur les intérêts de l'Olympe? Ne devrait-on pas savoir gré aux philosophes d'avoir signalé les hontes et les inepties du culte païen? Sans doute la religion romaine n'était pas en tout corruptrice; elle prétendait être la gardienne des mœurs et souvent le fut en effet. Le Grec Polybe en a fait la remarque, et il est le plus autorisé des témoins. Par une sorte d'arrangement difficile à démêler entre la terre qui voulait être morale et le ciel qui ne l'était pas, arrangement qui était le résultat du temps et de

successifs ajustemens qui se firent d'eux-mêmes, on concilia plus ou moins une religion sans raison et sans vertu avec la vertu et la raison. Jupiter, ce don Juan céleste, ne laissa pas d'être le protecteur de la foi conjugale, les hommages rendus à des divinités impudiques n'empêchaient pas de consacrer et même d'immoler des vestales à la pudeur. Ce n'était pas la religion qui était morale, c'étaient les hommes qui la contraignaient à l'être. Ainsi que l'a dit un chrétien du IVe siècle, Théodoret, « les païens avaient une morale, le paganisme n'en avait pas. » On ne doit donc pas condamner les philosophes pour avoir repoussé de ridicules légendes indignes de la divinité et de l'homme et préparé la voie à des doctrines religieuses plus pures. En cela les sages païens ont rendu un immense service aux premiers chrétiens, qui du reste s'en sont montrés fort reconnaissans et qui ont souvent déclaré que Dieu avait suscité les philosophes pour ouvrir le chemin à la foi chrétienne. Que serait en effet devenue la doctrine nouvelle, si elle n'avait rencontré que des esprits aveuglément retranchés dans leur foi antique comme dans une forteresse non encore attaquée? Pour tout dire en un mot, peut-on se figurer saint Paul venant prêcher à Rome au temps de Caton le censeur? Au reste il règne un trouble assez étrange dans les jugemens que certains modernes portent sur la philosophie aux prises avec le paganisme. Par une singulière contradiction, on y maltraite à la fois les personnages qui ont de la piété païenne et ceux qui n'en ont point. Si, par exemple, un général romain observe consciencieusement les rites, s'il immole des victimes, s'il croit aux présages et en tient compte, on blâme sa crédulité; si des historiens tels que Tite-Live ou Tacite racontent des prodiges et se montrent bons païens, on accuse sur ce point leur petit esprit ou leur lâche complaisance; quand, au contraire, d'autres personnages négligent les cérémonies, se mettent au-dessus des préjugés religieux, on prononce des paroles déplaisantes et sévères sur leur incrédulité; quand un Cicéron ou un Lucrèce déclarent leur mépris pour les dieux du paganisme, on condamne leur audace. Il nous semble pourtant, en bonne logique, que si les premiers ont tort, les seconds ont raison, et qu'il n'est pas permis de condamner les uns et les autres.

L'inévitable corruption romaine eût été bien plus hideuse si les arts et la philosophie n'avaient adouci les caractères et si les vieilles vertus n'avaient été remplacées du moins par des goûts délicats et des bienséances nouvelles. Sans une haute culture qu'auraient donc été les riches Lucullus, sinon des Apicius? Même l'esprit guerrier ne paraît pas avoir souffert, puisque jamais la puissance de Rome ne fut plus irrésistible. Il est à remarquer qu'au temps dont nous

parlons, un peu avant la venue des philosophes, la discipline militaire était affaiblie, que tous les généraux étaient sans cesse battus et que le sénat, pour rappeler la victoire, se vit obligé de donner le commandement, avant l'âge, à un jeune homme qui était précisément l'auditeur de Carnéade, l'intime ami du stoïcien Panétius, à Scipion Émilien. Quant à la religion, elle était déjà fort en péril, et il était opportun qu'à sa mourante influence se substituât celle des doctrines, qui peut-être n'ont rien corrigé, mais du moins ont tout ennobli. Aux écrivains qui prétendent que la philosophie a précipité la chute des institutions, il est facile de répondre par les faits qu'elles ont été défendues par ceux qui étaient philosophes et attaquées par ceux qui ne l'étaient pas. Ici notre sujet nous invite à recourir un moment à la célèbre balance où Carnéade avait coutume de peser les vraisemblances et qui peut servir aussi à peser les mérites de ceux qui ont détruit la république et de ceux qui ont tenté de la sauver. D'un côté on trouve Marius, Sylla, Catilina, Pompée, César, Antoine, Octave, auxquels on ne reprochera pas de s'être beaucoup occupés de philosophie; de l'autre, l'académicien Brutus, l'épicurien Cassius, le nouvel académicien Cicéron, le stoïcien Caton d'Utique. Ceux qu'on a justement appelés les derniers des Romains sont des hommes de doctrine; au moment suprême, dans les champs de Philippes, c'est la philosophie qui tient le drapeau de la liberté. C'est elle encore qui, sous le despotisme des premiers Césars, résiste seule, proteste, défend la dignité humaine et s'honore par de beaux trépas, ou bien console les victimes impériales, et, quand elle désespère d'apprendre aux hommes à bien vivre, leur enseigne encore à bien mourir. Plus tard, lorsqu'il est donné au monde de respirer, c'est sous l'autorité clémente du philosophe Marc-Aurèle; enfin, au IVe siècle, après les fils de Constantin, quand le pouvoir de plus en plus avili n'a pu reprendre quelque grandeur, même entre des mains chrétiennes, l'empereur philosophe Julien fera reparaître sur la scène des vertus antiques dont l'étrangeté un peu théâtrale ne doit pas faire méconnaître la beauté. Il ne faut donc pas maudire la philosophie romaine, ni se plaindre de sa naissance. Puisqu'elle a été l'honneur de Rome, qu'elle a soutenu les esprits, les mœurs et surtout les courages, que les ouvrages qu'elle a produits sont encore parmi les plus admirés de nos jours et servent encore à l'éducation morale de nos enfans, il ne doit déplaire à personne que les barrières qui s'opposaient à sa venue aient été renversées, et que Carnéade ait donné par son éloquence un puissant coup de bélier au plus épais de l'ignorance romaine.

CONSTANT MARTHA.

ÉTUDE

SUR LA

POLITIQUE FRANÇAISE EN 1866

I.

LA QUESTION DANOISE. — L'ENTREVUE DE BIARRITZ.

Autrefois la vérité historique était lente à se produire; mais du jour où les hommes politiques, les souverains même, ont cru devoir s'adresser directement à leurs contemporains et livrer à la curiosité comme aux appréciations du public ce qu'on se plaisait jadis à appeler des secrets d'état, le rôle de l'historien s'est simplifié. Les révélations hâtives rendent sa tâche plus facile; cependant elles ont aussi leurs inconvéniens, elles ne donnent pas toujours « le pourquoi du pourquoi, » comme disait Leibniz, et il est sage de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

On peut dire qu'à aucune époque l'indiscrétion diplomatique n'a été poussée aussi loin qu'aujourd'hui. Tous ceux qui, à un titre quelconque, de 1866 à 1870, ont été mêlés aux événemens qui ont changé la carte de l'Europe ont cru de leur devoir, soit d'accuser, soit de se justifier. L'exemple est parti de haut : il a été donné par M. de Bismarck tout le premier, qui, aussitôt la guerre de 1870 déclarée, s'est servi, comme d'une arme, de documens imprudemment livrés, qu'il avait eu soin de classer dans ses cartons. Après lui, le général La Marmora, dont la politique suffisamment heureuse, et j'ajouterai suffisamment correcte, aurait pu à la rigueur se passer de commentaires, est venu de la façon la plus inopinée jeter à profusion la lumière sur des actes et des négociations qu'il importait beaucoup à son ancien allié de laisser dans l'ombre.

M. Drouyn de Lhuys, dont les confidences eussent été du plus haut intérêt, n'est pas entré directement en lice; mais on a publié, sans grand retentissement, il est vrai, différentes pièces, entre autres des notes à l'empereur, qui pourraient bien être sorties de son portefeuille, dans l'unique pensée de dégager sa responsabilité personnelle. Quant à M. Benedetti, qui s'est vu après la guerre attaqué de tous les côtés, les uns lui reprochant d'avoir insuffisamment éclairé le gouvernement de l'empereur, et les autres l'accusant de lui avoir inspiré des résolutions téméraires, il n'a parlé que parce qu'il se considérait en quelque sorte dans un cas de légitime défense. Il a eu à cœur de démontrer, par la publication de ses dépêches et de ses lettres particulières, qu'il n'avait pas manqué à ses devoirs d'informateur, et que, s'il méritait un reproche, ce n'est pas celui assurément de s'être écarté de ses instructions.

M. de Bismarck a opposé au livre de notre ambassadeur « les papiers d'état » que M. Rouher, au moment où éclatait la guerre de 1870, avait envoyés à Cerçay, pensant qu'ils seraient dans sa propriété plus en sûreté qu'aux archives du ministère des affaires étrangères. Le hasard, si c'est vraiment à lui qu'il faut s'en prendre, a permis aux soldats prussiens de mettre la main sur des caisses contenant les documens et les correspondances concentrés pendant de longues années au ministère d'état. Le cabinet de Berlin se trouvait ainsi, par ce coup de filet, pour ne pas dire par ce rapt, car il s'agissait de papiers enlevés dans une propriété privée, détenteur des dépêches et des lettres particulières les plus confidentielles, dont les ministres des affaires étrangères ne pouvaient refuser la communication au collègue chargé de défendre devant les chambres les actes et la politique du gouvernement. M. de Bismarck n'a pas manqué d'en faire usage pour réfuter « les explications » données par M. Benedetti « sur les négociations entamées avec le cabinet de Berlin depuis la signature des préliminaires de Nikolsbourg. » Dans quelle mesure le gouvernement prussien a-t-il réussi à rectifier « les fausses interprétations » qu'il reprochait au comte Benedetti d'avoir émises sur la politique allemande? — Ce sera une question à élucider dans le cours de cette étude. La tâche s'est simplifiée par les publications italiennes. Les dépêches du général Govone sont venues fort à propos éclaircir le débat; il est permis désormais de se prononcer entre deux adversaires préoccupés pour le moins autant de leur défense personnelle que de la vérité historique.

M. de Bismarck ne s'est pas contenté d'accuser et de réfuter, il a laissé publier pour sa plus grande gloire tout un volume de correspondances inédites, qui mériteraient une étude spéciale, car

elles résument toute sa politique allemande et nous montrent l'importance qu'il attachait au conflit des duchés de l'Elbe et la peine qu'il s'était donnée de longue date pour diviser et pour paralyser les puissances les plus directement intéressées au maintien de l'intégrité de la monarchie danoise. Il n'a pas voulu laisser à la piété de ses héritiers ou à ses historiographes futurs le soin de nous initier à ses pensées intimes et à ses conceptions politiques; il a préféré devancer la postérité et se présenter à elle de son vivant, éclairé sous toutes ses faces par une lumière habilement ménagée. Il a composé son portrait tel qu'il le comprend et qu'il voudrait définitivement le faire accepter par l'histoire. Remontant jusqu'au point de départ de son existence politique, il a cherché à établir par les révélations les plus familières, qui nous font pénétrer dans le cercle étroit de son existence privée, qu'à toutes les heures et dans toutes les circonstances de sa vie il n'a jamais été préoccupé que d'une seule pensée, la grandeur de son pays. Il a voulu prouver surtout, au risque de froisser un amour-propre auguste que tout lui commande de ménager, que bien avant d'être appelé dans les conseils de son souverain il avait déjà conçu et préparé les événemens qui ont assuré à l'Allemagne son unité. C'est en effet l'impression qui se dégage de ces publications anticipées, et, bien qu'il n'ait pas été le seul à poursuivre le rêve de l'agrandissement de la Prusse et de la prépondérance germanique, on est forcé de reconnaître que personne n'a consacré à la réalisation de ce rêve plus de persévérance et de sagacité. Partout où le conduisent les hasards de sa fortune, il ne voit, il ne poursuit que le relèvement de son pays. C'est à Pétersbourg surtout, au milieu d'une existence frivole et désœuvrée, que son esprit, fort de l'expérience acquise à Francfort, s'attache à la solution du problème germanique. Il médite et arrête le programme que son souverain, lorsque l'heure fut venue, devait l'autoriser à mettre à exécution. Il est telle de ses dépêches, celle qu'il adressait le 12 mai 1859 au baron de Schleinitz, alors ministre des affaires étrangères, qu'on dirait écrite après la guerre de Bohême; il y prévoyait jusqu'à l'abstention de la Russie et de la France.

Il ne faudrait pas cependant induire de ces lettres triées sur le volet que dès son entrée dans la vie politique M. de Bismarck ait conçu et poursuivi les grandes choses que la fortune lui a permis de réaliser. Il a traversé bien des phases avant d'incarner en lui l'idée allemande et de la personnifier, et ce serait une erreur de croire qu'une unité absolue d'action et de pensée ait présidé à cette existence si remplie. Elle a eu, comme tout ce qui est humain, ses heures d'irrésolution et d'inconséquence.

Dans ses lettres de Pétersbourg, M. de Bismarck se défendait avec amertume contre les journaux qui lui reprochaient de trafiquer des provinces rhénanes, et il offrait mille frédérics d'or à celui qui pourrait en administrer la preuve. « Si je me suis vendu à un diable, disait-il, ce diable est teuton et non pas gaulois. » Et cependant bientôt, sous le coup des événemens et des nécessités de sa politique, nous le verrons entrer en pourparlers sur des rectifications de frontières et ne pas craindre de se déclarer, dans ses épanchemens avec le général Govone, plus Prussien qu'Allemand.

Depuis, en face de révélations compromettantes, il a cherché à concilier ses principes avec ses actes, et, afin de ne laisser planer aucun doute sur la pureté de ses sentimens germaniques, il s'est efforcé en face du parlement de se faire plus machiavélique qu'il ne l'avait été en réalité. Il a appelé négociations « dilatoires » les moyens dont il se serait servi pour nous bercer d'illusions et exciter nos appétitions territoriales. C'était le patriote allemand, frais sorti des événemens, qui tâchait d'atténuer aux yeux de l'Allemagne les considérations plus étroites dont s'inspirait le diplomate prussien.

En dehors de ces publications de haute provenance, il s'est produit toute une littérature, soit en France, soit à l'étranger, d'écrits et de brochures qui pour être utilement consultés exigent l'examen le plus sévère. L'empereur, qui aurait pu récriminer contre ceux qui au lendemain de ses infortunes se sont réfugiés derrière sa responsabilité, seul ne s'est pas défendu. Il s'est borné, dans une brochure qui a paru sous le nom du marquis de Grécourt, à émettre, dans un esprit élevé, quelques appréciations générales sur sa politique, sans un mot de blâme pour ceux qui l'ont déçu, mal conseillé ou mal servi.

Les lettres et dépêches qui ont été de la sorte données en pâture au public, il est superflu de le dire, n'ont qu'une valeur relative. Triées avec discernement, elles ne livrent qu'une partie de la vérité; elles ont besoin d'être contrôlées et commentées, car encore faut-il savoir, pour les accepter comme preuves certaines, dans quelles circonstances elles ont été écrites et quels mobiles les ont inspirées. Il en est autrement des papiers trouvés aux Tuileries; ceux-là nous donnent, bien qu'à bâtons rompus, la vérité prise sur le fait, car il est permis de croire que ces épaves abandonnées dans les tiroirs de l'empereur n'ont été ni revues ni corrigées.

Ce qui a manqué jusqu'à présent à ces publications, écloses de tous côtés sous des inspirations si opposées, c'est d'être coordonnées et vérifiées. Il peut donc être aussi intéressant qu'utile de les apprécier dans leur ensemble, à un point de vue essentiellement

français, en recherchant et en précisant les causes, ainsi que les origines de nos désastres.

Cette étude nous mettra à même de comprendre nos perplexités et nos contradictions au lendemain de Sadowa. Elle jettera aussi, je me plais à le croire, une lumière nouvelle sur les négociations si délicates, pour ne pas dire scabreuses, que nous avons engagées avec la Prusse avant la guerre et que nous avons si malheureusement poursuivies après ses succès. J'espère ne pas manquer d'impartialité, bien que la politique dont je vais essayer de raconter les erreurs ait préparé les catastrophes qui m'ont atteint dans mon foyer natal.

I. — LA QUESTION DANOISE.

Il serait difficile d'apprécier les événemens de 1866 sans dire un mot de la question danoise, qui a été le gros souci de l'Europe pendant plus de quinze années, l'origine de tout le développement militaire et politique de la Prusse, la cause occasionnelle de trois guerres, la cause première du démembrement de la France, et, comme l'a justement remarqué M. Valfrey, le théâtre en raccourci sur lequel la politique française a commis le plus de fautes. Dans ce conflit, que l'histoire signalera toujours « comme un monument d'artifices, de mauvaise foi et de confusion, » tous les gouvernemens ont plus ou moins joué le jeu de la Prusse, la Russie par sa réserve préméditée, l'Autriche par ses inconséquences, les cours allemandes par leur aveuglement, le Danemark par son obstination. Mais le gouvernement français, par ses compromis avec le principe des nationalités, est celui qui a le plus volontairement méconnu ses intérêts et le plus contribué au démembrement de la monarchie danoise. Il a laissé de propos délibéré échapper toutes les occasions qui lui auraient permis d'arrêter la marche des événemens. Il a résisté à toutes les instances de l'Angleterre, qui ne négligeait aucun effort pour l'associer à la défense d'une cause où se trouvait engagé l'intérêt de l'équilibre européen. C'est ainsi qu'en 1864, lorsqu'il ne restait plus au Danemark d'autre chance de salut que l'accord des puissances et leur intervention résolue, au lieu de céder aux sollicitations du cabinet de Londres et de procéder avec lui à une action commune, le gouvernement français ne voulut voir que les inconvéniens de l'alliance. Il se refusait à comprendre la force que la simple manifestation de son autorité morale aurait donnée aux résistances naturelles que les projets ambitieux de la Prusse ne pouvaient manquer de rencontrer en Allemagne. Il laissait prendre à M. de Bismarck, qu'aucun obstacle ne devait plus

arrêter, l'élan impétueux qu'on acquiert lorsqu'on marche de succès en succès.

Que signifiaient cette politique expectante et ces refus persistans opposés à l'Angleterre, en face de complications dont on ne pouvait se dissimuler ni la gravité, ni la portée? Nourrissait-on réellement les convoitises que M. de Bismarck a dénoncées à l'Europe dans sa circulaire du 27 juillet 1870, et comptions-nous pour les satisfaire sur les complaisances de la Prusse, comme il l'affirmait en invoquant à titre de preuve morale notre attitude pendant le conflit danois? Si ces accusations étaient fondées, les fins de non-recevoir que déjà M. Thouvenel en 1862 opposait à l'Angleterre s'expliqueraient d'elles-mêmes. Nous serions fixés sur les manifestations officielles de notre politique et notamment sur la valeur des déclarations contenues dans la remarquable dépêche que M. Drouyn de Lhuys adressait le 10 juin 1864 à notre ambassadeur à Londres. Les duchés de l'Elbe n'eussent plus été dans les combinaisons de l'empereur, dès le lendemain de la guerre d'Italie, qu'un moyen d'amener l'affranchissement de la Vénétie et d'arriver à un remaniement de la carte de l'Europe.

Ces conclusions paraîtront excessives. La politique d'un grand pays, alors même qu'elle est concentrée dans une main unique et qu'elle manque de contrôle et de contre-poids, n'arrive pas du premier coup, sans transitions et sans des nécessités impérieuses, à des solutions aussi radicales.

La politique impériale n'a commencé véritablement à dévier au profit de la Prusse qu'en 1864. A ce moment, elle avait déjà essuyé de nombreux déboires. L'affaire de Pologne et la question du congrès avaient altéré nos rapports avec la Russie et avec l'Angleterre, et l'empereur, qui tenait à dégager sa parole de Milan, ne pouvait oublier qu'en 1859 il avait suffi de l'attitude équivoque du cabinet de Berlin pour lui imposer en pleine victoire une paix précipitée qui laissait son programme inachevé. Il avait donc un intérêt véritable à consolider ses rapports avec la Prusse et il ne pouvait réussir à l'associer à sa politique qu'en se montrant disposé à faire quelques concessions aux aspirations allemandes. Il se flattait qu'en se prêtant à des modifications au traité de Londres, en permettant non pas d'annexer, mais de rattacher d'une manière plus étroite les duchés à la confédération, il obtiendrait de l'Allemagne que, le cas échéant, elle laissât appliquer sur le Mincio les principes qu'elle invoquait sur l'Elbe.

Ces concessions, même réduites à ces termes, pouvaient ne pas être entièrement conformes aux intérêts français, ni aux convenances de l'Europe; mais elles n'avaient pas à coup sûr le caractère

que leur prêtait la circulaire prussienne du mois de juillet 1870, et surtout elles n'impliquaient pas l'initiative de pourparlers ténébreux que les communications officieuses faites au *Times*, dès le début de la guerre, signalaient à la conscience de l'Europe. L'histoire ne saurait admettre une interversion de rôles qui laisserait à la France l'odieux des propositions équivoques et assurerait à la Prusse le bénéfice des refus indignés.

Lorsque la mort du roi Frédéric VII fournit aux rivalités allemandes l'occasion de se mesurer en champ clos, après que la Prusse et l'Autriche eurent démembré le Danemark, l'empereur crut sans doute qu'en facilitant au cabinet de Berlin par une attitude sympathique les moyens de satisfaire son ambition au nord il s'assurerait son concours au midi. Tout permet de supposer que c'est à ce moment que notre politique cessa d'être hésitante et rompit définitivement avec les traditions de notre diplomatie. Elle se trouvait en face d'un fait accompli, irrévocable, qu'elle n'avait pas su prévenir, et elle ne s'y résignait qu'avec la pensée d'en tirer parti. L'empereur ne voyait donc pas avec déplaisir des complications dont le développement pouvait ménager à la France plus d'une chance heureuse, à la condition qu'elle n'y fût pas directement mêlée. Les rapports de l'Autriche et de la Prusse étaient tendus à l'extrême, une rupture était imminente, lorsqu'il se produisit un de ces incidens qui parfois déroutent toutes les prévisions. On apprenait subitement que les deux souverains, assistés de leurs ministres, s'étaient réunis à Gastein, animés des sentimens les plus concilians, pour concerter un *modus vivendi* dans le pays de l'Elbe, se mettre d'accord en Allemagne et s'entendre sur la politique générale. Le revirement était des plus inattendus. Toutes les combinaisons imaginées et suscitées par M. de Bismarck se trouvaient déroutées du coup. On s'en émut à des points de vue différens à Paris, à Florence et surtout dans les cours allemandes, qui déjà se voyaient sacrifiées au dualisme. Le général de La Marmora se méprit comme tout le monde sur la portée de la convention; encore sous l'impression d'une démarche toute récente du comte Usedom, qui était venu solliciter l'alliance de l'Italie en vue d'une guerre qu'il disait imminente, il ne ménagea pas au cabinet de Berlin le témoignage de son étonnement.

Quant au cabinet des Tuileries, il avait déjà fait trop de concessions à la politique prussienne pour n'être pas en droit de se plaindre et de s'inquiéter d'une alliance austro-prussienne, dont la première conséquence était de l'isoler en Europe. Son irritation était d'autant plus naturelle que peu de jours auparavant, à l'heure même où M. d'Usedom interpellait le général de La Marmora,

M. de Goltz était venu pressentir notre attitude en cas d'une rupture avec l'Autriche et nous proposer en quelque sorte un traité de neutralité. Au lieu de dissimuler sa déconvenue, le gouvernement français donna libre cours à sa mauvaise humeur. — « Qu'ont voulu les deux puissances allemandes? disait M. Drouyn de Lhuys dans sa circulaire du 29 août 1865. Ont-elles entendu consacrer le droit des anciens traités? Assurément non! Les traités de Vienne réglant les conditions de la monarchie danoise sont méconnus, le traité de Londres est déchiré, les intérêts de l'Allemagne et de son prétendant sont sacrifiés, les duchés, séparés au lieu d'être unis, passent sous deux dominations différentes, et la ligne de séparation, ne tenant aucun compte de la distinction des races, laisse confondus les Danois avec les Allemands, sans se préoccuper du vœu des populations. Sur quels principes repose donc la combinaison austro-prussienne? Nous regrettons de n'y trouver d'autre fondement que la force, d'autre justification que la convenance réciproque des deux copartageans. C'est là une pratique dont l'Europe actuelle était déshabituée, et il faut en chercher les précédens aux âges les plus funestes de l'histoire. »

Caractériser en ces termes la spoliation du Danemark, n'était-ce pas faire amende honorable et reconnaître, bien que tardivement, ses erreurs et ses inconséquences? On put croire un instant, en face de cette éloquente manifestation, que la France, désenchantée, ferait un retour énergique vers les saines traditions de sa politique; l'illusion fut de courte durée. Il devait suffire au cabinet de Berlin de protester contre l'interprétation donnée à ses arrangemens avec l'Autriche pour dissiper le nuage et calmer nos ressentimens.

Le cabinet de Berlin avait été touché au vif par la circulaire du 29 août. M. de Bismarck en était déconcerté, elle portait atteinte à son crédit et renversait ses combinaisons. Il en fit ses plaintes, en homme sincèrement affligé d'une méprise inconcevable, qu'il avait, disait-il, cherché à prévenir. Il s'en prenait à son ambassadeur, qu'il tenait pour un compétiteur équivoque plutôt que pour un auxiliaire dévoué; il lui reprochait de s'être renfermé dans un silence coupable alors qu'il lui prescrivait d'atténuer la portée et la signification des engagemens ratifiés à Salzbourg. M. de Bismarck s'expliquait d'autant moins notre surprise que, dans deux lettres datées de Gastein, il avait chargé M. de Goltz de nous assurer qu'il saurait tenir compte du principe des nationalités et qu'il n'attendait qu'une circonstance favorable pour restituer les districts dont les populations étaient d'origine danoise. D'après lui, la convention de Gastein n'était qu'une revanche d'Olmutz, et il allait jusqu'à démontrer qu'indirectement elle était un succès pour le gouvernement de

l'empereur, car la Prusse n'en pourrait retirer des avantages sérieux qu'à la condition de pouvoir compter sur la bonne volonté du cabinet des Tuileries. Sans l'assistance sympathique de la France, disait-il, la Prusse serait forcée de revenir sur ses pas pour retomber dans l'impuissance, sous la pesante tutelle de la Russie et de l'Autriche. Il ajoutait que, si dans une crise européenne elle devait obtenir une extension de territoire, le gouvernement du roi serait le premier à reconnaître que l'empereur ne saurait se renfermer dans une neutralité absolue sans compromettre le rang qu'il entendait conserver à juste titre, et il déclarait que les accroissemens de la France et de l'Italie n'inspireraient à la Prusse aucun ombrage.

Ce qu'il déplorait le plus, c'était la publicité donnée à notre dépêche et la polémique irritante qu'elle soulevait dans la presse, car cette polémique rendait impossible le voyage qu'il comptait faire à Biarritz et dont il s'était promis des résultats considérables. Le roi n'en voulait plus entendre parler; il se sentait atteint dans sa dignité par des admonestations si peu conformes aux convenances internationales. L'incident était regrettable à tous les points de vue, et M. de Bismarck n'aurait pu s'en consoler, s'il ne lui fût resté l'espoir de ramener l'empereur, par de nouvelles explications, à une appréciation plus équitable des arrangemens concertés à Gastein. Ce n'étaient au demeurant que des concessions de circonstance, faites à des influences de cour, le principe de l'homéopathie appliqué à la politique, le roi soumis au régime de l'alliance autrichienne pour l'en guérir à jamais.

M. de Bismarck n'avait jamais senti aussi impérieusement la nécessité de rétablir ses bons rapports avec le gouvernement de l'empereur. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pouvait espérer reprendre son influence sur le roi, qui, froissé par le ton hautain de notre langage, avait cru voir dans notre attitude la justification des attaques dont la politique de son ministre était l'objet dans son entourage.

Un des moyens dont le ministre se servait avec le plus d'habileté et d'avantage pour s'assurer la liberté de ses mouvemens était de persuader au pays, en commençant par le parti de la Croix et la famille royale, que la France était entièrement acquise à ses combinaisons. Il opposait aux craintes qui se manifestaient au sujet de nos arrière-pensées dans les cercles de la cour, et que les chefs du parlement exprimaient tout haut, une quiétude absolue. Il exaltait la générosité, le désintéressement de l'empereur et affirmait que toutes ses précautions étaient prises pour que l'Allemagne n'eût pas à faire les frais de l'alliance. Ses journaux, tenus à moins de réserve, parlaient librement de conventions secrètes, et, pour prouver qu'il n'en coûterait rien à la Prusse, ils importaient de l'étranger

des correspondances rédigées à Berlin, où l'on agitait l'annexion de la Belgique et du Luxembourg à la France. S'ils parlaient de la cession de Trèves ou du bassin de la Sarre, ce n'était que pour avoir occasion de la démentir et pour indiquer que la France n'aspirait pas à des conquêtes en Allemagne.

On voit combien M. de Bismarck était intéressé à corriger l'impression que nous avait laissée l'entrevue de Gastein et à reconquérir un appui sérieusement compromis, sans lequel, il ne s'en cachait pas, ses conceptions auraient misérablement avorté.

M. de Goltz avait à se relever de l'échec qu'on lui reprochait d'avoir trop philosophiquement subi. Il prit sa revanche rapide et inespérée. Eut-il de grands efforts à faire pour convaincre un souverain qui ne demandait qu'à être convaincu? Il est permis d'en douter. Toujours est-il que M. de Bismarck éprouva un véritable soulagement lorsqu'il sut que l'empereur avait accueilli ses explications avec la plus extrême bienveillance, et que M. Drouyn de Lhuys, fort aux regrets de s'être si fâcheusement mépris sur ses intentions, se mettait en mesure de corriger par une nouvelle circulaire la pénible impression produite par sa dépêche du 29 août. Il comprit ce que signifiait ce retour si prompt et si démonstratif; il y vit une avance, il en inféra qu'il était attendu et qu'on écouterait sans répugnance les éclaircissemens qu'il lui plairait de donner au sujet de sa politique.

Le voyage de Biarritz ne devait plus rencontrer d'obstacles. Ainsi que l'empereur, le roi ne demandait pas mieux que d'être convaincu.

II. — L'ENTREVUE DE BIARRITZ.

Lorsque M. de Bismarck quittait Berlin vers la fin du mois de septembre 1865, il laissait derrière lui une situation fort troublée. — « Sera-t-il Richelieu ou sera-t-il Alberoni? » s'était demandé dès son avènement au pouvoir un diplomate d'une rare sagacité, accrédité auprès de la cour de Prusse (1), et cette question, deux ans après, notre ambassadeur la posait à son tour, en voyant le gouvernement prussien aux prises de tous côtés avec les plus grandes difficultés. « Au point où en sont les choses, écrivait-il, M. de Bismarck est voué à laisser le souvenir de l'empreinte d'un grand ministre, ou à terminer misérablement sa carrière de monomane obstiné, suivant la manière dont se résoudront les problèmes qu'il a posés. »

(1) Le baron Nothomb.

Il est de fait qu'il commençait à être atteint dans son autorité et dans son prestige. La confiance qu'il inspirait au roi subissait des intermittences, et souvent, sous l'influence du parti autrichien, alors très nombreux à la cour, il trouvait Sa Majesté rebelle à ses conseils. On critiquait ses procédés, ses combinaisons étaient taxées de téméraires. On représentait la convention de Gastein comme un mécompte, on disait qu'il s'était pris lui-même dans le piège qu'il avait cru tendre à l'Autriche. C'était le contraire de la vérité. La convention était libellée de telle façon que la Prusse n'avait que l'embarras du choix des moyens pour exaspérer et provoquer le cabinet de Vienne, suivant l'interprétation qu'il lui plairait de donner à certaines clauses habilement ménagées. — « Il est des chiens, disait dans son langage imagé M. de Bismarck, qui restent inoffensifs et tranquilles tant qu'ils sont en liberté, il suffit de les attacher pour les rendre hargneux et les faire aboyer. »

Mais les combinaisons du président du conseil étaient trop compliquées pour être accessibles au public, et elles avaient un caractère trop dangereux pour ne pas fournir à ses adversaires matière à récrimination. Aussi dans les entours du roi en était-on déjà à discuter les avantages et les inconvéniens d'un changement de ministère. On parlait du général de Manteuffel, le partisan et le défenseur le plus autorisé de l'alliance autrichienne, et même du comte de Goltz, qui semblait prendre alors à Paris le contre-pied des tendances de la politique officielle. Le conflit parlementaire allait d'ailleurs s'aggravant et s'aigrissant, et on pouvait prévoir qu'à la rentrée des chambres les actes du gouvernement seraient l'objet de violentes attaques.

C'est dans ces conditions, peu rassurantes, on en conviendra, que M. de Bismarck devait entreprendre ce qu'il appelait le pèlerinage de Biarritz. « Je voudrais, disait-il avant de partir, voir la France donner une impulsion plus active à sa politique d'expansion, préparer des agrandissemens de territoire et d'influence, et, sous prétexte de similitude de langue et de race, englober, par tout un réseau de conventions économiques et militaires, les pays qui gravitent dans sa sphère d'action. » Il disait aussi, en parlant de la situation de l'Europe, qu'il n'avait pas la prétention de faire l'office du bon Dieu, mais qu'il était de ceux qui savaient attendre l'heure de la marée et en profiter.

M. de Bismarck, esprit libre et novateur intrépide, avait introduit dans la diplomatie un artifice nouveau : c'était de dire très haut ce qu'il entendait faire, et de s'adresser directement et parfois à brûle-pourpoint aux convoitises de ceux qui auraient pu l'entraver dans ses desseins. Il avait inauguré les propos, c'est-à-dire

les mots à l'emporte-pièce, qu'il semait à tous les vents, et qui, émis sous une forme sarcastique, devaient lui permettre de faire accepter insensiblement par l'Europe des combinaisons qui ne tendaient à rien moins qu'au renversement de ses vieilles assises. Ses propos, ou pour me servir d'une expression plus poétique, ses « paroles ailées, » qui « résumaient avec une concision et une justesse saisissante toute une situation et qui couraient l'Europe comme des avertissemens et des prophéties, » ont été longtemps un sujet de scandale pour les chancelleries, qui s'étonnaient que la Prusse, si circonspecte dans ses allures, pût tolérer de la part d'un de ses agens un langage si compromettant. Notre diplomatie écoutait ces boutades, en admirait le tour humoristique, et si elle en défrayait ses correspondances, elle se gardait bien de céder aux incitations dont elle était l'objet, et de s'associer à des combinaisons qu'elle traitait de chimériques. Ce n'est pas elle assurément qui a recommandé les conceptions de cet homme d'état.

Il a fallu de longues années et des circonstances absolument indépendantes de la volonté du ministre dirigeant de Prusse, telles que l'expédition du Mexique et le réveil de l'opposition à l'intérieur, pour lui permettre de se faire écouter. Cela est si vrai que, si en 1862, lors de sa courte mission à la cour des Tuileries, il trouva auprès de l'empereur un accueil courtois et même sympathique, il n'en reçut aucun encouragement direct.

Paris n'en fut pas moins pour M. de Bismarck un poste d'observation et d'étude. Il préparait son terrain et il jetait par ses discours, qu'on taxait d'extravagans, des germes qui ne devaient que trop vite fructifier. On l'écoutait avec plaisir, car il était difficile de se montrer plus amusant, plus affranchi de préjugés et plus volontairement indiscret. On se divertissait du tableau qu'il faisait des cours allemandes, raillant l'étroitesse d'idées qui y régnait, et l'on ne protestait pas lorsqu'il démontrait la nécessité de les supprimer comme un rouage embarrassant pour le développement des idées modernes. Il rappelait ses luttes au sein de la diète et insinuait que nous n'avions rien à attendre de la politique mesquine et pleine de préjugés de la cour de Vienne, tandis que la Prusse rendue à elle-même ne pourrait voir qu'avec satisfaction la France s'étendre partout où l'on parle français. Il émettait des théories, créait des systèmes, imaginait des principes et des doctrines suivant les besoins du moment. Il protestait surtout en toute occasion de ses sympathies pour la France et de son admiration pour l'empereur; il rappelait qu'à Pétersbourg, lors de la guerre de Crimée, on lui faisait l'honneur de le qualifier dans les cours allemandes de « *calamité européenne,* » parce qu'il s'était consacré de toutes ses forces à

maintenir le gouvernement prussien dans sa neutralité à notre égard. Tandis qu'il flattait nos manies, il étudiait nos procédés, tâtait le pouls à l'empire et s'assurait que, lorsque sonnerait l'heure psychologique pour l'exécution de ses projets, il nous trouverait défaillans. S'il ne parvint pas, comme d'autres diplomates étrangers, à se constituer à la cour une véritable clientèle, il sut du moins gagner à ses idées dans le monde politique des personnages influens qui ne voyaient que dans des dérivatifs au dehors le moyen de conjurer les embarras croissant à l'intérieur.

En 1865, M. de Bismarck jugea que ce travail de préparation, que j'appellerai le travail de l'incubation, était suffisamment avancé pour lui permettre de sortir des équivoques et de tenter une démarche auprès de la cour des Tuileries. La réorganisation de l'armée était terminée, et M. de Moltke attendait avec impatience que la diplomatie voulût bien lui fournir l'occasion de la mettre à l'épreuve. M. de Bismarck envoya à M. de Goltz des instructions d'autant plus pressantes qu'il savait par sa correspondance de Florence que le gouvernement italien ne se prêterait à aucun arrangement sans l'assentiment formel de l'empereur. Mais on persistait à se renfermer aux Tuileries dans une réserve énigmatique; il en faisait retomber la faute sur son ambassadeur, qu'il accusait de maladresse, sinon de perfidie. Il ne devait plus hésiter après les explications provoquées par l'incident de Gastein. Il prit le parti de se mettre en contact direct avec l'empereur.

Il avait déjà fait une tentative malheureuse; en 1864, la réception avait été si froide qu'en revenant de Biarritz il disait dédaigneusement à qui voulait l'entendre : « Il n'y a rien à faire avec ces gens-là ! » Il est de fait que l'empereur, prémuni par M. Drouyn de Lhuys, qui tenait le futur Richelieu allemand pour un personnage *moquable* et compromettant, n'avait écouté qu'avec une extrême réserve l'étrange exposé de ses doctrines. Il se méfiait de lui instinctivement comme d'un hôte dangereux, et il avait dit à un de ses familiers : « M. de Bismarck est venu m'offrir tout ce qui ne lui appartenait pas. »

En 1865, le ministre prussien devait trouver à Biarritz un accueil plus empressé pour sa personne et une oreille plus attentive pour ses combinaisons politiques. La saison était déjà fort avancée; on touchait à la fin d'octobre; la plage était déserte; M. de Bismarck s'y promenait tantôt avec le prince Orlof, tantôt solitaire et méditatif, attendant l'occasion d'exposer ses idées à l'empereur. Il eut l'honneur de déjeuner plusieurs fois à la villa impériale. C'est en sortant de table, sur la terrasse d'où la vue s'étend au loin sur l'Océan et sur la chaîne des Pyrénées, que s'engageait l'entretien,

qui se prolongeait plus ou moins suivant l'état de santé de l'empereur.

Le mal, déjà en germe, dont souffrait Napoléon III lorsqu'il allait à Plombières commençait à prendre un caractère aigu et réagissait peu à peu sur la liberté de son esprit. Il éprouvait le besoin de se distraire de la politique. Ce qui l'intéressait particulièrement alors, c'était le défrichement des Landes, et il passait des journées entières à présider aux travaux qu'il faisait exécuter dans ses domaines. Jamais souverain ne s'est intéressé plus que lui au perfectionnement de l'agriculture et n'a eu pour le progrès de la science une prédilection plus marquée. Sa porte n'était jamais fermée à ceux qui avaient une découverte nouvelle à lui soumettre. On raconte que souvent ses ministres étaient forcés de céder le pas à des inventeurs. L'année 1865 marque une transformation dans son règne. A ce moment, il commençait à ressentir les fatigues du pouvoir, d'autant plus vivement que toutes les responsabilités venaient s'abriter dans son cabinet; il éprouvait aussi la lassitude, sinon le dégoût des hommes.

Il avait fait en quinze années tant de douloureuses expériences qu'il ne savait plus au juste à quels dévoûmens ni à quels conseils il pouvait se fier. Plus que jamais il s'en remettait au destin; mais, sans qu'il s'en doutât, son fatalisme changeait de caractère, d'actif il devenait passif : au lieu de diriger les événemens, il les subissait. Il avait eu d'ailleurs bien des mécomptes depuis la guerre de 1859. Les libertés qu'il avait spontanément concédées n'avaient servi qu'à fournir des armes aux partis hostiles. Le traité de Zurich était violé ; la convention du 15 septembre, loin de régler la question romaine, ne l'avait rendue que plus menaçante; l'insurrection polonaise, que nous avions encouragée sur les instigations de l'Angleterre, jalouse de la cordialité de nos rapports avec la Russie, nous avait valu une riposte diplomatique fort désobligeante, et avait compromis à jamais le bénéfice de l'entrevue de Stuttgart. Nos relations avec les États-Unis n'étaient rien moins qu'amicales; là aussi l'idée chimérique des nationalités et de la prépondérance française sur la race latine nous avait attiré les plus amères déceptions. L'expédition du Mexique, par le fait de notre drapeau malencontreusement compromis devant Puebla, avait pris des proportions imprévues. Non-seulement elle permettait à l'opposition de battre le gouvernement en brèche à l'intérieur, mais elle allait devenir, en absorbant nos finances et nos ressources militaires les plus précieuses, la cause de notre impuissance en 1866 et de nos revers en 1870.

Nous étions loin des beaux jours du congrès de Paris : dix années

s'étaient écoulées à peine, et déjà il n'y avait plus de fautes à commettre. Le principe des nationalités nous poursuivait comme un spectre. Nous devions le retrouver partout, en attendant qu'il se retournât contre nous, même en Danemark, où il nous condamnait au sacrifice de notre alliance la plus vieille et la plus fidèle. L'étoile de l'empereur commençait évidemment à pâlir; une malchance décidée semblait se jeter à la traverse de toutes ses entreprises, soit que, sous l'impression d'une santé chancelante, il eût perdu la foi qui l'inspirait à ses débuts, soit qu'il manquât aux hommes d'état investis de sa confiance la qualité préférée de Mazarin, le bonheur.

Dans la situation d'esprit où se trouvait Napoléon III, il devait être plus accessible que jadis à des conceptions qui lui ouvraient des perspectives nouvelles et le flattaient de l'espérance d'un retour de fortune. C'est dans ces conditions physiques et morales qu'il permit au ministre dirigeant de Prusse de développer devant lui son programme tentateur.

M. de Bismarck se trouvait lui-même à une heure décisive pour ses destinées. Il pouvait, en se promenant sur la plage déserte de Biarritz, répéter le mot de Hamlet : *To be, or not to be.* Au point où il en était arrivé, il y allait de son existence politique; il suffisait d'un mot, et l'œuvre qu'il échafaudait si laborieusement pouvait s'écrouler comme un château de cartes. Ce mot ne fut pas dit. Aux préventions défavorables avait succédé une curiosité bienveillante et attentive, et notre ministre des affaires étrangères lui-même, moins dédaigneux, devait se mettre en frais lorsque M. de Bismarck revint à Paris. Notre politique était décidément en progrès ; elle ne redoutait plus les complications, et si elle ne les encourageait pas, elle se croyait assez sûre d'elle-même pour pouvoir dominer et diriger les événemens lorsqu'ils se produiraient.

Que se dirent M. de Bismarck et Napoléon III? C'est un secret que l'empereur a emporté dans la tombe, et que M. de Bismarck, qui a déjà soulevé tant de voiles, n'a pas jugé à propos de révéler. Le récit de leurs entretiens se retrouvera sans doute un jour aux archives de Berlin dans les rapports que le ministre prussien adressait à son roi. A défaut de documens certains, nous en sommes donc réduits à des conjectures plus ou moins autorisées. Cependant les confidences que M. de Bismarck laissa échapper à son retour à Paris et dont quelques-unes ont été recueillies par la diplomatie italienne, aussi bien que nos déclarations officielles avant la guerre et les négociations que nous avons poursuivies à Nikolsbourg, forment un faisceau d'élémens assez importans pour nous permettre de reconstituer la pensée qui présida aux entrevues de la villa Eugénie.

M. de Bismarck, pour nous intéresser à ses projets, avait plus d'un avantage. Non-seulement il savait ce qu'il voulait, mais il avait la connaissance exacte de notre situation et de nos aspirations les plus secrètes. La qualité qui nous fait essentiellement défaut et que j'appellerai volontiers le *bon sens européen*, il la possédait au suprême degré; c'est le don le plus précieux pour un diplomate, et pour l'acquérir il n'est pas seulement nécessaire de parler la langue des autres pays, il importe encore d'être initié à leurs affaires et à leurs mœurs, de s'assimiler leurs qualités et jusqu'à leurs travers.

Nous aurons beau instituer des commissions pour le recrutement du personnel du ministère des affaires étrangères, nous n'arriverons jamais à mettre au service de la France une bonne diplomatie, si, au lieu de laisser prendre racine à nos agens, nous continuons à subordonner nos ambassades et nos légations aux exigences si variables de notre politique intérieure. La diplomatie, on l'a dit maintes fois, est une science qui ne s'improvise pas; il ne suffit pas d'être bien élevé, bien doué, de manier la plume avec dextérité, d'avoir du jugement et de l'à-propos, on est incomplet si, à tous ces mérites, on ne joint pas celui de l'expérience. On débute jeune; dans chaque poste qu'on occupe, on a l'occasion d'étudier un pays nouveau, hommes et choses, et lorsqu'au bout d'une vingtaine d'années de stage, — je parle des carrières bien remplies, — on arrive à la charge et à l'honneur de représenter son gouvernement, on a derrière soi vingt années d'expérience accumulée. On a, de plus, dans une aussi longue carrière, contracté des amitiés, noué de nombreuses relations, qui, un jour donné, constituent autant d'élémens d'information et de succès. On a acquis enfin le tact que demandent les affaires, on est arrivé à comprendre la portée exacte des choses au lieu d'en exagérer ou d'en amoindrir l'importance.

Ce laborieux apprentissage, M. de Bismarck l'avait fait à Francfort, à Saint-Pétersbourg et à Paris. Il connaissait le terrain sur lequel il allait s'engager. Il savait quels étaient nos endroits sensibles et quelles cordes il avait à faire vibrer pour se faire écouter. Les idées qu'il allait émettre ne devaient plus nous surprendre, il les avait développées de longue date, sous toutes les latitudes et sous toutes les formes. Aussi avaient-elles fait leur chemin. Les salons officiels de Paris en avaient gardé le souvenir, et l'impression qui en était restée n'était déjà plus le dédain; on s'était peu à peu familiarisé avec elles, il semblait que si jamais elles venaient à se réaliser, ce ne serait que pour nous ménager gloire et profit. L'incubation s'était produite, l'heure psychologique avait sonné. M. de Bismarck pouvait parler.

Il ne pouvait être certain de nous gagner à sa politique que s'il parvenait à nous démontrer que la solution vénitienne serait la conséquence forcée de la solution germanique; que le règlement de l'affaire des duchés de l'Elbe, conformément à nos désirs, nous permettrait de soutenir et de sanctionner le principe des nationalités à la fois au nord, au midi et au centre de l'Europe, et qu'enfin nos frontières seraient rectifiées, si les événemens de la guerre devaient entraîner une modification territoriale en Allemagne.

Il en avait si bien le sentiment qu'il s'était fait précéder à Biarritz par une profession de foi entièrement conforme à ces idées. Quelques jours avant son départ de Berlin, il exposait à grands traits les lignes principales de son programme, dans l'espoir que ses paroles seraient fidèlement transmises à l'empereur. Il tenait à préparer son entrevue en indiquant à l'avance les combinaisons dont la Prusse et la France pourraient poursuivre de compte à demi l'accomplissement. — « Aucune des questions que l'empereur s'était proposé de soumettre au congrès en 1863 n'a été résolue, disait-il. De nouvelles difficultés ont surgi depuis, les intérêts scandinaves s'agitent, rien de stable n'est édifié dans les Principautés-Unies. Une parole auguste est restée engagée sur les bords du Mincio, et il s'est posé, par la volonté calculée de la Prusse, une question allemande. » Prenant un atlas, il traçait une ligne de démarcation dans le Slesvig; puis il montrait la Valachie, vers laquelle l'Autriche, si elle avait conscience de ses destinées, devait se laisser entraîner à vau-l'eau par le courant du Danube. Il examinait ensuite avec un soin particulier la configuration de la péninsule italienne; il trouvait que la ligne de l'Isonzo serait une frontière naturelle, mais il craignait qu'en entamant le territoire fédéral on ne soulevât des protestations en Allemagne. Il préférait la ligne du Tagliamento, et même celle de la Piave, à la condition toutefois qu'aucun coin du quadrilatère ne resterait au pouvoir des Autrichiens. Quant à la Prusse, il reconnaissait, suivant son thème habituel, qu'elle n'était pas en état de modifier seule, sans l'appui de la France, ses conditions d'existence, elle avait besoin de compter sur notre bon vouloir. Son ambition d'ailleurs était limitée : elle ne demandait qu'à se dégager d'une union mal assortie, qui l'obsédait depuis 1815. Avec une légère rectification de frontières, permettant de combler les solutions de continuité de son territoire, elle se constituerait au nord de l'Allemagne, à ses propres frais, une confédération à son image, qui aurait le mérite de n'inquiéter personne et de rester l'obligée reconnaissante de la France. La Prusse, rendue forte et homogène, servirait de boulevard contre les progrès menaçans de la Russie, et rien ne l'empêcherait de nous prêter en Orient un concours diplo-

matique sans réserves. Quant à l'Autriche, notre ennemie séculaire, elle se débattrait comme elle le pourrait avec les états du midi. L'Allemagne serait divisée en deux parties bien distinctes; il n'était question alors que de deux tronçons, d'autant plus faciles à manier que leurs intérêts seraient désormais séparés.

La France, en tout cas, ne pourrait que se féliciter de ce résultat; elle n'aurait plus à sa porte une confédération compacte de plus de 40 millions d'habitans, toujours prête, sous l'inspiration d'une puissance militaire de premier ordre, comme l'Autriche, à la rappeler au respect des traités et à entraver sa légitime expansion. Il nous suffirait de rester spectateurs attentifs et bienveillans pour nous assurer d'aussi grands résultats; on ne nous demanderait rien en échange, sauf une chose délicate, à la vérité, mais fort naturelle, puisqu'il s'agissait de l'affranchissement de Venise, à savoir l'alliance italienne. Bref, on nous réservait la belle part, nous n'aurions qu'à pêcher, M. de Bismarck serait le brochet qui mettrait les poissons en mouvement.

D'autres argumens vinrent-ils en aide au ministre prussien en présence de l'empereur? Sans nous promettre les provinces rhénanes, nous a-t-il laissé entrevoir cette annexion? Nous a-t-il offert la Belgique, le Luxembourg et la Suisse française? Nous a-t-il proposé une alliance offensive et défensive pour se prémunir contre le mécontentement de la Russie, sans nous imposer d'autre obligation que celle de tenir les armées secondaires en respect et d'occuper le Palatinat bavarois à titre de gage provisoire ou définitif, suivant les conséquences de la guerre? Les propos lui coûtaient peu; politique réaliste, il appropriait son langage aux circonstances.

La diplomatie italienne lui parlait-elle des scrupules de l'Autriche à nous assurer la rive gauche du Rhin, il haussait les épaules et laissait entendre, — sachant bien que l'écho de ses paroles irait de Florence à Paris, — qu'il n'hésiterait pas, pour sa part, si l'empereur se décidait à s'expliquer avec lui. Il est vrai qu'à ce moment il pouvait craindre que le cabinet de Vienne, à nos sollicitations, ne fût disposé à désintéresser l'Italie. Ses inquiétudes s'étaient-elles dissipées, il n'entendait plus nous offrir que le territoire compris entre la Moselle et le Rhin et encore demandait-il en retour notre coopération armée. D'autres fois, dans les rares entretiens qu'il eut avec notre ambassadeur avant la guerre sur la question des compensations, il maugréait contre les répugnances du roi à sacrifier un pouce de territoire allemand. Ces scrupules, il ne les partageait pas; le grand Frédéric n'avait-il pas écrit un jour qu'il ne serait content que lorsque le Rhin servirait de lisière à la monarchie française?

Bien que certain de vaincre, M. de Bismarck, en homme prudent,

prévoyait la défaite; il réservait les sacrifices sérieux pour les cas désespérés, lorsqu'il s'agirait du sort de la monarchie prusienne. Il se flattait qu'en graduant ses concessions d'après la marche des événemens et les résultats de la guerre, il pourrait les concilier avec le sentiment national et règler nos avantages suivant l'assistance que nous lui aurions prêtée.

De toutes les combinaisons, notre extension au nord était celle qui lui agréait le plus. Elle devait nous compromettre aux yeux de l'Europe, nous susciter l'inimitié de l'Angleterre et servir à M. de Bismarck de prime d'assurances le garantissant aux dépens des autres contre toutes les surprises. En tout cas, il ne craignait pas d'entrer dans le vif des questions; il les abordait avec une virilité peu commune, les envisageant sous toutes leurs faces, et, s'il différait sur les moyens de nous satisfaire, il ne variait pas sur la nécessité de s'entendre avec nous. Il eut la rare fortune de n'être pas pris au mot dans les momens où les sacrifices s'imposaient, et, lorsqu'après ses victoires on vint lui rappeler intempestivement que l'heure des échéances avait sonné, il se trouvait libre de tout engagement contractuel, sinon de toute obligation morale.

Nous étions à la fin de 1865 les arbitres de la guerre, et il n'aurait dépendu que de notre prévoyance et de notre habileté de l'être également de la paix. Rien ne nous empêchait de nous prémunir contre toute équivoque et tout mécompte, nous étions en situation de dicter nos conditions, nous pouvions nous assurer notre liberté d'action tout en mettant M. de Bismarck en demeure de résumer ses déclarations par écrit sous la forme d'une note diplomatique, en échange de notre neutralité et de l'alliance italienne. Mais, tandis qu'à Plombières on avait concerté une entente prévoyant toutes les éventualités et poursuivant un but commun, on négligeait, à Biarritz, de parti pris, tout ce qui même à titre de précautions aurait pu s'interpréter dans le sens d'un accord secret. Aussi M. de Bismarck, en rentrant à Berlin, n'eut-il pas, comme M. de Cavour après l'entrevue de Plombières, à soumettre à la sanction de son souverain un projet d'alliance offensive et défensive, ni même un projet de note résumant les déclarations qu'il avait faites à l'empereur, en échange de sa neutralité et de l'alliance italienne. Il ne rapportait au roi que des assurances verbales, mais qui, sorties de la bouche de l'empereur, étaient l'équivalent d'une convention écrite, et qui en outre avaient l'avantage de lui laisser sa liberté d'action et de lui réserver toutes les chances de la guerre.

Le comte Walewski, qui avait son franc parler à la cour, ne cachait pas l'inquiétude que lui causaient les pourparlers de l'empereur avec M. de Bismarck, et le rapprochement qui, sous notre

influence, s'opérait entre Berlin et Florence. Il trouvait que ces pourparlers, dont le bruit se répandait en Europe, étaient compromettans pour notre politique, qu'ils inspiraient des défiances générales et nous aliénaient le bon vouloir de l'Angleterre et de la Russie. — « Eh quoi! lui dit l'empereur à son retour de Biarritz, vous vous alarmez en voyant les rivalités s'accentuer en Allemagne, et votre esprit, si sagace, se refuse à en saisir la portée! Croyez-moi, la guerre entre l'Autriche et la Prusse est une de ces éventualités inespérées qui semblaient ne devoir se produire jamais, et ce n'est pas à nous de contrarier des velléités belliqueuses qui réservent à notre politique plus d'un avantage. »

Toute la politique de l'empereur, on le voit, était basée alors sur les complications allemandes : elles devaient absoudre l'expédition du Mexique, conjurer les difficultés intérieures et couronner l'œuvre de 1859. La délivrance de Venise avait pris chez lui le caractère d'une idée fixe, il la voulait à tout prix. Il croyait que le seul moyen d'asseoir l'Italie, de la délivrer des mains révolutionnaires et en même temps de sauver la papauté, c'était d'obtenir l'abandon de Venise : Venise, à ses yeux, devait sauver Rome. Il avait tenté maintes fois des négociations pour décider l'Autriche à une cession à l'amiable, soit par la voie du rachat, soit par d'autres combinaisons. Mais, ses efforts n'ayant rencontré que des refus obstinés et parfois déplaisans, et la France ne se souciant pas de recommencer la guerre pour un but aussi contestable au point de vue de nos intérêts, l'alliance de la Prusse et de l'Italie s'imposait en quelque sorte à notre politique. Elle pouvait avoir des inconvéniens, ne fût-ce que celui d'établir une confraternité d'armes entre deux puissances militaires et de laisser prendre un pli fâcheux au cabinet de Florence en lui permettant de se soustraire même momentanément à notre influence exclusive; mais on se flattait que l'Italie n'en resterait pas moins un instrument docile entre nos mains. On croyait d'ailleurs, tant on redoutait les succès trop faciles de l'Autriche, que ce ne serait pas trop de l'obliger à diviser ses forces. Des victoires décisives pouvaient assurer sa prépondérance de l'Adriatique à la Baltique, et menacer même notre œuvre inachevée en Italie.

L'empereur s'inclinait devant l'opinion de ses généraux les plus expérimentés, qui, frappés de la valeureuse résistance qu'ils avaient rencontrée dans la campagne improvisée de 1859, proclamaient la supériorité incontestable des armées autrichiennes sur l'armée prussienne, laquelle, disaient-ils, manquait de consistance (1). Il

(1) Le général Devaux, un de nos officiers supérieurs les plus renommés pour la sûreté de ses appréciations, était revenu d'une mission en Allemagne convaincu que l'armée prussienne serait battue haut la main par l'armée autrichienne.

était permis du moins de s'attendre à une lutte longue, meurtrière, qui nous laisserait, sans grands efforts, maîtres de la situation et libres d'exercer notre médiation entre deux belligérans à bout de forces, au gré de nos désirs.

L'alliance prussienne entrait toutefois dans nos prévisions, mais dans de certaines éventualités seulement. Elle ne devait se produire que le jour où le roi de Prusse, sous le coup d'une défaite, serait venu réclamer notre assistance, en échange de sacrifices sur le Rhin. Nous verrons par les dépêches du général Govone que M. de Bismarck, sans illusions sur nos arrière-pensées, s'était résolûment préparé à subir nos exigences en cas de revers, et que dans ses rares accès de pessimisme il allait jusqu'à prévoir l'abandon des provinces rhénanes.

Du moment que les complications allemandes entraient dans les convenances de notre politique, il importait de se montrer désintéressés et de maintenir la balance égale entre les futurs belligérans. Des préférences trop marquées n'auraient pas manqué de couper court aux velléités belliqueuses. Il n'aurait pu convenir ni à la Prusse ni à l'Autriche de se jeter dans la lutte sans être certaines au préalable d'une neutralité bienveillante. S'engager avec M. de Bismarck, c'était paralyser le cabinet de Vienne, et se constituer l'allié de l'Autriche, c'était rejeter la Prusse dans l'inaction. Aussi, tandis que secrètement l'on concédait l'alliance italienne au cabinet de Berlin, notre politique officielle prodiguait les témoignages de sympathie au gouvernement autrichien et cherchait à escompter à l'avance ses victoires éventuelles. On insinuait à Vienne et à Berlin qu'on resterait spectateur impassible et désintéressé des événemens; l'attitude de la France était toute tracée, elle ne prendrait aucune mesure militaire, ses frontières resteraient dégarnies, elle se contenterait du rôle glorieux de médiateur, et, sauf quelques rectifications de frontières à débattre d'un commun accord si la guerre devait amener une modification territoriale, elle se tiendrait pour amplement dédommagée par la conquête de la Vénétie annexée à l'Italie.

Dans ces savantes combinaisons, l'Italie seule devait gagner à coup sûr : victorieuse ou vaincue, la Vénétie ne pouvait plus lui échapper. Jamais il n'était arrivé à un pays de s'engager dans une guerre, prémuni contre toutes les mauvaises chances, avec la perspective d'un agrandissement certain. Tous les risques étaient pour l'Autriche et la Prusse, et la France elle-même s'en rapportait aux événemens pour savoir, au juste, si elle aurait lieu de se féliciter du contre-coup de la guerre ou de le regretter. L'Autriche faisait par anticipation et en tout état de cause le sacrifice de sa province

italienne, sans compter ceux qui devaient lui être imposés à Prague. Quant à l'ambition de la Prusse, — l'hégémonie des états du nord, — elle n'était réellement pas en proportion avec l'enjeu énorme qu'elle risquait : c'était la perte de la Silésie, l'agrandissement à ses dépens de la Saxe, du Hanovre et de la Bavière, son amoindrissement sinon son effacement définitif en Allemagne, sans parler des frais de l'alliance ou de la médiation française, qui pouvait lui coûter toute la rive gauche du Rhin.

Il faut en convenir, c'eût été pour M. de Bismarck jouer gros jeu que de se jeter dans une guerre où les chances se trouvaient si inégales sans autres garanties que les assurances verbales rapportées de Biarritz. Heureusement pour lui, il en avait de plus sérieuses, il avait des intelligences dans toutes les cours allemandes, et il n'ignorait pas ce que leur langage officiel cachait de doutes et de perplexités. Il était renseigné à merveille sur les ressources de ses adversaires, il se flattait avec raison que les contingens méridionaux ne prêteraient à l'armée autrichienne qu'un concours lent et insuffisant, il était sûr d'avoir pour lui la supériorité du nombre et de l'armement, et ses dispositions pour être renseigné étaient si bien prises que ses états-majors pouvaient procéder en quelque sorte mathématiquement sur des données positives. Il avait mieux encore pour lancer son pays dans une aventure aussi redoutable : il tenait l'alliance sans laquelle on ne pouvait rien et avec laquelle on pouvait tout. Il connaissait l'influence irrésistible de l'Italie à la cour des Tuileries et il savait qu'elle lui vaudrait la neutralité certaine de la France. C'était pour sa politique la garantie la plus précieuse, et, bien qu'il n'ignorât pas les vœux qu'on formait pour le succès des armes autrichiennes et qu'il se doutât des pourparlers qui se poursuivaient avec Vienne, il prévoyait que la France serait paralysée par les liens qui l'unissaient à son alliée, et que son intervention ne se produirait que lorsque les coups décisifs seraient portés. Il entrait donc dans la lutte avec toutes les apparences de la plus audacieuse témérité, mais ayant en réalité des cartes maîtresses dans son jeu. Il était garanti du côté de la Russie, sinon par un traité, du moins par l'intimité des deux souverains, et il avait une alliée qui lui assurait la sécurité absolue du côté de l'ouest. N'ayant pris aucun engagement, il pouvait, suivant les chances de la guerre, régler le prix de notre complaisance.

G. Rothan.

LES

TUILERIES ET LE LOUVRE

PENDANT LA COMMUNE

II.

L'INCENDIE DU PALAIS. — LA PRÉSERVATION DES MUSÉES DU LOUVRE

IV. — LE BOUVIER VICTOR BÉNOT.

Le lendemain 23 mai, après un doux sommeil comme en donne le calme d'une conscience satisfaite, Étienne Boudin se réveilla de belle humeur et s'aperçut qu'il avait soif. Il se mit alors en devoir de défoncer la porte de la cave du général de Courson, pensant qu'il y trouverait quelque vieille fiole à sa convenance. Il ne se trompait pas ; aidé de plusieurs camarades complaisans, il rafla neuf cents bouteilles de vins fins qui ne restèrent pas longtemps pleines, car tous les fédérés, les faux zouaves, les faux turcos, les faux marins, les vrais lascars, les véritables enfans perdus dont la cour des Tuileries était enguenillée eurent leur part du butin. Pendant cette journée, Boudin déploya une activité excessive, exalté, le fusil sur l'épaule, le revolver à la ceinture, encourageant tout le monde à la résistance, allant sans cesse des Tuileries à la place de la Concorde, titubant, jurant, terrifiant ceux qui l'approchaient. L'armée française avançait lentement, tâtant le terrain avant d'y mettre le pied, attaquant à l'aide de l'artillerie et ne risquant ses hommes qu'à coup sûr. Ses projectiles arrivaient de plein fouet jusque dans le jardin réservé des Tuileries ; lorsqu'un obus gémissant rasait la cime des arbres, les ramiers s'enfuyaient en tourbillonnant. Bergeret n'était point tranquille ; il regardait souvent vers

l'avenue des Champs-Élysées et ne se sentait pas suffisamment protégé par les deux vastes terrasses qui, armées de canons, formaient un rempart presque inexpugnable. Il voulait à chaque minute avoir des nouvelles et envoyait le commandant Madeuf vers le Ministère de la marine et vers le faubourg Saint-Honoré pour être bien certain que sa position n'était pas encore sur le point d'être forcée. Madeuf allait et venait, examinant la situation du haut du pont tournant et de la terrasse du bord de l'eau. Les têtes de colonnes françaises ne se montraient pas encore; Madeuf, qui jouait les chefs d'escadron dans la commune, comme il jouait les traîtres dans les drames, revenait et disait : — Ce n'est qu'une simple démonstration, nous ne sommes pas encore sérieusement attaqués.

Bergeret avait-il reçu des ordres auxquels il s'est conformé, je l'ignore; mais je sais que, placé sur un terrain exceptionnellement favorable à la lutte, il n'a point combattu. Le palais des Tuileries, préservé par les terrasses de la place de la Concorde transformées en redoutes et armées d'artillerie, appuyé sur les formidables barricades de la rue de Rivoli et du quai, ayant pour ouvrages avancés, d'un côté le Ministère de la marine, de l'autre le Corps législatif et le Palais-Bourbon, protégé, sur les derrières, par le Louvre, auquel il est relié et qui seul représente une forteresse redoutable, le palais des Tuileries devait être facile à défendre; mais je confesse volontiers qu'il était encore plus facile à brûler. On y pensait à la commune; c'était là un vieux rêve révolutionnaire caressé depuis longtemps : il ne s'agissait pas de se maintenir dans une position stratégique qui était la clé de l'Hôtel de Ville, il s'agissait de détruire la demeure où la souveraineté a passé avec ses gloires, ses grandeurs et ses faiblesses. Le 23 mai au matin, le premier Paris du *Vengeur*, journal de Félix Pyat, est intitulé : *Que ferons-nous des Tuileries?* La question était résolue d'avance; il y avait plus de vingt ans que certains membres de la commune et du comité de salut public vivaient dans l'espoir de faire sauter « le repaire de la tyrannie. »

Au milieu de la journée, Bergeret se rendit à l'Hôtel de Ville; lorsqu'il en revint, il réunit autour de lui dans la cour des Tuileries une sorte de conseil de guerre composé de son état-major auquel s'adjoignirent Victor Bénot, Dardelle, Madeuf, Étienne Boudin. Là on ne discuta pas; on reçut les instructions du comité de salut public transmises par Bergeret : le château sera incendié, il n'en restera pas pierre sur pierre; on a le temps, il faut agir sans précipitation et méthodiquement, car rien de ce palais maudit ne doit échapper à la destruction. Se tournant vers Bénot, Bergeret lui dit : — Colonel! je te charge d'exécuter les ordres de la com-

mune. — Bénot répondit : — Je m'en charge ! — Nul de ceux qui étaient là ne fit d'objection : Bergeret était le maître et parlait au nom du comité de salut public; on se prépara à obéir. Entre cinq et six heures, au moment où des tourbillons de fumée, s'élevant à droite et à gauche du jardin des Tuileries, dans la direction de la rue de Rivoli, de la rue Royale et de la rue de Lille, annonçaient que le plan longuement médité sortait de la théorie pour entrer résolûment dans la pratique, cinq fourgons chargés de barils de poudre, de bonbonnes de pétrole, de tonnelets de goudron liquide, arrivèrent par la place du Palais-Royal et pénétrèrent dans la cour. Toutes ces matières inflammables et explosibles furent rangées dans le vestibule du pavillon de l'Horloge. On se partagea la besogne. Bénot se réserva le pavillon central; Boudin eut pour mission de « préparer » le pavillon Marsan; un troisième bandit, qui pourrait bien être un certain Auguste-Adolphe Girardot, simple fédéré du 231e bataillon, fut envoyé au pavillon de Flore; chacun de ces porte-torches était accompagné d'une équipe de dix hommes environ, choisis parmi les fédérés du 174e bataillon, qui était cantonné aux Tuileries. — Comme Boudin allait pénétrer dans le palais, une cantinière lui dit : « Ce que vous allez faire là est un crime, capitaine. » Il répondit : « Je m'en moque, il faut que tout brûle ! » Non-seulement il s'était muni de pétrole, mais il avait pris les tonnelets de goudron liquide, et avec beaucoup de soin il enduisait les tentures des appartemens, les boiseries du théâtre, l'autel, l'orgue de la chapelle où Dardelle aimait à charmer ses loisirs. Pendant que Boudin « travaillait » dans cette partie du château, Bénot ne restait pas inactif. Dans le grand vestibule, près de l'escalier d'honneur, il fit disposer trois barils de poudre. On en hissa deux jusque dans la salle des Maréchaux; des seaux d'huile minérale furent répandus sur les parquets; à l'aide de balais, on en aspergeait les murs; dans les barils défoncés, on prenait la poudre avec des pelles et on la lançait à travers les appartemens. C'est un miracle que ces chenapans n'aient point sauté en accomplissant leur tâche diabolique. Au pavillon de Flore on brisait les bonbonnes; cinq ou six bidons d'essence de térébenthine furent versés dans les salles de stuc, où étaient enfermés les objets mobiliers appartenant à M. Thiers. Victor Bénot, comme un homme qui comprend la responsabilité du grand acte qu'il va commettre, allait d'un pavillon à l'autre, dans les galeries, jusque dans les chambres, gourmandant le zèle de ses complices, les encourageant à bien faire, louant Boudin de son activité, donnant l'exemple et payant de sa personne, lorsqu'il fallait enfoncer une porte d'un coup d'épaule. La nuit était venue, car les appartemens étaient nombreux aux Tuileries, et tous avaient dû

recevoir une provision de pétrole et de poudre; cela avait exigé près de quatre heures. Le plan était fort simple : mettre le feu aux pavillons d'angle et aux galeries; l'incendie en se propageant atteindrait la salle des Maréchaux, dont l'explosion entraînerait l'anéantissement du palais tout entier. On vit une quinzaine d'hommes armés de longues perches à l'extrémité desquelles brillait une lumière passer devant les fenêtres, marchant du pavillon de Flore vers le pavillon de l'Horloge. Du côté du pavillon Marsan, un gardien faisant sa ronde dans les sous-sols aperçut Étienne Boudin et son planton, le manchot Albert Sech, accroupis, tenant chacun une chandelle à la main, près d'un amas de paille et de vieux papiers. L'expression du visage des incendiaires était si terrible que le pauvre homme fut saisi de frayeur et se sauva.

Les premières lueurs apparurent à la salle de stuc; les meubles du président de la république flambaient. Il était environ neuf heures. Dardelle, inquiet, se promenait dans la cour; Madeuf s'approcha de lui et lui parla bas à l'oreille. Dardelle courut au vestibule de la régie où plusieurs employés étaient rassemblés; s'adressant au sieur Angel, il lui dit avec émotion : — Êtes-vous de service? Qu'importe! vous me répondez sur votre tête que tous les employés des Tuileries auront, dans un instant, quitté ce palais qui va sauter. — Le brigadier Tholomy s'écria : — Comment permettez-vous cela? — Dardelle répondit : — Je n'y puis rien, c'est Bergeret qui le veut! — Ce fut une exclamation d'horreur; on courait, on s'appelait : en deux minutes, tous ces malheureux s'entassaient devant le guichet pour se sauver; les fédérés de garde croisèrent la baïonnette et refusèrent de les laisser sortir. A ce moment, le commandant Madeuf apparut et très brutalement donna ordre de livrer passage. Les employés s'enfuirent. Ils ont cru que, dans le conseil de guerre ou plutôt d'incendie tenu par Bergeret, on avait décidé qu'ils seraient tous fusillés; ils en ont trouvé la preuve dans ce fait que les sentinelles se sont opposées à leur départ. Leur mémoire un peu effarée les a mal servis; on ne pouvait franchir la porte des Tuileries qu'en disant le mot d'ordre qu'ils ne connaissaient pas. Si, comme ils se le sont figuré, ils avaient été destinés à être passés par les armes, Dardelle ne se serait point empressé de les prévenir du danger auquel les exposait la prochaine explosion des Tuileries, et Madeuf ne serait point accouru pour rectifier une consigne mal interprétée. Dardelle et Madeuf sautèrent à cheval et disparurent au galop. On a raconté qu'Alexis Dardelle avait pris part à l'incendie du Palais-Royal; je crois fermement que l'on s'est trompé. Il quitta les Tuileries le mardi 23 mai, entre neuf et dix heures du soir; à partir de ce moment, on perd absolument sa trace.

Dans la cour des Tuileries et dans le Carrousel, il restait environ 300 hommes du 174e bataillon qui, à dix heures et demie, opérèrent leur retraite; les flammes sortaient du pavillon Marsan et gagnaient l'aile qui longe la rue de Rivoli; la galerie comprise entre le pavillon de Flore et le pavillon de l'Horloge était en feu. Le général Bergeret, son chef d'état-major Servat, le colonel Bénot, le colonel Kaweski, le capitaine Boudin, l'officier d'ordonnance Victor-Clément Thomas, qui, en temps normal, était commissionnaire à l'un des coins de la rue de Richelieu, placés sous le petit arc de triomphe, regardaient et trouvaient que cela était bien. Kaweski prévint Bergeret qu'il avait fait préparer chez lui un souper composé simplement de quelques viandes froides, et ajouta qu'il espérait que le général et les autres citoyens voudraient bien y faire honneur. Bergeret accepta, et pendant que l'incendie faisait rage, ces gens allèrent se mettre paisiblement à table dans la pièce du rez-de-chaussée que Kaweski occupait à l'ancien ministère d'état. On mangea bien, on but mieux, on eut du vin à discrétion, de l'eau-de-vie sans marchander; on trinqua à la république universelle et l'on reconnut que décidément on était « la grande nation, seule héritière des géans de 93. » Bergeret sentit quelque émotion s'éveiller dans son âme d'artiste, et il proposa d'aller fumer sur la terrasse pour mieux jouir de « ce spectacle sublime. » Comme l'on passait devant le concierge Remy, qui fut très courageux en toutes ces circonstances et qui regardait ces bandits avec des yeux irrités, Victor Bénot lui dit : « Ça t'embête, n'est-ce pas, mon vieux? Eh bien! le palais des rois brûle : l'oiseau ne reviendra plus au nid. » On s'installa commodément sur la terrasse, entre le pavillon Colbert et le pavillon Richelieu. Bergeret, dont la modestie n'avait rien d'exagéré, se compara sans doute à Néron :

« Venez, Rome à vos yeux va brûler, — Rome entière!
J'ai fait sur cette tour apporter ma litière
Pour contempler la flamme en bravant ses torrens!..

Il eût pu réciter l'ode où Victor Hugo, chantant le passé, prédisait l'avenir; mais il est probable qu'il ne la savait pas, et du reste cela n'aurait que médiocrement intéressé le colonel Bénot. A une heure et un quart du matin, la coupole de la salle des Maréchaux, soulevée par l'explosion des barils de poudre, éclata, lança un tourbillon d'étincelles, projeta au loin des portes, des ferrures, des madriers, et, s'effondrant sur elle-même, s'écroula dans les flammes. Les spectateurs admirèrent, applaudirent, et crièrent : Vive la commune! C'était « le palais des rois » qui venait de sombrer, il est vrai; mais c'était aussi le palais de la convention, la place même où Marat, où

Hébert, où tous les législateurs chers aux révoltés avaient bavé leur venin.

Bergeret ne se sentait pas d'aise, et il voulut que la bonne nouvelle parvînt immédiatement au comité de salut public. Il écrivit ce billet au crayon : « Les derniers vestiges de la royauté viennent de disparaître; je désire qu'il en soit de même de tous les monumens de Paris. » Puis il fit porter cette dépêche à l'Hôtel de Ville par son officier d'ordonnance Thomas, qui, de son premier métier, avait conservé l'habitude de faire ponctuellement les commissions (1). Thomas a raconté lui-même comment il fut reçu à l'Hôtel de Ville : « Les quelques membres du comité qui se trouvaient présens, a-t-il dit, ont accueilli cette nouvelle par des bravos et m'ont invité à boire; seul, Delescluze paraissait soucieux. » Il n'est point douteux que l'incendie des Tuileries n'ait été considéré comme une victoire par les gens de la commune; tous les communards qui ont écrit leur histoire s'en sont félicités. M. Lissagaray lui-même ne peut s'empêcher de tomber, à ce propos, dans un pathos niais. « De formidables détonations, dit-il, partent du palais des rois, dont les murs s'écroulent, les vastes coupoles s'effondrent. Le flot rouge de la Seine réflète les monumens et double l'incendie. Chassées par un souffle de l'est, les flammes irritées se dressent contre Versailles et disent au vainqueur de Paris qu'il n'y retrouvera plus sa place, et que ces monumens monarchiques n'abriteront plus la monarchie. » Erreur profonde, ô lugubres nigauds que vous êtes; si jamais la monarchie revenait en France, ce sont les forfaits que vous avez commis pendant la commune qui la ramèneraient. Et puis à quoi bon brûler les palais sur lesquels, après chaque révolution, l'on écrit : Propriété nationale. Il y a longtemps en France que les châteaux royaux ne sont plus que des auberges de passage : on y entre au son des fanfares; à peine installé, il en faut déguerpir au bruit des sifflets; triste demeure qui découvre la place où tombent les têtes couronnées, toute martelée par les balles populaires, toute noire du pétrole social, hôtellerie périlleuse qui devrait avoir pour enseigne : *Au Juif errant!*

Le général Bergeret avait accompli son œuvre; il estima qu'il était quitte avec la commune et il partit, redevenu bien plus Jean que devant. Victor Bénot et Kaweski, plus vaillans et moins satisfaits d'eux-mêmes, comprirent qu'il leur restait encore quelque mal à faire, et, tout en fumant leur cigare, ils s'en allèrent au Palais-Royal

(1) Le véritable nom de ce personnage, né au Sénégal le 14 octobre 1838, est Victor-Jacques-Hippolyte Thomas. Il était le neveu du général Clément Thomas. La mort violente de son oncle, assassiné par les insurgés du 18 mars, ne l'empêcha pas de servir la commune avec quelque dévoûment.

donner un coup de main au brave colonel Boursier, afin de réduire en cendres cette autre demeure des tyrans. — Les portiers, les hommes de service du nouveau Louvre croyaient être définitivement débarrassés de ces gredins, mais ils se trompaient et allaient bientôt apprendre de quoi est capable un citoyen vraiment dévoué à la commune. L'ancien logis de Philippe-Égalité commença à brûler sérieusement vers trois heures du matin; à quatre heures, le portier du pavillon central de l'ancien ministère d'état, qui s'élève au milieu de la place et fait vis-à-vis au dôme du Palais-Royal, vit arriver trois hommes qu'il reconnut : c'étaient Victor Bénot, Boursier et Kaweski. Ils portaient deux bidons blancs sur lesquels on lisait le mot *fuséens* et un numéro matricule. Bénot demanda les clés de la bibliothèque. Comme le malheureux concierge hésitait, Bénot se précipita sur lui et le frappa. Il remit les clés. — Les trois bandits se précipitèrent dans l'escalier; le portier montait derrière eux en suppliant et en criant : « Ne brûlez pas! ne brûlez pas! » Boursier s'arrêta et mit son revolver en main. Le portier se laissa tomber sur une des marches, stupéfait et atterré. Au moment où il se redressait, une quinzaine de fédérés passèrent devant lui, lestes comme des chats, et courant vers la bibliothèque. Le pauvre homme descendit et resta devant la porte, regardant machinalement le Palais-Royal qui flambait. Il vit un groupe de fédérés du 202e bataillon qui filaient au pas de course s'arrêter devant une des casernes de la rue de Rivoli occupée par les pompiers. Quelques instans après, les pompiers, portant des malles et des paquets sur le dos, s'enfuyaient. Les fédérés leur avaient dit : « Le palais est miné, tout va sauter! »

Boursier, Bénot, Kaweski, les quelques fédérés qui les avaient rejoints étaient dans la bibliothèque et l'incendiaient. C'était l'ancienne bibliothèque du roi (1), la bibliothèque de l'empereur; improprement on l'appelait la bibliothèque du Louvre. Elle remplissait l'énorme travée transversale qui, allant du square Napoléon à la place du Palais-Royal, se terminait d'un côté par le pavillon Richelieu et de l'autre par le pavillon de la bibliothèque. C'est là que les souverains déposaient les cadeaux de « librairie » qu'ils recevaient; il y avait des incunables, des exemplaires uniques, des reliures merveilleuses. Qu'est-ce que ça pouvait faire à Bénot? On eût dit à ces

(1) La bibliothèque de la rue Richelieu était la bibliothèque royale. Pour savoir combien furent irréparables les suites de l'incendie de la bibliothèque du Louvre, lire : *Pertes éprouvées par les bibliothèques publiques de Paris pendant le siège par les Prussiens en 1870 et pendant la domination de la commune révolutionnaire en 1871*; rapport à M. le ministre de l'instruction publique par M. Henri Baudrillart. Paris, 1872.

malfaiteurs que les armoires contenaient des richesses manuscrites sans prix, les 30 volumes du trésor de Noailles, les 61 volumes des papiers de Voyer d'Argenson, les 5 volumes de la Vie des poètes par Colletet, les 700 volumes de la collection Gillet et Saint-Genis, ça ne les eût point arrêtés, car tout cela leur importait peu. — Ils jetèrent leur pétrole sur les rayons, parmi les papiers; ils répandirent le contenu d'un bidon sur le parquet, le firent couler jusqu'au palier de l'escalier, y mirent le feu et s'enfuirent. Avant de quitter son appartement, Bénot noua quelques paquets de linge qu'il ne laissa pas derrière lui.

Les flammes ne tardèrent pas à briser les vitres et apparurent au sommet du pavillon Richelieu. L'aspect du square Napoléon, du Carrousel, de la cour des Tuileries était effroyable. Le château n'était qu'un bûcher enveloppé par les flammes; le feu, glissant par les combles, consumait l'aile qui prend façade sur la rue de Rivoli; de l'autre côté, vers le bord de l'eau, il avait envahi la nouvelle salle des états et menaçait le pavillon de La Trémoille. Au ministère d'état, le dernier étage du pavillon Richelieu, la bibliothèque, brûlait. Çà et là, sur ces places immenses et désertes, quelques pauvres employés se sauvaient en levant les bras vers le ciel. — Au Louvre même, les conservateurs, muets d'horreur, regardant ce spectacle, placés derrière les fenêtres de leur cabinet, se demandaient si toutes nos collections d'art, si tous nos musées n'allaient pas périr.

V. — LA DÉLÉGATION AUX MUSÉES.

Au Louvre proprement dit, à l'ancien Louvre, dans le vaste palais quadrilatéral qui renferme nos musées, le temps avait paru long pendant la période de la commune. Les conservateurs avaient réuni leurs efforts pour empêcher les insurgés d'y pénétrer, de s'y installer, et ils y avaient réussi. La fédération des artistes, présidée par Courbet, avait essayé d'y tenir ses séances, mais elle n'avait pu vaincre de très courageuses, de très nobles résistances, et elle avait été réduite à aller bavarder dans les bureaux de l'ancien ministère des beaux-arts qui, après l'évolution du 2 janvier 1870, avait occupé le local du ministère d'état. La fédération des artistes n'émit pas une seule idée; elle fut d'autant plus impuissante qu'elle se croyait sérieusement un corps politique. M. Gerspach, qui l'a bien connue, en a parlé dans des termes qu'il est bon de citer : « Ceux qui avaient passé leur temps, dit-il, à critiquer l'administration n'ont rien trouvé de mieux à faire que de l'imiter; ils ont discuté des programmes, des règlemens, ont nommé des commissions, des sous-commissions, des délégations. Ils se sont attribué des indemnités : tant par séance,

tant par rapport (1). « Ils estimaient qu'en matière d'art la commune représentait le pouvoir exécutif et que la fédération était le pouvoir législatif. Niaiserie considérable qui ne les faisait même pas sourciller et qui peut se traduire ainsi : les artistes se commandent des œuvres d'art, et la commune les leur paie.

Le général en chef de cette armée de rapins était Gustave Courbet, artisan de talent qui n'avait rien d'un artiste, dont la suffisance était bouffonne, qui croyait à sa mission et qui en somme n'était qu'une grosse bête. Dans les galeries du Louvre il promenait parfois sa forte bedaine et ses larges épaules; il décidait volontiers sur toute chose qu'il ignorait, prononçait de son accent traînard des jugemens sans appel et prenait imperturbablement les Gérard pour des Greuze; lourdement gouailleur du reste, et point méchant. Membre de la commune, et, — ce qui est à son éloge, — faisant partie de la minorité, il était trop sérieusement absorbé par les soucis de l'homme d'état pour continuer à diriger la fédération des artistes et à s'occuper des musées du Louvre. La fédération, ayant fini par destituer les conservateurs réguliers, les avait remplacés par une délégation choisie dans son sein et composée d'Oudinot, architecte; Héreau, peintre; Dalou, sculpteur. Il est impossible d'avoir été plus convenable et d'avoir donné preuve de meilleures intentions que M. Oudinot. Dès la première heure, on fut assuré qu'il n'avait accepté ses fonctions que dans l'intention nettement déterminée de protéger les employés et de sauver les collections. Son autorité fut des plus douces et exercée avec une réserve de bon aloi à laquelle les gens de la commune n'avaient point habitué les opprimés qu'ils avaient la prétention de gouverner.

C'est le 17 mai, à la veille même de la débâcle générale, que le *Journal officiel* publia les nouvelles nominations : Achille Oudinot, administrateur; Jules Héreau et Dalou, administrateurs adjoints. Ce dernier n'a laissé aucun souvenir au Louvre; il paraît avoir été sans consistance et être resté naturellement neutre, ni bon, ni mauvais. Il n'en est pas de même de Jules Héreau, qui voulut se donner de l'importance et ne réussit qu'à faire prendre le change sur son caractère. Dans un rapport rédigé au jour le jour par un des fonctionnaires du Louvre, je vois que Jules Héreau est très sévèrement qualifié. « Cet homme s'agite, se démène, hurle; il me fait l'effet d'une bête fauve. » — Fauve est de trop. C'est probablement un individu comme il en est tant, qui, ayant toujours déblatéré contre la morgue des administrateurs et des employés, exagéra sottement les défauts qu'il reprochait aux autres. Il avait cependant conçu un

(1) Voyez l'*Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, t. II, déposition de M. Gerspach, 255 et seq.

projet qu'il ne put mettre à exécution, mais qui était d'une perversité odieuse. A l'heure de nos premières défaites, lorsque les diamans de la couronne, confiés à M. Chazal, et l'encaisse métallique de la Banque de France étaient transportés à Brest, les conservateurs des musées du Louvre et du musée du Luxembourg expédièrent dans la même ville nos tableaux les plus précieux. Cette opération de transbordement, longue et assez difficile, fut brusquement interrompue par la révolution du 4 septembre. Quelques-uns des objets réservés au transfert étaient seuls partis, les autres restaient au Louvre. Dès lors, aucun de nos chefs-d'œuvre ne quitta les musées, sauf la Vénus de Milo, qui, nuitamment enlevée par ordre de M. Jules Simon, alors ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, fut cachée dans une cave de la préfecture de police où, après la commune, on la retrouva dans un état pitoyable (1). Les tableaux réfugiés à Brest manquaient naturellement dans les salles; Jules Héreau eut la prétention d'ouvrir celles-ci au public et de faire placer sur tout cadre dont la toile avait été enlevée l'inscription : *disparu*. C'était livrer le conservatoire du Louvre, composé des plus honnêtes gens du monde, aux suspicions et aux accusations de la commune, que sa bêtise n'en rendait point avare. Le fonctionnaire en présence duquel cette question se débattait ne put contenir un mouvement d'indignation, et il commençait à parler avec véhémence lorsqu'il fut brusquement interrompu par Oudinot, qui déclara que jamais il ne tolérerait une pareille infamie. Ce mot justifié, tombant de tout son poids sur Jules Héreau, mit fin à la discussion. Fort heureusement, car il y avait au Louvre tels hommes qu'il me serait facile de nommer qui se seraient fait tuer devant les cadres vides plutôt que de tolérer qu'on y attachât une inscription infamante pour eux.

Oudinot n'était point l'homme qui convenait à la commune, car reculer devant une bassesse indiquait des sentimens d'un civisme peu exalté; en outre il était, non pas bienveillant, mais respectueux envers les conservateurs et les avait secrètement prévenus, le vendredi 19 mai, qu'un mandat d'arrêt collectif signé contre eux serait probablement mis à exécution le 22. Aussi le 20, Oudinot était destitué et remplacé, en qualité de directeur, par un certain M. Brives qui, dit-on, avait été représentant du peuple en 1848; en cas d'absence du susdit, c'était Jules Héreau qui était chargé de donner des ordres, — ordres fort incohérens du reste et parfaitement incompréhensibles, qui consistaient à mettre les scel-

(1) Un tuyau de conduite crevé par l'incendie avait répandu un immonde contenu sur la malheureuse statue, qui, ramassée en trois morceaux, baignait dans des sanies indescriptibles.

lés tantôt sur une porte, tantôt sur une autre, quitte à les briser immédiatement pour les replacer tout de suite. — Cela n'avait été que fastidieux, et en réalité n'avait créé aucun danger immédiat pour les collections, ni pour les conservateurs qui, peu intimidés par l'intrusion d'une administration nouvelle, continuaient à venir au Louvre et veillaient sur les trésors dont ils avaient la garde. Ceux-ci avaient été mis autant que possible à l'abri : les objets les plus précieux avaient été murés; dans quelques galeries, la galerie d'Apollon entre autres, on n'avait laissé en place que les vitrines; ce qu'elles contenaient était caché, — disparu, — comme aurait dit Héreau.

Les avanies sérieuses ne commencèrent qu'après l'entrée des troupes dans Paris. Ce fut le bruit du tocsin et de la fusillade qui apprit aux habitans du Louvre que la France revenait dans sa capitale. A ce moment Jules Héreau fait du zèle; il rédige benoîtement un procès-verbal constatant que lui et Dalou n'ont point quitté leur poste, tandis que le citoyen directeur Brives est absent. Les gardes nationaux chargés de garder les portes ont fait exactement comme l'ex-représentant Brives; à trois heures et demie du matin, voyant la déroute du Trocadéro et de l'École militaire passer lestement dans la rue de Rivoli, ils se sont joints à elle et ont filé si vite qu'ils ont oublié leurs fusils, ce qui est peu de chose, mais leurs provisions de bouche, ce qui est grave et dénotait de sérieuses préoccupations. Un brigadier de surveillans profita rapidement de cette bonne occurrence et fit immédiatement fermer les quatre grilles qui donnent accès dans la cour François Ier. La journée fut tranquille, mais la soirée réservait au personnel des musées une surprise à laquelle il ne s'attendait pas. Vers onze heures du soir, on vit arriver le docteur Pillot, délégué au Ier arrondissement, le sabre d'une main, le revolver de l'autre, marchant à la tête d'une escouade d'officiers fédérés parmi lesquels s'épatait la lourde encolure du colonel Victor Bénot. Pillot avait alors soixante-deux ans; son crâne chauve, son apparence décrépite lui donnaient la physionomie d'un octogénaire. Docteur? il le disait, mais il n'en faut rien croire; ce lunatique n'avait pris ses grades qu'à l'université de Laputa. Il semble n'avoir jamais été qu'un assez mince escroc, politiqueur acrimonieux et fort maladroit, car en 1836 il est condamné à six mois de prison pour bris de scellés et port illicite du costume ecclésiastique; en 1841 il est frappé d'une peine analogue pour affiliation à la société secrète des *communautaires* dont le but était le renversement radical du droit de propriété, ce que ces gens-là appellent : la table rase. Il ne put réussir à être représentant du peuple en 1848, et il devint alors médecin homéopathe, sans di-

plôme ni clientèle. Malgré sa participation à la néfaste journée du 31 octobre 1870, il échoua au premier scrutin du 26 mars. Celui du 16 avril fut plus juste et le ramassa pour l'envoyer à l'Hôtel de Ville où il n'apparut jamais que pour être violent. La délégation du Ier arrondissement contentait son ambition, et il lui suffisait d'être malveillant envers ses administrés pour croire qu'il méritait bien de la commune.

Docteur, ancien candidat aux assemblées législatives, homme d'expérience, membre d'un gouvernement à la fois militaire et réparateur, il se croyait la science infuse, car, semblable à ses congénères de l'Hôtel de Ville, il avait en lui-même l'imperturbable foi que donne l'excès de l'ignorance. Aussi venait-il au Louvre bien armé, bien escorté, non pour crever le portrait de Louis XIV, décapiter celui de Charles Ier, ou poignarder celui d'Henri IV, mais pour visiter les caves et y faire une perquisition sérieuse. Que devait-il donc y trouver : des armes, des Versaillais ou du vin? Il devait, — le lecteur l'a déjà deviné, — découvrir l'entrée du souterrain qui mène, — toujours tout droit, — au Champ de Mars. Le rapport que j'ai sous les yeux dit : « Les recherches restèrent naturellement infructueuses. » Elles avaient duré deux heures. C'était pénible de s'en aller les mains vides et d'avoir fait ce que les veneurs appellent buisson creux; Pillot remédia à cet inconvénient en donnant l'ordre d'emmener et de retenir à la mairie du Ier arrondissement quarante-sept gardiens ou gagistes attachés au service des musées. Ils seront des otages, et, si « le Louvre donne signe de monarchisme, » ils seront passés par les armes. Ces malheureux restèrent toute la nuit debout dans une salle, après avoir été brutalement interrogés par un commissaire central nommé Landeck qui voulait les envoyer à la préfecture de police, à Théophile Ferré, c'est-à-dire au supplice, car à cette heure, où la défaite n'était plus douteuse, Ferré pardonnait encore moins que d'habitude. On les réserva pour une autre besogne et, la baïonnette aux reins, le revolver au visage, ils furent contraints de travailler aux barricades que les fédérés élevaient dans la rue et sur le quai du Louvre. Un des conservateurs, indigné de voir ces pauvres gens réduits à cette servitude et forcés sous peine de mort à construire des ouvrages de défense contre ceux-là mêmes qu'ils attendaient avec une si vive impatience, se rendit chez les délégués aux musées, chez Héreau et Dalou. Il dit que l'on n'avait pas le droit d'arrêter d'honnêtes serviteurs qui n'avaient fait que leur devoir et qu'il priait les citoyens délégués de l'accepter, lui, comme otage afin que les gardiens fussent rendus à la liberté. Jules Héreau et Dalou ne savaient que répondre : — Nous ne pouvons rien en tout ceci, monsieur, sinon ne

pas vous dénoncer, et nous ne vous dénoncerons pas. — Vers six heures du soir, les gardiens furent délivrés; ils rentrèrent au Louvre humiliés, harassés de fatigue et mourans de faim, car depuis la veille ils n'avaient point mangé. On apprit alors quelle atroce et burlesque comédie l'on avait jouée avec eux. On leur avait dit qu'ils allaient être fusillés, s'ils ne se hâtaient d'indiquer dans quelle partie secrète des caves se trouvait l'entrée du souterrain, du fameux souterrain qui va au Champ de Mars; pendant ce temps, des fédérés venus au Louvre disaient à l'un des fonctionnaires que, s'il ne livrait la clé du souterrain, les gardiens détenus à la mairie seraient fusillés. Et dire que ces brutes s'étaient installées à l'Hôtel de Ville dans l'intention formelle et préconçue de répandre quelques lumières sur notre civilisation infectée d'obscurantisme!

On avait annoncé aux employés du Louvre que le 112e bataillon allait venir camper dans la cour; on l'attendit avec inquiétude; il ne vint pas, et l'on en fut heureux, car un combat livré aux portes mêmes des musées aurait pu avoir de détestables résultats. Dans ce quartier, du reste, l'heure n'était plus à la défense, elle était tout entière aux incendies; on n'en put douter quand on vit les flammes jaillir du pavillon de Flore et du pavillon Marsan. Lorsque la salle des Maréchaux fit explosion, l'angoisse fut inexprimable : « Le Louvre va-t-il donc sauter, et tant de richesses accumulées et nous aussi? » Là encore on fut admirable, et nul ne déserta son poste. Parmi ceux qui restaient imperturbablement il y avait un homme, un homme considérable, dont le logement était situé rue de l'Université. Son devoir était au Louvre, son cœur était à la maison où sa femme l'attendait. Toute la rue de Lille n'était plus qu'un brasier masquant d'un rideau de feu la zone voisine, et l'on pouvait, l'on devait croire que la rue de l'Université brûlait. Celui dont je parle, qui le matin s'était offert en qualité d'otage pour obtenir la liberté des gardiens, ne bougea pas, semblable à un bon capitaine de vaisseau, ferme et demeurant le dernier sur le navire en perdition. Quelques gens descendirent leurs enfans et leur femme dans les caves, que l'on visita avec soin, car on voulait s'assurer que nulle matière explosible n'y avait été déposée. On fit une ronde générale : dans les sous-sols, dans les combles, dans les ateliers, dans les galeries, dans les salles. Tout le personnel était debout; on avait réuni dans le même lieu les seaux, les pioches, les louchets, en un mot tous les ustensiles de sauvetage que l'on avait pu découvrir. Plus la nuit avançait, plus les flammes paraissaient terribles, plus le péril semblait se rapprocher. Dans le salon carré, on rencontra les délégués, Héreau et Dalou; ils s'approchèrent d'un conservateur et avec quelque embarras parlèrent de mesures à prendre et

de la responsabilité qui leur incombait. Le conservateur répliqua vertement : « Vous êtes les amis de ceux qui font sauter nos monumens et qui brûlent Paris; je vous défends de m'adresser la parole. » — Héreau, qui était devenu aussi humble qu'il avait été arrogant, s'inclina pour répondre : « Monsieur, nous sommes à votre discrétion, vos gardiens sont pour vous, nous sommes donc entre vos mains, faites de nous ce que vous voudrez. » Ces deux niais, qui s'étaient fourvoyés dans une aventure dont le plus simple bon sens aurait dû prévoir la fin, furent enfermés dans les appartemens de la direction et gardés à vue, dans la crainte qu'ils ne jetassent quelque billet ou quelque avis aux fédérés qui passaient dans la rue de Rivoli, — crainte illusoire; ces deux pauvres diables ne songeaient qu'à protéger leur peau et leur liberté, qui furent sauvées (1). Rapidement on s'était compté; on était une cinquantaine, tous dévoués, et l'on se disait, en voyant brûler la bibliothèque du Louvre, en voyant la fumée sortir par les lucarnes des combles de la nouvelle salle des états, que l'on était en nombre et assez résolu pour faire une coupure dans les murailles ou dans les toits, et pour combattre le feu qui s'avançait par la droite et par la gauche. Le vent était faible, par bonheur, et soufflait de l'est, c'est-à-dire dans une direction qui rabattait les flammes vers les Tuileries. La situation n'en était pas moins singulièrement grave et émouvante. Quoi! tout ce que le moyen âge nous a légué, ce que nous avons hérité de la renaissance et des temps modernes, tous ces tableaux, tous ces dessins, ces gravures, ces statues, ces émaux, ces bijoux, ces armures, ces raretés, ces merveilles, quoi ! tout ce que nous avons arraché aux ruines de l'antiquité va-t-il donc périr dans la ruine de Paris, parce qu'il a plu au valet d'écurie Bergeret, au menuisier Boudin, au bouvier Bénot, au marchand de vin Boursier, de brûler des palais, en haine d'un monde qu'ils détestent d'une haine farouche, car leurs vices leur y infligent une place qui ne convient pas à leur vanité!

Le jour se levait; il pouvait être quatre heures du matin lorsque deux femmes et cinq hommes, dont l'un portait un drapeau rouge, entrèrent dans le Louvre en pénétrant par la grande galerie qui confine au pavillon Lesdiguières : c'étaient sans doute des maraudeurs attardés à chercher aubaine dans les anciens appartemens du grand-écuyer et qui, chassés par l'incendie, avaient marché devant eux sans trop savoir où ils allaient. Ils traversèrent les salles, se dandinant d'un air « crâne », descendirent l'escalier Henri II et sortirent par le guichet du pont des Arts; ils empor-

(1) Grâce à l'un des conservateurs, qui les fit sortir du Louvre en sa compagnie lorsque la bataille eut pris fin.

tèrent la clé de la grille en disant : « Nous allons revenir. » Un des conservateurs fut averti. Les quatre grilles de la cour François Ier ont une serrure identique et peuvent, par conséquent, être ouvertes par la même clé. Des ordres furent immédiatement donnés; on eut bien vite découvert des chaînes et des cadenas à l'aide desquels on maintint les grilles closes, de manière à paralyser l'emploi de la clé volée. Défense fut faite d'ouvrir à qui que ce fût. La prescription n'était point inutile, car vers cinq heures un camion chargé s'arrêta devant le guichet de la rue Marengo; le conducteur cria : « Ouvrez, au nom de la loi! » Nul ne répondit. On entendit quelques jurons, mais la place était chaude; les balles sifflaient comme des merles, les obus éclataient sur les pavés, les paquets de mitraille bondissaient en ricochant le long des murs. On répéta encore : « Au nom de la loi, mais ouvrez donc, N. de D.! » — On n'ouvrit pas davantage, et la voiture s'éloigna rapidement en cherchant l'abri des maisons de la rue Marengo.

La fusillade se rapprochait, les volées d'artillerie faisaient trembler les vitres; les fédérés venaient d'abandonner la barricade de la rue du Louvre, mais avant de partir ils avaient eu soin de mettre le feu à quelques maisons de la rue de Rivoli : l'une d'elles, qui contenait un dépôt d'eau dentifrice, c'est-à-dire d'alcool, ne tarda pas à brûler avec une violence extraordinaire. Il était huit heures et demie du matin environ, peut-être neuf heures, lorsque deux capitaines du génie, MM. Delambre et Riondel, entrèrent en courant dans la galerie d'Apollon; un conservateur et quelques employés étaient là. Il y eut un cri de surprise. L'un des officiers expliqua qu'envoyé en mission avec son camarade par le général Douay pour reconnaître si l'on pouvait sauver les Tuileries, si l'on pouvait protéger le Louvre, il tournait depuis plus d'une heure autour du palais, frappant, appelant à toutes les grilles sans parvenir à se faire entendre. Fatigué de crier en vain, il avait cherché et trouvé une échelle qui lui avait enfin permis de pénétrer dans le grand escalier. — Les deux capitaines demandèrent à être conduits sur les toits, afin de constater s'il y avait possibilité d'isoler le Louvre des Tuileries en feu en pratiquant une coupure dans un endroit propice. Le conservateur ordonna à l'un des gardiens d'accompagner les capitaines vers les combles. Le gardien hésita et répondit : — J'ai des enfans! — Le conservateur reprit : — C'est juste, mon ami, — puis se tournant vers les officiers, il dit : — Messieurs, veuillez avoir la complaisance de me suivre. — Il guida les capitaines du génie, parcourut avec eux la longue toiture où l'on était assourdi par le bruit des balles. Le fonctionnaire auquel je fais allusion s'est dévoué sans réserve pendant ces jours de péril; dans un journal

tenu par un témoin oculaire, je lis : « Il était partout, encourageant les uns, ranimant les autres, déployant de tous côtés la plus grande énergie et s'occupant avec un calme admirable des mesures préservatrices qu'il était urgent de prendre. » — Il a été extraordinaire de fermeté dans l'accomplissement de son devoir, d'indulgence pour son personnel, de dignité avec les délégués de la commune, d'héroïsme en face du péril, et je regrette profondément que sa modestie, que je trouve excessive, m'ait interdit de le nommer. Là, sur les toits, en compagnie de MM. Delambre et Riondel, il put contempler l'étendue de ce désastre et comprendre que le Louvre pouvait être attaqué par deux côtés à la fois. Les murailles des bâtimens nouveaux élevés par Hector Lefuel étaient bonnes et résisteraient, mais malgré les combles de fer, le feu glissant le long des solives et des chevrons en bois pouvait envahir la grande galerie des tableaux, et alors tout serait à craindre. — Non, rien n'était plus à craindre, car le marquis de Sigoyer était à l'œuvre depuis une heure, à la tête du 26e bataillon de chasseurs à pied, dont il était le commandant.

VI. — LE MARQUIS BERNARDY DE SIGOYER.

Le 26e bataillon de chasseurs à pied appartenait à la brigade Daguerre de la division Vergé, division momentanément détachée du corps de Vinoy et placée sous les ordres du général Félix Douay, commandant la quatrième armée devant Paris. Dans la journée du 21 mai, aussitôt que nos soldats eurent franchi la porte de Saint-Cloud, le 26e bataillon entra en ligne. Il était commandé par le marquis Bernardy de Sigoyer, homme de guerre d'une haute valeur dont il convient de faire connaître les états de service, ne serait-ce que pour prouver aux détracteurs systématiques de notre organisation sociale que l'on sait y faire bonne place à ceux qui la méritent. Il était de famille militaire, mais on le destina à la robe et on l'envoya faire son droit à Toulouse; il n'y tint pas, le sang des ancêtres lui battait au cœur, et, dès que sa vingtième année eut sonné, il jeta le code aux orties pour s'engager, le 25 juillet 1845, dans un régiment de zouaves. De ce jour, il est toujours où l'on combat : sous-lieutenant en 1851, lieutenant en 1854, il ne quitte l'Afrique que pour aller en Crimée; il est capitaine en Italie; le 15 juillet 1870, il est nommé chef de bataillon au 44e régiment d'infanterie, et, comme l'on sait que l'on peut compter sur lui, il est envoyé à Thionville en qualité de commandant en second. Il y fut admirable d'intrépidité; ses sorties sont restées légendaires. Un coup de feu reçu le 27 septembre dans la

hanche droite ne l'arrêta guère, et il continuait à harceler l'ennemi lorsque, le 22 novembre, un éclat d'obus lui brisa le péroné de la jambe droite. Thionville, malgré sa vaillance, n'était point en état de résister aux forces qui l'accablaient, elle capitula. Le commandant de Sigoyer, blessé, la jambe entourée d'un appareil, fut laissé à l'ambulance installée dans un ancien pensionnat dont le mur de clôture plongeait dans la Moselle. M. de Sigoyer avait près de lui un soldat légèrement blessé qui lui servait d'ordonnance. Celui-ci, d'après les ordres de son commandant, vérifia le mur de clôture et y découvrit une brèche assez large pour donner passage à un homme. On se procura des cordes, et, profitant d'une nuit sombre, on se laissa glisser jusqu'aux bords de la rivière; on découvrit une barque prussienne, on y monta, on coupa les amarres, et, par un froid glacial, on s'en alla au fil de l'eau. M. de Sigoyer souffrait considérablement, car il n'est pas facile de traîner une jambe brisée à travers de pareilles expéditions. Les fugitifs se laissèrent dériver sur la Moselle pendant 8 kilomètres, et eurent la chance vraiment providentielle d'être recueillis par un ancien officier français qui les soigna et leur facilita les moyens de gagner le Luxembourg. Sigoyer traversa rapidement la Belgique et vint se mettre à la disposition de la délégation de Tours, qui l'envoya former à Saint-Omer un nouveau bataillon de chasseurs à pied. Dès que l'état de sa blessure lui permit de monter à cheval, il rejoignit l'armée de Faidherbe et s'y comporta selon son habitude, c'est-à-dire héroïquement. L'armistice le désespéra, il écrivait à un de ses parens : « Vous êtes heureux, vous autres, de pouvoir rire encore; moi, je ne rirai plus jamais, jamais ! » Le 26e bataillon, qu'il commandait depuis le 23 décembre 1870, fut attiré à Versailles, et prit part à tous les combats sous Paris. Bernardy de Sigoyer était un admirable type de soldat : sa forte tête, ses cheveux ras, son ferme regard, ses maxillaires inférieurs légèrement saillans comme ceux de tous les hommes d'énergie, ses larges épaules, sa taille moyenne, mais solide, rappelaient un peu la figure du maréchal Ney. Il devait avoir la décision prompte et l'action redoutable; très bon en outre et très paternel pour ses soldats, il leur donnait toujours l'exemple et leur rappelait souvent que, lui aussi, il avait porté le sac au temps de sa jeunesse. On peut croire qu'un tel homme, blessé en Afrique, blessé en Crimée, blessé en Italie, deux fois blessé à Thionville, toujours sacrifié au devoir et amoureux de la France, avait vu avec horreur la commune étaler ses hontes devant les Allemands victorieux. Lorsque le 21 mai, vers six heures du soir, le général Douay passa devant le 26e bataillon, il remarqua l'animation du commandant de Sigoyer.

Le 22 mai, le 26e bataillon, lancé en avant-garde, enleva le Palais de l'Industrie après avoir nettoyé le pont des Invalides et le cours la Reine de façon à permettre à la division Vergé de se déployer jusqu'au faubourg Saint-Honoré. Les meilleurs tireurs, envoyés sur la toiture du palais, parvinrent à gêner singulièrement le feu d'artillerie que les insurgés, maîtres des terrasses des Tuileries, dirigeaient sur les Champs-Élysées. Dans un rapport spécial adressé le soir même au général Daguerre, le commandant de Sigoyer cite, d'une façon toute particulière, le capitaine Lacombe, qui, « dans la journée du 21 et du 22 mai, a donné les plus grandes preuves de bravoure et d'intelligence de la guerre. » La journée du 23 fut occupée à ébaucher la construction de batteries dans les Champs-Élysées et à tirailler contre les insurgés des Tuileries, de la rue de Rivoli et de la rue Royale. Le 24 mai, à quatre heures du matin, « le bataillon reçoit l'ordre de se porter dans le jardin des Tuileries en suivant la terrasse du bord de l'eau et *de se maintenir dans cette position jusqu'à ce qu'un ordre nouveau lui trace l'itinéraire à suivre.* » Un quart d'heure après, le bataillon était en marche. Le mouvement fut si rapidement mené que de petits postes communards restés en observation près des Tuileries furent enlevés. Le bataillon prit position derrière la barricade qui fermait le quai près du pont de la Concorde, sur la terrasse du pont tournant et sur la terrasse du bord de l'eau. Là il attendit les ordres qu'il devait recevoir.

On était immobilisé en présence des incendies dont on était enveloppé de toutes parts; on était fort impatient et l'on piétinait sur place. Le capitaine Lacombe n'y tint pas, et au risque de sa vie il s'en alla, tout seul, faire une reconnaissance sur les quais. Il constate que le feu des Tuileries s'étend de proche en proche par les combles de l'aile où la nouvelle salle des états est appuyée, que le musée du Louvre est menacé et que, si on veut le sauver, il faut agir résolûment, sans perdre une minute. Le capitaine Lacombe revint faire son rapport verbal au commandant de Sigoyer. Celui-ci était fort perplexe. L'ordre qu'il avait reçu était positif et ne pouvait être interprété que d'une seule façon : rester sur les terrasses jusqu'à ce que d'autres instructions indiquent sur quel point il faut se porter. Soit; mais, pendant que l'on attendrait les ordres, les musées pouvaient brûler. Le marquis de Sigoyer n'hésita pas; il résolut de n'obéir qu'à sa propre initiative et prit immédiatement ses dispositions pour s'emparer du Louvre.

La place n'était pas bonne; du haut d'une barricade placée près du Pont-Neuf, les fédérés balayaient les quais; on passa néanmoins, en rasant les murailles, homme à homme, au pas de course,

lestement derrière Bernardy de Sigoyer, qui ne se ménageait pas. Par le guichet des Lions, on se jeta dans le Carrousel; si çà et là il restait encore quelques insurgés, on les fit promptement décamper à coups de fusil, car il est à remarquer, dans cette longue bataille qui dura sept jours, que, pas une fois, une troupe de fédérés, si nombreuse qu'elle fût, n'a pu tenir qu'à l'abri des barricades, et que toujours elle a pris la fuite dès qu'elle s'est rencontrée réellement face à face avec nos soldats. Le commandant de Sigoyer était devant le Louvre clos et encore intact; il ne s'agissait plus maintenant de combattre des révoltés, il fallait combattre l'incendie, sans armes appropriées, et le vaincre; ce n'était point tâche facile. On fouilla les caves, l'agence des travaux, les chantiers où des ouvriers avaient abandonné leurs outils; tout ce qui put servir, haches, pioches, marteaux, fut saisi avec empressement, et la première compagnie, ayant en tête son capitaine, M. Lacombe, se jeta vaillamment au péril; on s'élança dans les escaliers, on grimpa jusque sur les toits et entre la salle des états et le pavillon La Trémoille, on essaya de pratiquer une coupure. Le cœur ne manquait à personne, mais l'endroit n'était pas tenable; l'intensité de la chaleur, sinon les flammes, repoussait les travailleurs. On peut se rendre compte de la fournaise contre laquelle on avait à lutter par ce fait que les énormes combles en fer de la nouvelle salle des états ont été tordus et qu'il n'est point resté vestige du chevronnage et du solivage qui étaient en chêne. Le sergent Alazet dirigeait la première escouade, il fut forcé de reculer jusqu'en avant du pavillon Lesdiguières; si celui-ci avait pris feu, le musée des tableaux, envahi par la grande galerie, eût flambé comme paille. Pendant que la première compagnie s'efforçait d'isoler le Louvre, les cinq autres compagnies du bataillon, gardées par leurs vedettes, avaient déposé leurs fusils, et sous la direction de leurs officiers faisaient la chaîne depuis les prises d'eau jusque sur les toits, à l'aide de seaux, de cruches, de bouteilles même, de tout récipient que l'on avait pu se procurer. Le feu semblait reculer; encore une heure peut-être, et l'on en serait maître. Le commandant de Sigoyer encourageait ses hommes, mettait la main à la besogne et disait : — Allons, mes enfans, nous sauvons le plus riche trésor d'art qui existe au monde! — Il commençait à être satisfait de son œuvre et croyait bien avoir victoire gagnée, lorsqu'un officier d'état-major vint lui apporter l'ordre de rejoindre immédiatement la division. Il fut atterré; obéir? le Louvre peut être perdu. Pour la seconde fois depuis le matin, lui, le soldat soumis qui avait toujours donné le grand exemple de l'obéissance passive, il se résolut à demander un sursis et le droit d'achever le glorieux sauvetage qu'il avait entrepris.

Les travaux ne furent donc point interrompus, et ils marchèrent si rapidement, si au gré de tous les souhaits, que le marquis de Sigoyer put détacher trente hommes de son bataillon pour les envoyer au pavillon Richelieu, où la bibliothèque embrasée était, de ce côté-là aussi, une menace pour le Louvre. Fort heureusement les capitaines du génie MM. Delambre et Riondel y étaient.

Ils avaient rassemblé dans la rue de Rivoli une compagnie du 91e de ligne et avaient pénétré dans la caserne de l'ancienne gendarmerie de la garde. En passant par les lucarnes, on avait pu arriver au mur qui sépare ce bâtiment de la bibliothèque; il était temps, les portes braisaient déjà, la caserne allait prendre feu et elle est, par le pavillon Colbert, contiguë au Louvre même. On trouvait bien partout des conduites d'eau, mais les robinets à écrou étaient fermés, et nul n'en avait la clé qui, selon un déplorable usage, était déposée chez le fontainier. Le capitaine Delambre courait partout en demandant les clés. Un serrurier, brigadier de la chambre de veille des Tuileries, M. Julien Grandubois, se dévoua; il traversa les rues que sillonnaient les balles, arriva sain et sauf rue de Lévêque où demeurait le fontainier, qui accourut. On avait de l'eau dès lors en abondance et on organisa un service de secours. On requérait du monde pour faire la chaîne. A cet appel on ne répondit pas avec un bien vif empressement, si j'en crois M. Gerspach, qui y était, et qui a dit : « Presque personne n'est venu; il est vrai que des obus tombaient toujours, mais enfin on pouvait passer; nous aurions dû être plus d'un millier, nous n'avons été qu'un nombre insignifiant. » Ce nombre insignifiant a dû se multiplier par sa propre énergie, car il a réussi à rompre l'action du feu et à protéger les musées du Louvre.

A midi, le colonel des sapeurs-pompiers de Paris, M. Villerme, arrivait au pas de course. Installé dans la caserne de Passy depuis la veille, il avait reçu à dix heures du matin ordre du maréchal de Mac-Mahon de se transporter aux Tuileries avec tout son personnel et son matériel pour combattre l'incendie allumé par la commune. Le sauvetage prit alors une direction homogène et méthodique; le feu fut vaincu dans les règles. Des pompes, dressées contre la galerie Rivoli, empêchèrent les flammes d'envahir le pavillon de Rohan; d'autres furent mises en batterie à la hauteur de la salle des états où travaillaient toujours les chasseurs du commandant de Sigoyer: pendant ce temps, le lieutenant-colonel de Dionne renforçait les secours portés au pavillon Richelieu et envoyait une forte escouade au Palais-Royal. A deux heures, le feu qui s'avançait vers le Louvre était maîtrisé, à cinq heures il était sans péril. Est-ce à dire pour cela que nos musées aient été à l'abri de tout danger aus-

sitôt que le commandant de Sigoyer au pavillon Lesdiguières et le capitaine Delambre au pavillon Richelieu eurent énergiquement attaqué l'incendie? Loin de là, les libérateurs mêmes ont failli en entraîner la perte. Dès que les soldats de l'armée française eurent pénétré dans le Louvre, ils en firent une forteresse d'où, solidement établis, ils combattaient la révolte. Une compagnie de chasseurs à pied s'était précipitée dans la galerie d'Apollon. Malgré les supplications des conservateurs, elle avait ouvert les fenêtres et tiraillait sur la barricade élevée près du Pont-Neuf. Les insurgés, qui ne se souciaient que très faiblement des objets d'art, ne se faisaient faute de riposter. Les balles cassaient les vitrines, heureusement vides, trouaient les tapisseries, écaillaient les moulures. Cela était grave et pouvait avoir de dures conséquences, car les insurgés du Pont-Neuf semblaient décidés à ne point quitter la partie. S'ils avaient eu du canon, plus d'une collection aurait singulièrement souffert. Les conservateurs consternés se désolaient et se demandaient avec angoisse si ce jour de salut allait causer la ruine du Louvre, lorsqu'ils virent les insurgés de la barricade détaler comme des loups tirés. Des bérets bleus s'étaient montrés en haut de l'hôtel de la Monnaie : c'étaient les fusiliers marins de la division Bruat qui, tournant la position et la dominant, chassaient du même coup les fédérés du Pont-Neuf et délivraient les musées du Louvre. Tout péril était donc conjuré? Non, pas encore, car on avait eu la malencontreuse idée de hisser le drapeau français au-dessus du pavillon Lemercier, dans la cour François Ier. Le commandant de la batterie du Père-Lachaise ne tarda pas à s'en apercevoir, car il était muni d'un bon télescope, et les obus communards s'empressèrent de démontrer que le Louvre s'était pavoisé trop tôt. Heureusement le général Vergé arriva avec son état-major prendre position dans le palais que sa division occupait en partie. Il se rendit de très bonne grâce aux observations qu'on lui adressa ; le drapeau tricolore fut amené et les projectiles devinrent rares. Cette fois, c'était la dernière alerte; mais toute la façade de la galerie d'Apollon dut subir un ravalement complet.

La commune a-t-elle eu l'intention de détruire le Louvre? On l'a dit, on l'a répété avec insistance; pour ma part, je ne le crois pas. Une seule raison suffit à ma conviction; si la commune avait voulu brûler le Louvre, elle l'eût brûlé. Les conservateurs, les employés, les surveillans s'y seraient opposés et eussent lutté avec désespoir, on peut l'affirmer sans hésitation ; mais une cinquantaine d'hommes, si dévoués, si agiles qu'ils soient, ne réussiront jamais à préserver de l'incendie un palais aussi vaste, rempli de matières combustibles, ouvert par quatre façades sur des espaces libres facilement

abordables, et que rien ne défend. Il suffisait d'un bidon de pétrole et d'une allumette pour qu'il n'y eût plus là qu'un monceau de cendres. Une découverte faite par les sauveteurs du pavillon Lesdiguières a donné lieu de croire que la commune avait sérieusement préparé l'incendie du Louvre. L'interprétation a été erronée. Dans le pavillon de Flore, dans la salle des états, dans les appartemens réservés, sous l'empire, aux logemens du grand-écuyer et du grand veneur, on arracha des fils de laiton couverts de gutta-percha symétriquement disposés le long des murs. Quelques-uns de ces fils sont conservés, encore à l'heure qu'il est, à titre de curiosité, par les personnes qui les ont enlevés; on s'est imaginé qu'ils avaient pour but d'agir de loin sur des fourneaux de mines préparés d'avance et destinés à faire sauter le Louvre. L'explication est bien plus simple et surtout bien moins dramatique. En 1869, Napoléon III fit établir une communication électrique entre son cabinet et l'appartement du général Fleury; les fils de laiton qui mettaient en relation le souverain et le grand-écuyer ont été pris pour des conducteurs d'incendie, et ont motivé une légende qui n'a aucune raison d'être.

Deux faits cependant, que je dois rapporter, semblent contradictoires à l'opinion que j'ai émise. Bergeret n'a point été arrêté après la chute de la commune; successivement réfugié chez deux personnes qui lui donnèrent asile, il put gagner la Belgique, en accompagnant un député qui le fit passer pour son secrétaire. Il a publié, dans le *New York Herald*, une note justificative de sa conduite, note dans laquelle il affirme que son goût pour les beaux-arts l'a empêché d'incendier le Louvre, quoiqu'il en eût reçu l'ordre du comité de salut public. — L'autre fait est plus sérieux. Lorsque le 24 mai les conservateurs des musées entrèrent dans la chalcographie située au rez-de-chaussée de la cour François Ier, près du guichet Marengo, ils trouvèrent les salles dans un état de désordre extraordinaire et méthodiquement produit. Quelques fédérés avaient pénétré, on ne sait comment, dans l'appartement du général Le Pic; ils en avaient brisé la porte condamnée qui pouvait donner accès au musée des gravures et s'étaient momentanément emparés de celui-ci. Une planche d'argent, portant le numéro d'ordre 1914, gravée par Simon de Rasse et représentant le portrait de Jacques d'Angleterre, a été volée; les tiroirs du bureau du conservateur ont été forcés. Ceci n'est qu'un vol et n'a pas d'importance; mais voici qui est plus grave: dans les salles garnies de casiers et de larges tables, toutes les gravures avaient été répandues sur le parquet, par-dessus les tiroirs renversés. Çà et là on avait jeté des pains de cire vierge qui servent à l'impression en taille douce et dont un atelier voisin était amplement

fourni; en outre, sur l'une des tables on avait disposé deux torches en papier formées avec la proclamation par laquelle Delescluze apprenait, le 11 mai, aux citoyens de Paris qu'il venait d'être nommé délégué civil à la guerre. Du reste pas un flacon d'essence, pas un bidon de pétrole, pas une cartouche, mais dans un endroit voisin une tourie de vitriol. Tout cela ressemble terriblement à des préparatifs d'incendie : les incendiaires s'y sont-ils pris trop tard, et ont-ils été dérangés par l'arrivée des troupes, ont-ils quitté le Louvre et n'ont-ils pu y rentrer après que les grilles ont été enchaînées, ont-ils renoncé spontanément à leur projet? Nous ne savons que répondre, sinon que le Louvre n'a pas été brûlé; mais il aurait pu l'être, si le feu longeant les galeries du bord de l'eau et atteignant déjà le pavillon de La Trémoille n'avait été coupé, grâce à la reconnaissance hardie du capitaine Lacombe et à l'énergique initiative du commandant de Sigoyer.

Cet homme vaillant auquel nous devons sans doute le salut de nos musées n'était point destiné à survivre à sa grande action; la mort qui frappe en aveugle ne sut pas l'épargner, et il tomba avant d'avoir vu l'anéantissement de l'exécrable révolte qu'il combattait. Le 24 mai, vers deux heures de l'après-midi, lorsque l'arrivée des pompiers et des soldats de ligne eut rendu à peu près inutile la coopération de ses hommes, il rassembla son bataillon et, par ordre supérieur, alla occuper la place du Châtelet, où il força, avec son entrain habituel, plusieurs barricades placées aux environs de l'Hôtel de Ville. A la lueur des incendies, il écrivit au crayon le billet suivant, qu'il ne put faire parvenir à sa femme et qui fut retrouvé sur son cadavre : « J'ai enlevé ce matin avec mon bataillon le quai du Pont-Royal et pris possession du Louvre. J'ai eu le bonheur de sauver les richesses artistiques de la France. » — Le 25 mai, après une nuit de repos bien gagnée, le 26e bataillon reprit sa marche en avant vers le grenier d'abondance. Tout à coup il reçut ordre, à six heures du soir, de changer d'itinéraire. A ce moment sans doute la division Vergé venait de quitter le corps du général Douay et de rentrer sous le commandement du général Vinoy. Après avoir escaladé, sous le feu des insurgés, quelques barricades dans la rue des Francs-Bourgeois, le 26e bataillon reçoit du général Daguerre l'ordre de s'emparer de la place Royale, occupée en force par les fédérés. La première et la seconde compagnie, sous le commandement du capitaine Lacombe, enlèvent, dans un très brillant combat, la place Royale et toutes les rues qui y débouchent. Un poste avancé est immédiatement établi dans une maison du boulevard Beaumarchais qui a vue sur la rue Amelot et le boulevard Richard-Lenoir. Le général Daguerre félicite les officiers et les chasseurs

de leur conduite, puis il fait camper sa brigade sous les arcades et sous les arbres de la place Royale.

Le vendredi 26 mai, vers deux heures du matin, le général Daguerre fit appeler le commandant de Sigoyer, que l'on chercha vainement et que l'on ne put découvrir. On s'inquiéta, on fouilla les maisons voisines, on interrogea les soldats et les sentinelles. A minuit, on avait vu le marquis de Sigoyer se diriger seul vers la place de la Bastille, depuis lors il n'avait point reparu. Le capitaine Lacombe dut prendre alors le commandement du bataillon. A cinq heures, la brigade attaqua la place de la Bastille; à huit heures, elle en était maîtresse et se reforma près de la colonne de Juillet pendant que le 26e bataillon et le 37e régiment d'infanterie de marche arrachaient aux insurgés les barricades qui fermaient l'entrée du boulevard Richard-Lenoir, de la rue de la Roquette et du faubourg Saint-Antoine. A neuf heures, le corps du commandant de Sigoyer fut retrouvé, près d'une maison incendiée, entre le boulevard Beaumarchais et la rue Jean-Beausire. Ce fut un cri de douleur dans le bataillon, et du désespoir même de ces hommes qui adoraient leur commandant naquit une légende romanesque qu'il faut détruire, car elle est contraire à la vérité. On a dit que le marquis de Sigoyer, saisi vivant par les insurgés, avait dû subir un jugement dérisoire; qu'on lui avait coupé les mains « qui avaient tiré sur le peuple, » puis qu'on l'avait attaché à la grille de la colonne de Juillet, qu'on l'avait enduit de pétrole et qu'on l'avait brûlé. Ces cruautés horribles ne furent point commises, et les soldats de la commune n'ont point à se les reprocher (1). Le commandant de Sigoyer a été assommé d'un coup de crosse de fusil; son cadavre est resté là même où il a été frappé; les débris enflammés d'une maison voisine l'ont couvert, lui ont carbonisé les mains, la partie droite du corps et l'ont mutilé de telle sorte que l'on a pu, jusqu'à un certain point, croire qu'un supplice atroce avait été infligé à ce malheureux. Il m'a été possible, après une minutieuse enquête, de reconstituer les faits en réunissant des indices qui sont presque des preuves. Voici, je crois, ce qui s'est passé.

Vers le milieu de la nuit du 25 au 26 mai, le marquis de Sigoyer, présumant qu'il aurait à conduire la tête d'attaque contre les forces insurrectionnelles solidement établies sur la place de la Bastille,

(1) Après chaque insurrection, des fables pareilles se répandent et s'accréditent dans le public. En juin 1848, on disait sérieusement que les mobiles prisonniers étaient sciés entre deux planches. Ces exagérations sont regrettables, mais il faut reconnaître qu'elles prennent naissance dans les cruautés réellement commises : en 1848, l'assassinat du général Bréa et de son aide de camp, le capitaine Mangin; en 1871, le massacre des otages et les incendies.

partit seul en reconnaissance, sans prévenir personne, afin d'aller examiner, s'il se pouvait, l'importance des obstacles contre lesquels il aurait à lutter ; il a dû suivre la rue des Tournelles, le passage Jean-Beausire, la rue Jean-Beausire, et aller ainsi, presque à tâtons, au milieu de l'obscurité, jusqu'à l'angle de la rue et du boulevard. Au moment où, accoté contre la dernière maison à gauche, il avançait la tête pour découvrir la place de la Bastille, un fédéré, placé en vedette, dans l'ombre de quelque porte cochère, l'aperçut et, évitant de tirer pour ne point donner l'éveil aux troupes campées sur la place Royale, le frappa à la nuque d'un coup de crosse lancé à toute volée. Le choc a brisé la base du crâne, le chien du fusil à perforé les os, le contre-coup à déchiré l'artère basilaire. La mort a été foudroyante; le bon soldat n'a point souffert. Après avoir été tué, il fut dévalisé. On lui enleva ses bottes, son sabre, son ceinturon, un revolver à garniture d'argent qui était un premier prix de tir obtenu dans un concours, son porte-monnaie et une sacoche en cuir contenant 3,800 francs. C'est ainsi du reste que la commune a fait la guerre; tout soldat tué et tombé entre ses mains a été immédiatement dépouillé. Un acte législatif publiquement délibéré a rendu justice à la mémoire du marquis Bernardy de Sigoyer; l'assemblée a voté, sans contestation ni réserve, une rente perpétuelle pour sa veuve, à titre de récompense nationale; l'exposé des motifs dit (1) : « Si parmi les trésors de l'art ancien et de l'art moderne amoncelés dans le Louvre, quelques-uns avaient été déplacés, le plus grand nombre restait encore et allait disparaître dans un épouvantable sinistre, lorsqu'est intervenu avec autant de courage que d'à-propos le 26e bataillon des chasseurs à pied; eh bien! le brave commandant qui l'a conduit, celui que ses compagnons d'armes sont unanimes à proclamer le plus méritant de tous, il est mort, et c'est vis-à-vis de sa famille désolée que la France peut et doit s'acquitter du service immense rendu à la civilisation par la conservation du musée du Louvre. » L'histoire, en ceci, sera d'accord avec la puissance législative; car, si sa mission est de flétrir les envieux qui ont tout fait pour détruire notre ordre social, son devoir est d'honorer les héros qui n'ont rien épargné et qui ont donné leur vie pour le sauver.

MAXIME DU CAMP.

(1) Voir le *Journal officiel* du 22 août 1871.

LES

INSTITUTIONS MILITAIRES ET LES ARMÉES

III [1].

L'ÉDUCATION ET LA DISCIPLINE.

I. — L'ÉDUCATION DE L'ARMÉE.

Pour bien saisir le but et comprendre l'importance du sujet que je vais traiter, il faut avoir une idée générale de ce qu'a été dans l'armée française, depuis la fin du siècle dernier jusqu'au temps présent, en vertu d'une tradition et de règles demeurées invariables, l'éducation du soldat.

Les jeunes gens désignés par le sort qui, n'ayant pu payer le prix du remplacement ou de l'exonération, étaient appelés sous le drapeau passaient sans transition, la plupart de la vie des champs, quelques-uns des travaux de l'atelier, à l'existence du régiment, pleine de contrastes avec celle qu'ils venaient de quitter. Inquiets de leur nouvelle destinée, craintifs, malléables pour ainsi dire, ils étaient prêts à toutes les soumissions et pour toutes les leçons. Quelles leçons recevaient-ils? Je vais le dire très succinctement en prenant l'exemple le plus simple, qui est celui de l'infanterie. « On leur distribuait l'habillement, le linge et la chaussure, les divers objets d'équipement, etc. On leur apprenait l'usage quotidien, la disposition méthodique, sur la planche (2) et dans le havre-sac, de ce matériel du

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier et du 1er février.

(2) Les divers effets du soldat d'infanterie sont disposés méthodiquement sur une planche au-dessus de son lit, quand ils ne le sont pas dans le havre-sac en route ou

soldat avec les soins de propreté et d'entretien qui le conservent. Puis on leur enseignait le mécanisme des divers genres de marche cadencée et de tous les exercices élémentaires qui se font sans armes. Enfin on les armait, et, le maniement des armes appris, ils recommençaient avec elles ces exercices. Entre temps, indépendamment de ces travaux sur le terrain, ils recevaient, à l'aide d'un enseignement qu'on appelle « la théorie dans les chambres, » la leçon des devoirs de respect *bornée aux formes extérieures des divers genres d'honneurs à rendre aux chefs militaires;* la leçon du montage, du démontage des armes et de tous les procédés de mise en état qu'elles exigent; la leçon des devoirs techniques qui incombent au soldat dans l'exécution des divers services, etc. De l'instruction individuelle, on passait à l'instruction collective et on arrivait enfin à *l'école de peloton*, qui est le résumé de tous ces efforts successifs que complétaient les excercices de tir, de gymnastique, etc., et, pour les jeunes soldats qui n'y étaient pas absolument réfractaires, des leçons de lecture, d'écriture, etc., à l'école régimentaire. Enfin, à un moment donné, l'officier supérieur chargé de la direction de l'instruction des recrues annonçait au chef de corps qu'elle était terminée et que, — formule sacramentelle, — les jeunes soldats étaient en état *de passer au bataillon.* Ils y passaient en effet, et c'était comme un brevet de capacité militaire technique qui leur était délivré. A dater de ce jour, ils étaient réputés soldats, à l'expérience près, expérience que des années d'évolutions monotones dans le cercle invariable des pratiques militaires de la caserne et du champ de manœuvres devaient achever. »

Dans ce mode *d'instruction* professionnelle, que nos malheurs ne nous ont appris à modifier qu'au profit d'une assiduité plus effective, de travaux mieux suivis et d'une plus rigoureuse observation des règles, où est la part *de l'éducation?* Quels professeurs sont chargés, dès le lendemain de l'arrivée au corps de ces jeunes soldats, de leur montrer qu'ils ne sont pas « les victimes du sort, » comme ils le croient tous, mais les serviteurs et les défenseurs désignés par la loi d'une collection d'intérêts supérieurs et sacrés qui sont la patrie, dont tous ne savent même pas le nom? A quel moment de leur long, trop long séjour sous le drapeau leur a-t-on appris l'esprit de sacrifice, le dévoûment gratuit, l'objet et les mérites de la discipline, les devoirs et les efforts de la paix, les devoirs et les épreuves de la guerre, enfin la substance de ce livre de principes que j'ai appelé « le catéchisme militaire? » Qui a pensé à faire pénétrer dans ces jeunes esprits, ouverts, *pour un temps qui ne*

pour un service commandé. Son pain est sur la planche à côté des effets. C'est de là que vient l'adage populaire : « avoir du pain sur la planche. »

doit pas durer, à toutes les bonnes impressions, les préceptes qui dirigent, les sentimens qui élèvent et qui fortifient? Tout leur acquis à cet égard leur vient de témoignages multipliés de satisfaction qui, sous la forme d'ordres du jour complimenteurs, répétés et commentés par la presse, leur sont lus après les grandes revues, après les petites guerres, après certaines solennités officielles, après toutes les circonstances faisant événement où les troupes rassemblées ont eu un rôle. On les félicite, on les loue, on leur dit qu'elles sont l'espoir et l'honneur du pays, mais on ne leur a jamais dit ce qu'il faut faire et comment il faut faire pour mériter et pour réaliser cette grande destinée; et enfin il arrive que dans l'armée beaucoup de naïfs et tous les vaniteux se laissent persuader qu'ils sont à la hauteur de leur mission par une sorte de grâce d'état qui les dispense du travail, de l'effort, et des sacrifices qu'ils exigent.

Je montre, par un exemple, que nous n'avons pas encore réformé, sous ce rapport, les entraînemens auxquels nous avons dû une part, la plus grande, je pense, de nos malheurs : quand les réservistes, en exécution de la loi, quittant momentanément (pour un mois) leurs familles et leurs travaux, se sont acheminés vers leurs corps respectifs, tous les organes de la publicité ont applaudi à leur dévoûment et à leur entrain. Pendant les manœuvres d'automne, auxquelles la plupart ont été associés, leur excellent esprit et leurs aptitudes ont été loués. Enfin, comme ils rentraient dans leurs foyers, l'autorité militaire, dans des ordres du jour brillans et développés, leur a dit, comme l'empereur Napoléon à ses soldats après la campagne d'Austerlitz : « Réservistes, je suis content de vous! »

Assurément il était utile, il était nécessaire d'encourager le zèle de ces braves gens qui, généralement, ne le marchandaient pas, et de faire participer le pays à cet encouragement. C'est avec raison et dans un juste sentiment de la situation que le ministre de la guerre, par un ordre rendu public, recommandait aux chefs militaires d'accueillir et de traiter avec bienveillance ces soldats du moment. Ç'aurait été avec raison que dans chaque régiment les réservistes signalés pour leur bon vouloir eussent été récompensés par ces modestes distinctions nominatives dont l'effet est d'autant plus sûr que, ne dépassant pas le cercle de la publicité régimentaire, elles appartiennent expressément au corps et l'honorent à ses propres yeux; avec raison encore que le ministre, l'expérience achevée et jugée dans ses résultats, les eût fait connaître au pays dans un rapport grave et sincère, en l'associant aux observations favorables et défavorables, c'est-à-dire aux espérances comme aux déceptions qu'elle aurait fait naître.

Mais multiplier les témoignages de satisfaction, les exagérer dans

leur expression, les généraliser en les attribuant indistinctement à tous les intéressés, bons, moins bons ou mauvais; conclure avec une grande partie de la presse française, comme elle le fit en cette occasion, à la solidité des promesses qu'offre à la nation la nouvelle organisation de l'armée, c'est dépasser la vérité et le but, c'est « retomber dans le vieux sillon » et préparer à la France comme à l'armée de pénibles déceptions en surexcitant l'orgueil public. Ces réflexions, les étrangers les ont faites, et au sujet du concert exagéré de congratulations auquel l'appel des réservistes a donné lieu chez nous, la presse anglaise, dans des intentions évidemment bienveillantes et sous une forme très discrète, nous a rappelé que nos illusions présomptueuses ont toujours été punies par des revers.

Si le dévoûment des réservistes nous a paru si méritoire, quel tribut de louanges ne devons-nous pas offrir aux territoriaux, qui entrent à leur tour en scène pour la première fois, à ces soldats conditionnels que les liens de la famille, des affaires et les habitudes chères à la maturité de leur âge, attachent si étroitement à leurs foyers? J'affirme, croyant bien connaître cette classe d'anciens serviteurs du pays, que leur zèle, peut-être un peu « grognard, » ne sera pas moins vif, pas moins sincère, et cependant leur sacrifice, quoique plus court (1), est bien plus grand!

Dans l'armée, encore plus que dans la société civile, le régime des applaudissemens érigés en système atteint la virilité des caractères. Il provoque les ambitions et les prétentions. Il a fait vivre plus de soixante ans parmi nous la légende de la victoire certaine, substituée au sentiment des patiens efforts de réflexion, de comparaison, de préparation, de travail assidu, qu'il faut faire pour la mériter et pour l'obtenir. C'est une mauvaise et dangereuse éducation pour l'esprit public et pour les troupes. Renonçons pour toujours à des entraînemens qui coûtent si cher. Nous y gagnerons en simplicité, en vérité, en dignité d'attitude. Nous inspirerons plus de confiance à nos amis, plus de respect à nos ennemis, quand nous aurons abandonné notre vieille habitude d'admirer et de présenter au monde comme des héros les hommes qui font leur devoir.

Ainsi l'éducation de l'armée est tout à la fois insuffisante et faussée. Les programmes en sont à faire, les procédés à établir, et j'expose à ce sujet des vues générales qui seront, j'espère, accueillies, au moins discutées, par les officiers qui ont longtemps vécu au milieu des troupes en étudiant les moyens pratiques d'agir sur leur esprit et de le diriger. Il faut d'abord considérer que les soldats du service obligatoire diffèrent par leur origine, par leurs dispositions,

(1) Les réservistes ont été réunis et soumis aux exercices militaires pendant vingt-huit jours, les territoriaux pendant treize jours.

et, pour tout dire, par leur qualité, des soldats du service remplacé. Si en outre, dès l'école primaire ou le collège, les principes et les devoirs des armes sont entrés, — comme je l'ai expressément demandé (1), — dans l'enseignement qu'ils ont reçu, ils arriveront sous les drapeaux dans des conditions de préparation morale et professionnelle bien supérieures à celles qu'ils y apportaient autrefois. Comment, dans le régiment, cet enseignement pourra-t-il être continué et complété? C'est ce que je vais expliquer :

Les armées se composent, en principal, de grandes fractions organisées, qui sont le corps d'armée, la division, la brigade, et de petites, qui sont le régiment, le bataillon, *la compagnie*, *l'escadron* ou *la batterie*, ces trois dernières représentant des unités spéciales numériquement limitées. Les individualités qui forment leur personnel sont destinées, dans la paix, à vivre, à apprendre et à travailler, dans la guerre à marcher et à combattre ensemble. Leurs relations sont de tous les jours et de tous les instans; leurs besoins, leurs intérêts sont les mêmes, communauté d'où naît *la camaraderie de la chambrée*. A la guerre, surtout au combat, ces hommes sont généralement les seuls qui soient assez étroitement rapprochés les uns des autres pour que l'assistance mutuelle, d'où naît la *confraternité du champ de bataille*, soit effective. Aussi chacun de ces groupes est-il plus qu'une unité militaire, il est comme une famille militaire, et la preuve que tous ses membres, bons et mauvais, subissent cette invincible influence, c'est que tous, quand il s'agit de la compagnie, de l'escadron ou de la batterie, disent « chez nous, » comme les bourgeois disent « à la maison. »

C'est là, il faut le reconnaître, une grande force à utiliser, une force d'autant plus précieuse qu'elle est unique et n'a pas son analogue dans toutes les autres parties constitutives d'une armée, bien que le régiment puisse en revendiquer une part, mais d'un caractère plus général et moins intime. C'est ce groupe commandé par un capitaine qui est le point de départ de l'instruction technique et de l'administration comptable (troupes) de l'armée entière. Nous n'avons pas pensé en France à utiliser autrement sa puissance presque illimitée d'initiation, si propre à en faire le centre créateur d'une forte éducation militaire. Il faut y penser à présent. Il faut que les soldats du service obligatoire, qui sont la nation armée, *trouvent dans la compagnie* (*ou l'escadron ou la batterie*) *la continuation de l'école primaire et du collège pour l'enseignement, devenu spécial et pratique, des principes et des devoirs de leur état* (2). A qui appartiendra l'obligation avec la responsabilité de ce

(1) Voyez la *Revue* du 1er février.

(2) Il ne faut pas perdre de vue que servir aujourd'hui dans l'armée, c'est remplir

haut professorat? Au capitaine-commandant assisté des officiers et sous-officiers, dont la hiérarchie fait ses moniteurs auxiliaires.

Ici, je signale en passant l'une des plus graves et regrettables erreurs de l'esprit public et de l'armée elle-même. Le grade et la mission du capitaine sont généralement considérés comme inférieurs. On leur accorde tout au plus l'importance relative, et quand un sous-officier proposé pour l'avancement ou un sous-lieutenant paraît voué à la médiocrité en raison de l'insuffisance de son savoir et de son éducation, on définit officiellement son avenir en écrivant qu'*il deviendra capitaine et n'ira pas plus loin.* Il le devient en effet presque immanquablement en vertu de la législation qui est fausse, et il va, hélas! bien plus loin quelquefois, en vertu d'habitudes en matière d'avancement profondément entrées dans nos mœurs militaires, qui font du commandement affaire de chance encore plus que de mérite. Enfin il semble que le grade de capitaine soit dans la hiérarchie des armes ce qu'est dans la progression des sciences mathématiques un certain ordre de propositions auxquelles on donne le nom générique de « pont aux ânes. » Le grade en effet n'est pas très élevé, mais l'emploi! Il n'en est pas qui exige plus d'aptitudes diverses, comme la capacité professionnelle et le tact, la bienveillance et la fermeté, la droiture et l'esprit de justice, l'assiduité et l'esprit d'ordre, enfin les facultés naturelles et les qualités acquises qui sont nécessaires à un officier dont le rôle, — spécial entre tous ceux de l'échelle hiérarchique, — est celui de *directeur*, d'*éducateur* et de *tuteur*. Au combat, dans l'ordre dispersé qui est la loi de la guerre moderne, ce rôle est aujourd'hui d'importance supérieure, car de tous les officiers d'une armée, les capitaines, particulièrement ceux de l'infanterie, — avec leurs officiers et sous-officiers, — *sont les seuls qui aient sur les groupes de soldats engagés une action immédiatement directrice, effective et personnelle.* N'est-il pas évident que le mandat des capitaines ainsi compris et pratiqué devient *une école de commandement* bien plus effective et plus féconde pour eux en enseignemens et en expériences de toute sorte, que les écoles de théorie (dont je reconnais d'ailleurs l'utilité) qu'on pourra instituer? C'est là que se montreront les caractères et les aptitudes qui font les ambitions légitimes et leur préparent l'avenir.

Plus tard, quand j'examinerai la loi sur l'avancement, je dirai comment il aurait fallu la faire, en la combinant avec une plus

un mandat public *et non plus faire un métier*, quoique des années doivent encore s'écouler, je le crains, avant que nos officiers, parlant de ce mandat, cessent de dire ou d'écrire, en vertu d'une tradition bien plus que séculaire, « le métier. »

judicieuse distribution des responsabilités, pour que ses produits, qui sont les officiers des divers grades, pussent répondre à ce que le pays et l'armée attendent d'eux. Pour ne pas interrompre ma discussion, je supposerai dès à présent que les capitaines remplissent cette condition, qu'ils ont le savoir, la compétence, l'autorité morale nécessaires pour être, selon le programme que j'expose, directeurs, éducateurs, tuteurs. Pour l'accomplissement de leur mission, ces officiers auraient l'entière responsabilité de l'éducation, de l'instruction, de la discipline, de l'administration de leur troupe, avec un degré proportionnel d'initiative et de liberté dans le choix des moyens. Faisant à *l'éducation* la même part qu'aux autres parties du dressage professionnel, ils réuniraient autour d'eux chaque semaine, à des jours et heures déterminés (les officiers présens) leurs sous-officiers et leurs soldats et ils les catéchiseraient d'après les indications du livre des devoirs de la paix et des devoirs de la guerre, par demande et par réponse, envoyé par le ministre à tous les corps de l'armée (1). Ce seraient des conférences militaires dont les matières, soumises à l'unité de doctrine, devraient être graduées selon les progrès de l'auditoire dans l'intelligence des questions traitées. Il conviendrait aussi de les diversifier, en les coupant par des lectures et par des récits militaires bien choisis, qui seraient à l'objet de chaque conférence ce que sont aux principes de morale par exemple, dans les écoles où on les apprend à la jeunesse, les récits du livre de la morale en action. Enfin cet enseignement au régiment serait, comme je l'ai dit, le complément précisé et développé des premières notions de savoir et de devoir militaires, dont j'ai demandé l'introduction dans les programmes de nos divers centres d'instruction publique.

Au sujet de la situation à faire aux capitaines de l'armée, — grande par son importance et par la considération qui s'y rattacherait, — je hasarde *par exception* une comparaison politique : quand on presse les conservateurs d'émanciper le pays par la décentralisation, par la concession à la province et à ses élémens constitutifs d'une part d'autonomie qui y rappellerait l'activité et la vie, ils répondent qu'indépendamment des périls que feraient naître ces mesures révolutionnaires, la province n'a ni les hommes publics, ni les traditions administratives qui seraient indispensables pour faire régulièrement et utilement fonctionner le système. Comme, d'autre part, les hommes et les traditions ne peuvent être formés que par ce fonctionnement, il y a cercle vicieux. Rien ne se fait, rien n'est possible; le pays reste, en s'agitant, dans ses lisières, et l'école des hommes publics, pépinière des hommes d'état, lui manque.

(1) Voyez la *Revue* du 1er février.

Les conservateurs militaires, pénétrés du même esprit, ne manqueront pas d'opposer les mêmes objections à l'ensemble des propositions que je fais. « Émanciper les différens dépositaires du commandement, par des pouvoirs plus étendus, avec des responsabilités proportionnelles! c'est une révolution. De ces responsabilités d'ailleurs, beaucoup d'officiers, les capitaines notamment, sont hors d'état de porter le poids. »

Je ne sais pas d'argumentation plus chétive que celle-là, ni plus dommageable aux grands intérêts qui sont ici en cause. Quand, pour réaliser un progrès nécessaire, il y a des risques à courir, il faut les aborder résolûment; et, quand les instrumens manquent, il faut les faire patiemment. Pour les faire, il faut décider l'œuvre et la commencer en y appliquant les instrumens qu'on a. Ils se transforment, et on les transforme avec le temps. Connaît-on dans l'histoire des nations une seule réforme considérable dont les débuts n'aient été entravés par de graves difficultés qui, dépendant de la force des choses, étaient en outre grossies par l'insuffisance ou la tiédeur des uns et par l'hostilité des autres? Sans doute, pour que les réformes dont je cherche à prouver la valeur et l'urgence aient leur entier effet, il faudra qu'une nouvelle génération de dirigeans ait succédé à celle qui est à l'œuvre et qui se débat péniblement entre les habitudes ou les intérêts du passé et les besoins de l'avenir. Mais est-ce une raison pour y renoncer et pour se cantonner obstinément dans des habitudes vieillies qui sont en contradiction avec les progrès dont toutes les armées de l'Europe cherchent à s'appliquer le bénéfice, chacune selon son tempérament spécial et que, dès à présent, l'armée française s'est partiellement appropriés?

II. — LES RESPECTS DANS L'ARMÉE.

De cette éducation en famille, par le capitaine, dans la compagnie, l'escadron ou la batterie, il faut que le but principal soit de faire pénétrer dans l'esprit et jusque dans la conscience de tous la notion, très obscure et très incertaine parmi nous, des respects. Ici, j'explique ma pensée par quelques courtes réflexions psychologiques qui ne paraîtront pas hors du sujet à ceux qui savent à quel point est difficile le problème de fonder et de diriger les aptitudes morales des foules.

Il y a deux sortes de respects entre lesquels il faut expressément distinguer. Ce sont, 1° les respects de principe et de sentiment, qui sont libres et appartiennent à tout le monde; 2° les respects de règlement et d'obligation, qui sont forcés et appartiennent

aux armées ainsi qu'à d'autres corporations hiérarchisées comme elles.

Les premiers ne sont ni définis ni fixés par des statuts. Leur omission ne comporte aucun châtiment, et leur unique sanction est dans les avertissemens, entendus ou non, de la conscience de chacun. Dans cet ordre de respects, les uns, qui sont les plus nobles et les plus délicats de la civilisation, s'adressent à la vieillesse, à la faiblesse, à l'infortune, à la vertu; les autres à la famille et à tous les devoirs qu'elle crée, au caractère d'un grand citoyen et à ses services, à l'éclat de certaines situations. Quelques-uns même, parmi ces respects volontaires, s'imposent à tous et à chacun avec une irrésistible autorité, ceux par exemple qui courbent indistinctement les têtes devant le cercueil du pauvre et du riche!.. Les seconds, avec des formes extérieures rigoureusement définies, ont une sanction pénale, et l'observation des règles qui les concernent est incessamment surveillée et assurée par toute une hiérarchie attentive à saisir les contrevenans.

Les libres respects, chez les hommes qui en remplissent les devoirs, dérivent généralement d'une éducation où dominent le sentiment religieux et la croyance. Ils sont eux-mêmes, dans tous les cas, une croyance qui est, dans la vie des nations, le plus solide fondement de la paix publique et de l'équilibre social. Les respects forcés n'ont que des mérites de relation, et leurs effets d'équilibre, subordonnés aux circonstances, ne sont pas durables. Dans la vie des armées, je le démontrerai plus loin, cet équilibre est détruit et fait place au désordre quand, à la guerre, la sanction pénale qui le protégeait est supprimée par les événemens.

Il y a des armées auxquelles une éducation perfectionnée a appris tous les respects. Celles-là sont remarquables par leur cohésion et elles ont des principes de discipline et des habitudes de bon ordre qui survivent à tous les relâchemens inévitables de la guerre. Nous avons appris à nos dépens de quel poids accablant ces principes et ces habitudes d'un ennemi qui est par eux toujours prêt pèsent sur le destin des armées décousues qui ne les ont pas (1). L'armée prussienne qui, la première, a bénéficié des forces morales du service obligatoire, l'armée anglaise qui se recrute par les procédés qu'employait autrefois chez nous l'ancien régime, l'armée russe qui demande le plus grand nombre de ses soldats à des popu-

(1) Quand le temps aura apaisé les colères légitimes ou injustes (il y en a des deux sortes) que les calamités de 1870-71 ont provoquées, personne ne pourra contester le grand honneur qu'ont fait à l'armée prussienne (en dehors de certaines exécutions brutales, systématiques et ordonnées, qui ne furent jamais imputables aux soldats) sa forte discipline et ses habitudes de respect.

lations que la civilisation n'a que très imparfaitement pénétrées, sont remarquables par leur discipline malgré les contrastes frappans qu'offrent leur constitution et leur composition. Toutes les trois, circonstance que personne ne contestera, sont également à citer pour les sentimens religieux, au moins pour les respects religieux qu'elles tiennent de l'éducation et de la coutume. Nous ne pouvons y prétendre au même degré, et j'évoque à ce sujet un souvenir personnel, applicable il est vrai à des troupes de l'ancienne armée, exclusivement composées de ces soldats vieillis sous le drapeau par le remplacement, que l'armée nouvelle ne connaîtra pas. Dans la reconnaissance de la Dobrudja, de lugubre souvenir, qui précéda, en juillet 1854, l'invasion de la Crimée par les armées alliées, le choléra, dont les troupes avaient emporté le germe de Varna, leur point de départ, éclata dans leurs rangs avec une violence inouïe, sous la triple influence du climat, de la nature du sol (1) et de la fatigue excessive des marches sous un soleil brûlant. L'avant-garde, engagée plus avant vers le bas Danube, fut soumise dans sa retraite à une sorte de destruction partielle qui est peut-être sans exemple dans l'histoire des armées en marche. Les individus d'abord, puis des groupes, tombaient foudroyés. Tous les moyens de transport, y compris les chevaux des officiers, devenant insuffisans, les valides portaient avec dévoûment les mourans à bras, et quant aux morts on les enterrait sommairement le long de la route funèbre. Des officiers de cette avant-garde vinrent à quelques jours de là faire au maréchal de Saint-Arnaud le récit de ce drame douloureux, exaltant à bon droit la constance des troupes qui en avaient subi les effets. J'étais présent. Ils racontèrent qu'à l'une des haltes avec séjour, de cette retraite, où les morts étaient en grand nombre, on dut leur préparer des fosses communes au bord desquelles ils étaient apportés par un premier groupe d'hommes commandés, à un second qui les remettait à un troisième posté au fond des tombes creusées à la hâte. Les soldats du groupe intermédiaire, qui n'avaient qu'à recevoir et à transmettre, attendaient souvent, *et on les voyait dans ces instans de chômage, assis, les jambes pendantes le long des parois des fosses, fumer philosophiquement la pipe.*

Était-il possible de pousser plus loin le dédain de la mort? Et l'auditoire admirait ces preuves de la fermeté stoïque des zouaves! Ce n'était pas seulement, hélas! le dédain de la mort. C'était aussi le dédain des morts et de la confraternité des armes et du deuil des familles absentes dont ces soldats étaient, sur la terre étrangère, les

(1) La Dobrudja est en partie formée de terres marécageuses, semblables à celles du bas Gange (de l'Inde), d'où on croit que sort le choléra asiatique.

représentans. C'était un acte de braverie par lequel de vieux soldats donnaient aux jeunes, sous l'apparence de la force morale, le spectacle déplorable et le mauvais exemple de l'endurcissement et de l'oubli des plus inviolables respects.

Les respects forcés du règlement ont pour sanction, dans l'ordre des faits quotidiens, les divers degrés d'une pénalité militaire correctionnelle qui est en quelque sorte tarifée et qui s'applique, selon leur gravité, aux manquemens des troupes en garnison et casernées : la consigne et différentes interdictions, — la salle de police, — la prison, — le cachot. — Si l'on considère que, du jour où les troupes marchant à l'ennemi ont passé la frontière, la sanction des respects s'évanouit avec la possibilité d'appliquer les peines qui la représentent, qu'en dehors des conseils de guerre réservés aux délits graves et aux crimes (qui restent le plus souvent inconnus), tous les moyens ordinaires de répression et presque tous les moyens de surveillance échappent à l'autorité militaire, que ces moyens lui échappent encore plus complètement quand, après les longues marches et les combats qui désorganisent, les tentations et les passions du soldat qui souffre sont au plus haut point exaltées,... on comprendra sans peine : 1° qu'il perde le sentiment et les habitudes du respect jusqu'à n'avoir plus la déférence voulue, pas même celle du salut réglementaire, d'abord pour les chefs militaires qui ne sont pas directement les siens, et bientôt pour ses propres officiers (1); 2° que, la guerre se prolongeant, les liens de la discipline se relâchent dans les troupes; 3° que les revers survenant avec la dépression morale et les souffrances qui les accompagnent ordinairement, elles aillent jusqu'au désordre et jusqu'à la démoralisation dont les populations, dans la dernière guerre, ont eu quelquefois le spectacle douloureux.

Je pourrais aller plus loin dans cette pénible discussion, multiplier les citations et préciser les faits qui se pressent dans mes souvenirs. Je m'arrête, car le sujet est attristant. J'en ai dit assez pour montrer la destinée qui attend les peuples dont les armées n'ont que les respects forcés de la règle écrite, sans avoir les libres respects de principe nés d'une éducation nationale et militaire bien conduite. Les premiers n'assurent que la discipline de la garnison, et ils sont impuissans, sans les seconds, à fonder la discipline de la guerre.

J'expose les procédés par lesquels je crois qu'on peut faire pé-

(1) Dans toutes les guerres contemporaines, nous avons pu observer et nous avons eu à réprimer trop souvent chez nos soldats cette progression dans l'oubli des respects élémentaires qui prépare inévitablement de graves manquemens à la discipline.

nétrer les uns et les autres, non pas autant qu'il le faudrait peut-être, mais autant qu'il est possible, dans les armées d'un pays où les croyances s'affaiblissent, où les respects sont fort diminués, où la hiérarchie sociale n'est plus qn'une convention disputée. Je les expose, parce que je suis convaincu qu'on peut et qu'on doit tout espérer de l'avenir d'une armée dont les soldats, très mal préparés par l'éducation, sont, par le tempérament qui leur est propre, les plus faciles, les plus alertes, les plus ouverts à la compréhension, les plus accessibles aux sentimens généreux qui soient en Europe. Allez voir, sur nos places publiques et sur nos boulevards, les recrues du service obligatoire faire à l'exercice leur noviciat dont les détails monotones sont assurément sans attrait pour eux. Vous serez frappés et charmés de l'honnêteté éclairée de leurs physionomies et de la sincérité de leur zèle. Si vous vous connaissez en soldats, vous emporterez le ferme espoir que ceux-là, inspirés par une bonne éducation et par le vif et profond sentiment d'une guerre d'intérêt national, non par les excitations artificielles d'une guerre de cour, mériteraient bien du pays, le cas échéant de la bataille, et feraient à la jeune armée française, parmi les autres, une place qui serait enviée.

Le champ de bataille! Tous en parlent, mais combien l'ont vu, combien surtout l'ont vu de près? Combien, l'ayant vu de près dans toute son horreur, le soir du choc par exemple, résistent, quand ils le racontent ou l'écrivent longtemps après, au besoin d'en poétiser le récit? Le champ de bataille est si beau quand on en est revenu! Les gouvernemens y précipitent, le plus souvent avec une impitoyable légèreté, comme nous ne l'avons que trop vu depuis le commencement de ce siècle, des masses d'hommes qui se rattachent à la vie par les liens puissans de la jeunesse, de la force, de la confiance dans un long avenir, du souvenir de leurs pères et de leurs mères restés au pays. Ces hommes, quand la crise éclate, savent que beaucoup vont mourir sans savoir qui la mort choisira, en sorte que tous sans exception peuvent s'appliquer la probabilité de cette prochaine et tragique fin de leur carrière. Peut-on imaginer, quoi qu'en disent les poètes de la guerre, une contention d'esprit plus anxieuse et plus violente? Elle l'est à ce point qu'à un certain moment les moins croyans, — on le sait parce que beaucoup l'avouent, — se recommandent mentalement à l'assistance d'en haut. Quels moyens pour les combattans de vaincre ces naturelles, intimes et profondes émotions?

Il y en a deux et il n'y en a que deux : premièrement une foi sincère dans la récompense promise au-delà de la vie présente à ceux qui la perdent pour le pays dans l'esprit de sacrifice; secondement un sentiment très élevé de la mission publique

que le sacrifice peut ainsi couronner à chaque instant, foi et sentiment qui sont les fruits d'une éducation chrétienne et militaire qu'a cessé de recevoir une grande partie de la jeunesse française.

III. — LA DISCIPLINE DANS LE RÉGIMENT.

Les effets généraux de l'éducation obtenus, comment en assurer la solidité et la durée? Par un meilleur emploi des forces morales dont le commandement dispose pour remplir sa mission auprès des troupes. Pour assujettir à l'obéissance et à la règle les masses organisées, il y a trois moyens : la répression du mal, l'émulation du bien, l'emploi simultané et convenablement pondéré de ces deux méthodes. Dans l'armée de l'ancien régime, réunion de mercenaires indigènes et étrangers obtenus par le racolement, le premier moyen était seul connu et appliqué. On pendait les criminels à la queue du régiment ou on les envoyait ramer à la chaîne sur les galères du roi. On faisait passer les délinquans par les verges devant la troupe assemblée. On exposait les récalcitrans sur le cheval de bois dans la cour du quartier, on les emprisonnait pêle-mêle, etc.

Quand, à dater de la révolution, l'armée, d'abord exclusivement nationale par le volontariat généralisé, par les levées en masse et le service obligatoire, devint mixte en quelque sorte par le remplacement, et, de nos jours, par l'exonération succédant au remplacement, les formes de la répression furent complètement modifiées et allèrent toujours en s'adoucissant avec les mœurs publiques, mais la répression resta le moyen principal du commandement. Elle était à ce point dans les habitudes militaires que j'ai encore vu dans ma jeunesse des sergens instructeurs chargés du dressage des conscrits arrivant au corps, les traiter avec une rudesse qui était un reste de la tradition. Ils les tutoyaient et il n'était pas rare que les maladresses de ces pauvres diables, à l'exercice, fussent redressées par l'injure, quelquefois même par des poussées brutales. Depuis longtemps, dans tous nos régimens, le noviciat des jeunes soldats est devenu facile. Jeunes soldats et soldats faits y rencontrent une égale bienveillance, quelquefois des conseils éclairés et généralement une bonne direction. Mais la répression, d'ailleurs réglementée et en quelque sorte tarifée comme je l'ai déjà expliqué, est encore le moyen principal, je pourrais dire unique, du commandement, et si, dans l'ignorance de nos habitudes, on jugeait de la discipline de la plupart des corps de troupes par l'étude des registres surchagés de punitions, on pourrait la croire perdue alors qu'elle n'est à aucun degré compromise.

Ce vieux, subalterne et faux système de gouvernement des soldats survivra-t-il à l'ancienne armée? Sera-t-il appliqué à la nou-

velle, relevée par la loi du service obligatoire, dont les élémens seront si différens? Nos régimens verront-ils encore l'accumulation quotidienne, inhumaine, indécente, dans ces réduits sans air, sans lumière et infectés qu'on appelle les salles de police, de jeunes hommes coupables de manquemens véniels dans le service? Le temps n'est-il pas venu pour le commandement de sortir de cette détestable routine, de grandir nos soldats à leurs propres yeux et de se grandir lui-même en leur apprenant le devoir par des procédés plus efficaces et plus dignes? Est-ce qu'à la guerre, — je ne puis trop le redire, — où la discipline acquiert une si haute importance qu'elle est la loi du salut commun en même temps que du succès, on trouve ces salles de police, ces prisons, ces cachots dont vous avez fait, dans l'esprit et dans la coutume des troupes, les uniques porte-respects de l'obéissance et de la règle? Combien d'hommes devenus par les salles de police des vauriens achevés, qui auraient pu être sauvés, pris à temps, par une réprimande publique devant la compagnie, le bataillon, le régiment? Ne voyez-vous pas que le mode de répression par l'emprisonnement collectif, pour les fautes de tous les jours, est devenu un contre-sens, comme autrefois le mode de répression par les coups, qu'il faut le réserver pour les délinquans jugés incurables, qu'il faut le remplacer pour les autres par des châtimens qui réveillent dans leur esprit le sentiment du devoir, avec la honte d'y avoir manqué? Quel est le plus sûr, presque l'unique moyen d'obtenir ce résultat si désirable? C'est d'associer l'opinion au châtiment, d'en rendre témoin la compagnie, le bataillon, le régiment, selon la gravité des cas, de solidariser l'honneur des coupables avec l'honneur des groupes dont ils font partie, de donner par là une leçon qui profite également à ceux-là et à ceux-ci. On verrait disparaître de nos régimens, au moins diminuer beaucoup, ce petit noyau de soldats perdus qui en sont le mauvais exemple et la honte, qui ne sortent de la prison, à laquelle ils sont habitués, que pour y rentrer, et visent à cette espèce de déportation militaire qu'on appelle les compagnies de discipline et les bataillons d'Afrique.

Généralement, nos méthodes de répression sont fausses en principe ou faussées par l'application que nous en faisons. La justice des conseils de guerre elle-même est insuffisante dans ses effets. Pendant la paix, elle opère de telle sorte que le corps de troupes qui a été le témoin d'un acte criminel n'est pas le témoin du châtiment. Les débats ont leur cours, et les jugemens sont rendus au loin; ils reçoivent leur exécution hors de la vue et des émotions qui seraient salutaires du corps intéressé. Il n'en est informé, presque toujours après de longs délais motivés par des pourvois et des jugemens de révision, que par un ordre du jour qu'entendent

des soldats qui avaient oublié l'événement ou qui ne le savaient pas. Notre code de justice militaire est à modifier, dans le sens d'une réforme qui créerait auprès des corps de troupes un tribunal spécial, statuant au premier degré de juridiction.

Nous ne pouvons retarder plus longtemps l'introduction dans le système d'éducation de la nouvelle armée du troisième moyen, qui consiste dans l'emploi combiné de la répression du mal, par les procédés dont je viens d'indiquer le principe, et de l'émulation du bien. C'est une vérité dont la démonstration n'est pas nécessaire, que l'homme appelé à en conduire d'autres, qui sait leur inspirer l'émulation et s'appuie pour l'accomplissement de son mandat sur cet énergique et noble sentiment, montre par cela seul qu'il est digne et qu'il est capable de commander. Je reproche expressément au commandement, dans l'armée française, de ne s'en pas servir.

Il serait sans doute difficile de préciser dans un règlement par articles la série des actes à l'aide desquels on peut faire naître et entretenir l'émulation dans l'esprit des troupes; mais j'affirme, pour l'avoir constaté par une suite d'observations très attentives pendant une longue carrière, que les officiers qui ont du cœur, du tact, *et qui croient fermement à l'efficacité de la méthode*, savent trouver les moyens de l'appliquer. Au fond, ces moyens peuvent se résumer dans les propositions suivantes :

1° Que les dépositaires du commandement manifestent publiquement et personnellement un vif et constant intérêt pour les résultats d'ordre moral ou d'ordre professionnel qu'ils veulent obtenir, et que les encouragemens de leur présence et de leur parole, au cours des travaux qui préparent ces résultats, soient pour les travailleurs la marque certaine de cet intérêt. Je fais ici une réflexion : beaucoup de chefs de corps, pour ne pas user leur prestige, voient très rarement leur troupe; d'autres croient bien faire en la voyant très souvent. Le bien jugé consisterait surtout à la voir *opportunément*, non pas pour la taquiner sur les détails, comme il arrive, mais pour diriger et pour stimuler l'effort du moment qui a le plus d'importance;

2° Que les travaux régimentaires soient organisés, — j'entends ceux qui sont susceptibles de l'être, — sur le pied *d'un concours primé*. Il ne peut être ici question, bien entendu, d'une prime de paiement, il s'agit de cette prime d'encouragement qui est pour les hommes qu'on réunit en vue d'un travail obligatoire l'excitant nécessaire de l'intérêt et de l'ardeur.

Qu'on ne cherche pas la contradiction entre cette théorie de *l'effort primé* et le principe de *l'effort gratuit*, du sacrifice, devrais-

je dire, auquel la plupart des pages de cette étude exhortent notre armée. Par un exemple, entre beaucoup d'autres que j'ai cent fois expérimentés, je montre que la théorie et le principe ne sont à aucun degré en opposition : « Une compagnie d'infanterie est réunie pour les exercices de gymnastique. Il s'agit de courses de vitesse. La première est presque toujours menée vivement, parce qu'elle est dans la nouveauté. La seconde est froide. La troisième est ennuyée. Le colonel qui passe s'arrête aux coureurs, et sa présence leur est un premier stimulant. Il annonce la prime, — un cigare par exemple, — aux premiers arrivés. A l'instant, l'exercice devient *un concours* qui a des règles et qui a des juges. Les hommes se raniment, et on les voit prépararant leurs facultés. Au signal, ils partent comme une trombe et, dans un entrain indescriptible, ils se précipitent vers le but. »

Je dis d'abord que le colonel qui comprend ainsi l'émulation et l'introduit partout est un maître colonel dont le commandement portera le ressort régimentaire à son plus haut point d'énergie, et dont l'autorité morale, s'il a par surcroît l'esprit de justice et la fermeté, sera sans limites. Je dis ensuite que par cet exemple qui comprend et qui explique tous les autres, j'ai prouvé que ma théorie de l'effort primé est aussi innocente qu'elle est efficace. J'y ai une telle confiance que j'exprime ici formellement l'opinion que le fonds dont l'administration des corps de troupes dispose sous le nom de « masse générale d'entretien » devrait être annuellement doté d'une somme spécialement affectée au service des achats pour les travaux primés. Ce serait, entre toutes, une dépense productive et elle n'accablerait pas le budget de la guerre, car le nombre et la variété des primes d'une autre nature applicables à l'encouragement des bons travailleurs est à l'infini. Il y a les primes honorifiques consistant en témoignages publics de satisfaction, simplement et sobrement donnée. Il y a les permissions du soir, de la journée, de vingt-quatre heures, de quatre et de huit jours, de quinze jours (avec l'attache de l'autorité supérieure), et enfin les congés (toutes absences qui seront au profit de la famille aussi bien que du soldat, quand, avenir désirable et, je le crois, inévitable, la région des corps d'armée sera devenue la région de leur recrutement). Il y a toute l'échelle des exemptions d'exercice, de théorie dans les chambres, de corvée, etc.; enfin toutes les grandes, moyennes et menues faveurs dont l'autorité militaire peut faire bénéficier les hommes de troupes qui les ont méritées.

Je fais ici un rapprochement, — non pas une comparaison, — qui doit frapper l'esprit des incrédules. Je les invite à visiter dans

le département d'Indre-et-Loire, à quelques lieues de Tours, un institut pénitentiaire, à la fois agricole et ouvrier, bien connu en France, bien plus connu à l'étranger où il a servi de type pour la création de vingt établissemens du même genre. C'est la colonie de Mettray.

La fondation en est due à l'initiative d'un grand homme de bien, qui eut des collaborateurs et un successeur, dont les efforts, énergiquement continués pendant une longue vie, ont porté la colonie au degré de prospérité où elle est. Sa visée, très haute et très ardue à réaliser, était de réunir et de soumettre à une éducation spéciale en commun, dont le programme était arrêté dans son esprit et dans son cœur, cette partie de la jeunesse française recueillie dans les centres les plus viciés, abandonnée et souvent corrompue par la famille elle-même, condamnée par les tribunaux, que le malheur de ses débuts dans la vie voue presque infailliblement à la carrière du crime.

Il y a là sept ou huit cents jeunes hommes, adultes, enfans et petits enfans. Ils sont organisés militairement, et quand on pénètre parmi eux, les suivant aux champs, à l'atelier, aux exercices gymnastiques, à l'école, à la chapelle, on est saisi d'étonnement, en même temps que convaincu et consolé. Convaincu de la profonde philosophie, de la sagesse, de l'efficacité des méthodes qui ont de tels résultats, consolé par la pensée que ces résultats satisfont à un intérêt social supérieur, et qu'à l'aide des mêmes méthodes ils peuvent être étendus à d'autres œuvres de salut public. On a sous les yeux le tableau du bon ordre, de l'activité dans le travail, de la soumission, des respects. Et ces effets ne se bornent pas, comme il arrive trop souvent, à des apparences faciles à produire pour l'illusion des visiteurs; ils sont pratiquement constatés par ce fait assurément remarquable que la moyenne des récidivistes, parmi les anciens colons de Mettray, ne dépasse pas le vingtième (cinq pour cent)!

Et quelles sont ces méthodes qui triomphent des pires instincts, des passions brutales, de l'incorrigibilité, de l'inintelligence grossière? L'éducation basée sur le sentiment religieux, origine des respects, le travail gradué et varié, l'émulation dans le travail, les encouragemens moraux les mieux entendus, l'enseignement primaire le plus ingénieusement distribué qui soit, et où nos écoles régimentaires devraient aller chercher leurs modèles. Et dans cet ensemble, la théorie de l'*effort primé* est prédominante à ce point, que la répression consiste surtout dans la suppression des récompenses qui représentent la prime.

La colonie de Mettray est, je pense, l'exemple le plus considérable qui soit en France et en Europe de ce que sait et peut faire

l'initiative individuelle, inspirée par un grand dévoûment et par une science profonde des mobiles qui agissent le plus énergiquement sur l'esprit et sur l'âme de la jeunesse. Et ma conclusion est celle-ci : Si ces méthodes qui moralisent, qui plient à la discipline et à la règle des groupes composés de jeunes pervertis, étaient appliquées avec les modifications convenables au gouvernement des groupes composés de jeunes hommes animés de bons sentimens, éclairés et presque tous disposés à bien faire, — l'armée remplit au plus haut point ces conditions, — que ne devrait-on pas en attendre?

Peut-être serait-on surpris qu'attribuant au sentiment religieux dans les armées une importance de premier ordre je n'eusse pas fait, dans cet exposé de mes vues sur l'éducation de l'armée française, une place à l'enseignement religieux. La question est difficile, mais je n'ai aucune disposition à l'omettre ou à la tourner, et je chercherai à la résoudre, disant à ce sujet toute ma pensée, avec la sincérité à laquelle on me rendra, j'espère, la justice que je n'ai pas jusqu'à présent manqué.

Très attaché à ces grands devoirs, je les envisage d'un point de vue particulier. Je ne crois, par exemple, ni à l'opportunité, dans les temps où nous sommes, ni à l'efficacité, ni même en certains cas à la dignité, au point de vue religieux, des manifestations de la religion en dehors du sanctuaire et en présence d'un public qui n'est pas choisi ou plutôt qui ne s'est pas librement choisi lui-même. Le régiment est un public spécial, je le reconnais, mais où on rencontre, comme dans toutes les foules, des croyans et des incrédules, des hommes sérieux et des railleurs, la plupart appartenant à la communion catholique, quelques-uns à des communions dissidentes, plusieurs n'appartenant à aucune en réalité, parce qu'ils sont indifférens à toutes. Le régiment est en outre une corporation rigoureusement soumise à la loi militaire, qui est impérieuse, exclusive et qui ne peut conserver ce caractère nécessaire qu'à la condition qu'on ne s'en serve pas pour faire prévaloir vis-à-vis des troupes des desseins ou des mesures qu'elle n'a pas prévus et définis. C'est là un principe en dehors duquel il serait impossible de maintenir dans la discipline cette corporation étroitement assujettie et absolument dépendante, qui n'a aujourd'hui sous les yeux, dans le pays, que des exemples d'émancipation et d'indépendance. *Ainsi, il ne faut ordonner aux troupes rien qui ne soit dans les règlemens, et il est dangereux de leur demander rien qu'on ne puisse exiger en vertu des règlemens.*

Partant de ces principes, qui sont la sauvegarde de notre état

militaire, — c'est par eux qu'il échappe aux entreprises de la politique (1), aux séductions des partis, etc., — je n'hésite pas à déconseiller l'institution au milieu des troupes, hors les cas de mobilisation et de guerre, des aumôneries permanentes attitrées et d'un enseignement officiel religieux par des membres du clergé. La religion n'y gagnerait rien, et l'esprit militaire, presque inévitablement introduit par là dans la discussion, y perdrait. C'est d'ailleurs une illusion généreuse, mais révélant l'inexpérience, de croire que les soldats qui n'ont pas reçu dans la famille dès l'enfance la leçon des sentimens religieux s'en laisseront pénétrer dans le milieu régimentaire où ils sont absorbés par des travaux et livrés à des habitudes qui leur refusent la liberté de se recueillir et de penser. Mais enfin il y a des soldats qui sont restés fidèles aux principes de leur éducation et aux leçons du foyer. Ils ont d'imprescriptibles droits, quelle que soit leur croyance, à la libre disposition des moyens qui leur sont nécessaires pour en remplir les obligations. Les gouvernemens seraient coupables s'ils se montraient indifférens devant les troupes à ce haut intérêt. C'est la sauvegarde des principes qui sont le point de départ de la vraie discipline, et j'ai montré qu'ils donnent au soldat dont l'âme s'élève invinciblement vers Dieu dans les périls du champ de bataille et dans les angoisses de la mort la fermeté avec la pensée du devoir accompli, la résignation avec l'espérance.

Ces principes doivent trouver leur place dans ce livre des devoirs de la paix et de la guerre dont je demande au ministre compétent de faire la base de l'éducation de l'armée, et que le capitaine commandant la compagnie, l'escadron ou la batterie serait chargé d'interpréter devant sa troupe. Dans ce professorat militaire, où il réunirait à l'autorité du chef la sollicitude du père de famille, il ne laisserait jamais échapper l'occasion opportune de rappeler à ses soldats que c'est Dieu qui tient dans ses mains les destinées des peuples et des armées.

Je ne crois pas qu'il soit utile, ni qu'il soit prudent d'aller au-delà des dispositions générales qui viennent d'être indiquées. Elles ne satisferont, je le sais, ni ceux qui veulent introduire l'église dans le régiment, ni ceux qui veulent l'en exclure. Elles satisferont, je l'espère, les esprits tempérés qui jugent froidement, qui connaissent l'armée, qui savent à quel point il importe de concilier sur ce terrain, où se pressent tant de grands et délicats intérêts, des principes et des vues entre lesquels il faut craindre par-dessus tout de faire naître, en dépassant la mesure, l'antagonisme.

(1) L'ordre ou seulement l'autorisation (déguisant un ordre) aux troupes françaises d'acclamer les gouvernemens, les personnes, certains actes, etc., est une erreur pleine des plus graves, même des plus dangereuses conséquences.

Quels seraient sur l'armée future les résultats de cette éducation nouvelle dont je crois avoir démontré l'urgence, défini le but et tracé brièvement le programme? Je ne voudrais ni les surfaire, ni les diminuer, je voudrais les juger. Il me semble d'abord que personne ne pourra contester à cette éducation et aux redressemens qu'elle opère le mérite considérable de mieux répondre à la plus-value de capacité intellectuelle et morale qu'offriront désormais les armées du service obligatoire. Et puis, est-il déraisonnable d'espérer que, lorsque de solides principes auront remplacé les illusions et les vanités de la légende, sans effacer ses gloires, lorsque des méthodes rationnelles de dressage des soldats auront succédé aux routines dans lesquelles nous restons de confiance depuis le commencement du siècle, lorsqu'enfin auront été fondées, avec le temps, *les institutions* par lesquelles il aurait fallu commencer cette grande entreprise de réformation militaire..., l'indifférence, dans l'esprit public et dans l'esprit des troupes, fera place à l'ardeur, le relâchement au travail productif, les apparences aux réalités? Les cœurs seront plus chauds, les esprits plus fermes, les âmes plus hautes. L'armée française de l'avenir, plus soucieuse de mériter l'estime et le respect du pays que d'obtenir ses louanges, sera bien près d'avoir résolu le grand problème de sa régénération.

Je termine ici cette discussion sur l'éducation de l'armée. Je sais, pour en avoir fait l'expérience, que beaucoup de ses officiers, convaincus qu'une armée n'est qu'un mécanisme dont la fonction est assurée, à la condition qu'il soit dirigé par des mains habiles et vigoureuses, trouveront que ce sont là des figures de rhétorique ou des rêveries philosophiques, bonnes pour un livre, vaines pour les champs de bataille. Je me résigne sans effort à ce jugement prévu. Mais j'assure les jeunes officiers qui sont l'espoir de la nouvelle armée française, qui n'ont pas encore de parti pris, dont la guerre de 1870 a ouvert les yeux et à qui je dédie expressément ce travail, que c'est avec cette rhétorique et avec ces rêveries que Stein, Scharnhorst, Humboldt, Arndt, Fichte, et d'autres avec eux et après eux, ont préparé à leur pays la fortune qu'on lui voit.

IV. — L'ÉDUCATION NATIONALE PAR L'ARMÉE.

L'état social, l'état politique, l'état militaire sont les élémens solidaires d'un tout qui est le pays. Les deux premiers, depuis la fin du XVIIIe siècle, n'ont pas cessé d'être profondément troublés, et il est certain que s'ils étaient rendus, *par les efforts concertés* de la nation et de son gouvernement, à un équilibre qu'on pût tenir pour définitif, le troisième état, — l'état militaire, — s'éta-

blirait par voie de conséquence et comme de lui-même sur les bases les plus larges et les plus sûres.

Le malheur de notre pays veut que les conditions de cet équilibre, qui serait le résultat de la pacification des partis, ne lui soient pas encore acquises, et on peut craindre qu'elles ne se fassent attendre, si on considère la situation présente des esprits, leurs défiances réciproques, leurs divisions, leurs passions qui semblent exclure l'espoir *des efforts concertés*. Il faut donc que, pour donner une valeur pratique à la discussion où je vais entrer, je la porte sur le terrain des réalités d'aujourdhui, et qu'ayant pour point de départ notre état social et notre état politique comme ils sont faits, je montre qu'il est nécessaire et qu'il est possible que notre état militaire soit fait autrement, avec des facultés et des qualités qui lui seraient propres. Et j'en tirerai cette conséquence peut-être imprévue et hardie, mais contenant une espérance patriotique qui est, je le crois fermement, raisonnable et raisonnée, *qu'en France, par exception à la logique ordinaire des faits, la réforme des institutions sociales et politiques serait précédée et préparée dans l'esprit public par la réforme des institutions militaires.* Ainsi, aux divers modes d'éducation par la famille, par les écoles, par les pouvoirs publics, par la presse, viendrait s'en ajouter un autre très puissant dans ses moyens et dans ses effets, *l'éducation nationale par l'armée.*

A quel obstacle particulier, principal en même temps, se heurtent les efforts que les gouvernemens, les législateurs, les réformateurs font pour l'éducation des foules? A leur indifférence et à leur indiscipline. Or, aux foules militaires, et à celles-là seulement, il n'est ni permis, ni possible d'être indifférentes ou indisciplinées. Les hommes qui les conduisent ont le devoir et le pouvoir de se faire écouter et de se faire obéir. C'est une grande force, et elle supprime l'obstacle, en sorte que l'éducation des armées est bien plus facile et bien plus sûre que l'éducation des nations. Elle est aujourd'hui d'autant plus facile et plus sûre que, dans les armées modernes formées par le principe du service obligatoire et à court terme, dont tous les sujets sont très jeunes, on ne rencontre pas, comme dans les armées anciennes formées par les principes du service remplacé et à longue durée, cette catégorie si nombreuse de soldats qu'on pouvait appeler « les vieux endurcis, » qui s'emparaient presque inévitablement de l'esprit de la jeunesse régimentaire.

Qu'était l'armée dans la société française avant la révolution militaire qui s'accomplit en ce moment et dont la grandeur, alors même que les erreurs du temps n'en permettraient que l'accomplissement partiel, frappera tous les esprits éclairés? Une sorte d'ins-

trument de déclassement périodique, car c'est par elle spécialement que s'opérait l'abandon, qui tend en France à se généraliser d'une manière inquiétante, des travaux des champs par les populations agricoles qu'attire déjà dans les villes l'appât des salaires élevés. En effet, examinons ce que devenaient au régiment et à leur sortie du régiment les jeunes soldats désignés par le sort et les remplaçans qui formaient, avec un nombre très restreint d'engagés volontaires, nos effectifs d'autrefois.

Les premiers, ouvriers ou cultivateurs (ceux-ci, je l'ai dit, en très grande majorité), étaient quelquefois difficiles à façonner, mais enfin, après trois ans de service, les moins habiles n'avaient plus rien à apprendre, devant encore à l'armée quatre ans pendant lesquels beaucoup cédaient aux entraînemens de la vie de garnison prolongée. Les ouvriers désapprenaient leur état, perdaient leurs aptitudes manuelles et, libérés, abandonnaient souvent leur profession à laquelle ils ne pouvaient se résoudre à revenir dans des conditions d'infériorité qui leur imposaient en quelque sorte, à l'âge de vingt-huit ans, l'obligation d'un nouvel apprentissage. Les cultivateurs, accoutumés à la vie facile de la caserne et de la ville, finissaient par ne plus supporter la pensée de la rude existence et des labeurs sans trêve qui les attendaient aux champs. Les uns et les autres, en nombre toujours croissant, se fixaient dans les grands centres, loin de la famille et du foyer, en quête, par de continuels changemens de condition et d'état, du gagne-pain quotidien.

Les seconds formaient l'énorme contingent des remplaçans (1), grossissant d'année en année proportionnellement aux progrès du bien-être dans les familles dont les enfans « tombaient au sort. » Ces hommes, par des raisons très diverses que tout le monde sait, n'offraient généralement que d'insuffisantes, et dans les cas les plus favorables, que d'incertaines garanties de moralité. Relativement âgés, embauchés la plupart par des agences de remplacement pour le service militaire devenu leur métier, ils avaient pour toujours déserté l'atelier ou le village. Ils étaient virtuellement déclassés, et je répète que beaucoup étaient dans le régiment, pour les jeunes soldats, des professeurs de déclassement.

A ce tableau plutôt atténué qu'exagéré de l'influence de l'armée d'autrefois sur l'état moral des populations, j'oppose le tableau des effets de redressement dont l'armée d'aujourd'hui, transformée par les principes et par les méthodes de l'éducation nouvelle, fera bé-

(1) Le remplacement était la nécessité, la fatalité si l'on veut, du régime militaire aujourd'hui disparu, dont en 1870 nous avons constaté l'impuissance. Presque tous, jusqu'au temps où nos malheurs sont venus nous apporter la lumière, nous avions cru que l'état de la société française et ses intérêts bien compris le rendaient indispensable. Cette erreur morale nous a coûté plus cher que toutes nos erreurs politiques.

néficier les générations futures. A présent tous les Français, les uns pour un temps trop long, les autres pour un temps trop court, doivent le service militaire. Dans un avenir prochain, on n'en saurait douter, la loi, revenant sur cette erreur, supprimera le tirage au sort, modifiera les conditions de la libération et voudra que tous les citoyens passent effectivement sous le drapeau. Alors l'armée recevra chaque année, pour les former à l'obéissance et aux respects, en même temps qu'aux armes, tous les jeunes hommes qu'elle a la mission de préparer aux devoirs et aux travaux de la défense nationale. Elle ne les gardera pas longtemps, car la perfection de leur éducation et la valeur supérieure des cadres reconstitués (1) suppléeront par la qualité de l'instruction militaire à l'insuffisance de sa durée. L'armée rendra périodiquement à la famille, aux professions libérales, aux professions ouvrières, à l'agriculture ces mêmes jeunes hommes, fils des riches et fils des pauvres, qui, juxtaposés sous le drapeau dans les rangs (2), y auront pratiqué la véritable égalité et appris la véritable fraternité. Je doute qu'il y ait un moyen plus puissant, — s'il en existe un autre, — pour sceller de nouveau le pacte social que tant de convulsions intérieures ont déchiré dans notre pays.

Les termes abrégés de cette évolution de toute la jeunesse française allant de la famille au régiment et revenant du régiment dans la famille ne laisseront aux chances de déclassement qu'une part infiniment restreinte, qui disparaîtra tout à fait quand cette jeunesse aura reçu dès l'école primaire ou le collège, comme je l'ai expressément demandé (3), les élémens d'éducation militaire dont elle trouvera au régiment la continuation et le complément.

Et qu'arrivera-t-il enfin? Il arrivera que l'armée sera tout à la fois l'école de la défense nationale, l'école de la soumission, du bon ordre, de la virilité, de la solidarité patriotique, et, pour dire toute ma pensée et tout mon espoir, la grande école de l'esprit public! Le personnel créateur de ce glorieux avenir se trouvera certainement dans le pays. Dès à présent, il existe partiellement dans l'armée. Il s'y multipliera quand les jeunes officiers d'aujourd'hui, qui échappent par leur âge et par les enseignemens de l'histoire militaire contemporaine à la tyrannie des traditions et de la légende, seront devenus dirigeans.

***

(1) Voyez l'étude sur *la Question des sous-officiers* (*Revue* du 1er janvier 1878.)

(2) J'exposerai, dans une étude spéciale sur le recrutement considéré comme *une institution militaire de premier ordre*, les termes de la loi qui réaliserait ces vues en conservant, avec quelques modifications nécessaires, le volontariat d'un an dans l'intérêt des professions libérales.

(3) Voyez l'étude sur les *Institutions militaires*, dans la *Revue* du 1er février 1878.

L'EXPRESSION DES ÉMOTIONS

ET

L'ORIGINE DU LANGAGE

I. Ch. Darwin, *l'Expression des émotions chez l'homme et les animaux*, trad. par MM. Pozzi et Benoît, Paris, 1874. Reinwald. — II. Hensleigh Wedgwood, *On the Origin of language*, Londres, 1866. Trübner. — III. Farrar, *Chapters on language*, 2e édit. Londres, 1873. — IV. Staniland Wake, *Chapters on man*, Londres, 1868, Trübner. — V. Schleicher, *die Darwin' sche Theorie und die Sprachwissenschaft*, Weimar, 1863. — VI. Ludwig Noiré, *der Ursprung der Sprache*, Mayence, 1877.

Le positivisme aura beau faire, il ne parviendra pas à supprimer les questions d'origine. L'esprit humain s'obstine à les poser, et cette obstination même lui est une garantie qu'elles ne sont pas insolubles. Des problèmes qui s'agitent depuis le premier jour de la réflexion ne se laissent pas facilement mettre hors la science : fût-il démontré qu'on n'en saurait jamais percer toutes les ténèbres, chaque siècle est tenu d'apporter son contingent de lumière et de fournir, sur ces différens points, une approximation nouvelle de la vérité. Là est peut-être le secret de la faveur que rencontre aujourd'hui la doctrine de l'évolution. Origine de la vie et des formes vivantes, origines de l'instinct et de la pensée, de l'espèce humaine et de l'organisme social, des idées morales et religieuses, telles sont les questions que résout l'évolutionnisme, avec une hardiesse aventureuse bien faite pour inquiéter nos esprits français, habitués depuis tantôt soixante ans aux circonspections timides des écoles écossaise et éclectique ; et je ne répondrais pas que, sous réserve de

la nature même des solutions, l'évolutionnisme n'eût pour lui d'être en plus complet accord avec la grande tradition philosophique de tous les temps. L'essence de la philosophie, c'est d'être un système qui explique, autant que possible, la genèse de tous les êtres et de tous les phénomènes : là où l'expérience l'abandonne, elle a recours aux hypothèses ; mais elle manquerait à sa mission, si elle refusait d'aborder les problèmes d'origine, sous le prétexte que les données positives lui manquent pour les résoudre. Un grand philosophe est une intelligence héroïque que tente l'inconnu, qu'attire l'inaccessible ; il lui faut l'ambition sublime de refaire par sa pensée l'univers, de retrouver dans l'enchaînement de ses concepts l'unité du lien causal qui va d'un bout à l'autre de la nature et de l'histoire. Mais en même temps, et c'est là son originalité et sa puissance, il doit faire concourir à cette œuvre toutes les connaissances spéciales de son époque, et fonder sur les procédés les plus rigoureux de la science la légitimité de ses généralisations les plus hautes. Par là seulement la philosophie est ce qu'elle doit être, l'expression la plus complète de l'esprit humain à un moment donné de son développement.

A ne tenir compte que de la largeur des vues, de la compréhension des formules, de la masse des faits ramenés à l'unité d'un système, nous ne craignons pas de dire que l'évolutionnisme est aujourd'hui ce que furent, au commencement de notre siècle, l'hégélianisme et le kantisme, ce que fut au XVIIe la philosophie de Descartes, et dans l'antiquité celle d'Aristote. Et nous le disons volontiers, parce qu'on ne gagne rien à méconnaître la grandeur d'une doctrine dont on repousse le principe et les conclusions. L'amour du vrai ne va pas sans une sympathie profonde pour toute entreprise sincère d'arriver au vrai, eût-elle dévié vers l'erreur ; joint à cela qu'une conception philosophique ne saurait faire quelque fortune sans contenir une part importante de vérité, et que c'est cette vérité à qui l'on refuse hommage en dépréciant, par un faux zèle, les théories mêmes qui paraissent mériter les plus énergiques réfutations.

I.

L'un des points sur lesquels l'évolutionnisme semble jusqu'ici le plus embarrassé, celui pourtant où il aurait le plus d'intérêt à fournir une explication nette et précise, c'est la question de l'origine du langage. Ici, M. Darwin hésite ; Huxley, Hæckel, se contentent de quelques affirmations sans preuves. Il n'est pas à notre connaissance que M. Spencer ait encore porté sur ce sujet le puis-

sant effort de son ingénieuse et pénétrante analyse. On peut bien placer dans les animaux l'embryon de toutes les facultés humaines, pousser la générosité jusqu'à leur attribuer le raisonnement, la réflexion, le sens moral, le sentiment esthétique, voire le sentiment religieux : il suffit pour cela d'une certaine habileté dans l'interprétation de certains faits ; comme il nous est impossible de nous installer de plain-pied dans la conscience des bêtes pour voir ce qui s'y passe, nous pouvons y supposer ce qu'il nous plaît. Mais la parole, j'entends la parole articulée, se révèle à l'oreille ; elle se lit au besoin dans la structure du larynx ; or, excepté quelques espèces de singes, aucun animal supérieur n'a l'organe vocal conformé comme le nôtre, et ces singes mêmes ne parlent pas. De telle sorte que l'évolutionnisme est enfermé dans ce dilemme : ou bien ces singes ont la faculté de la parole, et alors pourquoi n'en font-ils pas usage ? ou bien ils ne l'ont pas, et alors comment l'homme, sorti du singe, l'a-t-il acquise ? Dans les deux cas, la conclusion qui paraît s'imposer, c'est que le langage articulé creuse entre l'homme et la bête un infranchissable abîme.

Nous allons essayer de suivre les détours par lesquels l'évolutionnisme prétend échapper à cette alternative. Le plus simple, le plus grossier, consiste à rapporter l'origine du langage articulé à deux différenciations purement accidentelles. Un jour, chez certains individus d'une espèce voisine de celle des singes anthropomorphes, une conformation nouvelle de l'organe vocal apparut : un imperceptible changement dans la structure de la glotte rendit possible, selon M. Huxley, « l'égalité d'action » des deux nerfs qui s'y rendent ; un heureux hasard dotait ainsi ces privilégiés de l'instrument de la parole. S'ils ne parlèrent pas, c'est que leur intelligence, trop peu développée encore, ne leur en faisait pas éprouver le besoin. Ces individus devinrent, par sélection naturelle, les ancêtres des singes les plus parfaits et de l'homme primitif. Celui-ci fut muet à l'origine, *mutum pecus ;* des périodes géologiques s'écoulèrent depuis la naissance du genre humain jusqu'à l'heure où retentit le premier mot. Ce moment solennel fut celui où le jeu aveugle des forces de la matière produisit quelques cerveaux plus vastes et d'une organisation plus délicate : de là une somme plus grande d'intelligence et l'idée d'utiliser l'organe, jusqu'alors inutile, du langage articulé. Mais la parole, fille d'un développement intellectuel supérieur, devint cause à son tour de développemens nouveaux. Ces hommes parlans supplantèrent les autres dans la lutte pour l'existence, et, par l'incessante action du verbe sur la pensée et de la pensée sur le verbe, l'humanité fut lancée d'une vitesse toujours accrue dans la voie d'un progrès indéfini.

Telle est l'hypothèse suggérée par Hæckel et Huxley; la discuter longuement serait peut-être lui faire plus d'honneur qu'elle n'en mérite. Comment prendre au sérieux cette succession de chances favorables qui, en l'absence de tout plan providentiel, introduit dans la série des êtres l'organe de la parole, et, quelques milliers de siècles plus tard, un cerveau qui s'avise de s'en servir? N'y a-t-il pas là d'ailleurs un renversement manifeste de cette loi générale de biologie, formulée par M. Spencer, que partout, dans la nature vivante, la structure est postérieure à la fonction et déterminée par elle?

Heureusement l'évolutionnisme a d'autres ressources. Plus ingénieuse, plus savante aussi est la théorie que l'on peut extraire des œuvres de Darwin, bien que nulle part on ne la trouve expressément énoncée. Suivons-la dans les lenteurs, calculées peut-être, de ses inductions; si nous n'arrivons pas à une solution satisfaisante, au moins aurons-nous la bonne fortune de rencontrer en chemin nombre de faits intéressans et *suggestifs;* cela vaut souvent mieux pour la science qu'une conclusion hâtive et téméraire, promptement remplacée par une autre qu'emporte bientôt la même disgrâce.

Nul doute que les animaux, ceux du moins dont l'organisation est relativement élevée, n'aient la faculté de manifester au dehors, par les moyens les plus divers, les émotions qui les agitent. Que n'a-t-on pas dit sur les conversations antennales des fourmis? Qui ne connaît les vingt-cinq mots que Dupont de Nemours affirme avoir discernés dans le langage des corbeaux? Mettons que la bonne volonté, la sympathie des observateurs, aient quelque peu forcé la signification des faits : ce qu'on ne niera pas, c'est que les animaux supérieurs ne racontent de la façon la plus claire, par les mouvemens, les gestes, l'attitude du corps, l'inflexion de la voix, leurs plaisirs et leurs peines, leurs colères, leurs désirs, leurs terreurs, leurs tendresses. Déjà, dans des vers célèbres, Lucrèce notait les sentimens différens que traduisent les variétés d'aboiement du chien et les cris des oiseaux. Avec toute la précision de la science moderne, Charles Bell et Gratiolet ont tenté de déterminer la part de chaque organe, de chaque muscle, de chaque nerf dans l'expression des principales émotions chez les animaux et chez l'homme. Mais c'est à Darwin que revient l'honneur d'avoir ramené la multitude des faits constatés à un petit nombre de principes généraux et d'en avoir proposé la première interprétation systématique.

Le premier principe énoncé par M. Darwin, c'est que certains mouvemens complexes, qui primitivement ont été d'une utilité, soit directe, soit indirecte, pour répondre ou satisfaire à certaines

sensations, à certains désirs, se reproduisent par la force de l'habitude et de l'association, toutes les fois que le même état d'esprit se reproduit, bien qu'ils ne puissent être alors d'aucun usage. C'est ainsi, par exemple, que les jeunes chats manifestent souvent le plaisir qu'ils éprouvent au contact d'une étoffe chaude et moelleuse, en la pressant doucement et alternativement avec leurs pattes de devant. Pourquoi? Parce que l'impression qu'ils ressentent alors est analogue à celle que provoquent en eux les mamelles de leur mère, et ces petits mouvemens par lesquels ils ont l'habitude d'exciter la sécrétion du lait et d'en faciliter l'afflux se sont associés dans leur esprit avec toute sensation de surface chaude et molle. Supposons que l'habitude ait été fixée par l'hérédité à travers une longue série de générations : certains mouvemens, accomplis d'abord volontairement en vue d'une utilité immédiate, peuvent devenir entièrement réflexes. — Qu'un bruit se produise à l'improviste tout près de l'œil, instinctivement il se ferme, fût-on d'ailleurs convaincu que la cause de ce bruit n'a rien de menaçant. Il est probable qu'à l'origine ce mouvement fut volontaire et qu'il eut pour objet, en face d'un danger imprévu, de préserver le plus précieux des organes, celui de la vision. Répété un nombre de fois incalculable, il s'est transformé en une action réflexe dont le ressort part pour ainsi dire tout seul, dès que se reproduisent des circonstances analogues à celles qui primitivement ont donné naissance à l'habitude héréditaire.

Le second principe est appelé par M. Darwin *principe de l'antithèse*. — S'il est vrai que certains états d'esprit entraînent certains actes habituels qui sont utiles, on comprend que, dans un état d'esprit directement contraire, on soit fortement et involontairement tenté d'accomplir des mouvemens absolument opposés, quelque inutiles qu'ils puissent être d'ailleurs. Considérez un chien en proie à la colère et qui se prépare à se battre; puis observez le même animal, humble et soumis, témoignant sa tendresse à son maître. Dans le premier cas, la démarche est droite et raide, la tête légèrement relevée, la queue dressée en l'air, les poils hérissés, surtout le long du cou et de l'échine, les oreilles dirigées en avant, les yeux fixes. Dans le second, l'attitude, par tous les détails, est précisément inverse; le corps, presque couché, est agité de mouvemens ondulatoires; la queue, abaissée, remue d'un côté à l'autre, les poils, instantanément, deviennent lisses, les oreilles sont renversées en arrière; par suite, les paupières s'allongent, et les yeux perdent leur apparence arrondie et leur fixité. Ce même principe de l'antithèse explique le contraste qui existe entre la posture du triomphateur et celle du suppliant, entre les manifestations de la joie et celles de la tristesse; en général, les expressions d'émotions contraires

s'opposent terme pour terme aussi bien chez l'homme que chez les animaux. — La réflexion et la volonté sont-elles pour quelque chose dans la formation des habitudes que traduisent les mouvemens rapportés par Darwin au principe de l'antithèse? Il est permis d'en douter. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est que les forces nerveuses mises en jeu par les sentimens qui se racontent au dehors suivent naturellement des voies opposées si ces sentimens sont opposés, sans que l'utilité suffise à expliquer dans les deux cas la divergence de direction. Quant à la raison du fait lui-même, on n'en peut donner d'autre qu'une convenance générale, une harmonie entre les mouvemens de l'organisme et les phénomènes de sensibilité.

Le troisième principe, M. Darwin l'appelle le *principe de l'action directe du système nerveux*. — Toute sensation vive engendre la force nerveuse en excès, et celle-ci est ordinairement transmise selon certaines lignes déterminées à l'avance, soit par les connexions des cellules nerveuses, soit par l'habitude; souvent, au contraire, l'afflux de la force nerveuse est, en apparence, interrompu. — C'est ainsi qu'une violente frayeur, parfois une joie intense, produisent un tremblement de tous les membres; la force nerveuse, dégagée à la suite de l'émotion, rayonne par les nerfs dans tout le système musculaire, qu'elle ébranle convulsivement. Par là s'explique le blanchissement rapide des cheveux dans certains cas rares d'extrême angoisse. Cet afflux de force nerveuse que rien ne dirige suivra de préférence les voies les plus habituelles; aussi voit-on tout d'abord le visage se contracter dans la douleur, s'épanouir dans la joie, la respiration s'accélérer et devenir haletante, car les muscles faciaux et respiratoires sont ceux dont le jeu est le plus fréquent; les muscles des membres supérieurs entreront ensuite en action, puis ceux des membres inférieurs, enfin ceux du corps tout entier.

Ces trois principes, séparés ou combinés, rendent compte, selon M. Darwin, de tous les mouvemens expressifs, tant chez les animaux que chez l'homme. Il ne faut pas oublier que le rôle de l'hérédité est en tout ceci d'importance capitale; c'est elle qui transforme en actes instinctifs et quelquefois réflexes certaines habitudes utiles qui furent à l'origine des actes pleinement volontaires; c'est elle qui dessine dans l'organisme naissant les lignes de direction que suivra de préférence l'influx nerveux, et les oriente sur celles qui ont été le plus fréquemment suivies dans les organismes des ascendans. Chaque animal qui vient au jour apporte ainsi dans tous ses nerfs, dans tous ses muscles, dans tous ses membres, l'ébauche des mouvemens par lesquels se sont traduites les émotions des générations dont il est le dernier terme, et ses émotions

individuelles n'auront plus qu'à revêtir comme d'elles-mêmes ce muet et éloquent langage qui s'est à l'avance élaboré pour lui dans l'incalculable série de ses ancêtres.

On remarquera que par le premier au moins des trois principes qu'il énonce, M. Darwin abrège déjà singulièrement la distance qui sépare les animaux de l'homme. Rapporter en effet à des habitudes utiles un grand nombre des mouvemens expressifs des animaux, n'est-ce pas attribuer à ceux-ci une intelligence qui leur permette d'inventer en quelque sorte des actions auxquelles l'instinct ne les détermine pas fatalement? Cette utilité dont on les fait appréciateurs et juges, comment la connaîtraient-ils, sinon par la réflexion, la comparaison, c'est-à-dire par quelques-unes des opérations les plus élevées de l'esprit? Et, chose étrange, qui semble en contradiction avec la donnée fondamentale de l'évolutionnisme, ce sont les ancêtres les plus reculés qui, dans une série quelconque de générations animales, auront dû posséder le plus d'intelligence! A eux la tâche de former les habitudes utiles, de choisir par conséquent entre plusieurs mouvemens possibles les plus favorables à la conservation et au développement de la vie. Quant à leurs descendans, ils n'ont eu qu'à recueillir les fruits héréditaires de ces merveilleuses découvertes. Nul effort ne leur est plus nécessaire; la mécanique cérébrale, au fonctionnement désormais infaillible, les dispense d'être ingénieux. En un mot, selon la théorie darwinienne, l'instinct commence par l'intelligence et le libre choix, pour aboutir à l'habitude et à l'action réflexe : la marche de la nature vivante est ainsi régressive au lieu d'être progressive, et, comme les instincts remarquables se trouvent chez des animaux qui n'occupent pas un rang très élevé dans l'échelle des êtres, que d'autre part l'effort intellectuel qui a donné naissance à un instinct doit être en proportion du degré d'industrie que celui-ci révèle, la conséquence qui paraît s'imposer, c'est que les plus intelligens des animaux sont non pas les mammifères supérieurs, non pas même certains oiseaux ou certains insectes dont les actes sont maintenant déterminés par des habitudes transmises à travers une longue suite d'organismes, mais les ascendans les plus antiques de ces insectes ou de ces oiseaux, les premiers pères au génie desquels l'espèce tout entière est redevable de ses instincts.

Il semble que cette objection porte contre la doctrine darwinienne de la formation de l'instinct et non contre la théorie relative à l'origine des mouvemens expressifs. Mais on s'aperçoit sans peine que le premier des principes posés plus haut n'est qu'un cas particulier de l'hypothèse qui prétend expliquer les mouvemens instinctifs par des habitudes d'abord volontairement acquises : montrer

l'insuffisance de celle-ci, n'est-ce pas la meilleure manière de réfuter le corollaire qui en découle?

Quant aux deux autres principes, celui de l'antithèse et celui de l'action directe du système nerveux, nous ne voyons pas qu'ils contiennent, au point de vue évolutionniste, une véritable explication. Le principe de l'antithèse, nous l'avons dit, n'exprime autre chose qu'une convenance générale entre les dispositions mentales et les mouvemens et attitudes du corps; cette convenance, nous l'admettons comme un fait et nous y reconnaissons même l'une des mille preuves d'un plan providentiel; mais comment l'évolutionnisme en rendra-t-il compte, lui qui rejette toute notion d'une pensée ordonnatrice? — Reste l'action directe du système nerveux; mais ce fluide qui rayonne dans tout l'organisme et suit de préférence les lignes de moindre résistance, qu'est-ce autre chose, sous un autre nom, que la vieille hypothèse cartésienne des esprits animaux? Et si cette dernière est aujourd'hui universellement abandonnée, voit-on par quels titres celle qui la remplace pourrait justifier la prétention de fournir une raison scientifique des phénomènes expressifs?

Nous croyons donc, en résumé, qu'une explication des mouvemens d'expression, conformément aux principes de l'évolutionnisme, est encore à trouver. Ni l'habitude héréditaire, ni l'action directe du système nerveux, ne semblent suffire. Pour les évolutionnistes, comme pour nous, le problème reste tout entier. Les faits sont constatés, le jeu des muscles et des nerfs est en grande partie connu; mais la connexion entre ces modifications organiques et les diverses émotions de la sensibilité, soit animale, soit humaine, est toujours un mystère.

II.

En même temps que, par le principe d'association des habitudes utiles, M. Darwin semble attribuer l'origine de certains mouvemens expressifs chez les animaux à une intelligence presque humaine, il s'efforce d'établir que des mouvemens et des expressions analogues chez l'homme ne peuvent guère s'expliquer que par une descendance animale. De tous les exemples qu'il invoque, le plus curieux est ce fait que, dans la colère, la haine violente, le défi, la lèvre supérieure se relève souvent de façon à ne laisser apercevoir la canine que d'un seul côté. Le rire sardonique est une reproduction atténuée du même mouvement, qui, pour M. Darwin, est identique à celui du carnassier qui va mordre. C'est donc là une survivance de l'époque où les ancêtres de l'homme, armés de fortes

canines, s'en servaient comme d'une arme à la manière des dogues et des loups, car aujourd'hui il n'est personne qui, se débattant par terre dans une mortelle étreinte, et essayant de mordre son ennemi, songeât à se servir de ses canines plutôt que de ses autres dents. — De même encore, selon M. Darwin, la moue est dans l'humanité une tradition des singes. Les petits enfans européens, quand ils sont de mauvaise humeur, font une moue beaucoup moins prononcée que les adultes des races inférieures, et surtout que les enfans des sauvages. Mais le chimpanzé, l'orang-outang, le gorille, sous l'empire du mécontentement, de la surprise, ou même d'une légère satisfaction, allongent démesurément les lèvres, et leur figure prend alors l'expression la plus grotesque : la moue s'est ainsi perdue peu à peu, à mesure que l'homme s'est éloigné de ses origines simiennes, et si quelques vestiges s'en retrouvent chez nos enfans, c'est que, dans toute la série animale, les jeunes retiennent d'une manière plus ou moins parfaite, pour les perdre plus tard, certains caractères qui ont appartenu à leurs ancêtres adultes, et qu'on remarque encore dans d'autres espèces distinctes, leurs proches parentes.

Ces inductions sont à coup sûr ingénieuses : sont-elles aussi concluantes que paraît le croire M. Darwin? De ce qu'un mouvement expressif est commun à l'homme et à certains animaux, il ne s'ensuit pas qu'on en puisse tirer la preuve d'une filiation. Les ressemblances s'expliquent naturellement par des analogies d'organisation : il serait téméraire d'affirmer au-delà. — J'avoue que le relèvement de la lèvre supérieure mettant à nu l'une des canines semble bien indiquer une survivance de l'habitude de mordre ; mais les premiers hommes ont pu se servir de leurs canines comme d'une arme sans pour cela descendre des carnassiers. D'ailleurs, de l'aveu même de M. Darwin, le mouvement dont il est ici question ne s'observe que chez un petit nombre de personnes ; rien n'empêche d'admettre que ce ne soit là qu'une espèce de *tic*. Quant à la *moue*, tout ce qu'il est permis d'en dire, c'est qu'elle est une expression qui appartient à la fois à l'homme et au singe, et si elle est plus fréquente et plus accentuée chez les enfans et chez les sauvages, c'est parce que l'éducation et la culture ont pour effet de réprimer de plus en plus les manifestations extérieures des émotions.

Y a-t-il des mouvemens expressifs qui appartiennent exclusivement à notre espèce? On comprend tout ce que gagnerait l'évolutionnisme s'il avait le droit de répondre à cette question par la négative. Nombre d'observateurs ont soutenu avec Rabelais que « rire est le propre de l'homme. » M. Darwin est naturellement d'un autre

avis. Selon lui, le singe partage avec nous ce privilège. « Un grand nombre d'espèces de singes font entendre, lorsqu'ils sont contens, un son saccadé évidemment analogue à notre rire, et souvent accompagné du claquement de leurs mâchoires ou de leurs lèvres; en même temps les coins de la bouche sont retirés en arrière et en haut, leurs joues se plissent et leurs yeux brillent. » Reste à savoir si le rire du singe exprime la même chose que le nôtre; s'il est, comme chez l'homme, le reflet d'une âme épanouie, l'écho sonore d'une pensée joyeuse dans une expansion nouvelle et imprévue de son activité, ou une simple grimace par où se dégage le trop plein de l'énergie physique, — ce qu'on pourrait appeler une gambade du visage. — Il est embarrassant pour l'évolutionnisme que les singes anthropomorphes ne pleurent pas : qui a le don du rire devrait, semble-t-il, avoir celui des larmes. Mais, fait observer M. Darwin, d'autres singes assez éloignés de notre espèce pleurent; ce qui lui permet de conjecturer que l'homme est issu d'une branche latérale à celle des singes anthropomorphes, branche éteinte aujourd'hui, et dont les individus avaient inventé déjà cette manifestation vraiment humaine de la douleur.

La rougeur et la pâleur, comme signes de certaines émotions morales, passent généralement pour des caractères distinctifs de notre espèce. « Comme il est dans l'ordre de la nature, dit Gratiolet, que l'être social le plus intelligent soit aussi le plus intelligible, cette faculté de rougeur et de pâleur qui distingue l'homme est un signe naturel de sa haute perfection (1). » Ce recours au principe de la finalité ne peut être accepté par l'évolutionnisme. M. Darwin ne va pas jusqu'à soutenir que les animaux rougissent sous l'influence de la pudeur ou de la honte : mais il estime que la rougeur dans l'homme n'eut pas à l'origine la même signification morale qu'aujourd'hui. Elle est même, à l'en croire, une survivance d'un état social fort ancien et fort grossier, où les hommes et les femmes allaient encore presque nus. La cause de la rougeur serait, en effet, la pensée que notre extérieur est soumis à un examen attentif, surtout de la part d'une personne de l'autre sexe. Si le visage rougit seul chez les peuples civilisés, c'est que, seul, il est à découvert; néanmoins on a observé que souvent le cou, la poitrine même rougissent en même temps, et, chez les sauvages, la rougeur, paraît-il, descend fréquemment jusqu'à la ceinture. — Et comment se produit, selon M. Darwin, cette coloration subite de la peau? L'attention dont nous nous sentons l'objet excite en nous une certaine inquiétude, dans le cas principalement où nous désirons plaire à

(1) *De la Physionomie et des mouvemens d'expression.*

qui nous regarde; par suite, notre pensée s'attache à la partie de notre corps sur laquelle est fixé l'œil d'autrui, et c'est ici le visage. Or, bien des faits établissent que si l'esprit est vivement préoccupé de l'état d'un organe, une certaine quantité de force nerveuse agit, sans que nous en ayons conscience, sur les nerfs qui aboutissent à cet organe, et peut augmenter notablement soit leur sensibilité, soit leur motricité. Si donc nous pensons avec anxiété à notre visage, les nerfs vaso-moteurs qui servent à dilater ou à contracter les artérioles de la face reçoivent un surcroît d'énergie; sous cette influence, les vaisseaux capillaires se dilatent, le sang paraît affluer sous la peau; d'où la rougeur. — Par une association d'idées très naturelle, toutes les fois que nous soupçonnons que l'on critique, non plus seulement notre personne, mais nos actions, nos pensées, notre caractère, notre attention se porte fortement sur nous-mêmes, et, en vertu de l'habitude et de l'hérédité, le mécanisme de la rougeur entre immédiatement en jeu, sans que nous ayons du reste conscience d'aucune préoccupation relative à notre visage. De même enfin quand on nous adresse des éloges; car la louange, aussi bien que le blâme, témoigne que nous sommes l'objet de l'examen d'autrui.

Contre cette explication originale et ingénieuse, encore qu'un peu pénible, nous n'avons pas compétence pour nous inscrire en faux. Mais on nous permettra de nous étonner que M. Darwin, qui a recueilli tant et de si jolies choses sur les coquetteries amoureuses des animaux, n'ait rencontré nulle part la moindre preuve qu'un jeune singe, par exemple, rougisse en présence d'une jeune guenon. Serait-ce que le mâle se soucie peu de l'impression que produit sa personne sur celle qu'il recherche? M. Darwin affirme le contraire. Serait-ce que le mécanisme des nerfs vaso-moteurs n'est pas ici le même que chez l'homme? L'anatomie et la physiologie comparées ne constatent pas, que nous sachions, de différences. Serait-ce que la peau du singe ne peut rougir? Mais cela même ne prouverait-il pas que la rougeur est dans notre espèce l'expression d'un ordre d'émotions que l'animal même le plus parfait ne connaît pas? Car enfin, si, comme on nous l'affirme, certains oiseaux, pour plaire à leurs campagnes, peuvent rendre leurs chants plus mélodieux, pourquoi le singe, plus intelligent encore, ne se serait-il pas fait à la longue un visage capable de rougir? Dira-t-on que ce signe délicat de l'amour timide eût risqué de n'être pas compris? Qu'on avoue donc alors que ces délicatesses sont étrangères au monde de l'animalité; que là le mâle ne cherche pas plus à devenir l'objet d'une préférence volontaire que la femelle n'a l'idée de faire un tel choix; que l'aveugle et brutal instinct y pousse seul les sexes l'un vers l'autre,

et qu'entre rivaux c'est la force seule qui désigne un vainqueur.

Nous croyons pouvoir conclure que certaines émotions appartiennent en propre à notre espèce, et que, même sur ce point, l'évolutionnisme ne réussit pas si facilement à renverser les vieilles barrières qui, aux yeux du sens commun, séparent le règne animal du règne humain. De là, pour nous, une grave présomption contre les tentatives de faire dériver le langage intellectuel de l'expression des émotions. C'est ce nouvel et suprême effort de l'évolutionnisme dont il nous reste à apprécier le succès.

III.

Personne ne songe à nier que parmi les moyens expressifs qui sont à la disposition des animaux comme de l'homme, les plus importans peut-être, et les plus variés, ne soient les cris. Mais entre le cri de la bête et le verbe qui traduit la pensée humaine, quel abîme! et comment le combler? M. Darwin incline à croire que le chant pourrait bien fournir la transition cherchée.

Il paraîtrait en effet que certains singes peuvent donner une série régulière de notes musicales. Une variété de gibbon, l'*hylobates agilis*, est, au témoignage de M. Owen, un véritable chanteur; et un naturaliste, cité par M. Darwin, dit, en parlant de sa voix : « Il m'a semblé qu'en montant et en descendant la gamme, les intervalles étaient régulièrement d'un demi-ton, et je suis certain que la note la plus élevée était l'octave exacte de la plus basse. Les notes ont une qualité très musicale, et je ne doute pas qu'un bon violoniste ne puisse reproduire la composition du gibbon, et en donner une idée correcte, sauf en ce qui concerne son intensité. » — Admettons maintenant, comme l'analogie nous y invite, que ce gibbon déploie les richesses de son chant principalement dans la saison des amours : rien n'empêche de croire qu'il en fut de même pour les ancêtres de l'homme; avant de posséder le langage articulé, ils durent faire usage du chant pour captiver leurs femelles; il est même permis de conjecturer que les femelles eurent, plus souvent que les mâles, recours à ce moyen de séduction, si l'on en juge par ce fait que les femmes ont généralement la voix plus douce et plus musicale que les hommes. Qui peut mesurer aujourd'hui l'intensité des émotions que traduisirent et provoquèrent, en l'absence de tout langage articulé, ces mélodies informes et puissantes de l'humanité primitive? Et si, de nos jours même, la musique est restée la langue la plus naturelle de l'amour, si toute passion violente, échappant en quelque sorte à l'expression glacée de la parole, fait instinctivement explosion dans un chant; si, par une con-

venance inexpliquée, les notes hautes répondent à certains états de l'âme, les notes basses à d'autres tout différens, — ne serait-ce pas que l'hérédité a comme imprimé dans notre organisation intellectuelle et morale un vague ressouvenir du langage musical de nos premiers pères, et qu'ainsi, dans les œuvres des grands compositeurs, nous entendons, sans le reconnaître, le retentissement affaibli des mélodies par lesquelles l'humanité, muette encore, racontait ses amours et ses haines, ses luttes, ses jalousies, ses fureurs, ses souffrances et ses joies?

Diminuez le volume de la voix, supprimez les notes qui dépassent une certaine hauteur moyenne, et la phrase musicale se rapproche du récitatif, assez voisin lui-même de la phrase parlée. M. H. Spencer établit que toute émotion dégage une quantité plus ou moins grande de force nerveuse qui produit des mouvemens musculaires d'une intensité corrélative; ces mouvemens peuvent se manifester par des sons de l'organe vocal, et, comme les notes les plus basses et les plus élevées sont celles qui exigent le plus d'effort, elles sont l'expression naturelle d'une sensibilité violemment excitée ; inversement, les notes moyennes traduisent une sensibilité moins émue : de la phrase musicale à la phrase parlée, il y a donc extinction graduelle de l'émotion. Mais on peut concevoir de l'une à l'autre une série indéfinie de transitions, en sorte que le ton passionné se soit abaissé peu à peu à celui de la raison tranquille. N'est-ce pas là en effet ce que confirme la marche historique de l'esprit humain? La prose n'est-elle pas née partout de longs siècles après la poésie qui à l'origine se confondit avec le chant?

L'explication précédente rend à peu près compte de l'évolution générale de l'expression vocale, mais elle ne nous apprend pas d'où est sorti l'élément même du langage articulé, le mot. — Sur ce nouveau point, qui est décisif, le transformisme aurait, semble-t-il, gain de cause, s'il pouvait établir que le mot est dérivé naturellement, soit des interjections inarticulées qui traduisent les sentimens primordiaux de l'âme humaine, soit de l'imitation des sons extérieurs, et particulièrement du cri des animaux.

On sait les graves objections de Max Müller contre ces deux théories de l'imitation et de l'interjection, et l'importance fondamentale qu'il attribue, pour la formation du langage, aux racines; elles marquent, selon lui, le point précis où commence la parole vraiment humaine et établissent entre le langage émotionnel, qui pourrait nous être commun avec la bête, et le langage intellectuel qui nous appartient en propre, une ligne de démarcation infranchissable. Mais, malgré tout notre respect pour la haute autorité de

Max Müller, nous n'oserions affirmer que le problème soit définitivement résolu. On peut toujours se demander d'où viennent ces racines elles-mêmes. Max Müller refuse de poser cette question, sous prétexte qu'elle échappe par sa nature aux conditions de la science expérimentale. — Sans doute, si l'on s'en tient aux langues entièrement constituées et susceptibles d'être étudiées dans des monumens écrits, on ne peut remonter au-delà des racines, et on doit les considérer comme les élémens ultimes auxquels l'investigation positive puisse atteindre; mais ces limites relativement étroites, l'induction ne peut-elle essayer de les franchir? Les innombrables idiomes des tribus sauvages n'ont-ils rien à nous apprendre? Et en recueillant et concentrant les douteuses lueurs qu'on en peut tirer, n'y a-t-il pas quelque espérance d'éclairer d'un jour nouveau les obscures origines du langage humain?

C'est ce qu'ont fait, non sans profit, plusieurs linguistes contemporains, parmi lesquels nous mentionnerons MM. Farrar, Hensleigh Wedgwood, B. Tylor. On ne peut méconnaître, en lisant leurs ouvrages, que les objections de Max Müller contre les théories de l'imitation et de l'interjection n'aient beaucoup perdu de leur force.

Il est aisé d'abord de ramener ces deux théories à une seule, celle de l'imitation ou de l'onomatopée. En effet, que sont les interjections? Des sons, articulés déjà, par lesquels l'homme a dû primitivement imiter les cris naturels de la douleur, de la joie, de la crainte, etc., pour exprimer à ses semblables les diverses situations de son âme. Le cri de la douleur, par exemple, est, en vertu de la constitution même de notre espèce, le signe universel de la douleur; pour implorer secours, en l'absence de tout autre langage, que fera l'homme, sinon reproduire plus ou moins volontairement le cri que, sous l'aiguillon de la souffrance, il a poussé maintes fois sans le vouloir? C'est ce que confirme l'observation des enfans. Longtemps avant d'avoir acquis l'usage de la parole, ils manifestent leurs besoins par la répétition évidemment intentionnelle de cris qui furent d'abord tout spontanés.

C'est donc au principe général de l'onomatopée qu'il faut demander s'il peut rendre un compte suffisant de l'origine des mots. Et certes, s'il ne peut les expliquer tous, il en explique du moins un fort grand nombre. MM. Farrar et Wedgwood ont montré que, dans toutes les langues connues, une foule de substantifs, d'adjectifs, de verbes, ont été formés par imitation du cri des animaux. Quant aux différences qui, d'un idiome à l'autre, se manifestent dans l'appellation d'un même animal, les causes en sont, soit les différences mêmes qui existent entre les cris habituels de l'animal, soit les altérations qu'ont dû subir à travers les siècles, sous des influences

dont il est impossible de déterminer les effets, des vocables primitivement identiques. Tous les bruits de la nature ont dû, à l'origine, être reproduits par le langage. Comment croire, par exemple, que le tonnerre n'ait pas été nommé partout d'un mot imitatif? Max Müller a fait voir, il est vrai, que dans les langues indo-européennes ce mot dérive d'une racine sanscrite, *tan*, qui veut dire *tendre*, *étendre*, d'où *tonare*, τόνος, *tener*, *tenuis*, etc., le tonnerre ayant été rangé par les premiers Aryas sous le concept général des choses qui s'étendent et se prolongent, ce qui évidemment n'a rien de commun avec une onomatopée. Mais on peut raisonnablement mettre en doute que ce procédé savant ait été celui des temps les plus reculés. Le tonnerre a dû recevoir un nom avant que l'idée abstraite d'extension ne se soit exprimée dans une racine commune; ce nom fut d'abord imitatif, comme il l'est encore aujourd'hui dans tous les idiomes des sauvages.

En dépit de l'arrêt de Max Müller, qui les déclare stériles, les interjections sont, elles aussi, une source féconde de mots. La douleur, la crainte, l'étonnement, la joie, le dégoût, la colère, le mépris, provoquent certains mouvemens involontaires du gosier, des lèvres, des narines; les sons qui en résultent sont par suite les mêmes chez tous les hommes, et une patiente analyse les retrouve sans trop de peine dans les substantifs et les verbes qui expriment ces diverses émotions. C'est du moins ce que nous semble démontrer suffisamment le court et solide ouvrage de M. Wedgwood. Ne prenons qu'un seul exemple. — Dans l'étonnement, dans l'attention énergique et concentrée, on ouvre instinctivement la bouche; la cause en est probablement que, par suite de la communication interne qui existe entre la bouche et les oreilles, nous entendons mieux quand l'air, qui est le véhicule du son, remplit la cavité des joues. Aussi, lorsque nos facultés sont vivement sollicitées par l'observation d'un objet qui excite la surprise, la bouche s'ouvre-t-elle comme d'elle-même pour faciliter la perception du moindre bruit venant de l'objet. Les lèvres, en se séparant, semblent prononcer la syllabe *ba*, que nous retrouvons, dans les langues les plus diverses, comme racine des mots qui expriment l'étonnement, l'attention soutenue, la vigilance, l'attente, l'action d'épier, et, en passant du phénomène mental au phénomène physique, l'action de bâiller, d'ouvrir la bouche, et, enfin, celle d'ouvrir en général. La répétition de la même syllabe donne les exclamations de surprise, βαβαὶ, en grec, *babæ*, *papæ*, en latin; de même *bah!* en français, les verbes *ébahir*, *ébaudir* (faire crier *ba*). En langue zoulou, *babaza* veut dire étonner; en italien, *badare*, examiner attentivement, épier, flâner, s'arrêter; *stare a bada*, observer; en provençal, *ba-*

dalhar, bâiller, *badar*, ouvrir la bouche, *pouerto badiero*, une porte ouverte; en portugais, *bahia*, une ouverture par où la mer pénètre dans les terres, une baie; dans le dialecte breton, *badalein*, bâiller, *bada*, être étonné, stupéfié. Rapprochez enfin le vieux français *baier*, *béer*, être attentif, à *gueule bée*, *abaier* (écouter avec étonnement), et la forme encore usitée *béant*, d'où l'anglais *abeyance*, attente, etc.

D'autre part, il est fort probable que les premières syllabes prononcées par l'enfant sont devenues dans toutes les langues les racines fécondes d'un grand nombre de mots. On a dressé la liste des noms qui, dans tous les idiomes connus, expriment les idées de père et de mère; sauf quelques exceptions, on constate qu'à tous les degrés de la civilisation, sur les points du globe les plus éloignés, les syllabes *pa* et *ma*, ou tout au moins les consonnes *p* et *m*, en forment l'élément essentiel et primordial. Ordinairement *p* ou *pa* désigne le père, *m* ou *ma* la mère; mais le contraire n'est pas rare. Doit-on penser, avec M. Max Müller, que *pitar*, en sanscrit, πατηρ, *pater*, *père*, *papa*, *father*, dans les différentes langues indo-européennes, viennent d'une racine commune, *pa*, qui veut dire protéger; que *mâtar*, μητηρ, *mater*, *mère*, *maman*, *mother*, *mutter*, etc., dérivent de la racine *ma*, produire? Ne serait-ce pas plutôt qu'à toutes les époques, dans tous les pays, les parens épiant, pour ainsi dire, les premières articulations sorties de la bouche de l'enfant, ont recueilli ces deux syllabes si douces à entendre, et que, par suite, elles ont servi presque partout à désigner ceux-là mêmes qui sont le plus près de l'enfant, ceux que ses doigts et son sourire semblent montrer et nommer au moment où il les prononce? Bref, il est permis de croire, à l'inverse de l'explication proposée par Max Müller, que les racines sanscrites *pa* et *ma*, protéger et produire, ont été tirées, par un travail ultérieur d'abstraction, des mots qui primitivement ont signifié père et mère. Et l'hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'il est bien prouvé que, si l'enfant apprend la langue de ses parens, ceux-ci, à leur tour, sont obligés de faire l'apprentissage de la sienne; comment donc n'en retiendraient-ils pas certains mots, certaines syllabes, celles-là surtout qui s'échappent les premières de ses lèvres? Plusieurs philologues se sont attachés à signaler nombre de vocables employés dans les *nurseries* anglaises, allemandes, italiennes, françaises, etc., et qui ont peu à peu conquis droit de cité dans la langue des adultes.

Mais, dira-t-on, si considérable qu'ait été à l'origine l'influence de ces différentes causes, elle est loin de suffire quand on considère l'immense multitude de mots qui n'ont pu venir ni de l'onomatopée,

ni de la reproduction du langage enfantin. Rien de plus vrai; mais le principe de l'imitation ne s'arrête pas là. L'homme peut traduire, par les articulations de sa voix, outre des sons, des mouvemens, et en général des qualités. C'est ce que Platon a supérieurement marqué dans un passage célèbre auquel les grandes discussions contemporaines sur le sujet qui nous occupe donnent une importance nouvelle et presque inattendue. « Il peut sembler ridicule, dit Socrate dans le *Cratyle*, de dire que les lettres et les syllabes représentent les choses, et cependant nous n'avons pas de meilleure explication à donner... Il me semble que la lettre *R* est l'organe du mouvement. Celui qui a imposé les noms l'a prise comme exprimant le transport (1), comme dans les mots : *sourdre*, *source*, *tremblement*, *rapide*, *frapper*, *rompre*, *fracasser*, *broyer*, *morceler*, *tourner* (2). C'est par la lettre *R* que leur nomenclateur a rendu ces mots expressifs; il a remarqué que, dans la prononciation de cette lettre, la langue remue rapidement. Il s'est servi de la lettre *I* pour toutes les choses minces qui pénètrent à travers les autres choses, et c'est par l'*i* qu'il caractérise l'action d'introduire (3). La manière dont la langue presse et appuie pour prononcer le *D* et le T lui aura paru bonne pour exprimer ce qui détient (4) et la station (5). Comme la langue coule dans la prononciation de *L*, il s'est servi de cette lettre pour exprimer ce qui est lisse, ce qui est moelleux (6). Le *G*, faisant faire à la langue un mouvement contraire au précédent, a servi à exprimer ce qui est gluant, agglutiné (7). L'*N* se produisant dans l'intérieur de l'organe exprime le dedans, l'intérieur (8). Il a consacré l'*A* à la largeur, l'*I* long à la ligne, l'*O* à la rondeur. C'est ainsi qu'il a approprié à la nature de chaque chose les lettres et les syllabes dont il forme ensuite les autres mots toujours imitatifs. »

Cette application nouvelle du principe de l'imitation met déjà dans tout son jour le rôle immense de l'analogie dans la formation des mots. N'est-ce pas en effet procéder par analogie que de peindre avec des sons articulés la rapidité, la lenteur, la stabilité, et généralement les propriétés extérieures des objets? Mais dans cette voie les progrès sont en quelque sorte illimités. Si, par exemple, une articulation rapide et brève traduit à l'oreille un mouvement

(1) Φορά.
(2) Ῥεῖν, ῥοὴ, τρόμος, τραχὺς, κρούειν, θραύειν, ἐρείκειν, θρύπτειν, κερματίζειν, ῥυμβεῖν
(3) Ἱέναι, ἵεσθαι.
(4) Δεσμός.
(5) Στάσις.
(6) Λεῖον, Λιπαρόν.
(7) Γλίσχρον, γλυκὺ, γλοιῶδες.
(8) Τὸ ἔνδον, τὸ ἐντός.

de même nature, elle pourra aussi bien donner l'idée d'un espace court, car un tel espace est vite parcouru; par suite, elle exprimera tout objet petit, faible, insignifiant. — C'est encore à l'analogie qu'il faut rapporter ce procédé, si fréquent dans les idiomes sauvages, de la répétition. Il servira à traduire tantôt la continuation de l'action, tantôt l'agent ou l'instrument de cette action, tantôt la grandeur ou la petitesse de l'objet. Ainsi, dans la langue maorie, *puka* veut dire *palpiter*, *puka-puka* les poumons; *muka*, lin; *muka-muka*, essuyer, frotter; chez les naturels australiens, *bou-rie* signifie *petit*, *bou-rie bou-rie*, très petit. Une certaine tribu du Brésil appelle un ruisseau *ouatou*, et la mer *ouatou-ou-ou* (le ruisseau très grand). De même en latin, *murmur*, *susurrus* (*sur surrus*), etc.

Il faut admettre enfin qu'à l'origine ces différens procédés ont donné naissance dans le même idiome à plusieurs formes diverses pour traduire la même idée; de là entre les mots cette sorte de lutte pour l'existence si bien décrite par Schleicher. Les formes les plus simples, les plus commodes, les plus intelligibles, ont peu à peu éliminé leurs rivales. Ce travail de sélection s'est fait comme de lui-même, mais non sans le concours inconscient de l'esprit humain; car après tout, c'est lui seul qui, selon les lois nécessaires de logique qui lui sont inhérentes, choisissait. Ce choix dut être d'autant plus rapide que l'idiome était de formation plus récente; par suite, des dialectes sortis d'une souche commune ont dû promptement diverger, au point que leur parenté devint presque méconnaissable. C'est ce que confirme ce fait, rapporté par quelques voyageurs, que, dans certaines peuplades, les hommes qui s'éloignent pour une expédition un peu longue ont peine à comprendre au retour le langage des femmes et des enfans.

IV.

Cet exposé sommaire de quelques théories nouvelles sur l'origine du langage nous conduit, on le voit, à des conclusions assez différentes de celles de Max Müller et des philologues de son école. S'ensuit-il que nous supprimions la barrière qu'il a cru pouvoir élever entre le langage émotionnel et le langage intellectuel, et que nous refusions de reconnaître dans la formation des mots l'opération de facultés exclusivement propres à l'homme? — En aucune façon.

Il est d'abord à remarquer que le procédé de l'imitation, tout naturel et spontané qu'en paraisse l'emploi, implique déjà la réflexion et la volonté. La bête en est incapable. On n'a jamais vu l'agneau, le bœuf, le singe même, après avoir échappé à la poursuite d'un lion, exprimer la cause de leur terreur par un rugisse-

ment. — La conformation de leur organe vocal s'y oppose, dira-t-on ; — soit ; mais n'est-ce pas la preuve que la faculté d'imiter les sons du dehors n'existe pas dans leur esprit? L'onomatopée n'est déjà plus le cri soudain, irrésistible de l'émotion ; elle est une traduction, par l'intelligence, de quelque chose d'extérieur ; elle est analogue au dessin qui retrace à l'œil le contour des formes ; et il n'y a pas, que nous sachions, d'exemple d'un animal qui ait dessiné sur le sable, avec sa patte ou son bec, l'image, si grossière qu'elle fût, d'un objet. C'est que la reproduction imitative des sons et des formes n'est possible qu'à la suite d'une abstraction, et que la faculté d'abstraire semble bien être le privilège de notre espèce en même temps que la source de tout langage. — Supposons l'homme des époques primitives en lutte avec le plus puissant des carnassiers : tant que dure la bataille, il pousse les cris inarticulés de la terreur et de la rage; il n'y a rien là que de bestial. Vainqueur, il revient près des siens ; il veut leur raconter le danger qu'il a couru. Comment désigner l'animal dont il a failli être victime? Bien des traits divers le dépeignent dans son imagination; il revoit cette tête énorme, ces bonds prodigieux, cette queue qui s'agite furieusement, cette gueule effroyable, toute prête à déchirer ; il sent encore sur lui l'haleine brûlante du monstre, il l'entend rugir. Dans tous ces caractères, il faut qu'il fasse un choix, et, par une abstraction rapide sans doute, mais en définitive volontaire et réfléchie, il met à part le plus expressif, celui qui, l'ayant le plus frappé, doit frapper aussi le plus vivement ceux à qui il s'adresse : le rugissement. Qui ne voit par là que l'onomatopée est déjà un signe intellectuel, un type phonétique abstrait?

J'en dirai tout autant de l'imitation des mouvemens, si bien décrite par Platon dans le passage mentionné plus haut. Si le son que produit l'émission rapide de l'air par le larynx a primitivement exprimé l'idée d'un objet qui s'écoule rapidement (ῥέω, ῥοή), il a fallu d'abord dégager cet attribut de tous ceux qui sont communs à cet objet. L'eau d'une rivière est brillante, froide, sonore, elle étanche la soif, elle engloutit le baigneur imprudent, la barque mal dirigée, etc. ; voilà bien des caractères que le *nomenclateur*, comme dit Platon, a dû laisser à l'écart pour aller droit au trait essentiel, qui est la rapidité de l'écoulement. La condition d'un tel choix, c'est donc toujours la faculté d'abstraire, de considérer une qualité à l'exclusion des autres.

On peut aller jusqu'à dire que le langage ne nomme pas proprement des choses, mais seulement des qualités. Pourtant les mêmes qualités conviennent souvent à plusieurs choses différentes ; le même signe pourra ainsi servir à désigner plusieurs réalités d'es-

pèces distinctes qui se ressemblent par un trait commun. Quelque imitatif qu'il ait été à l'origine, le mot fut donc dès le principe un produit, non-seulement de l'abstraction, mais de la généralisation. — J'ajoute que le mot est doublement abstrait et général; car le signe qui a été tout d'abord choisi pour exprimer *lion*, *arbre*, *rivière*, etc., a dû servir immédiatement à nommer, non pas tel individu spécial et isolé, mais tous ceux de la même espèce. Par là se trouve suffisamment réfutée l'assertion des évolutionnistes qui prétendent que les sauvages n'ont pas de termes abstraits. Tout mot est abstrait, par cela seul qu'il est un mot.

Quant aux choses qui ne tombent pas sous les sens, il est infiniment probable que primitivement elles furent toutes nommées par analogie avec certains objets ou phénomènes matériels. La métaphore a été et est encore aujourd'hui l'une des sources les plus fécondes du langage. Sans doute, ces analogies furent d'abord superficielles, presque arbitraires; la plupart nous échappent; mais l'important pour l'homme, c'est qu'un signe soit attaché à une idée; l'usage, la tradition, consolident le lien, fragile au début, qui les unit. Et que sont ces procédés analogiques et métaphoriques, sinon l'application de ces mêmes pouvoirs d'abstraire et de généraliser, condition essentielle de tout langage humain?

On ne manquera pas de nous objecter que par là nous faisons du langage l'œuvre volontaire et réfléchie de l'homme, à l'encontre d'une théorie fort accréditée qui n'y voit que le produit inconscient d'une sorte d'instinct; mais cette théorie n'a jamais fourni aucun argument décisif en sa faveur. Un psychologue des plus pénétrans, Albert Lemoine, a judicieusement observé que, si la grammaire d'une langue traduit au dehors les lois nécessaires de la logique et, par suite, peut être considérée comme l'expression spontanée de la pensée en acte, il n'en est pas de même du vocabulaire. Celui-ci se forme peu à peu, par additions successives; il s'enrichit et se modifie incessamment et dans la plus large mesure. Les mots qui le composent ont tous été créés, et cela par une volonté expresse; chacun d'eux a commencé d'exister un certain jour, quelqu'un l'a lancé dans le monde, et la société tout entière est devenue sa mère d'adoption. C'est ce que démontre, par des considérations nouvelles et avec une autorité qui admet difficilement la réplique, l'éminent philologue américain M. Whitney, dans son livre *la Vie du langage*.

Irons-nous jusqu'à prétendre qu'il fut un temps où l'homme ne parlait pas? Cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable, et elle n'implique pas nécessairement qu'un état d'isolement absolu ait précédé dans l'histoire du genre humain les premières formes de l'existence

sociale : l'homme a pu d'abord communiquer avec ses semblables par gestes, par signes, par différens moyens inarticulés d'expression. Elle n'implique pas davantage que la pensée et la réflexion aient été absentes au début; loin d'être fille du langage ou même de naître en même temps que lui, la pensée lui est logiquement et chronologiquement antérieure, comme l'ouvrier à l'instrument. L'enfant reste des mois sans parler, dira-t-on qu'il n'est pas un être humain, qu'il est incapable de se faire comprendre ou que nulle pensée n'existe en lui? Le sourd-muet n'est-il pas à la fois un être intelligible et intelligent? D'ailleurs, tout en admettant que le langage soit en toute rigueur une invention de l'homme, rien n'empêche de supposer que cette découverte fut une des premières et qu'elle a été presque contemporaine de l'humanité et de la société. Quoi qu'il en soit, fort du témoignage si grave de M. Whitney, nous n'hésitons pas à croire que le langage est l'œuvre, non d'une faculté spéciale d'expression et d'interprétation, comme le voulaient Jouffroy et Garnier, mais simplement de ces facultés d'abstraire et de généraliser qui, essentielles à l'esprit humain, furent en acte dès le premier jour, et ont créé avec la parole tous les arts, toutes les sciences, toutes les manifestations infiniment variées de la pensée réfléchie.

Que ces facultés à leur tour aient dû au langage de rapides et merveilleux développemens, qui le conteste? Mais ce qu'il importe de maintenir, c'est qu'à l'égard du langage elles sont causes, non effet ; c'est que l'homme primitif, qui, pour inventer la parole, dut les posséder à un degré déjà remarquable, était, par elles, à une distance incommensurable de la brute; c'est qu'enfin tout concourt à démontrer qu'elles sont la vraie caractéristique de notre espèce, le signe de sa dignité et de sa royauté. Nous consentirons à en reconnaître l'existence chez la bête, quand on nous aura montré un animal inventeur d'un langage tout pénétré, comme le nôtre, d'abstraction et de généralisation, c'est-à-dire de pensée; mais l'animal ne parle pas, au sens humain du mot. Μέροπες ἄνθρωποι, les hommes au langage articulé, disait le vieil Homère, exprimant ainsi, par une intuition profonde du vrai, une distinction que tout l'appareil de la science moderne n'a pas réussi à marquer d'un trait plus exact : λόγος, disait mieux encore cette admirable langue grecque, traduisant, par le symbole d'un même vocable, la parenté nécessaire de la pensée et de la parole, du verbe et de la raison.

LUDOVIC CARRAU.

POÈTES ET HUMORISTES

NICOLAS LENAU

I.

Un matin de juin, à l'exposition, — dans cette *tsárda* hongroise si vivante, si originale avec son toit de chaume et ses balcons de bois découpés à jour, — j'écoutais la musique des tsiganes. Les violons disaient avec largeur un chant d'une tristesse pénétrante, la basse grondait, la clarinette lançait des notes aiguës comme des cris sauvages; sur les cordes du *tsimbalom*, les marteaux, alternant rapidement, produisaient des vibrations pareilles au roulement d'un orage lointain, et le chef d'orchestre, tirant de son instrument des accens âpres, mordans, farouches, — grisé lui-même par sa propre musique, — rythmait des yeux, des bras, de tout le corps le mouvement tantôt caressant et tantôt enragé d'un air de danse nationale. Tout autour, la foule se pressait; des buveurs enthousiastes étaient entassés autour des petites tables de la plate-forme; parfois une bouffée d'air soulevait les stores de toile, un rayon de soleil courait rapidement sur les têtes blondes ou les barbes brunes; des verres pleins de tokay chatoyaient comme de grosses topazes, des éclairs de plaisir illuminaient les yeux, et les auditeurs tressaillaient, secoués jusqu'au fond de leurs centres nerveux par cette musique étrange et passionnée — Tout en écoutant et en regardant, le souvenir du poète autrichien Lenau me revenait en mémoire, et je me récitais tout bas ces vers de son poème de *Mischka* :

« Ah! musique!.. comme le violon de Mischka domine en maître! — Tous les cœurs sont pris d'une ivresse harmonieuse, — chaque goutte de vin semble tinter, — chaque regard de femme semble chanter. »

Personne en effet mieux que Lenau n'a rendu le charme et l'enivrement de ces orchestres de tsiganes. La mélodie des *tsárdas* hongroises, tantôt si délicieusement amoureuse, tantôt imprégnée d'une tristesse navrante, tantôt s'emportant jusqu'à la frénésie, est elle-même l'image fidèle de l'inspiration et de la destinée du poète. — On raconte qu'à Pesth les Magyars passent souvent toute la nuit dans les cafés où des bandes de tsiganes jouent des airs nationaux. Assis en face d'une bouteille de vin de Hongrie, ils se grisent des chants du pays, et, pour exciter l'ardeur de l'orchestre, couvrent de pièces d'argent le plateau que les tsiganes placent en évidence auprès de l'estrade : ils y jettent jusqu'à leurs bijoux, quand leur bourse est à sec. Il leur faut de la musique, plus de musique toujours; ils s'exaltent, dansent, crient, fondent en larmes. C'est un ensorcellement, une sorte de possession; ils ne quittent le cabaret que les poches vides et le cerveau surexcité jusqu'au délire. — La vie de Lenau a été toute pareille : une alternative de tendresse passionnée et de sauvage hypocondrie, de rêves obscurs et de navrantes réalités, d'exaltation et de désespoir, le tout s'abîmant brusquement dans la folie comme dans un gouffre. Plus qu'aucun autre poète, celui-là a vécu sa poésie. Les incidens de son existence inquiète expliquent les inégalités et les obscurités de son talent original. Pour comprendre l'œuvre de l'homme qui, avec Henri Heine, a représenté le plus brillamment la poésie lyrique allemande de 1830 à 1844, il faut pénétrer dans l'intimité de sa vie. C'est une tragédie d'un intérêt poignant. On y voit de quelles substances ténues, délicates et facilement explosibles la nature compose un grand talent; à l'aide de quels réactifs violens et dans quelles douloureuses conditions elle produit un vrai poète.

D'abord Nicolas Lenau naît dans le pays des têtes chaudes, des vins capiteux et des cœurs passionnés, en Hongrie (13 août 1802). Son village natal est Csatad, près de Temesvar, dans le Banat, où, racontait-il lui-même, « le soleil darde de si chauds rayons qu'on peut faire cuire des œufs dans le sable brûlant. » En second lieu, il naît de l'union mal assortie d'une très jeune femme avec un ancien officier de cavalerie. Sa mère, Thérèse Maigraber, avait épousé par amour François Niembsch von Strehlenau (1), et le mariage ne fut pas heureux. L'ancien officier rapportait de son séjour dans les garnisons des habitudes vagabondes et une humeur volage qui firent cruellement et silencieusement souffrir sa jeune femme. Dans le sein maternel, Lenau subit le contre-coup de ces tristesses comprimées, et il en garda comme une marque mélancolique pendant toute

(1) Dès qu'il publia des vers, le poète retrancha la première syllabe du nom paternel, et il n'est connu du public que sous le nom de Lenau.

sa vie. Il était encore enfant quand son père mourut, et il fut élevé par une mère tendre, passionnément dévouée, mais sans expérience et sans force de volonté. « Le malheur de Lenau, disait plus tard son beau-frère Schurz, c'est de n'avoir pas eu de père et d'avoir eu une mère trop aimante, trop faible. C'est d'elle qu'il tient son génie. Il lui ressemble, aussi elle le préférait à tous ses autres enfans. »

Les hommes dont l'enfance a été heureuse et choyée gardent toujours au cœur quelque chose de la bonne chaleur du nid. Lenau adorait sa mère, et aux heures les plus désespérées de l'âge mûr, c'est toujours le souvenir des gâteries maternelles qui lui revient et dont il berce sa douleur :

« J'ai au cœur une blessure profonde, — et elle y saignera jusqu'à mon dernier jour; je sens comme elle enfonce sans relâche et toujours plus profondément sa pointe, — et comme ma vie s'épuise d'heure en heure... »

« Je ne sais qu'une seule femme à qui je voudrais — confier mes secrètes souffrances, et tout dire. — Ah! si je pouvais, pendu à son cou, sangloter et crier! — mais celle-là dort ensevelie sous la terre.

« O mère, viens, laisse-toi toucher par ma prière! — Si ton amour veille encore dans la mort, — et si tu peux, comme jadis, dorloter ton enfant;

« Fais-moi bien vite sortir de cette vie, — j'aspire ardemment après une nuit tranquille; — oh! viens aider ton enfant fatigué à se désemmaillotter de sa douleur! »

Mais avant ces jours noirs de l'épreuve, le poète connut des jours de gaîté et de soleil. Son enfance et son adolescence furent douces. Sa mère s'était remariée avec un médecin, et elle était allée habiter avec lui aux environs de Tokay. Il y eut alors dans la vie du jeune Nicolas deux années de sérénité, de joie et de fraîcheur exquises. La vallée de Tokay est très belle, et l'impression que cette nature plantureuse fit sur la virginale imagination de Lenau se retrouve dans les meilleurs de ses petits poèmes. Au milieu de l'ensemble crépusculaire et parfois funèbre de son œuvre poétique, ces tableaux de la vie hongroise apparaissent comme de joyeux coups de soleil. — Dans *l'Enrôlement*, *le Postillon*, *les Paysans de la Tissa*, la première partie de *Mischka*, le poète, si souvent obscur, devient tout à coup clair, allègre, rapide. Il chante avec une verve entraînante le pays des Magyars, « où les claires eaux du Bodrog, — avec les eaux claires et vertes de la Tissa, — se mêlent dans un joyeux bouillonnement; où, sur de gais coteaux pleins de soleil, — rit la vigne de Tokay. » — On sent qu'il a du bonheur à peindre cette terre féconde, toute résonnante au printemps de chants de rossi-

gnols et de bouillonnemens d'eaux rapides. — « Les rivières se mêlent en bourdonnant joyeusement; — le pays est tout enivré de printemps; — et ne pouvant pas fleurir sous l'eau, — il fleurit doublement sur les berges luxuriantes; — et ne pouvant pas chanter sous les flots, — il chante deux fois plus fort, là-haut dans l'air... »

Le souvenir de ces limpides années d'adolescence et l'impression des clairs paysages de la Tissa se mariaient doucement dans son cœur. Il ne parlait jamais de la Hongrie qu'avec une admiration enthousiaste. L'une de ses dernières conversations, quelques semaines avant sa folie, donne la note attendrie et nostalgique de cet amour du poète pour le pays de sa jeunesse (1) :

« Oui, nous dit-il, la patrie!.. Il y a là des impressions qui ne s'effacent jamais... Ainsi, quand j'étais en Amérique, dans les forêts, je n'ai jamais eu les mêmes émotions qu'ici; il y avait aussi des chênes, mais tout cela avait un air si étranger, si faux! Même quand je voyage en Allemagne et que je traverse les bois, c'est encore tout autre chose que chez nous. A Vienne, quand je rencontre des paysans hongrois amenant du foin sur leurs petites voitures, cela me réjouit toujours le cœur, je respire l'odeur du foin et je me retrouve dans les prairies de ma jeunesse... J'ai vu à ce propos une jolie scène : autour de Vienne règnent des glacis dont on fauche l'herbe. Un jour, on faisait le foin, et les charrettes arrivaient pour le charger. Un grenadier hongrois vint à passer. Il s'arrêta, se mit à regarder et à humer l'odeur de l'herbe fauchée; tout à coup il jeta son fusil à terre, enleva sa tunique, empoigna un râteau, et commença de travailler avec passion... Le jeune paysan s'était réveillé en lui. »

Semblable à ce grenadier hongrois, plus d'une fois Lenau, au milieu de ses farouches accès de désespérance, a senti tout à coup de fraîches bouffées de l'air du pays natal lui arriver au visage; alors, se débarrassant de sa philosophie nuageuse, il a repris pied sur la terre des vivans, en pleine nature saine et bien portante, et il en est revenu avec une verte brassée de poésie, embaumée comme les foins de ses prairies hongroises. Malheureusement, le poète ne resta pas assez longtemps dans cette lumineuse vallée de Tokay. Après avoir achevé ses études au gymnase, il partit pour Vienne à la fin de 1819, dans l'intention de suivre des cours de philosophie. Alors commencèrent ces luttes entre le rêve et le réel, ces fluctuations d'une âme qui ne sait pas vouloir, ces tergiversations qui devaient consumer les forces de la pensée et du cœur de Lenau. Après huit années d'études diverses, hâtivement entreprises et brusquement abandonnées (1820-1828), Lenau, en dernier lieu, s'était

(1) *Lenau in Schwaben*, von Emma Niendorf.

plongé jusqu'aux oreilles dans l'étude de la médecine; il prépara même une thèse qui débutait par ces mots : « Le cœur est un muscle..., » mais au moment de la soutenir, il tomba malade et en resta là. Du reste il n'avait jamais travaillé qu'à bâtons rompus, en amateur. — Choisir une carrière, s'établir dans une profession, n'était pas son fait à lui, rêveur, qui avait horreur de prendre un parti.

Au milieu de ces hésitations, la poésie, comme un invisible oiseau bleu, commençait à chanter au fond du cœur du jeune homme. Encore ému par la lecture des poèmes de Klopstock et de Hœlty, il avait déjà composé force élégies où l'on sent, dans la facture du vers et le choix du sujet, l'influence de ses deux auteurs favoris; mais sa personnalité devait vite faire craquer cet habit d'emprunt. L'un de ses premiers poèmes, *le Recrutement*, qui fut publié dans un journal de modes de Vienne, est vivement éclairé par le souvenir des paysages de la Tissa; on y retrouve déjà le Lenau enthousiaste, amoureux de musique, dont l'imagination s'emporte et part à travers champs comme un poulain sauvage.

Les auteurs ressemblent fort à ces petits papillons d'azur qui, à peine sortis de la chrysalide, se recherchent et se mêlent, comme pour se montrer l'un à l'autre leurs merveilleuses couleurs et la légèreté de leur vol. C'est surtout des poètes qu'on peut dire qu'ils sont faits pour vivre en groupe. Ils ont beau être perdus aux quatre coins d'une grande ville, ils ont un flair pour se retrouver; leur premier besoin est de se grouper, le second de se lire leurs vers. Malgré sa sauvagerie, Lenau s'était lié successivement avec Anastasius Grün, qui depuis fut son biographe, Karl Mayer, Uhland, Schwab et le poète mystique Justinus Kerner. Ce fut Schwab qui le présenta à l'éditeur Cotta lorsqu'il voulut, en 1830, publier son premier volume de vers. Cotta reçut amicalement le jeune débutant et imprima son manuscrit. La mère du poète n'eut pas la joie de lire le premier livre de son fils; elle était morte en octobre 1828, et cette douloureuse séparation fit sur Lenau une profonde impression dont on retrouve la trace dans plus d'une de ses poésies. Deux ans après, il perdit sa grand'mère du côté paternel, et, cette aïeule lui ayant laissé une petite fortune qui lui assurait l'indépendance, il renonça définitivement à la médecine. Libre de ses mouvemens, il mena dès lors cette vie vagabonde qui lui était chère. Il avait hérité des goûts nomades de son père, l'officier de cavalerie; il avait l'humeur de ses amis les tsiganes, auxquels toute habitude casanière est insupportable. Tantôt voyageant dans les montagnes du Tyrol, tantôt visitant ses poètes souabes, il allait constamment de Vienne à Stuttgart. Il habitait tour à tour chez Mayer, chez Reinbeck, et surtout chez son ami Justinus Kerner. Il trouvait là une

société de confrères dévoués et de femmes aimantes, dont l'admiration allait jusqu'à l'engouement. C'est là que le rencontra pour la première fois une de ces ferventes admiratrices, Mme Emma Niendorf, qui, pendant dix ans, a été l'Eckermann de ce compatriote de Goethe, et qui a laissé sur les dernières années de sa vie un livre plein de lettres curieuses et de détails intéressans : *Lenau in Schwaben*. — « Le cœur me battait, dit cette enthousiaste, comme dans l'attente d'une joie de la nuit de Noël, lorsque j'entrai dans le salon où je devais rencontrer M. de Niembsch (Lenau). Il apparut tout à coup, et alors je regardai timidement cette belle tête pleine de pensées... Sa taille est plus petite que je ne l'imaginais. Il est pâle et sombre. La passion et la méditation ont sillonné de rides son front noble, — je pourrais dire presque royal... Ses yeux sombres où luit la flamme de l'esprit vous regardent jusqu'au fond de l'âme. Quel merveilleux regard! C'est comme un pouvoir magnétique... Il parla peu. Ses paroles lentes empruntaient une sorte de charme à son léger accent autrichien... Il s'y mêlait aussi comme un souvenir de la patrie hongroise. » — Et plus loin : « Comme j'aime dans Lenau cette vivacité, cette naïveté d'accent qui part du cœur, ce mélange de gravité et d'enfantillage, ces expressions saisissantes et surtout son regard qui souligne pour ainsi dire les paroles! Le plus souvent il reste silencieux, mais s'il parle, alors cela jaillit du cœur comme une source. Il expose ses idées d'un air joyeux, ses yeux rient, il anime les choses, il crée. Mais souvent, chez lui, on trouve une taciturnité, un effacement, je pourrais presque dire un ensevelissement de la physionomie. Des rides profondes se creusent au long de son front. Clément Brentano avait de semblables rides... » — A travers cet enthousiasme féminin et tout allemand, on voit l'homme : petit, maigre, pâle, avec de grands traits et de grands yeux, la parole lente, le geste brusque et expressif; fantasque et taciturne, sensitif comme une femme, passant d'une maussaderie farouche à une expansion charmante, se froissant pour un rien, s'amusant d'un oiseau qui vole, ayant comme le sauvage et comme l'enfant une étonnante mobilité d'esprit et une imagination si excitable qu'elle confine à chaque instant à l'hallucination; — en un mot, un être merveilleusement organisé pour beaucoup souffrir en ce monde.

De 1831 à 1832, Lenau vécut fréquemment dans l'intimité de Justinus Kerner et de sa famille. Dans ce joyeux pays de Souabe où les vignobles verdoient sur les pentes des collines, au milieu d'un cercle d'amis selon son cœur, dans une atmosphère de poésie et de musique, le talent de Lenau se développa et s'épanouit comme une vigne en fleurs. Un moment on put croire même que son cœur allait se fixer. Il avait été touché par le charme d'une jeune artiste que ses amis désiraient vivement lui voir épouser, mais les

fées, à sa naissance, lui avaient donné, entre autres dons heureux ou funestes, celui de ne pas savoir se décider à temps. — « J'aime véritablement cette jeune fille, écrivait-il au commencement de 1832 à un ami commun, mais ce qu'il y a de plus intime dans mon être est tristesse, et mon amour est un douloureux renoncement.»

Au lieu de le pousser au mariage, son humeur inquiète, son vieux sang de vagabond, l'entraînèrent à faire un voyage en Amérique. Il s'était mis en tête qu'un séjour au-delà de l'Océan, en face d'une nature jeune et d'un peuple libre, lui communiquerait de grandes et nouvelles inspirations. Pendant qu'il était à l'Université de Heidelberg, il avait ruminé ce projet de voyage aux États-Unis. Cependant cette lubie d'émigration était combattue parfois par de soudaines terreurs. Au moment de prendre un parti, les hésitations revenaient. Lenau était empoigné tout à coup par la peur de perdre une partie de sa petite fortune dans je ne sais quelle compagnie d'actions pour l'achat de terres en Amérique, et alors il écrivait à Kerner de comiques lamentations : « Me voilà de retour à Stuttgart, et pour combien longtemps! Les affaires! les affaires!.. mon cher frère, la compagnie d'actions sent mauvais, tout cela est de la canaille. Ici, de tous côtés, on me met la peur au ventre avec ce *Missouri ubi vos estis pecuniam perdituri*, et un tas d'autres mauvaises plaisanteries que je suis forcé d'entendre. J'en suis si affreusement ému que j'en tremble des pieds et des mains, et que mon bon empereur Franz, que je porte dans mon sac, gravé sur quelques *Kronthaler*, en claque des dents d'effroi. Je vais me retirer de la compagnie d'actions. Dis à mon cher Mattusinsky que nous irons en Floride à notre compte. J'en tremble encore, j'ai là, devant moi, deux *Kronthaler* avec la susdite effigie, et mon empereur, père du peuple, me regarde toujours tout frissonnant, bien sûr, il en a les larmes aux yeux. »

Il partit néanmoins. Il y avait en lui, selon l'expression de Kerner, un démon qui le tourmentait atrocement et qui en un quart d'heure changeait vingt fois de visage. Il s'éloignait avec de douloureux serremens de cœur, et de Manheim, il écrivait de mélancoliques adieux à son ami Kerner. Enfin il s'embarqua et toucha à Baltimore vers le milieu d'octobre 1832. Là, les plus prosaïques déceptions l'attendaient. Son âme délicate et rêveuse ne pouvait rien comprendre à la vie remuante et affairée des Américains. Le côté positif et mercantile de cette civilisation le frappa tout d'abord et le dégoûta du pays et des hommes. Lenau était trop idéaliste et trop contemplatif pour discerner sous ce matérialisme apparent la volonté énergique et l'intensité de vie intellectuelle de cette race active et pleine de sève. Aussi ses lettres datées de l'Ohio sont-elles pénétrées d'une sombre mélanco-

lie : — « Chers amis, me voici maintenant à Lisbonne, une petite bourgade sur l'Ohio ; je fume ma pipe à votre santé et je réponds à votre chère lettre. Comment je me plais en Amérique? D'abord, rude climat. Aujourd'hui, 5 mars, je suis près de la cheminée ; au dehors il y a plusieurs pieds de neige, et je me suis fait un trou à la tête à la suite d'une lourde chute de traîneau. Les chemins de la liberté sont durs, mais le trou à la tête est de belle taille; je crois que par ce trou vont s'envoler mes dernières idées de voyages lointains. Comme le gaz léger qui s'échappe d'un cruchon de bière débouché, ainsi s'en iront de ma tête fêlée mes fantaisies volages. — En second lieu, rudes gens! mais leur rudesse n'est pas la sauvage énergie de la puissante nature; non, c'est une rudesse civilisée, et par là doublement haïssable. Buffon a raison quand il dit qu'en Amérique tout va dégénérant, bêtes et gens. Je n'ai encore vu ici ni un chien courageux, ni un cheval impétueux, ni un homme passionné. La nature y est horriblement décolorée. Il n'y a dans ce pays-ci ni rossignols, ni véritables oiseaux chanteurs. Une malédiction semble peser sur cette contrée, et cela est pour moi d'une signification profonde. La nature ne s'y sent le cœur ni assez joyeux, ni assez triste pour chanter. Elle n'a ni âme, ni imagination, et elle n'en peut donner à ses créatures. C'est quelque chose de navrant que de voir ces hommes desséchés jusqu'à la moelle, au milieu de leurs forêts calcinées. Les émigrés allemands ont surtout fait sur moi une pénible impression. Quand ils sont ici depuis quelques années, ils perdent jusqu'à la dernière étincelle du feu qu'ils avaient emporté de la mère patrie... Là viennent de pauvres gens poussés par la nécessité, et les dernières croyances généreuses que Dieu leur a mises au cœur, ils les abandonnent pour un morceau de pain. Au commencement, le séjour du pays étranger, — terriblement étranger! — leur est insupportable, et ils sont pris d'une douloureuse nostalgie; mais bientôt la nostalgie elle-même s'en va. Je vais faire des pieds et des mains pour partir en hâte, en hâte!.. Sans quoi, je perds, moi aussi, mon amour du pays... L'Amérique est le vrai pays de la décadence, le couchant de l'humanité. L'Atlantique est une ceinture isolante pour l'esprit et pour toute vie supérieure. »

Sur cette terre du désenchantement, le poète ne resta pas cependant oisif; il y composa plusieurs de ses meilleurs poèmes, entre autres le *Postillon* et les *Atlantica*, dont chaque pièce est une vision de la patrie absente, et une aspiration vers le retour. Il regagna enfin son cher pays. Ayant repris la mer en avril 1833, il revit ses amis souabes, et Weinberg, « où la vigne verdoie et mûrit pour adoucir l'âpreté de la vie humaine. » A son retour, une surprise, une douce compensation à ses déboires l'attendait. Pendant son absence, son talent, jusque-là apprécié seulement par un groupe d'amis et d'ar-

tistes, était devenu familier au public. Son nom s'était répandu, et ses œuvres étaient dans toutes les mains. Il en fut le premier doucement étonné, et, tout en savourant les délices de cette soudaine notoriété, il écrivait gaîment à son ami Mayer : — « Je ne puis m'empêcher de rire en songeant qu'il m'a fallu m'expatrier pour acquérir chez moi une valeur et un nom. Il en est des poètes en Autriche comme des cigares à Brême. On les expédie en Amérique; là, ils reçoivent l'estampille étrangère, et au retour dans la patrie chacun s'extasie sur leur délicieux parfum, alors qu'auparavant le diable n'aurait pas voulu y toucher. »

II.

Lenau avait alors passé la trentaine. Il était dans la pleine maturité de son talent, et le succès avait donné comme un coup de tremplin à son énergie somnolente. Bien qu'il en dît, l'air du Nouveau Monde et les déboires du voyage avaient été pour son esprit un tonique amer et réconfortant. Aussi les années qui suivirent son retour furent-elles pour lui les plus fécondes. L'ambition des grandes œuvres lui était venue et de magnifiques sujets de poèmes s'épanouissaient dans son cerveau. — « J'écris maintenant, mande-t-il à Kerner (27 novembre 1833), un *Faust* dans lequel Méphistophélès ne fait pas mauvaise figure. Enfin j'ai trouvé un gaillard sur lequel je vais me débarrasser de toutes mes idées infernales; il en sera chargé comme un âne de pierres. Pourvu seulement qu'il ne soit pas un âne! *Faust* a déjà été traité par Goethe, mais il n'est pas le monopole de Goethe, interdit à tous autres. Faust est le domaine de l'humanité... »

Après Faust, c'est à Savonarole qu'il s'attaque, et le 23 janvier 1837, il en annonce la nouvelle au même Kerner. — « Sais-tu bien que je compose un *Savonarole*, et que j'y vais de tout cœur? Je me réjouis de te lire ce poème dans ta tour, éclairée par la lumière magique de tes vitraux peints. Souvent je pense à cette tour et à toi, le gardien de la tour. Oui, ces vitraux peints! rien ne me représente mieux le moyen âge. Y a-t-il au monde d'aussi saisissantes couleurs que celles du verre peint? C'est en quelque sorte la couleur immatérialisée. La lumière rouge que laisse passer le vitrail ressemble au cœur brûlant d'un mystique du moyen âge... » — Toujours vagabond, Lenau partageait sa vie entre Vienne et Stuttgart, où le ramenaient les éditions répétées de ses œuvres, et où l'attirait un cercle charmant d'amis et d'amies. Au milieu des riches vignobles de Weinberg, sous un ciel d'un bleu parfois si profond « qu'on aurait voulu y mordre, » comme il s'écriait dans un accès de sensualisme enthousiaste, on passait une partie de la nuit à

écouter les rossignols ou à accorder les harpes éoliennes dans les vergers de Kerner. On s'abreuvait de musique au grand courant harmonieux de Beethoven ou au torrent plus fiévreux et plus désordonné de Weber. Dans ces réunions de lettrés et d'artistes, Lenau s'enivrait du délicieux vin de la louange, et surtout de la louange féminine. Il y avait là un cénacle de femmes enthousiastes qui l'adoraient comme un demi-dieu, — et lui, comme un demi-dieu impassible et souriant, il se laissait adorer et dorloter. Il respirait naïvement ces bouffées d'encens, et, ayant comme tout poète sa petite dose de vanité, il contait volontiers à ses amis les témoignages de fervente adoration que lui valait sa célébrité. — « Un jour, dit Mme Niendorf, se rendant à Stuttgart, il se trouva en diligence auprès d'une dame. Elle l'avait entendu nommer au départ. Il eût bien voulu fumer suivant son habitude, mais il n'avait pas ce petit morceau de gaze que, par un raffinement de fumeur passionné, il pose sur l'ouverture de sa pipe allumée. La dame enleva son voile de tulle, le déchira en petits morceaux et l'offrit au favori des dieux. »

Hélas ! depuis le temps d'Orphée et d'Eurydice, les femmes ont toujours été, volontairement ou non, fatales aux poètes qu'elles adoraient. En sa qualité d'idéaliste, Lenau devait plus facilement que tout autre tomber dans les filets féminins et s'y empêtrer plus inextricablement. Pendant l'automne de 1833, il avait fait connaissance d'une jeune femme qui devait avoir sur sa destinée une influence tragique. — « J'ai quelque chose de la nature du caniche, disait-il lui-même : quand j'aime une fois, je m'attache pour toujours et je veux toujours revoir ce que j'aime. » — Ce fut en effet une chaîne qui dura jusqu'à la mort, que sa liaison avec cette jeune femme que Mme Niendorf ne nomme pas, mais dont Anastasius Grün, moins discret, nous fait connaître le prénom. Elle s'appelait Sophie de... C'était, paraît-il, une nature supérieure, très artiste et pleine d'un charme sympathique. Femme d'un *fraternel ami* de Lenau, mère de beaux enfans, elle quitta tout pour s'attacher au poète. Il n'y a que les mystiques pour agir avec ce sans-façon à l'égard de leurs « amis fraternels ! » Tout un cycle des poèmes de Lenau, intitulé *Liebesklänge*, écrit sous l'inspiration de cet amour, qui commença lentement par une sympathie mutuelle, un échange de relations familières, et qui, subissant le délicieux et perfide pouvoir de l'intimité quotidienne, finit par une passion violente. Une pièce des *Liebesklänge*, « *Sur le Rhin*, » semble indiquer que les premiers germes de cette affection poussèrent pendant un des nombreux voyages de Lenau. — « Nous naviguions ensemble, mêlés à la foule des passagers, — dans un bateau sur le Rhin. — Ce fut un heureux voyage, — et pourtant nous étions rarement

seuls. — On venait à chaque instant nous épier, — tu laissais seulement de temps à autre — tomber vers moi au milieu du bouillonnement — de l'eau une parole familière. — Je disais : « Le voyage va bientôt nous séparer ! — Nous reverrons-nous encore ici? — Ici, peut-être, un jour, » répondais-tu, si bas — que je pouvais à peine comprendre tes paroles. »

Si attrayante qu'elle fût, cette passion n'était pas faite pour rasséréner l'âme inquiète de Lenau, les circonstances mêmes qui accompagnaient cette intimité étaient une cause de trouble et de fiévreuse agitation. L'humeur du poète s'en ressentait, elle devenait plus inégale et plus farouche. Ses amis de Souabe s'en apercevaient de plus en plus à chaque voyage, et s'en plaignaient doucement. — « Niembsch est venu et n'est resté qu'un jour. Et le lendemain était son jour de naissance que nous aurions tant voulu fêter avec lui! Il était de mauvaise humeur, froid et bourru. Cependant j'ai cherché à l'excuser, mais je lui ai écrit franchement mon opinion sur sa maussaderie, et il en a fait lui-même l'aveu... Certes ce n'est pas inconstance si mon cœur s'attache plus au vieux Niembsch d'autrefois qu'au célèbre Lenau d'aujourd'hui, et à la source primitive de sa poésie, sortant claire du rocher, qu'à ce torrent fumeux où déjà tant de courans étrangers viennent se mêler. La source reste cependant, et j'y reviens toujours pour y puiser une consolation (27 août 1842). » — Déjà, quelques mois auparavant, lors de la publication du poème des *Albigeois*, il y avait eu un malentendu entre Kerner et Lenau, une brouille légère qui ne s'était manifestée que par un échange de lettres attristées, mais qui n'avait pas tenu un moment, dès que les deux amis s'étaient trouvés en présence l'un de l'autre. — « Lenau, disait Kerner, ressemble à l'ananas, il est rugueux au dehors et doux au dedans, comme l'ananas. » — Mais le dedans se laissait pénétrer de moins en moins, les accès d'humeur se multipliaient, Lenau devenait chaque jour plus irritable, plus inquiet et plus difficile à fixer. Il quittait brusquement les résidences où on le croyait installé pour de longs mois, allant de Vienne à Bade, et de Bade méditant un voyage en Styrie. C'était une continuelle anxiété, un continuel besoin de déplacement, comme chez ces malades qui croient se soulager en changeant de position dans leur lit de souffrance.

L'amour qui se développe en dehors des conditions saines et normales du mariage amène forcément avec lui ces froissemens et ces inquiétudes. Même lorsqu'il unit deux natures d'élite, comme Lenau et Sophie de ..., il a jusqu'au fond de ses plus intimes délices je ne sais quel arrière-goût amer et fiévreux. Aux heures où la passion s'assoupit, les exigences et les intolérances de la vie sociale apparaissent plus cruelles et plus agaçantes. Les ménage-

mens à garder aux yeux du monde, l'impossibilité de présenter la bien-aimée dans le cercle de ses amis, d'avoir comme les autres un établissement de famille en plein soleil, un intérieur ouvert à tous et égayé par les joies de la paternité, toutes ces choses blessaient au vif la sensibilité nerveuse et délicate du poète. Cette préoccupation chagrine se trahissait jusque dans les vers adressés à celle qu'il aimait :

« Ah! si tu étais vraiment mienne, quelle belle vie ce serait! — mais au contraire tout n'est pour nous que renoncement et tristesse; — tout n'est que plainte désespérée et regret; — cela, je ne puis le pardonner à ma destinée.

« Oui, toutes les souffrances de la terre, — et ma seule amie même dans la tombe, son corps près du mien, — toutes ces choses me semblent une peine supportable, quand je les compare — au tourment que je souffre de ne pouvoir jamais t'avoir toute à moi. »

Quelquefois ces regrets d'une existence mieux assise éclataient douloureusement devant ses amis. En voyant la fille de Kerner, qui venait de se fiancer et qui était occupée à recevoir ses hôtes, les yeux de Lenau s'arrêtaient avec envie sur cette charmante figure de jeune fille. « J'aime à voir une fiancée, disait-il, c'est comme une promesse, comme une vie humaine en bouton, toute prête pour l'épanouissement. » Puis, après un silence, il ajoutait tristement : « Je pouvais, moi aussi, avoir des enfans, mais celle que j'aimais, il m'était impossible de l'épouser... »

D'autres fois son malaise moral se manifestait par de violens accès de désespoir. Un soir, à Weinberg, il se promenait dans la campagne avec ses amis. « C'était à l'arrière-saison, la nature semblait se laisser mourir d'épuisement, les feuilles tombaient. Lenau s'arrêta près d'un buisson desséché et plein de débris. — On croit, dit-il tout à coup, en frappant les branches de son bâton et en faisant tourbillonner les feuilles mortes, on croit et on dit que la nature est aimable et belle! Non, elle est cruelle, elle est sans pitié... La nature ne connaît pas la compassion! s'écria-t-il avec une amertume froide et désespérée qui nous serra le cœur (1). »

Mais c'est assez parler de l'homme, il est temps de montrer le poète et son œuvre.

III.

Deux sources bien distinctes se sont réunies pour former le grand courant de la poésie de Lenau : — la source hongroise aux eaux rapides, claires, inondées de soleil, conservant dans leur frais

(1) Mme Niendorf. — *Lenau in Schwaben.*

bouillonnement un écho de l'héroïque pays des Magyars, et la source germanique aux eaux somnolentes, profondes, mais troubles et attristées par un éternel voile de brouillard. — Pour parler sans métaphore, il y a en Lenau le poète naturaliste, amoureux passionné de musique et de couleurs, gardant jusque dans ses tristesses le tempérament fougueux et sensuel des artistes de son pays natal, et le poète subjectif, au cerveau embrumé par les fumées de la philosophie allemande; le rêveur s'égarant à la recherche de subtilités métaphysiques, analysant ses sensations et ses sentimens comme on coupe un cheveu en quatre, et, à force de regarder en dedans de lui-même, finissant par perdre la perception claire des choses du dehors, absolument comme un homme qui a trop vécu dans une cave, et que la lumière du grand jour éblouit.

Malheureusement, chez Lenau, le courant germanique menace à chaque instant d'absorber le courant hongrois, et le poète subjectif l'emporte le plus souvent sur le poète naturaliste. C'est une des raisons pour lesquelles Lenau n'a réussi aucun des trois grands poèmes qu'il a composés : — *Faust*, *Savonarole*, et *les Albigeois*. Il lui manquait la faculté, si essentielle aux artistes, de sortir de lui-même pour voir nettement et vivement au fond du cœur des autres hommes; il n'avait pas ce don merveilleux d'assimilation et de dédoublement qui permet à un auteur de créer des caractères. Les personnages qu'il tirait de son cerveau, au lieu d'être des créatures de chair et de sang, n'étaient que de pâles ombres, de vagues reflets de la personnalité du poète. En outre, il n'était jamais assez maître de son sujet, il n'avait pas assez de virilité pour agencer une fiction dramatique. Dans *Faust*, comme dans *Savonarole* et *les Albigeois*, les scènes se succèdent sans être amenées ni enchaînées par une logique puissante. Elles ne tiennent ensemble que parce qu'elles glissent, insaisissables comme des mirages, dans la même atmosphère brumeuse et mélancolique. Aussi, malgré le charme de la forme, malgré la beauté de certains morceaux, ni *Faust*, ni les poèmes qui suivirent, ne peuvent compter parmi les œuvres vraiment originales de Lenau. C'est dans les pièces purement lyriques, renfermées dans un cadre étroit, et plus habilement composées, que le talent de l'artiste et du poète se montre dans sa véritable originalité.

Lenau, malgré son enthousiasme mystique et son vague idéalisme, est au fond un sensualiste. Les sons, les couleurs, le mouvement des choses, l'impressionnent profondément. Au contact du monde extérieur, son organisation de sensitive tressaille jusque dans ses fibres les plus menues. Tous les spectacles de la nature : — les féeries de la nuit, la musique, le chant surtout, « la chaude et mélodieuse parole humaine, » l'émeuvent jusqu'aux larmes et

font vibrer toutes ses cordes poétiques. Mais Lenau est aussi un nerveux et un malade. En passant à travers son cerveau, les impressions naturelles s'altèrent et se transforment en hallucinations. Son esprit est comme un miroir magique qui reçoit l'image vraie des choses, mais qui la renvoie grossie au-delà de toute proportion, ou parfois tellement modifiée que les phénomènes les plus simples se compliquent prodigieusement. Parfois aussi cette faculté de l'hallucination poétique amène des effets d'une intensité merveilleuse. Ainsi dans le poème de *Mischka* il décrit une nuit d'amour pendant laquelle Mira, la fille du tsigane, succombe vaincue sous les baisers de son séducteur. « Pour fêter leurs amours dans la pauvre cabane, le silence — s'unit familièrement avec les ténèbres. — Pour toute musique, le craquement de la paille froissée et le cri du grillon. — Beaucoup de paroles doucement commencées — s'achèvent dans le murmure délicieux des baisers, — et par-dessus le susurrement des paroles et des baisers, — résonne au dehors dans la nuit la voix du torrent. — Parfois les amoureux s'arrêtent et écoutent — bruire les eaux bouillonnantes du Marosch : — ainsi jadis, aux premiers jours du monde, sous les saules du paradis, — on entendait monter le bouillonnement sauvage des eaux du Tigre. »

Souvent aussi cette disposition de Lenau à transposer les sons qui ont frappé son oreille, à transformer les impressions reçues, se traduit par une succession d'images singulièrement alambiquées S'il entend les tsiganes jouer une marche guerrière, immédiatement la trépidation des cordes du *tsimbalom* sous le choc alterné des marteaux éveille devant ses yeux toute une génération d'apparitions fantastiques : — « Le frémissement des cordes semble *les ondulations d'un pont sur lequel galopent, avec la nostalgie des bonheurs de la terre,* les spectres des héros qui, fidèles à la voix de la patrie, sont tombés jadis dans la bataille, aux sons de ce même chant de guerre » (*Mischka*). — Pour ces yeux de voyant et de poète, les phénomènes les moins matériels, les odeurs, les sons prennent un corps et se meuvent comme des êtres vivans, — les notes des violons « montent et dansent, sauvagement enlacées comme des plantes forestières, sauvagement errantes comme des flammes affolées... » (*Les Paysans de la Tissa*). La mer, calme, lui apparaît semblable à une géante profondément endormie, « avec la pâleur de la mort sur le visage. » Tout à coup, du fond de l'horizon, les nuages, ses enfans, accourent cheveux épars et se penchent effarés au-dessus de la dormeuse engourdie; avec des cris entrecoupés de coups de tonnerre, ils lui crient : « Vis-tu encore? — Et dans leurs yeux la peur de la trouver morte allume de livides éclairs. Mais non,

elle est vivante; la rafale, sa fille, l'a violemment secouée de sa torpeur, et brusquement elle bondit hors de son lit. Mère, enfans, en grondant, s'embrassent et dansent avec des éclats de joie sauvage, et célèbrent leur amour en mêlant en chœur leurs voix farouches. »

Quand ce don de la vision poétique s'exerce d'une façon discrète, quand le goût de l'artiste fait un choix parmi les images confuses qui viennent se peindre dans le cerveau du poète quasi halluciné, Lenau arrive à des effets surprenans. Il parvient à rendre plastiquement les impressions les plus fugitives, les nuances les plus délicates. Il comprend la mystérieuse musique de la nature, et il l'exprime avec la supériorité d'un virtuose. Ses *Schilflieder* (*Chansons des roseaux*) sont populaires en Allemagne, et c'est surtout dans ces petites pièces courtes qu'on peut voir à quel point le musicien et le poète se mêlent chez Lenau pour traduire le charme mélodique des murmures de la forêt et de l'eau. Dans ces *lieder* savamment composés, la physionomie mélancolique des grandes étendues d'eau à la tombée de la nuit, la grâce échevelée des arbres riverains des étangs, le souffle léger de la brise à travers les herbes mouillées, la marche fuyante des nuages, le frisson des branches au passage d'un chevreuil anuité, le sentiment de tristesse indéfinissable qu'on éprouve en face de cette nature aux formes indécises, les souvenirs du passé qu'on évoque doucement, tous ces détails sont indiqués avec une délicatesse de touche, une habileté et une justesse merveilleuses. Il est difficile de faire passer en français cette poésie qui tire une partie de sa valeur du choix et de l'arrangement des mots, de la coupe musicale des vers, du retour savamment amené de certaines rimes. Voici cependant un essai de traduction de la dernière pièce du groupe :

La lune luit parmi les branches
Sur la calme fraîcheur des eaux;
Elle mêle des roses blanches
Aux longs cheveux verts des roseaux.

Là-haut, dans la nuit qui se lève
Les cerfs cheminent à pas lens;
Un oiseau léger comme un rêve
S'enfonce dans les joncs tremblans.

Je marche en pleurant, tête basse,
Et dans l'intime reposoir
De mon cœur ton souvenir passe,
Doux comme un angelus du soir.

Un détail curieux à noter : c'est presque toujours pendant les heures nocturnes que se passent les scènes décrites par Lenau

dans ses pièces lyriques. Le rêve n'a-t-il pas surtout la nuit pour domaine, et les ténèbres ne doublent-elles pas l'intensité de l'hallucination? — Lenau excelle à reproduire les terreurs mystérieuses, les illusions étranges que donnent les phénomènes de la nuit au voyageur errant dans les grandes plaines. En voici un exemple dans le petit poème intitulé *l'Auberge de la lande :*

« Je voyageais à travers le lointain pays de Hongrie; — mon cœur se sentit joyeux, — quand villages, buissons, arbres disparurent — pour faire place à une lande silencieuse.

« La lande était si tranquille, si nue; — dans le ciel du soir, les nuages s'en allaient — lentement, lourds d'orages, — et de sourds éclairs passaient.

« J'entendis au loin quelque chose, — tout au loin, à des lieues de là; — j'appliquai mon oreille à terre, sur l'herbe rase; — on eût dit là-bas un galop de cavaliers.

« Et comme la rumeur se rapprochait, — le sol commença de trembler, — toujours plus fort, comme un cœur craintif — à l'approche de l'orage.

« Bientôt ce fut une galopade furieuse — de bergers chevauchant, emportés — dans une course sauvage et sans repos, — au milieu de bruyans claquemens de fouet.

« Les chevaux battaient le sol rapidement — du choc redoublé de leurs fers; — ils allaient comme le vent, — sourds au bruit de tempête que produit leur galop. . . . . .

« Chevaux et cavaliers se sont envolés dans une course enragée. — L'orage s'approche rapidement. — Ils ont disparu... La nuit épaisse des nuées — les a engloutis dans ses ténèbres.

« Pourtant je crois — entendre toujours — le tonnerre des sabots ébranlant le sol, — et voir comme un noir ondoiement de crinières.

« Les nuages me semblent des chevaux — se ruant pêle-mêle — et dans la plaine retentissante du ciel — galopant avec un bruit de tonnerre.

« L'orage est comme un rude berger de chevaux, — chantant sa sauvage chanson, — et, pour pousser droit son troupeau, — faisant claquer son fouet d'éclairs.

. . . . . .

« Maintenant l'obscurité s'est dissipée; — là-haut, sur la colline lointaine — de blanches murailles se montrent — et m'invitent à gravir la montée.

« Le vent s'apaise, l'orage s'éloigne ; — content de le voir s'enfuir, — sur le vaste espace de la lande — s'arrondit l'arche d'un arc-en-ciel...

« Peu à peu les collines se rapprochant, — le soleil couchant me

laissa apercevoir — un brun toit de chaume — et fit scintiller les vitres d'une fenêtre.

« Au pignon se balançait, comme grisée, — la verte enseigne de pampres de vigne, — et quand, tout joyeux, je prêtai l'oreille, — j'entendis un concert de chants et de violons.

« J'entrai bien vite et je m'assis, — seul près de ma bouteille; — autour de moi s'agitait la danse en bonds impétueux.

« Les filles étaient fraîches et jeunes — et avaient la taille souple; — alertes dans leurs pirouettes, légers dans leurs entrechats, — les danseurs étaient... des voleurs de chevaux... »

Le poète s'aperçoit qu'il est tombé au milieu d'une assez mauvaise compagnie; il n'en assiste pas moins avec intérêt aux ébats de ces larrons de la lande, à cette franche lippée de plaisir savourée en hâte entre deux alertes. Il écoute leurs chansons où se mêle une triste note d'angoisse; et, pensif, le cœur serré, il songe à la potence qui attend tous ces beaux danseurs, puis il sort de l'auberge :

« La lande était si muette, si nue; — au ciel seulement était la vie; — je voyais le troupeau scintillant des étoiles — et la pleine lune planant au milieu.

« Le chef de la bande se glissa à son tour hors du logis; — d'un air inquiet — il écouta tout autour dans la nuit, — puis il mit l'oreille à terre,

« Pour épier s'il n'entendrait pas la rumeur — de quelque danger prochain, — et si le sol ne trahirait pas sourdement — un galop de hussards accourant en hâte.

« Il n'entendit rien et resta debout, — à regarder les claires étoiles — et la claire lune brillante, — comme s'il eût voulu leur dire :

« O lune aux blancs habits d'innocence, — et vous, innombrables étoiles, — dans votre tranquille sécurité, — comme vous vous promenez heureuses! »

« Il écouta de nouveau, puis s'élança, — en criant, vers l'auberge, — et la rudesse de sa voix éteignit — brusquement la joie de la danse.

« Et mon cœur n'avait pas battu trois fois — qu'ils étaient tous en selle, — et que du choc précipité de leur galopade — tremblait le sol tout à l'entour.

« Cependant les tsiganes étaient restés dans l'auberge, — les ardens compagnons, — et ils me jouèrent les vieux airs — de Rakoczy, le vieux rebelle. »

C'est dans ces pièces moitié lyriques et moitié descriptives que Lenau fait preuve de sa plus vive originalité. Il y montre son habileté de metteur en scène, sa façon toute personnelle de peindre un paysage, d'envelopper ses descriptions dans une atmosphère à la

fois lumineuse et voilée. Il semble que, lorsqu'il décrit les choses et les gens de son pays hongrois, sa fantaisie est plus maîtresse d'elle-même, sa forme devient plus précise, il a une vision plus nette de la nature et du cœur de l'homme. Parmi les poèmes dus à cette inspiration très humaine, l'un des meilleurs est sans contredit *le Postillon*. Pour en faire comprendre toute la tendresse rêveuse, toute l'intimité, il faudrait pouvoir le traduire avec ce mouvement harmonieux que donne le rythme du vers; malheureusement notre versification française ne se prête pas toujours à cette opération délicate. Je voudrais cependant essayer de donner, sinon une traduction littérale, du moins une imitation de cette pièce, qui est l'un des chefs-d'œuvre de Lenau.

LE POSTILLON.

C'était une nuit de printemps;
Partout sérénité parfaite.
De légers nuages flottans
Planaient sur la nature en fête.

Tout dormait : les bois, les prés verts,
Les sentiers perdus dans la brune;
Seule, sur les chemins déserts
Veillait la clarté de la lune.

Les sources tout bas murmuraient
Et dans le silence des plaines
Les fleurs rêveuses exhalaient
En flots de parfums leurs haleines

Leste et bruyant, mon postillon
De son fouet n'était point avare,
Son cor aux échos du vallon
Envoyait sa vive fanfare.

Au galop, nos quatre chevaux
Couraient dans la nuit azurée,
Faisant trembler sous leurs sabots
Le sol de la route ferrée.

En un clin d'œil, plaine et forêt
S'enfuyaient, à peine entrevues;
Comme un songe s'évaporait
Le village aux paisibles rues.

Soudain, dans la splendeur de ma
Voilà qu'un pauvre cimetière
Apparut, de murs blancs fermé
Et dressant haut sa croix de pierre.

Le postillon sur le chemin
Sauta, puis d'un air grave et sombre
Contint ses chevaux d'une main,
Et me montrant la croix dans l'ombre :

« Il faut nous arrêter ici,
Vous n'en serez pas bien malade,
Et moi... Dans sa fosse transi,
C'est là que dort mon camarade.

« Un joyeux garçon, un cœur d'or,
Un ami, monsieur!.. quel dommage!
Personne ne sonnait du cor
Comme lui, les jours de voyage!

« Ici, je passe bien souvent
Et toujours en guise d'aubade
Je sonne l'air qu'en son vivant
Préférait mon vieux camarade... »

Il prit le cor, et sa chanson
S'envola vers le cimetière
Si gaîment que le compagnon
En dut tressaillir dans sa bière.

La claire fanfare du cor
Revint, par l'écho renvoyée,
Comme si le postillon mort
Répondait sous l'herbe mouillée...

Nous repartîmes au galop;
Mais bien longtemps je crus encore
Entendre au loin, comme un sanglot,
Cet écho dans la nuit sonore.

Il y a dans ce petit poème un accent d'humanité, une préoccupation amicale des joies et des souffrances des pauvres gens, qui est une des notes caractéristiques de la poésie de Lenau. Par là il se rapproche de Robert Burns. Mais une qualité qui fait presque toujours défaut au poète autrichien et dont Burns est doué abondamment, c'est la bonne humeur expansive, la joie tapageuse et communicative. — Les poésies lyriques de Lenau manquent de soleil, elles sont toutes baignées dans la même mélancolie un peu monotone, et la prédilection du poète pour les paysages nocturnes augmente encore cette teinte grise et attristée qui domine presque exclusivement dans son œuvre. Les souvenirs du pays des Magyars ont seuls le don de mettre de l'entrain et de la lumière dans sa poésie. Une pièce surtout, *les Paysans de la Tissa*, est remarquable par le mouvement, la vigueur et la sincérité de l'exécution. Lenau y décrit les paysans hongrois avec une verve et une précision qui feraient envie à un écrivain de l'école naturaliste contemporaine. Il nous montre les vieux attablés à l'auberge, se passant à la ronde le pain de froment « qui coûte cher, » et buvant à grandes lampées le capiteux vin rouge du cru. — « Ils essuient de la main et retroussent leurs longues moustaches afin qu'elles ne fassent point obstacle à l'in-

gestion des victuailles. Rôtis et jambons, viandes chaudes et viandes froides disparaissent dans le gouffre de ces larges mâchoires osseuses. Pendant ce temps, les jeunes courent à la danse. — Ah! comme les violons chantent et vibrent, comme les marteaux du *tsimbalom* montent et descendent vivement sur les cordes et en font jaillir les airs du pays, qui remuent le cœur! Dieu, comme les violons ont des sons clairs et sautillans, comme la clarinette perçante lance tout à coup des notes aiguës! — Les robustes garçons dansent dans la salle, ils font sauter en l'air les filles alertes, ils lèvent ces corps souples et jeunes, bien haut dans l'air, comme des verres pleins d'une douce liqueur. Et vivement, en ronds dont l'allure change suivant le rythme plus précipité de la musique, ils tourbillonnent comme une barque dans la tempête, comme une feuille de rose dans l'ouragan. Le plancher tremble et crie sous ces pieds bondissans, soulevés par l'entraînant orchestre des tsiganes... Ainsi ils dansent pendant des heures, toujours aux sons de leurs vieux airs bien-aimés, tant et tant qu'à la fin les tsiganes, recrus de fatigue, se font signe du coin de l'œil et commencent à jouer en sourdine. Mais les enragés ne s'en aperçoivent pas; ils ont toujours dans l'oreille le plein éclat de la musique. Toujours plus bas et plus lentement, jusqu'à ce que les sons meurent tout à fait, vibrent et s'envolent les derniers accens de l'air national; basse et flûte, tsimbalom et violons, se sont déjà reposés dans le silence, et les danseurs, grisés de musique, les entendent encore. Ils dansent toujours, ils dansent jusqu'à ce qu'au matin le soleil levant jette un faisceau de rayons à travers les vitres et que l'hôte leur souhaite à tous le bonjour en les poussant dehors à coups d'épaule... »

Un poète si bien organisé pour comprendre et chanter les émotions des autres devait retrouver la même éloquence pour exprimer ses joies et ses douleurs personnelles. Nous avons jusqu'à présent fait connaissance avec les poésies impersonnelles de Lenau. Ce sont malheureusement les moins nombreuses. Nous allons avoir affaire maintenant au Lenau *subjectif* prenant uniquement sa propre personnalité pour thème de ses compositions poétiques, au Lenau passionné, inquiet, malade, torturant ses pensées pour mieux les analyser, se grattant l'épiderme moral jusqu'à le faire saigner. — Étudions cette poésie nerveuse, troublante et maladive comme la musique de Chopin, et voyons ce que nous y trouverons. — D'abord une grande chaleur de cœur, une tendresse plus passive qu'active, mais caressante et fondante comme celle d'une femme. Lenau, comme nous l'avons vu, adorait sa mère. Tous les vers où il parle d'elle sont imprégnés de cette chaude tendresse. L'une des meilleures de ses poésies intimes, *l'Armoire ouverte*, lui a été inspirée par la mort de sa mère.

« Ma chère petite mère était partie pour un lointain voyage; — elle n'était plus revenue et dormait dans la tombe; — j'étais resté seul et cette fois complètement orphelin, — et tristement j'entrai dans sa chambre.

« Son armoire était demeurée ouverte, et je la retrouvai — comme elle l'avait laissée lors de son brusque départ, — comme on laisse tout, pêle-mêle, — quand les chevaux impatiens attendent devant la porte.

« Un livre de prières était là, annoté — de maintes remarques écrites de sa main; — et de son dernier déjeuner à l'heure du départ, — un petit morceau de gâteau était encore resté.

« Je lus la prière marquée par elle; — c'était : comme une mère demande la bénédiction du ciel pour ses enfans; — et mon cœur battit et les palpitations m'étouffèrent.

« Je lus son écriture et ne pus contenir — plus longtemps ma douleur filiale: — je lus la date, et j'effaçai — de mon cœur le souvenir de tous mes jours de joie.

« En même temps je rassemblai les débris de son repas, — les petits morceaux de gâteau, la dernière épave, — et avec la gorge affreusement serrée, — j'avalai les chères miettes et je pleurai amèrement. »

Le poète qui aimait sa mère avec cette intensité de tendresse devait être le plus éloquent des amoureux, quand il serait pris par l'amour d'une femme. Aussi, dans les *Liebesklänge*, les poésies inspirées à Lenau par sa passion pour Sophie de ... sont-elles admirables de sentiment et d'exécution. On ne peut leur comparer pour la vivacité de l'émotion, pour le charme de la forme, que les *lieder* de Henri Heine; encore, dans les vers amoureux de Lenau, y a-t-il moins d'art apparent et plus de spontanéité, plus de tendresse communicative. Tantôt, dans *Arrivée et départ* (*Kommen und Scheiden*), le poète enferme sa pensée dans trois courts distiques:

Sitôt qu'elle arrivait, je sentais une joie
Comme au retour de mai, quand la forêt verdoie.

Elle parlait, mon cœur s'enivrait de sa voix
Comme du premier chant du printemps dans les bois.

Et quand elle partait, c'était une tristesse,
Comme si j'avais vu s'envoler ma jeunesse.

— Tantôt, dans la pièce intitulée *Désir*, c'est un mélange de fantaisie et de passion, un rêve d'amoureux tête-à-tête en pleine mer, dans une barque que les lames soulèvent et où l'on ne songe qu'à s'aimer, que le vent gronde ou s'apaise, que le ciel soit noir ou scintillant d'étoiles. Dans ces petits vers non rimés, mais rythmés et mélodieux comme la chanson des vagues, et dont le

mètre de cinq ou de six syllabes est coupé à des intervalles inégaux par un vers de quatre syllabes, bref comme un cri de passion ou comme un baiser, chaque mot est une image et une caresse. C'est à la fois grand et intime comme un fragment d'une symphonie de Beethoven. On y entend le tumulte de la mer orageuse et le battement violent de deux cœurs palpitans, le murmure adouci des flots soudain rassérénés et le discret susurrement des mots tendres, chuchotés à l'oreille, des baisers chantant sur les lèvres, tandis que des milliers d'étoiles se lèvent dans le ciel.

Il est à regretter pour la gloire de Lenau que son œuvre ne contienne pas un plus grand nombre de poèmes tels que les *Schilflieder*, *le Désir*, *l'Armoire ouverte*, *le Postillon* ou *les Paysans de la Tissa*. Mais il était écrit que dans cette riche organisation la fièvre philosophique dessécherait la généreuse sève naturaliste qui donnait à sa poésie les fleurs les plus parfumées. Peu à peu les broussailles de l'abstraction métaphysique envahissaient le terrain et étouffaient toute floraison sous le poids de leurs lianes confusément emmêlées. Après avoir chanté les inquiétudes de son cœur, Lenau essayait de chanter les inquiétudes de son esprit. — « Chez Lenau, disait Justinus Kerner, la philosophie tuera la poésie, comme chez Uhland par moment la politique obscurcit l'imagination. » — La prophétie devait, hélas ! se réaliser. Malheur aux poètes qui permettent à la philosophie d'envahir le domaine sacré de l'art. Leur poésie y perd sans retour sa jeunesse et ses plus fraîches couleurs. Ils se laissent séduire par cette illusion de pousser l'art sur des sommets plus élevés et moins accessibles au vulgaire, et ils oublient que la muse n'est pas organisée pour respirer sur ces cimes glaciales et nues. Ils la fatiguent et l'essoufflent, et quand ils lui demandent de chanter, il arrive qu'elle n'a plus de voix, ou, ce qui est pis, qu'elle a la voix fausse. La philosophie vit de syllogismes et d'idées abstraites, la poésie vit d'images et de sentiment. L'une veut prouver, l'autre doit charmer. A force de s'essayer à parler la langue dogmatique de la philosophie, la poésie perd sa belle langue imagée et musicale, et, en dépit de ses efforts, elle n'arrive jamais à avoir la rigueur, la précision du langage scientifique. A ce marché de dupe, elle donne tout ce qu'elle a et ne reçoit rien en échange. Ajoutez à cela que le poète, personnalité mobile et impressionnable, n'a pas cette fixité d'esprit, cette impassibilité indispensables au savant et au philosophe et que, dans ce domaine de la pensée pure, il est le jouet de tous les systèmes qui viennent tour à tour murmurer leurs formules à son oreille. Lorsqu'il écrivait *Faust*, Lenau était panthéiste. Plus tard, dès qu'il fut préoccupé de l'idée d'écrire *Savonarole*, il redevint chrétien et mystique. — « J'ai renvoyé, disait-il à Kerner en 1837, j'ai renvoyé le vieux

démon du panthéisme au pays d'où il était venu, c'est-à-dire au diable. J'ai passé une revue sévère dans mon cœur et j'en ai chassé beaucoup de canailles. » — Lorsqu'il composa *les Albigeois*, son christianisme s'altérait déjà au point d'alarmer l'orthodoxe Kerner, et peu après le mystique Lenau, roulant de nouveau dans le scepticisme, rêvait d'écrire un *Don Juan*, dont il ne termina que des fragmens. — Au fond, la philosophie de Lenau n'est qu'un mélange confus de mysticité et de doute, un chant monotone et inquiet dont l'éternel refrain est « je ne sais pas. » C'est la pénible et vaine agitation d'un oiseau farouche enfermé dans une cage, et se heurtant incessamment aux mailles des barreaux jusqu'à ce qu'il tombe affolé et meurtri. Une pièce intitulée *Soir d'automne* donne une idée de cette souffrance morale et des préoccupations métaphysiques qui commençaient à obscurcir son esprit :

Un vent frais fait voler les feuilles, on dirait
Qu'il murmure l'adieu du soir à la forêt.

La lune monte et luit. De blancs nuages glissent
Rapides, effarés, sur les bois qui gémissent.

Là-bas, un ruisselet court dans l'herbe, emportant
Des feuillages jaunis qu'il traîne en sanglotant.

Jamais source en pleurant n'eut de plainte si douce...
Près d'elle un saule tord ses bras rongés de mousse.

Songeant à mes chers morts, penché sur le talus,
J'écoute, et l'eau me dit : « Nous ne nous verrons plus ! »

Tout à coup l'air s'emplit d'une rumeur croissante;
C'est un vol de halbrans que l'hiver épouvante.

Par-dessus la colline et le val ténébreux
Ils fuient, laissant le froid et la mort derrière eux.

Où vont-ils?.. Dans le vent leur tourbillon qui passe
Vers l'horizon brumeux déjà plonge et s'efface;

Mais de leurs cris lointains la confuse rumeur
Me met la nostalgie et la tristesse au cœur.

Vers le sud ils s'en vont en chantant. — Vaine joie!
Au midi comme au nord la mort atteint sa proie.

La nature en ses vains rêves d'éternité,
S'agite et voudrait fuir le trépas redouté,

Et la longue clameur des oiseaux de passage
De ce rêve fiévreux semble le cri sauvage...

Tout s'apaise. Ils sont loin maintenant. Plus un bruit.
Seul le doute en mon cœur commence un chant de nuit.

La vie humaine est-elle un faux-semblant?.. N'est-elle
Qu'un mirage, un reflet de la vie éternelle?

Et si ce n'est qu'une ombre, à quoi bon ce tourment,
Cette peur de la mort et de l'effondrement?

Cette angoisse elle-même est-elle une chimère,
La tremblante lueur d'un reflet éphémère?..

Ainsi je vais songeur, et comme à l'horizon,
Les brumes de la nuit flottent sur ma raison.

Il me semble que cette pièce est caractéristique. Dans son obscurité, elle est elle-même la saisissante image de la situation d'esprit du poète. Comme il le dit dans les deux derniers vers, il se formait déjà alors des brouillards dans son cerveau. Sa pensée était arrivée à cet état crépusculaire où les formes n'ont plus de précision et de relief que du côté du couchant; partout ailleurs des brumes s'élèvent, les objets s'y enfoncent, les couleurs s'y effacent. A l'époque où il composait ces vers, Lenau ne savait plus voir nettement le monde extérieur; il vivait au dedans de lui, dans une atmosphère de pensées confuses et changeantes. Quand parfois il sortait de sa *subjectivité* pour traiter des sujets impersonnels, son imagination, déjà naturellement triste, ne trouvait plus que des inspirations et des couleurs funèbres, comme dans cet étrange petit poème, intitulé *les Trois*, qui donne l'impression d'un lugubre cauchemar :

« Trois cavaliers, après une bataille perdue, — chevauchent lentement, si lentement!

« De leurs blessures profondes le sang coule, — et les chevaux flairent cette chaude rosée.

« Le sang dégoutte de la selle et de la bride — et il délaie en tombant la poussière avec de l'écume rougie.

« Les chevaux vont d'un pas lent, affaibli, — mais le sang coule toujours plus fort et plus abondamment.

« Les cavaliers chevauchent étroitement unis, — l'un s'appuyant sur l'épaule de l'autre.

« Ils se regardent tristement dans les yeux — et ils se disent :

« — Au pays, une belle fille fleurissait pour moi, — aussi cela me coûte de mourir.

« — Moi, j'ai une maison, un verger et de beaux bois, — et songer qu'il faut si vite quitter tout cela!

« — Dans le monde du bon Dieu, moi, je n'ai rien, — absolument rien, et pourtant cela m'est dur de mourir.

« Et guettant cette funèbre chevauchée, — trois vautours là-haut planent dans l'air.

« Et avec des cris sauvages ils se partagent déjà les proies : — « Toi, tu mangeras celui-là; toi, cet autre, et moi, celui-ci. »

Non-seulement l'imagination du poète s'assombrissait chaque jour davantage, mais sa santé donnait de graves inquiétudes à ses amis. Son estomac était complètement délabré et ses accès d'humeur noire redoublaient. Il devenait de moins en moins communicatif, et en lui un dur combat se livrait entre la philosophie nuageuse qui envahissait le cerveau, et la poésie qui ne voulait pas céder la place. La mort d'un de ses amis intimes, le comte Alexandre de Wurtemberg, qu'il aimait tendrement, acheva de le jeter en proie au démon de l'hypocondrie. Un jour, en se promenant dans les rues de Stuttgart, il fut frappé d'un mot gravé au-dessus de la porte d'une vieille maison : — *Linquenda.* Depuis il le répétait souvent avec un accent mélancolique. — *Linquenda, linquenda!* Il faut tout quitter. — Le vide fait autour de lui par la mort ou l'éloignement de ses meilleurs amis réagissait de plus en plus sur sa pensée; ses vers n'étaient plus que des cris de renoncement et de désespoir :

« T'es-tu déjà trouvé tout seul, — sans amour et sans Dieu, dans une lande désolée, — blessé à mort par la destinée mauvaise et comprimant ta blessure — avec une fierté muette, une sourde et farouche colère?

« Avais-tu vu s'évanouir toute espérance de joie, — comme le chasseur au bord d'un précipice — entend mourir au loin l'aboiement de son chien perdu — ou comme s'éteint un chant d'oiseau à l'arrière-saison?

« Si tu as erré ainsi tout seul à travers la lande, — alors tu connais la douleur qui vous époinçonne, — tu sais comme on se jette la face contre une roche en l'embrassant.

« Et comme épouvanté de sa propre solitude, — on se laisse rouler du haut des rochers — en étreignant le vent dans ses bras.

« Le vent te fuit, tu ne peux le saisir; — la pierre est morte, son sein est froid et rude; — en vain tu chercherais une consolation, — tu te sentirais seul même auprès des roses.

« Tu les verrais bientôt à ton approche pâlir, — occupées uniquement de leur propre agonie. — Va plus loin, partout le malheur te suit — dans les longues rues obscures, habitées par des vivans.

« Tu vois çà et là des gens sur le seuil de leurs maisons; — devant toi portes et fenêtres se ferment; — les maisons du village sont déjà loin et tu sens un frisson de terreur.

« Sans amour et sans Dieu! Un vent glacé souffle dans les champs, — le chemin est horriblement désolé... Et toi? — Ah! le monde entier est triste à désespérer. »

Cette fois, ce n'est plus seulement de la tristesse, c'est le cri d'un désespoir sans cause et sans mesure. A la lecture de ces deux

sonnets, il semble qu'on voit se rétrécir après chaque vers les spirales tourbillonnantes de ce maelstrom mystérieux où le poète s'est aventuré; il semble qu'on sent déjà Lenau près de sombrer dans l'abîme de la folie.

IV.

Au mois de juillet 1844, Lenau était parti pour Bade avec une famille de Stuttgart. Il avait témoigné le désir d'accompagner ses amis malades et de leur consacrer tout son temps; mais comme toujours sa volonté flottante l'avait trahi, et en arrivant à Bade il avait quasi oublié sa promesse. La femme du malade écrivait peu de temps après à Mme Niendorf : « Nous nous sentons seuls et délaissés, car l'ami Niembsch nous est devenu tout à fait infidèle; il trouve Bade si agréable que même lorsqu'il fait une courte apparition chez nous, son esprit est ailleurs, et l'empressement qu'il met à repartir nous rend sa visite plus pénible qu'agréable. » — Ce n'étaient pourtant pas les dissipations de la vie des eaux, ni les séductions du tapis vert qui absorbaient le poète, bien qu'on ait prétendu qu'il tentât parfois les chances de la *rouge* et de la *noire*.

Ses absences et ses infidélités avaient un autre motif, et le petit cercle souabe en eut tout à coup une explication aussi stupéfiante qu'inattendue. — Lenau allait se marier. — Ce fut le romancier de la Forêt-Noire, Berthold Auerbach, qui apprit un jour cette surprenante aventure aux amis du poète. — « Niembsch, leur dit-il, est tombé amoureux d'une toute jeune fille. S'il ne parvient pas à l'épouser, je ne sais ce qu'il deviendra. Il m'a tout raconté, tout confié, il lui fallait quelqu'un pour s'épancher... Ce qui m'a paru le plus merveilleux, ajoutait Auerbach, c'est que cet homme, dont la pensée est si large et si profonde, qui sent le beau si vivement et et dont le cœur est si riche, n'a pas trouvé, au fort de cet amour et pour l'exprimer, d'autres mots que : *Bruder, das is ä Mädel!* (Ah! quelle femme, mon ami!) Sa poitrine était si pleine, son cœur débordait, et cependant il ne lui venait toujours aux lèvres que : *Aber, das is ä Mädel!* — Dans la passion tout remonte à la source, tout redevient simple et se rapproche de la nature; un jeune paysan de la Forêt-Noire eût dit de même : *Das is ä Mädel!* (1) »

Peu de jours après, Lenau lui-même confirma cette nouvelle à ses amis qui l'avaient rencontré à Lichtenthal, donnant le bras à sa fiancée. — Elle s'appelait Marie, comme l'héroïne de son poème de *Faust*. Elle était de Francfort, et Lenau l'avait très prosaïquement

(1) Mme Niendorf, *Lenau in Schwaben*.

Non-seulement l'imagination du poète s'assombrissait chaque jour davantage, mais sa santé donnait de graves inquiétudes à ses amis. Son estomac était complètement délabré et ses accès d'humeur noire redoublaient. Il devenait de moins en moins communicatif, et en lui un dur combat se livrait entre la philosophie nuageuse qui envahissait le cerveau, et la poésie qui ne voulait pas céder la place. La mort d'un de ses amis intimes, le comte Alexandre de Wurtemberg, qu'il aimait tendrement, acheva de le jeter en proie au démon de l'hypocondrie. Un jour, en se promenant dans les rues de Stuttgart, il fut frappé d'un mot gravé au-dessus de la porte d'une vieille maison : — *Linquenda.* Depuis il le répétait souvent avec un accent mélancolique. — *Linquenda, linquenda !* Il faut tout quitter. — Le vide fait autour de lui par la mort ou l'éloignement de ses meilleurs amis réagissait de plus en plus sur sa pensée; ses vers n'étaient plus que des cris de renoncement et de désespoir :

« T'es-tu déjà trouvé tout seul, — sans amour et sans Dieu, dans une lande désolée, — blessé à mort par la destinée mauvaise et comprimant ta blessure — avec une fierté muette, une sourde et farouche colère?

« Avais-tu vu s'évanouir toute espérance de joie, — comme le chasseur au bord d'un précipice — entend mourir au loin l'aboiement de son chien perdu — ou comme s'éteint un chant d'oiseau à l'arrière-saison?

« Si tu as erré ainsi tout seul à travers la lande, — alors tu connais la douleur qui vous époinçonne, — tu sais comme on se jette la face contre une roche en l'embrassant.

« Et comme épouvanté de sa propre solitude, — on se laisse rouler du haut des rochers — en étreignant le vent dans ses bras.

« Le vent te fuit, tu ne peux le saisir; — la pierre est morte, son sein est froid et rude; — en vain tu chercherais une consolation, — tu te sentirais seul même auprès des roses.

« Tu les verrais bientôt à ton approche pâlir, — occupées uniquement de leur propre agonie. — Va plus loin, partout le malheur te suit — dans les longues rues obscures, habitées par des vivans.

« Tu vois çà et là des gens sur le seuil de leurs maisons; — devant toi portes et fenêtres se ferment; — les maisons du village sont déjà loin et tu sens un frisson de terreur.

« Sans amour et sans Dieu! Un vent glacé souffle dans les champs, — le chemin est horriblement désolé... Et toi? — Ah! le monde entier est triste à désespérer. »

Cette fois, ce n'est plus seulement de la tristesse, c'est le cri d'un désespoir sans cause et sans mesure. A la lecture de ces deux

sonnets, il semble qu'on voit se rétrécir après chaque vers les spirales tourbillonnantes de ce maelstrom mystérieux où le poète s'est aventuré; il semble qu'on sent déjà Lenau près de sombrer dans l'abîme de la folie.

IV.

Au mois de juillet 1844, Lenau était parti pour Bade avec une famille de Stuttgart. Il avait témoigné le désir d'accompagner ses amis malades et de leur consacrer tout son temps; mais comme toujours sa volonté flottante l'avait trahi, et en arrivant à Bade il avait quasi oublié sa promesse. La femme du malade écrivait peu de temps après à Mme Niendorf : « Nous nous sentons seuls et délaissés, car l'ami Niembsch nous est devenu tout à fait infidèle; il trouve Bade si agréable que même lorsqu'il fait une courte apparition chez nous, son esprit est ailleurs, et l'empressement qu'il met à repartir nous rend sa visite plus pénible qu'agréable. » — Ce n'étaient pourtant pas les dissipations de la vie des eaux, ni les séductions du tapis vert qui absorbaient le poète, bien qu'on ait prétendu qu'il tentât parfois les chances de la *rouge* et de la *noire*.

Ses absences et ses infidélités avaient un autre motif, et le petit cercle souabe en eut tout à coup une explication aussi stupéfiante qu'inattendue. — Lenau allait se marier. — Ce fut le romancier de la Forêt-Noire, Berthold Auerbach, qui apprit un jour cette surprenante aventure aux amis du poète. — « Niembsch, leur dit-il, est tombé amoureux d'une toute jeune fille. S'il ne parvient pas à l'épouser, je ne sais ce qu'il deviendra. Il m'a tout raconté, tout confié, il lui fallait quelqu'un pour s'épancher... Ce qui m'a paru le plus merveilleux, ajoutait Auerbach, c'est que cet homme, dont la pensée est si large et si profonde, qui sent le beau si vivement et et dont le cœur est si riche, n'a pas trouvé, au fort de cet amour et pour l'exprimer, d'autres mots que : *Bruder, das is ä Mädel!* (Ah! quelle femme, mon ami!) Sa poitrine était si pleine, son cœur débordait, et cependant il ne lui venait toujours aux lèvres que : *Aber, das is ä Mädel!* — Dans la passion tout remonte à la source, tout redevient simple et se rapproche de la nature; un jeune paysan de la Forêt-Noire eût dit de même : *Das is ä Mädel!* (1) »

Peu de jours après, Lenau lui-même confirma cette nouvelle à ses amis qui l'avaient rencontré à Lichtenthal, donnant le bras à sa fiancée. — Elle s'appelait Marie, comme l'héroïne de son poème de *Faust*. Elle était de Francfort, et Lenau l'avait très prosaïquement

(1) Mme Niendorf, *Lenau in Schwaben*.

rencontrée pour la première fois à table d'hôte. Il avait été frappé de ses façons simples et modestes. — « Elle était, disait-il, de pure race germanique, d'une grâce suave et d'une pureté de madone, belle jusqu'au fond du cœur. » — Il s'éprit d'elle brusquement et violemment. Toute sa crainte était d'essuyer un refus. Il fut bien vite rassuré; la jeune fille se montra à la fois fière et charmée de cet amour d'un illustre poète. C'était pour elle un bonheur inattendu; elle était sans fortune et avait eu jusque-là une jeunesse austère, entièrement consacrée aux soins de son père malade. Avec un joyeux frisson d'étonnement, elle se vit tout à coup entourée d'une atmosphère d'amour. Lenau l'adorait, et, avec cette fièvre qu'il portait à toutes choses, il ne vivait plus que pour ce nouvel amour. Il était rajeuni, s'habillait comme un élégant et promenait glorieusement chaque soir son bonheur sous le péristyle de la *Conversation*, au milieu de la musique, des lumières et des parfums d'orangers en fleurs. La joie lui ôtait le sommeil, et, rentré dans sa chambre, il passait des nuits entières à jouer du violon, si merveilleusement que des groupes enthousiastes s'attroupaient sous ses fenêtres. Il ne cessait qu'au matin, s'enivrant de sa propre musique qui l'exaltait jusqu'à l'énervement. Les médecins lui avaient défendu ces abus de musique qui lui étaient nuisibles, mais il n'en continuait pas moins de jouer. L'amour de cette jeune fiancée lui donnait une fièvre de renouveau. Il se croyait, lui aussi, redevenu jeune, ne se souvenant plus qu'il avait dit dans un de ses sonnets : — « La jeunesse fuit dans les airs comme une feuille de rose, et plus vite encore que la jeunesse s'évanouit l'amour, ce précieux parfum de la feuille de rose. Mais à la navrante agonie de la beauté, le cœur persiste dans ses illusions, comme si la beauté ne l'abandonnait point, et mourant, il ne peut s'accoutumer à l'idée de la mort. »

Il avait reconduit sa fiancée à Francfort, et de là il était allé à Dotternhausen trouver son éditeur, le baron Cotta. Il fallait en effet songer à assurer matériellement cet avenir qui lui apparaissait souriant comme une aurore. Lenau n'avait qu'une fortune médiocre, et la jeune fille était pauvre. Il obtint de Cotta, en échange de la cession de ses œuvres complètes, une somme de vingt mille florins, payable en différens termes. Il revint enchanté de son marché et, croyant posséder le Pactole, jusqu'au jour où ses amis lui firent remarquer qu'il n'avait stipulé aucun intérêt du capital, et que, pour le présent, il allait manquer d'un revenu régulier. Cette brusque chute dans la prose de la vie de tous les jours influa de nouveau sur son humeur, et ses accès d'irritabilité revinrent plus fréquens. D'ailleurs une plus fiévreuse préoccupation l'agitait encore. La femme qui lui avait donné douze ans de sa vie, qui lui avait sacrifié

sa paix et son honneur conjugal, Sophie de..., ignorait ses fiançailles et pouvait être un obstacle à son mariage. L'irréparable se dressait devant lui comme pour lui défendre de changer de destinée. Il se décida à rompre en faisant un loyal aveu de son nouvel amour. Brusquement il partit pour Vienne, alla trouver la femme à laquelle il avait dit dans ses vers : « Ah! si tu étais vraiment mienne, quelle douce vie ce serait! » et lui annonça que l'heure de la séparation avait sonné. L'entrevue fut tragique; il y eut une scène déchirante. « L'un de nous deux en deviendra fou! » s'écria en le voyant partir la malheureuse abandonnée, sans se douter que sa lugubre prophétie allait si promptement s'accomplir.

Le 15 septembre 1844, Lenau quitta Vienne et s'embarqua sur le Danube. La traversée fut marquée par de fâcheux incidens. Près de Linz, le bateau resta quelque temps ensablé; puis, à un tournant rapide, le garde-côte vit tout à coup venir à lui deux énormes gabares chargées de blocs de granit. Lorsque Lenau, qui dormait dans sa cabine, monta sur le pont, le capitaine lui apprit qu'ils avaient été bien près de ne plus se revoir. D'autres mauvais présages l'avaient encore assailli pendant ce voyage; à son arrivée à Stuttgart, Lenau les racontait à ses amis, moitié gravement, moitié plaisamment. Le dernier s'était manifesté dans la voiture d'Ulm à Weinberg, où il s'était trouvé avec deux Anglaises qui ne pouvaient supporter la fumée de tabac. Le poète, enragé fumeur, avait porté cela en compte. Il n'en continuait pas moins de faire des projets pour l'époque très prochaine de son mariage. Il comptait passer les étés à Bade, en compagnie de ses amis. « Ce sera une vie charmante, disait-il à Mme Niendorf, vous nous conseillerez, vous nous apprendrez à tenir notre petite maison; vous vous y entendez si bien!.. Moi, je ne suis bon à rien dans la vie pratique; je n'ai jamais su faire un compte. »

Cependant sa santé devenait de plus en plus mauvaise. Les pupilles de ses yeux s'étaient extraordinairement dilatées; il était de moins en moins maître de son humeur et de ses nerfs. Un matin, pendant qu'il prenait le café avec son hôtesse, à la suite d'une discussion un peu vive au sujet de son mariage et de ses futurs arrangemens de ménage, il se leva brusquement et renversa sa tasse. Au même moment, il sentit à l'une de ses joues comme une secousse électrique. Il s'élança vers un miroir: — toute une moitié de son visage, atteinte par une paralysie partielle, était devenue rigide et comme morte... Un pareil accident, arrivant à la veille de son mariage, acheva de le désespérer. Lui qui avait rêvé de rendre un peu de jeunesse à cette fiancée qui venait de passer cinq ans au chevet d'un père cacochyme, allait-il la condamner à une nouvelle existence de garde-malade?.. Néanmoins il fit violence à ses inquié-

tudes; il reparut le 13 octobre dans le cercle de ses amis, et s'efforça, pendant toute la soirée, de se montrer de bonne humeur; mais il parlait fiévreusement, et personne n'osait se réjouir de ce retour de gaîté factice. Un nouveau volume des *lieder* de Heine venait de paraître. Quelqu'un lut tout haut ces strophes :

« Le Runnenstein se dresse au milieu de la mer, — là je m'assieds, tout entier à mes rêves. — Le vent siffle, les mouettes crient, — les vagues déferlent, blanches d'écume.

« J'ai aimé plus d'une belle enfant. — J'ai aimé plus d'un brave camarade. — Où sont-ils?.. Le vent siffle, — les vagues déferlent, blanches d'écume. »

Cette poésie émut fortement Lenau. « Ce sont les meilleurs vers de Heine, s'écria-t-il, l'allure en est magnifique; on voit la mer, on entend le rythme des vagues. » La conversation continua, effleurant tous les sujets. Lenau parlait avec une complète lucidité et semblait parfaitement maître de lui. Vers la fin de la soirée, il dit tout à coup avec un accent impossible à rendre : « Il y a une certaine région des nerfs qui devrait toujours rester inexplorée et comme sacrée; une profondeur dont on ne devrait jamais troubler le calme intime. Les souffrances morales ont tout bouleversé en moi, tout, jusqu'à ce centre nerveux qui doit rester vierge de toute agitation. Et maintenant je sens comme un fourmillement dans cette région des nerfs. Aussi, je vois clairement ma maladie... »

Trois jours après, au moment où Mme Niendorf montait chez Lenau, Reinbeck, venant au-devant d'elle, lui dit : — Le malheur est arrivé, Niembsch est fou.

Dans la nuit, vers deux heures, le poète était entré subitement dans la chambre de son hôte d'un air égaré et avait divagué jusqu'au matin, puis saisissant son violon, il s'était mis à en jouer et à danser en même temps. — « Je suis tout à fait bien, s'était-il écrié ensuite, les sons tombent comme une rosée sur mon âme et la rafraîchissent. » — Le 18 octobre, il fut pris d'un violent désir de mourir, il s'habilla de blanc, s'étendit sur son lit et attendit la mort les mains jointes. — Il prit congé de ses amis, leur donna sa bénédiction, rédigea son testament, puis le déchira. Il passa toute sa nuit à dire des vers et à jouer du violon. Au matin, il s'impatienta de ne pas mourir. — « La mort est longue à venir, s'écriait-il, aidez-moi, donnez-moi quelque chose pour la faire venir plus vite!.. — Donnez-moi de l'acide prussique! » répétait-il d'une voix suppliante, et il ajoutait : — « Ma vie est un non-sens. Qu'ai-je fait au monde? Une paire de belles poésies. » — Le 19, les médecins ordonnèrent une saignée. Il éprouva une joie enfantine à voir couler son sang. — « Il jaillit comme une source alpestre, dit-il au chirurgien, n'est-

ce pas le sang d'un homme sain? » — Et comme l'opérateur faisait la réflexion que le sang ressemblait à celui d'un cerf traqué : — « Oui, répondit Lenau, je suis, moi aussi, un cerf traqué. » — Il se remit à jouer du violon et la première partie de la nuit fut tranquille, mais le matin, échappant à la surveillance de son gardien, il sauta par la fenêtre du rez-de-chaussée et se précipita demi-nu dans la rue, en s'écriant : « Liberté! au feu! au secours! » On eut grand'peine à le faire rentrer. Dans la nuit, il avait répété plusieurs fois : « Ma fiancée arrive demain. » — Le lendemain, en effet, on apprit qu'elle était descendue à l'hôtel avec sa mère. Les médecins défendirent à la jeune fille de voir le malade, et elle resta, le cœur brisé, devant la porte fermée du poète. Elle ne l'avait vu en tout que dix-huit jours; dix-huit jours, et maintenant c'était fini pour toute la vie.

L'agitation augmentait, il fallait quatre hommes pour contenir Lenau, et la nuit il réveillait les voisins en poussant des cris lugubres : « Debout, Lenau, debout! » — Un matin, il montra ses deux pieds à son gardien : « — Vois-tu, dit-il, celui-ci appartient à Vienne et celui-là à Francfort. » — Son état cérébral se compliquait d'une affection du foie. Sur l'avis des médecins, on se décida à le transporter à l'asile des aliénés de Winnethal. Le 22 octobre, on le fit lever. Il s'y prêta volontiers d'abord, puis il eut une crise, se débattit, et on dut recourir à la camisole de force. On le porta en voiture. Quand on arriva près de la petite ville où est l'asile d'aliénés, quelqu'un prononça devant lui le nom de Winnethal; mais ce nom le laissa indifférent. La voiture entra dans l'asile, et on le conduisit à sa cellule. Il en fit le tour comme un lion en cage, déclara que l'endroit ne lui plaisait pas et qu'il n'y voulait pas rester. Le médecin lui répondit un peu brutalement qu'il ne venait pas là pour son plaisir, qu'il s'agissait de sa guérison et qu'il devait obéir. Il ajouta néanmoins qu'il pourrait de temps en temps faire un tour de jardin, et il lui offrit de l'y conduire. Lenau fit un signe affirmatif. Quand on fut sur le seuil du jardin, il s'arrêta, respira l'air libre, regarda le ciel bleu et murmura : « *Schön!* (C'est beau!) » puis il rentra et s'endormit pendant que la porte de la cellule se refermait et le séparait à jamais du monde des vivans.

Par une de ces terribles ironies du hasard, le soir même du jour où on emmenait le poète dans une maison de fous, on donnait au théâtre de Stuttgart la pièce bien connue de Scribe : *Une Chaîne*. — C'était l'histoire de Lenau lui-même et de Sophie de..., et le public, qui a une merveilleuse perspicacité pour saisir les analogies scandaleuses, ne manqua pas d'y voir à chaque instant une allusion aux amours du poète viennois. La destinée lui faisait

payer cher la gloire d'avoir conquis le cœur de Sophie et d'avoir été un grand poète. Au moment où il entrait dans ce tombeau vivant de Winnethal, on aurait pu écrire sur la porte de sa cellule ce mot qu'il avait lu jadis sur une maison de Stuttgart et qui l'avait si vivement frappé : — *Linquenda.* — Il fallait se séparer cette fois de tout ce qui est la vie; dire adieu à l'amour, au bonheur, à la renommée, à la patrie, *linquenda! linquenda!*

Toute l'Allemagne apprit bientôt que le poète Lenau était devenu fou, et de toutes parts les marques de sympathie arrivèrent accompagnées, dit Anastasius Grün, des offres les plus nobles et les plus délicates. Tous les admirateurs du poète avaient sur les lèvres les derniers vers qu'il avait composés en quittant Vienne, son chant du cygne, ce *Coup d'œil sur le fleuve*, qui débute par cette strophe :

A l'heure où ton bonheur s'écroule,
Plonge ton regard grand ouvert
Au fond du fleuve où tout s'écoule,
Où tout s'efface, où tout se perd...

Il y a dans cet adieu découragé une mélodie sourde, une allure lasse, un accent désabusé qui rappellent le début de la belle pièce de Victor Hugo dans les *Chants du Crépuscule* :

Puisque nos heures sont remplies
De trouble et de calamités ;
Puisque les choses que tu lies
Se détachent de tous côtés.
. . . . . .
Quand la nuit n'est pas étoilée,
Viens te bercer aux flots des mers;
Comme la mort elle est voilée,
Comme la vie ils sont amers...

Pendant l'espace d'une année, les amis de Lenau conservèrent encore un peu d'espoir. Il avait parfois des intervalles lucides suivis d'un redoublement de démence. On tenta une dernière épreuve, on pensait que le retour en Autriche et l'air de la patrie opéreraient une crise salutaire. Au mois de mai 1848, son beau-frère Schurz vint le prendre à Winnethal, et avec mille affectueuses précautions on put le transporter jusqu'au bateau qui le ramena à Vienne par le Danube. Ce fut une triste traversée pleine d'agitations furieuses et de cris de démence. — « Je ne me serais jamais pardonné, écrivait le dévoué beau-frère à Kerner, si je n'avais pas fait tout ce qui dépendait de moi pour ramener à l'Autriche ce qui reste de son grand poète. » — On conduisit Lenau à l'asile de Döbling, près de

Vienne, où il fut remis aux soins de son ami, le docteur Gœrgen. A partir de ce moment, l'état du poète, au lieu de s'améliorer, empira. La folie aiguë se changea en un sombre idiotisme. Il ne sortait plus des lèvres du fou que des sons inarticulés, et parfois cette plainte navrante : — « Le pauvre Niembsch est bien malheureux! » — Cette agonie dura encore trois ans. Enfin, le 22 août 1850, à six heures du matin, la délivrance sonna. Le 24 août, on enterra le poète à Windling, résidence de sa sœur Thérèse, dans un petit cimetière de campagne, semblable à ce cimetière rustique « aux murs blancs, » qu'il avait décrit dans son *Postillon*.

Un soir, à Stuttgart, Lenau faisait à ses amis une dissertation sur la fabrication des violons. — « Quand, après cent ans, disait-il, on ouvre un de ces anciens violons qui ont fait un long usage, on trouve dans l'intérieur une masse de petites parcelles de bois que l'instrument a rejetées. Tout ce qui lui est étranger, tout ce qui peut nuire à la plénitude harmonieuse des sons, le violon le rejette mécaniquement. C'est quelque chose de merveilleux que cette intelligence inconsciente du violon. Celui qui possède un pareil instrument a dans les mains, non pas un assemblage de morceaux de bois, mais quelque chose de vivant. » Quelqu'un fit remarquer alors que les hommes devraient pouvoir, comme les violons, rejeter hors d'eux-mêmes tout ce qui nuit à leur développement harmonieux. « Oui, s'écria Lenau en s'exaltant, tout ce qui ne veut pas vibrer doit être rejeté; hors de nous ce qui ne veut pas chanter! (*hinaus was nicht klingen will!*) (1). »

Le poète ne se doutait guère que c'était sa propre condamnation qu'il formulait en ces termes énergiques. Le corps social obéit fatalement aux mêmes lois que les violons. Quand un de ses membres nuit au développement harmonieux de l'ensemble, la société l'expulse violemment. *Hinaus was nicht klingen will!* — La société et la nature sont sans pitié. La fleur qui a été fécondée doit se faner et mourir; le poète qui a fini sa chanson doit disparaître. Heureux encore ceux qui meurent à temps et qui ne donnent pas le navrant spectacle de l'artiste qui survit à son génie.

La folie avait emporté Lenau; une névrose devait six ans plus tard avoir raison de Heine et le coucher dans la tombe. Par une étrange coïncidence, les deux seuls grands lyriques qu'ait produits l'Allemagne après Goethe : Henri Heine et Nicolas Lenau, sont morts tous deux d'une maladie nerveuse, après une longue et cruelle agonie. Seulement, chez le premier, c'est l'esprit qui a survécu au corps paralysé; chez l'autre, c'est le corps qui a assisté à l'anéan-

(1) Mme Niendorf.

tissement de l'esprit. L'auteur du *Romancero* et d'*Atta-Troll* était par-dessus tout esprit et lumière, aussi est-ce cette flamme lumineuse qui a persisté invinciblement jusqu'au bout. Elle flamboyait encore et jetait d'intermittentes lueurs quand la décomposition attaquait déjà le corps du poète. Sur les eaux stagnantes, pleines de débris de plantes mortes, ainsi s'allume et tremblote la lueur phosphorescente des feux-follets. Lenau était un sensualiste et un rêveur, et c'est le rêve qui en lui a survécu à la raison, mais un rêve qui peu à peu était devenu un cauchemar. Tous deux s'étaient imprégnés de la brume et du sentimentalisme germaniques, mais tous deux avaient des qualités natives, qui devaient constituer leur originalité et les faire vivement briller dans le milieu un peu grisâtre de ces poètes germains, dont le chantre railleur d'*Atta-Troll* disait : — « D'autres poètes ont l'esprit, d'autres la fantaisie, d'autres la passion; mais nous, les poètes souabes, nous avons la vertu.»

Andre Dichter haben Geist,
Andre Phantasie, und andre
Leidenschaft, jedoch die Tugend
Haben wir, die Schwaben-Dichter.

Dans les veines d'Henri Heine coulait le sang riche et brûlant de la race juive. Il était artiste et coloriste de race. Il savait comme pas un de ses compatriotes l'art de composer un poème, de lui donner des proportions harmonieuses, d'y faire circuler l'air et jouer le soleil. Les images naissaient dans son cerveau comme de splendides fleurs orientales; il avait une science et un goût exquis pour combiner toutes ces fleurs exotiques en les entremêlant de quelques mélancoliques myosotis allemands. Cette science donnait à sa poésie un charme dangereux, quelque chose de la beauté langoureuse et perfide d'une brune aux yeux bleus. — Lenau avait le cœur chaud, l'enthousiasme, la spontanéité enfantine des tsiganes de sa patrie; il en avait aussi la sauvagerie, l'humeur vagabonde et la tendresse câline. La contemplation des grandes plaines de la *puszta* hongroise lui avait donné cette nostalgie âpre, ce désir d'un *au-delà* mystérieux qui éclate à chaque instant dans ses vers en cris passionnés et qu'on trouve rarement dans la poésie de Heine. Tous deux avaient le don de l'émotion, mais l'émotion du poète viennois était plus sincère et plus communicative. Chez le poète de l'*Intermezzo*, elle était plus voulue; c'était l'enthousiasme d'un artiste dont le cerveau seul est touché. Dans les poèmes de Lenau on sent le cœur battre sous le rythme de chaque vers; dans les pièces les plus émues de Heine, on sent la volonté et la prestigieuse habileté du poète. Sur la figure mobile de Heine, les larmes sèchent

vite et sont vite remplacées par un sourire, parfois même par une grimace. Il y a dans le talent de ce dernier la magique souplesse d'un Protée qui prend à son gré les formes les plus contraires. Tandis qu'on écoute, charmé et attendri, l'oiseau bleu chanter, tout d'un coup la métamorphose s'opère; on n'a plus devant soi qu'un ouistiti qui gambade avec des mines comiques et qui ne craint pas de se faire voir dans les plus cyniques postures. Lenau n'a point de ces désagréables palinodies. Au risque d'être monotone, il reste le poète du rêve et de la passion. Il est vrai qu'il ne rit jamais et qu'il n'a pas d'esprit. L'autre en a pour deux, mais c'est un esprit cruel; son ironie est corrosive comme du vitriol, sa plaisanterie est dangereuse. Elle porte des coups dont on ne guérit pas; elle ne vous les assène pas à la façon brutale d'un caporal prussien, non, elle entame finement la chair comme une pointe de stylet et y laisse une blessure qui s'envenime. Lenau, lui, a des colères de sauvage et des désespoirs d'enfant, mais son humeur farouche ne blesse personne que lui-même. Tous deux sont sceptiques; mais l'un doute parce qu'il n'a pas trouvé ce qu'il cherchait et espérait; l'autre parce qu'il ne croit pas à ce qu'il a trouvé et parce qu'il n'espère plus rien. — Tous deux ont aimé la nature et l'ont admirablement chantée : Heine avec plus d'art, Lenau avec plus de cœur. Mais une chose qui rend Lenau supérieur à Heine, malgré ses obscurités, malgré sa tristesse monotone, c'est qu'il a vraiment et profondément aimé. Sa poésie est plus humaine. Les souffrances et les joies de ses semblables, grands ou petits, l'intéressent fraternellement. L'homme lui est sympathique, il entre dans sa peau, il rit de son rire, il mêle ses larmes aux siennes, et par là il est plus éloquent que Heine, parce qu'il remue le cœur dans sa profondeur intime.

En somme, et une fois la part faite de la sèche ironie de l'un, de l'obscure mélancolie de l'autre, c'étaient deux vrais poètes, les deux seuls poètes originaux que l'Allemagne ait possédés depuis Goethe. Eux morts, il s'est fait un silence dans la poésie allemande, comme il se fait un silence dans les bois quand les rossignols ne chantent plus. On entend bien encore de loin en loin, entre le Danube et la Sprée, quelques chants de *poetæ minores*, mais l'Allemagne les écoute à peine, et d'ailleurs le roulement des canons Krupp et les éclats de la politique de M. de Bismarck ont depuis longtemps, dans la grande forêt germanique, couvert ces faibles gazouillemens de rouges-gorges et de passereaux de l'arrière-saison.

ANDRÉ THEURIET.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

1er septembre 1878.

Par ce temps d'apothéoses banales, d'engouemens éphémères et de popularités équivoques, il y a eu du moins tout récemment une occasion heureuse de rendre hommage à une vraie gloire du siècle, et il va y avoir une occasion nouvelle de montrer que le pays n'oublie pas ses grands serviteurs. Dans trois jours, l'anniversaire de la mort de M. Thiers, célébré à Notre-Dame de Paris, va raviver l'image de celui qui a illustré sa vieillesse par son dévoûment à la France éprouvée. Il n'y a pas plus de deux semaines, dans une ville de la Bourgogne, à Mâcon, on se réunissait pour l'inauguration d'une statue élevée à Lamartine, fils de ces contrées par la naissance, illustration de la France et du monde par le génie. Ces fêtes ou ces cérémonies commémoratives, c'est le hasard qui les a rapprochées, et, par les incidens qui s'y mêlent ou qui les accompagnent, elles sont presque de la politique aujourd'hui; elles ont leur signification, leur caractère dans nos affaires du moment.

Certes, s'il est un homme fait pour avoir les honneurs qui couronnent les existences privilégiées, pour être représenté par le bronze et le marbre, c'est celui dont le génie a été une des lumières du siècle; c'est celui qui a ému, ébloui, captivé une génération, plusieurs générations, et qui, après avoir été un des rénovateurs de la poésie, est devenu un moment un des grands acteurs de la politique : c'est Lamartine! Né à la fin de l'autre siècle, doué d'une nature merveilleuse, poète d'inspiration, diplomate par convenance de famille dans sa jeunesse, député quand il l'a voulu, orateur puissant, historien pathétique, appelé un jour après trente ans de succès à gouverner son pays dans une effroyable tempête, Lamartine a connu toutes les fortunes et toutes les popularités. Il a régné par l'imagination et par l'éloquence, par cette inépuisable et incomparable fascination dont il avait le secret. — Il a dilapidé ce règne, dira-t-on, il a gaspillé les dons qu'il avait reçus,

faute de savoir en régler l'usage. Après cette carrière éclatante, il a vécu encore assez pour assister à sa propre ruine, expiant dans un sombre déclin l'orgueilleuse ambition qui l'avait un jour emporté jusqu'à vouloir être le chef d'un peuple, le héros et le guide d'une révolution. Il est vrai, il a mal fini, le pauvre grand homme! il a expié les audacieuses impatiences de son esprit et les prodigalités de sa vie, les défis jetés à la destinée pour son pays, et les imprévoyances dans ses affaires privées. Lorsqu'il s'est éteint il y a près de dix ans, il n'était plus que l'ombre de lui-même. Il n'a eu qu'un dernier bonheur, celui de ne point assister aux désastres de la France, de ne pas voir l'ennemi fouler cette terre de Bourgogne où il était allé chercher le repos, où il venait de prendre sa place dans une sépulture de famille. Sauf cette suprême épreuve épargnée à sa vieillesse, il a connu toutes les autres, les défections d'opinion après la popularité, l'indifférence ironique méconnaissant et insultant la gloire, les gênes cuisantes sous les apparences de la richesse, les créanciers se lassant d'attendre un héritage obéré. Que veut-on de plus? Il a subi les expiations de son vivant, c'est vrai; mais dans ce naufrage de tant d'illusions et de tant d'espérances, de tout ce qui aurait pu faire une existence honorée, comblée et heureuse jusqu'au bout, il est resté toujours ce qui ne périt pas, ce que rien ne peut effacer, le génie allié à la noblesse native d'un des êtres humains les mieux doués qui aient vécu dans ce siècle et dans beaucoup de siècles.

C'était le privilège de Lamartine de ne pouvoir être vulgaire en rien, de garder dans tout ce qu'il faisait et dans tout ce qu'il pensait, même, si l'on veut, dans ses défaillances et dans ses erreurs, une élévation naturelle. Politique, il a pu avoir ses versatilités et jouer parfois avec la réalité comme avec une grande fiction; il a pu s'abuser lui-même et déconcerter l'opinion par ses métamorphoses, par ses contradictions, par son impatience à jeter le pays dans la république au 24 février 1848; mais cette république, à laquelle il donnait le gage d'une popularité alors incomparable, il l'a voulue aussitôt dégagée des traditions de violences, honnête et régulière. Le lendemain, il a eu le courage de se faire le tribun de la société en péril, tenant tête à l'anarchie déchaînée, refusant de souscrire aux rêves des sectes aussi bien qu'aux passions des multitudes. C'est lui, après tout, qui a jeté dans le monde cet idéal d'une république libérale, conservatrice et pacifique, irréalisable peut-être il y a trente ans, et devenue, après bien d'autres catastrophes, le seul régime possible, le régime de la nécessité et de la raison.

Poète, écrivain, historien, il a sans doute les faiblesses du génie complaisant pour lui-même; il a ses négligences, ses prolixités, favorisées surtout dans les dernières années de sa vie par les excès de produc-

tion, par cette improvisation hâtive qui se répandait en toute sorte d'œuvres, sans mesure et sans choix; mais, le grand prodigue, il n'a pas réussi à épuiser ses dons. Ce qui a toujours fait et ce qui restera l'originalité de Lamartine, c'est une sorte de fécondité spontanée, la puissance du souffle, la magie du langage. La parole, les sons, les images, semblent s'épancher de ses lèvres comme d'une source intarissable, et au milieu même de ses derniers abandons, jusque dans les œuvres de son déclin, dans ces *Entretiens* dont il faisait un répertoire universel, il y a des pages merveilleuses. Il rajeunit tout, le cadre d'une scène, les impressions, les souvenirs. Qui ne se rappelle ces récits d'une lecture d'Homère au milieu des soins de la maison de famille, ou d'une lecture de l'Arioste dans une villa des bords de l'Adriatique? Homme, il a eu certainement d'autres faiblesses, des oublis, des mouvemens d'un égoïsme naïf. Il n'a pas su conduire ses affaires, lui qui avait la fatuité d'être un économiste et un financier de premier ordre! Mais, à travers tout, il a été un homme dans la supérieure et libérale signification de ce mot. Il a été un être privilégié, s'élevant sans effort au-dessus des vulgarités et des calculs subalternes de la vie, portant sa noblesse dans ses traits, dans le geste, dans le regard, mêlant la dignité extérieure à la grâce dans la familiarité, ayant toujours la main ouverte pour un bienfait, facile à ses amis, gardant jusqu'au bout le culte de sa mère et l'affection du lieu natal. Il s'est ruiné peut-être un peu pour ne pas se séparer des propriétés qu'il aimait; il avait des tendresses pour Saint-Point, pour Milly, pour ses arbres, pour ses coteaux qu'il a consacrés par sa poésie, qui étaient une partie de sa vie. C'est le Lamartine de l'intimité, tel que ses amis l'ont connu et aimé, tel que M. Henri de Lacretelle le fait revivre dans des pages familières où se reflète encore cette glorieuse image.

De quelque manière qu'on le juge, chez cet homme à la destinée si étrange, il y avait la grandeur dans la grâce, il y avait ce qui fait les renommées universelles, ce qui est au-dessus des conflits des partis, ce qui survit aux fluctuations de la popularité, et à coup sûr ses compatriotes lui devaient bien l'hommage de cette statue qui lui a été élevée dix ans après sa mort, qui a été inaugurée l'autre jour au milieu des fêtes de Mâcon. Il y a eu pèlerinage à Saint-Point, auprès de l'ombre de Lamartine affectueusement gardée par une pieuse héritière, — processions de jeunes filles à Mâcon, banquets, discours du maire et du préfet. Rien de mieux! Par quelle fatalité cependant, par quelle singulière combinaison de maladresses, de malentendus ou d'oublis est-il arrivé qu'à cette fête commémorative, autour de la statue de Lamartine, il ne s'est trouvé que des personnages locaux et des fidèles assez obscurs d'une telle gloire? Oui, en vérité, le jour où un hommage solennel devait être rendu à celui qui a été un des plus grands poètes de tous les

temps, un des plus puissans orateurs parlementaires, un chef de gouvernement dans l'orage, le promoteur inspiré de la seule république possible, ce jour-là, il paraît qu'il ne s'agissait que d'une fête mâconnaise! M. le maire et M. le préfet suffisaient pour faire les honneurs. Il n'y a eu aucun membre du gouvernement, pas même un sous-secrétaire d'état. Les assemblées, sénat et chambre des députés, n'ont pas eu l'idée de se faire représenter. M. Gambetta, trop occupé, s'est excusé; tout le monde s'est excusé! Chose plus bizarre encore, l'Académie française elle-même a été absente. Elle avait, il est vrai, chargé M. Victor de Laprade d'aller parler en son nom; malheureusement, M. de Laprade, depuis longtemps valétudinaire, s'est trouvé dans l'impossibilité d'aller à Mâcon, et l'Académie a tiré sa révérence à Lamartine, elle s'était mise en règle, elle n'avait plus personne à envoyer. Voilà comment on procède! C'est, dit-on, la faute du conseil municipal de Mâcon, qui n'a pas été un habile maître des cérémonies, qui n'a su ni choisir un moment favorable, ni faire les invitations. C'est possible, quoique l'excuse ne fût pas bonne pour tout le monde. Il n'est pas moins singulier que tout se soit ainsi passé dans une circonstance où un hommage public au plus brillant des hommes pouvait avoir sa signification généreuse. Ce qui serait plus triste, plus humiliant encore, ce serait que cette abstention générale, cette sorte de défection organisée cachât ou des ressentimens de partis, ou la crainte de se compromettre par des discours, ou une froideur vulgaire pour une gloire nationale. Si c'est le hasard qui a tout fait, c'est un hasard malheureux; s'il y a eu autre chose, ce n'est pas Lamartine qui peut en souffrir.

Et puisqu'il s'agit de ces hommages dus à de grands serviteurs du pays, puisque nous en sommes aux incidens qui se mêlent parfois à ces manifestations du sentiment public, est-ce que le nom de M. Thiers lui-même ne vient pas d'être ballotté de la belle façon? On peut se rassurer sans doute, la mémoire de l'ancien président de la république sera honorée comme elle doit l'être par le service qui va être célébré dans trois jours à Notre-Dame, et un monument sera élevé à Saint-Germain. Il n'est pas moins vrai qu'il n'y aurait point de monument à Saint-Germain, si on écoutait M. Maurice Richard, conseiller général de Seine-et-Oise, qui ne veut pas absolument que M. Thiers soit un grand homme, — et peu s'en est fallu que l'ombre de l'ancien président de la république ne fût privée de la présence de délégués marseillais à Notre-Dame. L'ombre de M. Thiers a échappé à cette terrible humiliation, le conseil municipal a fini par se décider à se faire représenter au service d'anniversaire; mais ce n'est pas sans peine, ce n'est pas sans une longue et orageuse discussion qu'on en est venu à bout : il a fallu un vote solennel et motivé pour savoir, d'abord si on enverrait des délégués, puis si ces délégués seraient envoyés aux frais de la ville.

Ils sont bien étranges, ces conseillers municipaux de la bonne ville

de Marseille. Il y en a un qui ne veut pas qu'on se fasse représenter à Notre-Dame, parce que c'est une cérémonie religieuse; il y en a un autre qui frémit encore à la pensée que M. Thiers a parlé un jour de la « vile multitude. » Un troisième n'entend pas raillerie sur ses droits, il ne pardonne pas à l'ancien président de la république d'avoir osé dissoudre un conseil municipal dont il faisait partie. Le plus original est celui qui résume tout en proclamant que M. Thiers est « l'auteur des mitraillades de la rue Transnonain, le bourreau de la commune,... l'émule des deux Bonaparte! » Ceux qui parlent ainsi ne sont point la majorité sans doute, puisqu'ils ont été vaincus au scrutin; ils forment cependant une minorité assez sérieuse, surtout fort bruyante, — et voici maintenant une bien autre histoire! Depuis que l'envoi des délégués au service de M. Thiers a été décidé en dépit des furibonds, ce malheureux conseil municipal, malgré tous les gages qu'il a donnés au radicalisme, est signalé comme l'âme damnée de la préfecture. Le vote qu'il a émis « est le triomphe de la réaction. » Les Marseillais sont « menacés d'une honte » — la honte d'avoir des commissaires à Notre-Dame! Ils sont sommés de rappeler leurs représentans « à la pudeur, au respect de leur mandat. » C'est la minorité qui crie tout cela depuis quelques jours, — et les Marseillais, qui passent pour des gens d'esprit, finiront peut-être par s'apercevoir qu'avec les conseillers qu'ils se sont donnés ils courent le risque d'être couverts d'un indicible ridicule; car enfin cela ne fait rien à M. Thiers que les délégués de sa cité natale soient absens ou présens à Notre-Dame, tandis que l'aimable et ingénieuse ville aurait pu avoir à dévorer l'humiliation d'être livrée à la risée du monde en paraissant renier le plus glorieux de ses enfans, celui qui à lui seul représente pour Marseille et pour la France plus d'illustration que toutes les assemblées locales présentes et futures. Ce n'est rien assurément, ce n'est qu'un conseil municipal ou une fraction de conseil municipal qui crie! C'est pourtant un symptôme. Les radicaux de Marseille et ceux qui peuplent les conseils locaux de quelques autres villes tiennent à ne pas se laisser oublier, à rappeler de temps à autre qu'ils ont leur république et leur politique à eux. Un jour ils veulent mettre à bas la statue de M. de Belzunce par une fantaisie révolutionnaire; un autre jour, c'est M. Thiers qui à leurs yeux n'est pas moins réactionnaire que M. de Belzunce. On n'ignorait pas leurs sentimens; on savait bien qu'ils ne réservaient pas leurs dévotions pour Thiers ou Lamartine. Ils montrent une fois de plus ce qu'on pourrait attendre d'eux, et contre leurs jactances, contre leurs agitations, la politique la plus efficace aujourd'hui c'est de donner une force de gouvernement à cette république légale, constitutionnelle, que représentent avec éclat les noms de Lamartine et de Thiers, — la seule que le pays ait acceptée et qu'il puisse accepter.

Tout ce qui peut préparer ou hâter ce résultat est évidemment ce

qu'il y a de mieux à l'heure où nous sommes, et le discours que M. le ministre de l'intérieur a prononcé il y a quelques jours à Mortagne dans l'Orne, une allocution plus récente encore de M. le ministre des affaires étrangères à Laon, ont justement le mérite de répondre à cette situation. L'un et l'autre, M. de Marcère et M. Waddington, sous des formes différentes, semblent s'être proposé de résumer cette politique de raison qui consiste à poursuivre la paix intérieure par l'affermissement, par le jeu régulier des institutions entre les partis extrêmes. Que tous ceux qui cherchent dans des crises nouvelles la réalisation de leurs espérances et qui au fond craignent le succès d'une république libéralement sensée s'efforcent de démontrer que cette république est impossible; qu'ils mettent un triste zèle à tirer parti du moindre incident, à créer des difficultés, à entretenir par tous les moyens l'incertitude, c'est tout simple, ils sont dans leur rôle. Ils en sont pour le moment à ce qu'on peut appeler une politique négative, la politique des dénigremens et des faux bruits servant à propager la défiance. Tout leur est bon, pourvu qu'ils puissent éveiller une crainte, jeter un doute sur le lendemain. Tantôt c'est le ministère qui se divise, qui se disloque et qui va être remplacé : on n'attend pour le renouveler que le retour des chambres et l'entrée d'une majorité décidément républicaine dans le sénat. Tantôt c'est M. le président de la république lui-même qui va donner sa démission; dès la clôture de l'exposition, au plus tard après les élections sénatoriales, M. le maréchal de Mac-Mahon doit se retirer! On dirait une succession déjà ouverte : que va-t-il arriver? quels sont les candidats à la présidence? on ne s'arrête plus. Et pourquoi M. le maréchal de Mac-Mahon se retirerait-il? Lorsqu'il a cru de son devoir d'accepter la situation que les événemens de l'an dernier lui ont créée, il l'a fait, nous n'en doutons pas, par patriotisme et par dévoûment. Les raisons qui l'ont déterminé n'ont pas perdu leur puissance, et son pouvoir n'est ni contesté ni menacé. Par une fortune rare, après de si violens ébranlemens, il a dû à l'honnêteté évidente de ses résolutions, à la correction de l'attitude qu'il a prise, de ne pas cesser d'inspirer le respect. Quel motif sérieux y a-t-il de supposer des difficultés et des conflits, qui modifieraient encore une fois cette situation, que rien d'ailleurs ne justifierait? M. de Marcère, dans son discours de Mortagne, a spirituellement appelé tous ces propagateurs de faux bruits ces prophètes de crises prochaines, les médecins *Tant-pis* du moment.

Ces médecins *Tant-pis*, ce sont ceux qui annoncent chaque jour la mort du malade, qui voient l'industrie en péril, la société menacée d'anarchie, les pouvoirs publics toujours sur le point d'entrer en lutte, les élections sénatoriales près de faire triompher le radicalisme, et au bout de tout la démission de M. le maréchal de Mac-Mahon. Par une particularité significative, ces bruits viennent surtout de ceux qui vou-

draient qu'ils fussent des vérités, et quel est le meilleur moyen de les combattre? C'est de montrer qu'ils ne sont que des fictions, c'est de répondre par le mouvement régulier et mesuré d'un régime fait pour inspirer cette confiance invoquée par M. de Marcère comme le mot d'ordre d'une politique.

M. le ministre de l'intérieur a dit deux choses à la fois simples et frappantes. Il a dit : « Il faut que l'avenir des institutions soit assuré. Il faut que l'idée de durée, essentielle au bon ordre de l'état, fasse corps avec la république... » Et il a dit aussi : « Non, la nation n'est pas lasse d'être sage, et ses représentans républicains sont comme elle. On s'attache de plus en plus au bon ordre, à mesure que l'on en apprécie mieux les avantages, et les républicains n'ont pas de longues réflexions à faire pour savoir ce qu'ils y ont gagné... » — Eh bien! oui, ces deux vérités sont inséparables. La confiance ne peut s'affermir qu'avec des institutions incontestées et définitives, organisées pour durer. La durée, à son tour, n'est possible que si, selon le mot de M. de Marcère, on ne se lasse pas d'être sage, et la sagesse dans la politique d'aujourd'hui, c'est d'éviter tout ce qui pourrait raviver des conflits, entretenir les inquiétudes, offrir des armes à des hostilités toujours en éveil; c'est de ne pas laisser croire que les élections sénatoriales, en changeant la majorité, en faisant cesser un antagonisme qui n'est pas sans péril, pourraient être l'occasion de crises constitutionnelles, le commencement d'un abus de la victoire. C'est ainsi que l'entend M. de Marcère, et M. Waddington, en ministre des affaires étrangères qui a besoin de la paix intérieure, n'a fait que compléter la pensée de son collègue, en définissant, dans son discours de Laon, le caractère et le rôle du sénat renouvelé. M. Waddington a représenté le sénat comme devant être « un frein amical, non pas un censeur hostile; » il a dit en toute sincérité que le vrai rôle du sénat était « d'écarter toutes les exagérations de droite et de gauche et de maintenir la république dans les voies de la sagesse et de la modération. »

C'est là toute la question, telle qu'elle se pose en effet. Qu'on se rende bien compte d'une situation où les fautes ne resteraient pas sans doute longtemps impunies. Évidemment le pays se sent porté aujourd'hui à se reposer, à se fixer dans des institutions qui ont déjà quelques années d'existence, qui ont résisté à des épreuves dangereuses. Le pays est dans le courant de la république; il s'accoutume par degrés à un régime où il a trouvé la paix intérieure et la paix extérieure, où il a pu ressaisir ses forces et vivre sans trouble. Il ne demande pas mieux que de répéter avec confiance le mot qu'on a cité : « Pourvu que cela dure! » Mais ce serait une singulière illusion de croire qu'en changeant de nature la république serait assurée d'avoir la même fortune. Elle pourrait encore, par des victoires contestées,

peut-être par des violences, prolonger son règne; elle ne tarderait pas à soulever les intérêts, à réveiller le sentiment de l'incertitude, à rendre des armes à tous ses adversaires; elle irait d'elle-même au-devant de crises nouvelles qu'elle doit longtemps encore redouter, et voilà pourquoi M. le ministre de l'intérieur a eu raison de rappeler qu'il ne fallait pas se lasser d'être sage; voilà pourquoi aussi M. le ministre des affaires étrangères a parlé en politique prévoyant en réservant toujours pour le sénat le rôle d'un pouvoir modérateur dans la république.

Avant de se renouveler et de se retremper, selon le mot de M. Waddington, dans les élections des départemens, le sénat aura, dès sa rentrée, à compléter son contingent inamovible. Il a aujourd'hui une élection de plus à faire par la mort de M. Charles Renouard, qui vient d'être frappé subitement, qui était arrivé à quatre-vingt-quatre ans sans plier sous son grand âge, gardant jusqu'au bout la plénitude de ses facultés et de ses forces. M. Renouard était un des derniers de cette génération vigoureuse d'autrefois qui ne compte plus que quelques rares représentans demeurés debout comme pour être les témoins d'un autre âge. Songez donc, un homme dont on peut dire qu'il a vu la fin de la première république, l'empire d'Austerlitz et de Waterloo, la restauration, et que déjà en 1820 il plaidait dans une cause politique. M. Renouard avait passé par l'école normale avec la génération des Jouffroy, des Dubois, sous Royer-Collard et Cousin, avant d'entrer au barreau, où il se signalait rapidement par sa parole comme par son savoir. Il montait au premier rang par une habile défense du *Globe* en 1830. Il avait été tour à tour avocat pendant les années militantes de la restauration, secrétaire général du ministère de la justice au lendemain de la révolution de juillet, puis successivement, sous la monarchie nouvelle, député de la Somme, conseiller à la cour de cassation, pair de France. Retiré dans ses fonctions de magistrat pendant la république de 1848, il avait trouvé alors une de ces occasions où s'éprouve un caractère. Membre de la haute-cour de justice créée par la constitution de 1848 pour juger les crimes d'état, il avait eu à prendre l'initiative d'une mise en accusation du président, en face de la révolution du 2 décembre 1851; il avait rempli ce devoir sans faiblesse, mais inutilement: c'était la lutte inégale de la justice contre la force! Arrivé à la retraite comme conseiller, avant la fin du second empire, il avait été après la guerre de 1870 rappelé à la vie active par M. Thiers, qui le connaissait, qui l'avait élevé au poste de procureur général à la cour de cassation. Il était resté là jusqu'à la crise du 16 mai 1877, et un de ses derniers actes avait été un réquisitoire d'une modération sévère au sujet des commissions mixtes de 1851-1852, ces tribunaux d'arbitraire clandestin, travestissement de la justice mise au service de la violence heureuse.

Son élection au sénat l'an passé avait été une des rares victoires des républicains libéraux dans la haute chambre.

C'est la longue carrière d'un homme public qui a traversé toutes les vicissitudes du siècle, comme magistrat, comme membre des assemblées parlementaires. Dans toutes ces positions qu'il a occupées à travers les mobilités du temps, M. Renouard a porté un caractère simple et ferme, l'esprit d'un politique modéré, d'un jurisconsulte philosophe et moraliste qui s'attachait aux principes du droit. Il a laissé des rapports substantiels ou des traités lumineux sur les faillites, sur l'instruction publique, sur la propriété littéraire, qui lui avaient ouvert l'Académie des sciences morales, et plus d'une fois, dans ces dernières années, à la rentrée des tribunaux, il avait prononcé des mercuriales qui continuaient les fortes traditions parlementaires. Il avait notamment exposé le devoir d'impartialité pour le juge vis-à-vis du pouvoir comme vis-à-vis des partis, et un autre jour, à l'arrogance des victorieux invoquant la force, il avait opposé l'autorité du droit. M. Vacherot, chargé de représenter l'Académie des sciences morales, a parlé avec un sentiment cordial et élevé de ce vétéran de la politique et de la magistrature. Et M. Renouard cependant n'était encore qu'un jeune homme auprès de cet autre membre de l'Institut, M. Joseph Naudet, qui vient de mourir, lui aussi, presque à l'improviste, qui, assez récemment, avec sa grande taille et son allure toujours ferme, semblait porter si vertement ses quatre-vingt-douze ans. M. Renouard était un magistrat. M. Naudet, qu'on a vu longtemps à la Bibliothèque nationale, était un savant lettré, un historien sûr, un humaniste supérieur, qui avait traduit Plaute et fait des études intéressantes sur Étienne Marcel, sur la société et l'administration romaines. C'était un lauréat universitaire de 1803, un membre de l'Académie des inscriptions de 1817, un érudit d'autrefois qui savait se tenir au courant et profiter des découvertes de la science moderne. Les hommes comme M. Naudet représentent les lettres, les aimables cultures de l'esprit, le goût et le savoir dans ce qu'ils ont de plus désintéressé; ils vivent, et ils s'en vont un jour presque sans bruit, tandis qu'autour d'eux le monde change de face et les événemens se pressent.

Qu'en sera-t-il aujourd'hui de tous ces événemens de la politique universelle, des suites de l'œuvre diplomatique de Berlin, de toute cette situation où l'Europe se débat? Le problème est loin d'être éclairci, l'ordre nouveau qu'on a prétendu créer est loin d'être encore une réalité, et on marche en vérité à tâtons, fort laborieusement, à travers des complications qui ont de la peine à se débrouiller. M. Louis Blanc, dans ses lettres à l'association des amis de la paix et au congrès qui vient de se réunir au Château-d'Eau, à Paris, a beau envoyer ses recettes et proposer, comme garantie suprême de concorde entre les peuples, l'établis-

sement de la république universelle : le remède n'est peut-être pas près d'être appliqué, et, serait-il appliqué tout à coup par une improvisation révolutionnaire, il n'aurait peut-être pas encore une souveraine efficacité. Pour le moment, il s'agit de choses plus sérieuses, et plus pressantes, et moins chimériques. Ce qui est certain, c'est que pour tout le monde la situation, telle qu'elle existe, telle qu'elle apparaît, a ses troubles, ses difficultés, ses embarras, qui, pour être de diverse nature, ne sont pas moins également graves. Assurément l'Autriche n'a point à craindre d'échouer ou de rester en chemin dans sa marche en Bosnie et en Herzégovine; elle a tous les moyens militaires de venir à bout de son entreprise, et dès aujourd'hui elle est à Serajewo, la capitale de la Bosnie, le premier objectif de sa campagne. Les divisions autrichiennes qui en partant de la frontière de Dalmatie et de la Save ont opéré pour se rencontrer autour de la capitale bosniaque, ces divisions n'ont pas laissé cependant d'avoir les plus sérieux obstacles à vaincre; elles ont eu d'incessans et fatigans combats à livrer, et elles ne sont entrées à Serajewo que de vive force, en domptant par le fer et le feu toute une population acharnée à la résistance. Les Autrichiens ont fait déjà des pertes sensibles, ils se sentent en pays ennemi, et ils ne peuvent se méprendre sur le danger d'une occupation contestée par les Bosniaques eux-mêmes, par une insurrection toujours prête à renaître. — C'est pour l'Autriche le premier résultat du traité de Berlin. Avant de recueillir le prix de ses efforts, elle a probablement encore à passer de mauvais momens.

La Russie, de son côté, n'a plus sans doute des combats à livrer, une guerre à soutenir. Elle est libre de rappeler ses forces et de licencier son armée, ne fût-ce que pour alléger le poids accablant sous lequel ses finances succombent; mais la Russie semble n'être sortie de la guerre d'Orient que pour se retrouver dans une crise intérieure d'autant plus redoutable qu'elle est vague, pleine d'obscurités, qu'elle procède visiblement d'une situation générale, d'un état moral profondément altéré. Certes, un des symptômes les plus caractéristiques et les plus sinistres de cette anarchie intime est l'attentat qui vient d'être commis à Saint-Pétersbourg contre le général Mezentsof, chef de la 3e section de la chancellerie impériale, en d'autres termes de la police secrète. Le général Mezentsof a été assassiné en pleine rue, à la pleine lumière, par un inconnu qui a pu aussitôt se sauver et qu'on n'a pas encore retrouvé. Rapproché de l'attentat précédemment dirigé contre le général Trepof, des agitations qui se manifestent dans certaines parties de l'empire, de l'audace croissante des nihilistes, le meurtre du général Mezentsof est assurément un indice grave. Et quand on rapproche le travail des nihilistes russes du travail socialiste allemand, on se demande quelle est au juste la situation de ces deux empires placés entre des menaces si évidentes d'anarchie et une réaction peut-être inévitable, peut-être impuissante.

Il y a quelques mois à peine, au-delà des Pyrénées, disparaissait prématurément une jeune et gracieuse reine qui venait de ceindre la couronne, qui était faite pour être l'ornement d'un règne naissant. Aujourd'hui c'est l'aïeule du roi Alphonse, la mère d'Isabelle II et de madame la duchesse de Montpensier, qui vient de s'éteindre en France. La reine Mercédès, c'était le présent aimable, c'était aussi une promesse d'avenir pour la monarchie constitutionnelle espagnole. La reine Marie-Christine, c'était le passé, ou du moins toute une période du passé pour l'Espagne nouvelle déjà vieille d'un demi-siècle.

Depuis longtemps cette princesse, née des Bourbons de Naples, devenue Espagnole par son mariage avec le roi Ferdinand VII avant 1830, arrivée à l'âge de soixante-douze ans, vivait éloignée de Madrid et de la politique. Sauf quelques excursions au-delà des Pyrénées, et la dernière avait été à l'occasion du mariage de son petit-fils, elle habitait la France et Paris. Elle s'était retirée dans la vie privée : c'était, si l'on veut, une reine en retraite! Mais elle avait eu son jour, son rôle public, lorsqu'en 1833, jeune veuve du roi Ferdinand, elle devenait régente d'Espagne, *la reina gobernadora*, au nom de sa fille Isabelle II, qui n'avait que trois ans. La fortune des choses avait fait de cette royauté d'une enfant, sauvegardée par une mère énergique, la personnification des instincts, des intérêts libéraux de l'Espagne en face de l'absolutisme qui levait son drapeau dans les montagnes basques, comme il l'a relevé depuis dans d'autres circonstances. Cette régence durait sept ans, et pendant ces sept années remplies de luttes sanglantes, d'agitations révolutionnaires, Marie-Christine avait eu plus d'une fois à passer par des crises terribles. Elle avait vu la guerre dans les provinces du nord, dans la moitié de l'Espagne, les mouvemens populaires à Madrid, les insurrections militaires, jusqu'à des séditions de sergens venant l'assaillir dans le palais de la Granja en 1836. Elle avait traversé ces temps orageux en femme de tête et de courage, restant la reine des libéraux, de la jeunesse, essayant de rallier tous les esprits modérés, et lorsqu'en 1840 elle disparaissait devant une révolution, la guerre civile était terminée, l'absolutisme carliste était vaincu. En réalité, c'est de cette régence de Marie-Christine que date l'Espagne constitutionnelle. C'est dans ces années que se sont formés et ont grandi la plupart des hommes, généraux, politiques, écrivains, qui ont eu un nom de notre temps. Ces jours sont passés, bien d'autres événemens se sont succédé, le règne d'Isabelle, comme la régence de sa mère, a fini par une révolution. Tout a changé, et si l'Espagne, revenue à la monarchie avec le jeune roi Alphonse, entre dans une voie nouvelle, elle n'a aucune raison d'oublier cette partie de son histoire contemporaine, qui se confond avec son premier essor libéral et intellectuel, dont la mort de la reine Christine évoque le souvenir. CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant, C. BULOZ.

ait
la
u-
na-
ce.
ro-
ine
du

ve-
30,
de
er-
t la
l'on
ou-
ré-
Il,
ette
on-
de
nes,
ence
an-
plus
dans
po-
s de
avait
nt la
prits
n, la
réa-
con-
randi
u un
ns se
fini
mo-
, elle
aine,
ont la